



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Mer. 511²

Mercur

- 1785,8



<36631586120014

<36631586120014

Bayer. Staatsbibliothek

Digitized by Google

1041
MERCURE

DE FRANCE.

(N^o. 33)

SAMEDI 6 AOUT 1785.

A PARIS.

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE.

LIVRES NATIONAUX.

Collection universelle des mémoires relatifs à l'histoire de France : tome V, contenant la fin des mémoires de Bertrand du Guesclin ; la liste des Chevaliers & Ecuyers qui l'accompagnèrent dans ses différentes expéditions ; les mémoires sur la vie de Charles V, par Christine de Pisan, & les mémoires de Pierre de Famin, Pannetier de Charles VI. A Paris, rue d'Anjou, la seconde porte à gauche en entrant par la rue Dauphine.

Il paroît tous les mois un vol. in-8°. de cet ouvrage. Le souscription est de 48 liv. pour Paris, & de 55 liv. 4 sols., franc de port pour la province. On ne peut souscrire que pour la demi-année.

Essais historiques sur les mœurs des François, ou Traduction abrégée des chroniques & autres ouvrages des auteurs contemporains, depuis Clovis jusqu'à St-Louis ; par M. de Sauvigny ; Chevalier de St. Louis, Censeur royal. Il en paroît un cahier le 15 de chaque mois, à compter du 15 Juillet ; en paye 6 liv. en souscrivant, chez l'Auteur, rue S. Guillaume, vis-à-vis l'hôtel de Mortemart ; & le sieur Cloufier, Impr. Libr. rue de Sorbonne ; 3 l. en recevant chaque cahier, à l'exception des deux derniers. Les deux cahiers d'explications des costumes & des monumens, chacun 1 liv.

Hippocratis opera genuina, recensuit ac præfatus est Albertus Haller : editio nova ; 4 vol. in-8°.

N^o. 18 liv. A Paris, chez Didot le jeune, Lib. quai des Augustins.

Seconde livraison du journal de Médecine : 15 vol. in-12. en feuilles, 24 liv. A Paris, chez le même.

On peut toujours souscrire pour la collection entière de ce journal, depuis son origine en 1754 jusqu'en 1782, formant 38 vol. en feuil. 96 l.

On délivre actuellement 48 volumes.

Lad. Duretii interpretationes & enarrationes in magni Hippocratis coacas prænotiones curantæ, qui & præfationem adjecit Adr. Chrouet, Med. D. editio nova : in-fol. rel. 20 l. A Paris, chez le même.

Pharmacopée des pauvres, ou Formules des médicamens les plus usités dans le traitement des maladies du peuple, avec l'indication des vertus de ces médicamens, &c ; par M. Jaccot, Médecin. A Nancy, chez Hæner ; & à Paris, chez Didot le jeune, Lib. quai des Augustins.

Sigevart, dédié aux ames sensibles. Roman traduit de l'allemand, par M. des Vaux : 2 vol. in-12. 5 l. v. A Paris, chez Yolland, Lib. quai des Augustins.

A V I S.

Lambert, Impr. - Lib. rue de la Harpe, vient de mettre en vente un nouveau volume du Théâtre d'Education de Mad. la Comtesse de Genlis, contenant toutes les pièces tirées de l'écriture-Sainte, dont le prix in-8^o. est de 5 liv. broché ; & l'ir-12. 2 l. 10 s. fr.

Le Théâtre d'Education contient actuellement 7 vol. in-8^o. dont le prix, franc de port par la poste, est de 39 liv. brochés ; ou 7 volumes in-12. aussi bro-

chés, & franc de port 20 liv.

Les Annales de la Vertu, ou Cours d'histoire à l'usage des jeunes personnes, 2 vol. in-8^o. franc de port, 11 livres ; ou 2 vol. in-12. 5 l. 12 s.

Adèle & Théodore, ou Lettres sur l'Education : 3 v. in-8^o. franc de port, 16 liv 4 sols ; ou 3 vol. in-12. 8 l. 8 s.

Les Veillées du Château, ou Cours de morale : 3 vol. in-8^o. brochés, aussi port franc, 16 l. 4 s. ou 3 vol. in-12. 9 l.

Les personnes qui desireroient se procurer ces Ouvrages, sont priées d'envoyer au sieur Lambert leur adresse très-exacte, en lui donnant avis de la remise de leur argent à la poste.

A R R Ê T S.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 12 Juin 1785, qui réduit à vingt sols du quintal les droits sur le verdet distillé & cristallisé, de frabrique du Dauphiné, qui sera exporté à l'étranger. A Paris, de l'Imp. Royale.

Arrêt de la Cour de Parlement, du 19 Juillet 1785, qui fait défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de faire, jusqu'à la récolte de l'année 1786, aucuns achats en foin, paille ou autres fourrages, au-delà de la quantité nécessaire pour la nourriture & entretien de leurs chevaux & bestiaux, & proportionnellement à leurs exploitations & consommations personnelles, sous peine de saisie de l'excédent, & autres peines portées par l'Arrêt.

Ordonne que les propriétaires, fermiers, cultivateurs & principaux habitans des Paroisses, seront appelés devant les Juges des lieux, à l'effet de convenir de la quantité de chaque espèce de fourrage qui peut exister dans l'étendue de leur Paroisse,

**MERCURE
DE FRANCE
DÉDIÉ AU ROI,
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES;**

C O N T E N A N T

Le Journal Politique des principaux évènements de toutes les Cours; les Pièces fugitives nouvelles en vers & en prose; l'Annonce & l'Analyse des Ouvrages nouveaux; les Inventions & Découvertes dans les Sciences & les Arts; les Spectacles, les Causes célèbres; les Académies de Paris & des Provinces; la Notice des Édits, Arrêts; les Avis particuliers, &c. &c.

S A M E D I 6 A O U T 1785.



**A P A R I S ;
Chez PANCKOUCKE, Hôtel de Thou,
rue des Poitevins.**

Avec Approbation & Brevet du Roi.

T A B L E

Du mois de Juillet 1785.

P	PIÈCES FUGITIVES.		
	<i>Le Comte de Waltham,</i>	75	
	<i>Vers à M. le Prince de B***,</i>	3	<i>Oraison Funèbre de Jean de Montefquiou-Fézenzac-Toy-lobon,</i>
	<i>Mes Souhaits,</i>	4	105
	<i>Vers faits en sortant de la Galerie de M. de Beaujon,</i>	49	<i>Lettre de M. de Peyssonnel,</i>
			152
	<i>A M. le Comte de Turconi,</i>	51	<i>Tableau des Usages & jours d'échanges admis dans les principales villes de Commerce,</i>
	<i>Couplets du Cousin Jacques,</i>	51	166
	<i>Vers sur la Mort du Duc de Brunswick,</i>	97	<i>Annales Poétiques,</i>
	<i>A Madame....,</i>	99	167
	<i>Réponse à la Question,</i>	ib.	<i>L'Esprit des Usages & des Coutumes des différens Peuples,</i>
	<i>Épître au Docteur Petit,</i>	145	174
	<i>Le Cerf, le Cheval & l'Homme, Fable,</i>	148	<i>Œuvres morales de Plutarque,</i>
	<i>Vers au Cousin Jacques,</i>	193	197
	<i>Madrigal,</i>	194	<i>Essai Analytique de l'Air pur & des différentes espèces d'Air,</i>
	<i>Epigramme,</i>	ibid.	204
	<i>Charades, Enigmes & Logographe, 6, 53, 102, 150,</i>	195	<i>Variété, 15, 88, 112, 208</i>
			SPECTACLES.
	NOUVELLES LITTÉR.		<i>Académie Roy. de Mustq. 128,</i>
	<i>Discours sur le Préjugé des Peines Infamantes,</i>	8	179, 228
	<i>De l'Amour d'Henri IV pour les Lettres,</i>	55	<i>Comédie Française, 39, 231</i>
	<i>Testament de M. Fortuné Ricard,</i>	67	<i>Comédie Italienne, 82, 133, 182</i>
			<i>Annonces & Notices, 44, 89, 140, 186, 236</i>

- A Paris, de l'Imprimerie de M. LAMBERT,
rue de la Harpe, près S. Côme.



MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 6 AOUT 1785.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

LE SOIR, ou le Bal de Nuit au Village.

L'AMANT de Thétis,
Dieu brillant du monde,
Va plonger dans l'onde
Ses feux amortis,
Les rayons qu'il lance
Font baisser les yeux ;
Mais son orbe immense
Disparoît des cieus ;
Déjà la nuit sombre
Déployant son ombre
Règne à l'Orient ;
Phébé sur la terre
Répand la lumière

MERCURE

De son char d'argent;
Le front des étoiles
Brille d'un or pur
Sur les vastes voiles
Du céleste azur.
Les brebis bêlantes
Courent aux hameaux;
Et de leurs agneaux
Les voix gémissantes
Frappent les échos.
La tendre Glycère,
Au déclin du jour,
Va, loin de l'Amour,
Rejoindre sa mère.
Douloureux moment !
Qu'il coûte de larmes !
Est-on sans alarmes ?
On perd son amant.
Lise a tant de charmes !
Blaise est si charmant !
S'il étoit changeant !
Voici la veillée
Comme au bon vieux temps;
Voici l'assemblée
De nos bonnes gens :
En cercle formée,
La troupe charmée
S'assied en chantant

DE FRANCE.

La romance antique,
Dolente & tragique
Qu'on va répétant :
Il faut aller traire
La chevrette mère,
Genisse & brebis ;
On prend la mamelle,
Et le lait ruisselle,
Vases sont remplis.
Demain à la ville
La brune Lucile
Sur un couffinet,
Dans un pot fragile,
D'une marche agile
Portera son lait.
Dieu garde d'encombre
La jolie enfant !
Il en est sans nombre,
De périls s'entend,
Et Colin d'attend
Sous un bosquet sombre...
Voilà qu'un amant,
C'est Colin lui-même,
Veut à ce qu'il aime
Se montrer galant...
Il court au village
Avec ses amis ;
Les yeux endormis
S'ouvrent au tapage ;

A ij

M E R C U R E .

Et le violon
 Jurant en cadence,
 Appelle à la danse
 Filles du canton.
 En jupes légères
 Les jeunes Bergères
 Volent, & soudain
 On les met en train :
 C'est sous le grand orme,
 Tout près du château,
 Que le bal se forme ;
 On n'a qu'un flambeau ;
 Dieux ! qu'il est à craindre
 Qu'il n'aille s'éteindre !
 Il arriveroit.....
 Ce qu'Amour les ait.
 Les mères y viennent
 Crainte d'accidens ;
 Elles se souviennent
 De leur ancien temps :
 Le branle commence ;
 On saute, aux chansons ;
 Point de contredanse,
 Force rigaudons ;
 Filles & garçons
 Tout rit, saute & danse.

(Par M. Crignon.)

Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Ventrebleu*; celui de l'Énigme est *Anon*; celui du Logogryphe est *Maison*, où l'on trouve *nom*, *mon*, *son*, *moins*, *Siam*, *Ion*, *Simon* (le Magicien), *Simon* (Apôtre), *mois*, *mi*, *si*, *Jafon*, *Minos*, *sain*, *mais*, *Ino*, *Sion* (montagne de Jérusalem), *main*, *Sion* (ville de Suisse), *Nais*, *Mons*, *Io*, *Mai* (mois), *son*, *mai* (morceau de bois.)

C H A R A D E.

TON fils peut seul, Lecteur, te donner mon premier;
 Le hasard seul aussi te donner mon dernier;
 Mais, te battant sur mer, crains sur-tout mon entier.
 (*Par un Lyonnais, à peu-près Abonné.*)



É N I G M E à Mlle ***.

JUGEZ , Iris , quel est mon triste sort,
 Et combien du vôtre il diffère :
 Par-tout on s'empresse à vous plaire ,
 Tandis que moi l'on me hait à la mort :
 Sans cesse on cherche à me détruire ;
 Aussi , pour parler franchement ,
 Je ne dois pas attendre un meilleur traitement ;
 Car en tous lieux je ne saurois que nuire .
 Me voilà , belle Iris , du côté féminin :
 Ce sexe , vous voyez , ne m'est pas favorable ;
 Mais si je deviens masculin ,
 Je suis beaucoup plus agréable ;
 Et , sans trop discourir , par un charme vainqueur ,
 De quiconque vous voit je captive le cœur .

(Par M. H.)

L O G O G R Y P H E .

LA richesse , la pauvreté
 Présidèrent à ma naissance ,
 Et j'acquis de la consistence
 Au milieu du fracas & de l'obscurité .
 Veut-on mettre à profit ma chétive existence ,
 Je fais ou le malheur ou la félicité

DE FRANCE.

9

De qui me tient en sa puissance.
Le Monarque, le Payfan,
L'intrépide Héros, le paisible Artisan,
Le Bourgeois, l'homme de Finance,
Le Poète, le Courtisan,
La Laideur, la Beauté, le Sor, le Fou, le Sage,
L'un & l'autre sexe, à tout âge,
Par-tout de moi l'on fait usage,
Mais un usage différent,
Conforme à l'intérêt de chaque personnage.
Là, de l'austère honneur je deviens le garant;
Ici, dans un galant message
Servant également
La volage maîtresse & le fidèle amant,
Tour-à-tour j'emprunte l'image
Du parjure & du sentiment.
Ailleurs... Mais, chut, trêve de bavardage,
Tu me devinerois: *ergò*, très-prudemment,
Pour te fuir encore un-moment,
Je m'en vais changer de langage.
Cependant, si pour t'amuser
Tu voulois me décomposer,
Mes six pieds t'offriront d'abord un être unique;
Le Vice-Roi du ciel dans le monde Chrétien;
Un oiseau babillard... clairement je m'explique.
Ensuite, ami, regarde-bien,
Vois une note de musique;
Un terme de tripe; un certain Dieu payen,

A v

Dont le culte... Passons. A toute la Nature

Cet élément si précieux,

Bi-nfait sacré du Souverain des Dieux,

Par qui dans l'Univers tout s'anime & s'épure ;

Un mot presque toujours signifiant faveur ;

Ce qui le plus émeut la bile ;

Le meuble chéri du fumeur ;

Le trésor des guérets , & puis un ustensile

Grand ou petit, souvent utile ;

Un adverbe qui peint le contraire de mieux...

Mais je te vois bâiller ; adieu, je vais me taire,

Aussi bien, Lecteur, ce mystère

N'est plus rien : je suis sous tes yeux.

(Par M. Rouhier.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

DE l'Universalité de la Langue Française ,
Discours qui a remporté le Prix de l'Académie de Berlin , par M. le Comte de Rivarol.

QU'EST-CE qui a rendu la Langue Française universelle ?

Pourquoi mérite-telle cette prérogative ?

Est-il à présumer qu'elle la conserve ?

Ces questions, si honorables pour la langue Française, lorsqu'elles sont proposées par

une Académie étrangère, étoient faites pour exciter vivement l'intérêt de tous les François, & l'Ouvrage de M. de Rivarol a ajouté encore à cet intérêt. Il a été jugé très-diversément ; les uns, frappés de ce qu'il a de mérite, ont été d'une excessive indulgence pour ses défauts ; les autres, frappés de ses défauts, n'ont pas voulu voir ce qui s'y trouve de mérite. Nous tâcherons d'éviter ces deux excès, & de donner à M. de Rivarol l'exemple d'une impartialité & d'une justice qu'il ne s'est pas piqué d'avoir en jugeant des talens supérieurs. On n'est pas dispensé de l'équité même envers ceux qui s'en dispensent ; & M. de Rivarol a pu attaquer de grands talens, mais il n'a pas pu en détruire les succès. Tout ce qu'on écrit sur les Langues touche de très-près à la nature de l'esprit humain ; & les François doivent écouter avec plaisir un entretien sur la gloire de leur langue. Nous croyons donc mériter quelque indulgence pour l'étendue que nous donnerons probablement à cet article.

M. de Rivarol ne s'est guères écarté dans son Discours de la marche que lui indiquoit le Programme de l'Académie de Berlin, que pour chercher pourquoi les autres langues cultivées de l'Europe n'ont pas acquis la même étendue. Voici donc son plan. 1°. Il explique pourquoi l'Allemand, l'Espagnol, l'Italien ne sont pas devenus des langues universelles. 2°. Il détermine, dans une espèce de digression, l'influence des langues

sur les esprits, de la parole sur la pensée, & les causes de ce qui constitue le génie d'une langue. 3°. Il établit entre les Anglois & les François un parallèle de leur situation physique sur le globe, de leur puissance politique en Europe, de leurs mœurs, de leurs Arts, de leurs productions Littéraires. 4°. Enfin, il énonce les causes de la prééminence que la langue Française a acquise, peint les Ecrivains de nos jours qui soutiennent encore sa gloire, & indique ce qui peut fonder ses espérances pour l'avenir.

Le programme de l'Académie de Berlin avoit proposé la question d'une manière un peu vague, & le Discours de M. de Rivarol ne lui donne pas plus de précision. Qu'est-ce en effet que l'*Universalité* de la langue Française? A prendre la chose à la lettre, on croiroit que notre langue est la seule qu'on parle & qu'on écrive dans l'*Univers*. Ni l'Académie de Berlin ni M. de Rivarol n'ont pu vouloir dire cela, & on ne voit pas clairement ce qu'ils ont voulu dire. Aussi, faute d'avoir déterminé le sens de ce mot, voit-on M. de Rivarol étendre ou resserrer la gloire de la langue Française, suivant qu'il veut donner plus de précision à ses idées, ou plus de grandeur à la question. Notre langue n'est quelquefois que la *langue de l'Europe*, ce qui ne laisseroit pas que d'être quelque chose; elle est quelquefois la langue de l'*univers*, la *langue humaine*, ce qui seroit tout-à-fait merveilleux. Cependant on parle Anglois en An-

gleterre, Italien en Italie, Espagnol en Espagne; & M. de Rivarol lui-même s'en souvient quelquefois.

Peut-être n'étoit-il pas très-difficile d'éviter ces inconvéniens, & de fixer la véritable étendue de la langue Françoisé.

Les traités politiques de la France avec les Nations étrangères, sont écrits en François. Voilà une prééminence réelle & bien déterminée. Mais je présume que celle-là appartient moins à notre langue qu'à la puissance & à la gloire de nos Rois: ce sont leurs triomphes qui ont fait faire cette conquête à leur langue.

Chez les Nations étrangères, ceux qui cultivent les Arts de l'esprit & du goût, étudient plus la langue Françoisé qu'on n'étudie les langues étrangères en France; en Italie, le François est plus connu peut-être que l'Anglois; en Angleterre, le François est plus connu peut-être que l'Italien: dans quelques Cours du Nord & d'Allemagne on parle la langue de la Cour de Versailles. Ces titres de gloire appartiennent à la langue Françoisé, & en font la langue la plus étendue de l'Univers sans en faire une langue universelle.

Une question ne peut être bien résolue que lorsqu'elle est posée avec précision, & alors elle se résout presque d'elle-même.

Quand M. de Rivarol explique pourquoi ni l'Allemand, ni l'Espagnol, ni l'Italien n'ont acquis la même prééminence, ses vûes

nous ont paru quelquefois ingénieuses & vraies; & quand elles ne sont pas vraies, elles sont encore ingénieuses. C'est la partie de son Discours qui touche le moins au fond de la question; mais c'est la mieux traitée; & comme elle est à l'entrée de l'Ouvrage, elle y fait entrer avec curiosité & avec plaisir.

Il dit de l'Allemand : « Elle est trop riche » & trop dure à la fois ; n'ayant aucun rapport avec les langues anciennes, elle fut pour l'Europe une langue mère, & son abondance effraya des têtes déjà fatiguées de l'étude du latin & du grec. En effet, un Allemand qui apprend la langue François ne fait, pour ainsi dire, qu'y descendre conduit par la langue latine ; mais rien ne peut nous faire remonter du François à l'Allemand. Il faut pour lui seul se créer une nouvelle mémoire. »

Ces idées ne se seroient point présentées à un homme qui n'auroit que médiocrement d'esprit ; & l'expression qui les rend est plus remarquable encore; celle-ci sur-tout *Il faut pour lui seul se créer une mémoire*, est un de ces traits de l'esprit philosophique, qui grave un grand nombre d'idées par une seule expression.

M. de Rivarol dit de la langue Espagnole : « Elle ne pouvoit devenir la langue usuelle de l'Europe. La majesté de sa prononciation invite à l'enflure, & la simplicité de la pensée se perd dans la longueur des

» mots & sous la noblesse des définences.
 » On est tenté de croire qu'en Espagnol, la
 » conversation n'a plus de familiarité, l'amitié
 » plus d'épanchemens, le commerce de
 » la vie plus de liberté, & que l'amour y
 » est toujours un culte. Charles-Quint lui-même,
 » qui parloit plusieurs langues, réservoit l'Espagnol pour des jours de solennités
 » & pour ses prières; en effet, les Livres ascétiques y sont admirables, & il
 » semble que le commerce de l'homme à Dieu se fasse mieux en Espagnol qu'en
 » toute autre langue. »

Ces idées ont je ne sais quel éclat qui plaît; & pour conserver cette impression, on est tenté de ne pas les examiner de très-près; mais quand on les examine, on voit que cet éclat n'est pas celui de la vérité, & qu'il n'y a peut être rien de rigoureusement vrai dans tout ce morceau. Si on en examine les faits, il est plus que douteux que Charles Quint ne parlât Espagnol qu'à Dieu. Il est très-probable qu'il parloit Espagnol & à Dieu & aux Espagnols. Pour moi je soupçonne, & j'en aurois peut-être l'Histoire pour garant, qu'à Aix-la-Chapelle il parloit Allemand au milieu des Allemands, & Castillan à Madrid, au milieu des Castillans. Je conviens que cela est simple, & n'a aucun éclat; mais il faut être vrai avant d'être brillant. Est-il vrai, est-il vraisemblable qu'en Espagnol l'amitié n'ait point d'épanchemens? On seroit bien

malheureux dans cette langue ! chez toutes les Nations , les épanchemens de l'amitié sont un des premiers besoins du cœur , & il n'est point de langue qui ne se prête aux premiers besoins de l'homme. Ce que dit M. de Rivarol de l'Espagnol , seroit peut-être fondé si c'étoit une langue créée par les Inquisiteurs ou depuis l'inquisition ; mais elle existoit avant elle , & j'aime à croire qu'elle a dit souvent dans les épanchemens secrets de l'amitié , combien l'Inquisition est odieuse. La langue dans laquelle Michel Cervantes a écrit , n'est pas incapable non plus de se prêter à la familiarité de la conversation. De jeunes Espagnoles dansent souvent le *Fandango* au bruit de leurs *castagnettes* & de leurs chansons : dans ces chansons il y est beaucoup question de l'amour ; mais on peut affurer M. de Rivarol que l'amour dont il y est question n'est pas *un culte*. Je vais me hasarder à faire à M. de Rivarol quelques observations plus sérieuses sur cette langue , qui ne m'est pas totalement étrangère , quoique je ne l'aie jamais parlée. Il me paroît que c'est la prononciation retentissante de ceux qui la parlent , qui fait croire que les mots ont une grande étendue. *Umbre* est de deux syllabes , comme *homme* ; mais entendez *umbre* dans la bouche d'un Espagnol , il durera deux ou trois fois plus qu'*homme* dans la bouche d'un François. J'ai toujours oui parler de cette grande étendue des mots de l'Espagnol , & j'ai toujours vu qu'on en affi-

gnoit pour preuve le grand nom de *Mara-vedis*, donné à un liard, & le grand nom de *Mançanarès*, que porte un petit ruisseau. Il seroit assez singulier qu'on eût jugé une langue entière sur deux mots; & en vérité j'en ai peur. On peut faire un essai que j'ai fait quelquefois: c'est d'ouvrir des Traductions où les langues Espagnole & François se font vis-à-vis l'une de l'autre, & de comparer les mots correspondans: qu'on ne fasse aucune attention à la plénitude, à la gravité, à la durée des sons; qu'on compte le nombre des élémens de chaque mot, les syllabes; & c'est bien rarement qu'on en trouvera dans l'Espagnol, davantage que dans le François. Je présume aussi que la disposition à l'enflure n'est pas de la langue, mais du génie des Espagnols qui la portent dans toutes les langues qu'ils parlent. On en voit la preuve dans plusieurs Espagnols célèbres de l'antiquité qui ont écrit en Latin, & dont la langue maternelle n'étoit pas l'Espagnol de nos jours, mais le *Celtibérien*; dans les deux Sénèques, dans Lucain, dans Martial, & peut-être dans Quintilien même, dont le goût étoit si vrai, si exquis. Les Espagnols de nos jours aiment beaucoup les proverbes; Lucain, les deux Sénèques, sont remplis de sentences. A travers combien de révolutions de langues, de mœurs, de religions & de gouvernemens le même génie s'est maintenu dans ces climats! il y a peu de faits plus remarquables dans l'histoire du goût & de la littérature.

M. de Rivarol paroît mieux connoître la langue Italienne; mais parmi quelques observations fines & judicieuses, on en trouve trop qui sont subtiles, & qui n'ont que l'abus de la finesse. Il dit de l'Italien : « tous les mots sont harmonieux, & c'est ce » qui fait que la langue entière manque d'har- » monie : » c'est-là certainement l'aperçu d'un esprit fin; mais est-il vrai qu'une langue dont tous les mots sont harmonieux, ne soit pas harmonieuse? Son harmonie peut n'être pas variée: si tous les mots sont doux & ont de la mollesse, elle n'aura qu'une harmonie douce; & c'est le reproche qu'on a fait à la langue Italienne, quoi qu'injustement à mon avis. Mais enfin, si tous les mots d'une langue sont doux & harmonieux, cette langue elle-même aura au moins une harmonie douce; & voilà le contraste qui rendoit l'idée de M. de Rivarol piquante, évanoui. Fontenelle a prétendu qu'il y a toujours quelque chose de faux dans une expression ingénieuse: cela est trop souvent vrai des expressions de Fontenelle. Mais si c'est-là ce qui a fait d'abord la fortune de ses Ouvrages, ce n'est pas ce qui en soutient aujourd'hui la gloire.

La pensée la plus vigoureuse, dit M. de Rivarol, *se détrempe* dans la prose Italienne.

Je ne m'arrête pas sur l'expression *se détrempe*, qui pouvoit se présenter à un homme d'esprit, & qu'un homme de goût auroit rejetée; mais qui peut avoir lû les Ouvrages

en prose de Machiavel, de Gravina, de Beccaria, & ne pas savoir que les pensées vigoureuses sont rendues avec vigueur dans leur prose Italienne?

M. de Rivarol ajoute à tout cela que dans cette langue on est *dans la fâcheuse alternative, ou de s'avilir, ou d'insulter celui à qui l'on parle; qu'il est difficile d'y être naïf, & que la plus simple assertion y a besoin d'être renforcée par le serment.* Voilà des assertions un peu extraordinaires. Et qu'est-ce qui peut y avoir donné lieu? C'est que les formes de la conversation sont très cérémonieuses dans cette langue; que celui à qui l'on parle est toujours un *Seigneur* que l'on proteste de son *obéissance*: mais deux ou trois formules de la conversation, devenues vaines & sans effet comme toutes les formules, ne constituent pas le caractère d'une langue: j'aurois autant dire qu'il est impossible de n'être pas un vil esclave lorsqu'on parle le François, parce que nous nous disons quelquefois les *valets* de ceux que nous saluons, & que nous terminons nos lettres *par votre très-humble & très-obéissant serviteur.* Ce n'est point là l'esprit qu'il faut porter dans les grandes questions philosophiques. Ce n'est pas non plus toujours celui de M. de Rivarol; & nous le répétons, dans ces appréciations des nations & des langues étrangères, on apperçoit fréquemment des traces de cet esprit philosophique qui multiplie les rapports sous lesquels on considère les cho-

ses , & qui rend l'esprit plus attentif par un nouvel emploi de la langue.

Voici le morceau qui a le plus réüssi dans le Discours de M. de Rivarol.

« Des Philosophes ont demandé si la pen-
 » sée peut exister sans la parole ou sans
 » quelqu'autre signe. Non sans doute.
 » *L'homme étant une machine harmonieuse* ,
 » n'a pu être jeté dans le monde sans s'y éta-
 » blir une foule de rapports. La seule pré-
 » sence des objets lui a donné des *sensations*.
 » Il a d'abord senti le plaisir & la douleur ,
 » & il les a nommés ; ensuite il a connu &
 » nommé l'erreur & la vérité. Or, *sensation*
 » & *raisonnement* , voilà de quoi tout l'hom-
 » me se compose. »

« L'enfant doit sentir avant de parler ; mais
 » il faut qu'il parle avant de penser. Chose
 » étrange ! si l'homme n'eût pas créé des
 » signes , les idées simples & fugitives , ger-
 » mant & mourant tour-à-tour , n'auront
 » pas laissé plus de traces dans son cerveau
 » que les flots d'un ruisseau qui passent n'en
 » laissent dans ses yeux. Mais l'idée simple a
 » d'abord nécessité le signe , & bientôt le
 » signe a fécondé l'idée. Chaque mot a fixé
 » la science ; & telle est leur association ,
 » que si la parole est une pensée qui se ma-
 » nifeste , il faut que la pensée soit une pa-
 » role intérieure & cachée. »

Ces vûes ont paru belles , grandes & neuves. Je n'en connois point en effet ni de plus profondes ni d'une utilité plus étendue.

Il n'y en a point qui fasse mieux connoître la nature de l'esprit humain, & qui apprenne mieux à le conduire aux grandes beautés & aux grandes découvertes. Elles lient, par des rapports sensibles & frappans, les arts de l'imagination & du goût, aux arts de l'analyse & de l'esprit philosophique. Elles montrent que l'art d'embellir le style, & celui de perfectionner la raison, ne sont pas seulement deux arts qui ont des rapports intimes & qu'on peut unir ensemble, mais que ce n'est qu'un seul & même art; que la parole est aussi nécessaire à la pensée que la pensée à la parole. Nous croyons en un mot que ces vûes, rendues plus frappantes encore par un certain air de paradoxe, sont une des plus belles découvertes du siècle. Mais plus cette découverte est belle & importante, plus il importe aussi d'en rapporter la gloire à celui qui l'a méritée : cette gloire appartient à M. l'Abbé de Condillac. M. l'Abbé de Condillac avoit entrevu cette grande vérité dès son premier Ouvrage, *l'Essai sur l'origine des connoissances humaines*. Vingt ans après il en a fait la découverte entière, il en a donné la démonstration dans le *Cours d'Éducation* de l'Infant Duc de Parme. Il y est revenu plusieurs fois dans le *Discours Préliminaire*, dans le volume de *l'Art de Penser*. Il a rendu cette vérité plus simple & plus évidente encore dans sa *Petite Logique*, l'un des plus beaux présens que la philosophie ait jamais fait à l'esprit humain.

Je dirai encore un mot sur cette découverte.

Locke avoit vû que la plus grande source de nos erreurs étoit dans l'abus des mots, c'est-à-dire, dans l'habitude de se servir des mots, ou sans les comprendre ou en les comprenant mal. Au premier coup-d'œil on croiroit qu'il étoit très-aisé de conclure que si ce sont les mots qui égarent l'esprit humain, ce sont les mots aussi qui le guident; qu'ils font dans ce genre tout le bien & tout le mal; qu'ils conduisent également aux vérités & aux erreurs; & que, puisque les mots sont aussi nécessaires à nos idées que les chiffres au calcul, la parole qui exprime nos pensées ne les énonce pas seulement, mais les produit. Cette conclusion, qui paroît si naturelle, l'étoit cependant si peu que Locke en a tiré une toute contraire. Locke a cru, il a imprimé que le plus sûr moyen de trouver la vérité, c'étoit de la chercher sans le secours des mots; que c'est alors que la pensée est pure & nette comme l'âme même qui la conçoit. Cette idée brillante & vague ressemble à Mallebranche; elle est de Locke.

Euler a apperçu aussi la nécessité des langues pour penser, mais après l'Abbé de Condillac. Est-ce d'après lui? C'est ce qu'il n'est pas facile de décider. Jamais personne n'a manié comme ces deux Philosophes l'instrument de l'analyse, que tous les deux ont perfectionné. Avec le même moyen, ils ont pu faire séparément la même découverte.

M. de Rivarol cependant, dit d'abord : *des Philosophes ont demandé si la pensée peut exister sans la parole*, & il répond ensuite comme s'il eût été le premier à faire la réponse. On a vu combien cette réponse est antérieure à M. de Rivarol ; & on peut voir encore qu'une pareille demande n'a guère pu être faite que par celui même qui en avoit trouvé d'avance la réponse.

M. de Rivarol mérite d'autres éloges pour ce morceau ; il a rendu parfaitement les idées qu'il a adoptées. La comparaison des sensations qui se perdent sans retour comme les eaux d'un fleuve, n'est pas seulement ingénieuse, elle rend la vérité qu'on doit à l'Abbé de Condillac si sensible, qu'elle la prouve davantage ; car une vérité est plus démontrée encore lorsque l'imagination la fait passer d'un raisonnement dans une comparaison. Cette phrase : *la sensation a créé le signe, & le signe a fécondé la pensée*, a le même mérite. Elle rend l'idée plus évidente par la précision & par la tournure, comme la phrase précédente par l'image. Et c'est ainsi que le talent, qui n'est que l'art de la parole porté à la perfection, tantôt par des images, tantôt par des formes de phrase, tantôt par de nouvelles acceptions ou de nouvelles alliances de mots, rend toutes les vérités plus lumineuses & plus intéressantes, & fait servir tout ce qu'il a d'agrément, de grâces & de beautés à étendre, à affermir, à faire aimer le pouvoir de la raison & de la pensée.

M. de Rivarol ne se contente pas d'emprunter beaucoup de choses dans nos Grammaires ; il dit ensuite beaucoup de mal de nos Grammairiens. Il y a la deux motifs au moins d'en prendre la défense.

Il dit, par exemple, dans une de ses notes, qu'on ne peut voir sans quelque pitié la manière dont nos Grammairiens multiplient & définissent les *classes* de mots. M. de Rivarol voudroit & trouveroit plus simple qu'on dit que les mots de tous les genres sont des *noms*, puisqu'ils servent tous à nommer quelque chose.

Mais parmi les Grammairiens que M. de Rivarol prend en pitié, il y en a qui ont dit que tous les mots sont des *noms*, que les substantifs *nomment* les choses, que les adjectifs *nomment* les qualités, que le verbe *nomme* les jugemens de l'esprit, que les articles, les prépositions, les conjonctions *nomment* des rappotts apperçus entre les choses ou entre nos idées. C'est précisément ce que voudroit M. de Rivarol.

M. de Rivarol dit ensuite que le verbe *est* le mot par excellence.

Et M. Court de Gébelin a dit que le verbe *est* le mot par excellence.

M. de Rivarol dit ensuite qu'il n'y a qu'un seul verbe, le verbe *est*.

Et M. Court de Gébelin, l'Auteur de l'*Essai synthétique sur l'origine & la formation du Langage*, l'Abbé de Condillac, ont dit

TOUS

tous les trois qu'il n'y a qu'un seul verbe , le verbe *est*.

M. de Rivarol traduit *je suis* par *moi est* , *j'aime* , par *je suis aimant* ; & il ajoute : *voilà une clé générale avec laquelle on trouve la solution de toutes les difficultés qu'offrent les verbes.*

L'Abbé de Condillac , l'Auteur de l'*Essai synthétique sur l'origine & la formation des Langues* , avoient resolu les mêmes formes de verbes par la même analyse.

C'est une *clé générale* ; mais ce sont ces Grammairiens qui l'ont donnée.

On peut composer avec M. de Rivarol sur le mérite de nos Grammairiens ; ceux dont les Ouvrages sont dans les mains de l'enfance & de la jeunesse , sont en général des hommes très - médiocres ; leurs grammaires sont le supplice des enfans , & n'ont jamais donné de lumière à personne.

Mais ceux dont M. de Rivarol paroît avoir si bien lû les Ouvrages , sont en général des Philosophes & des Écrivains du premier ordre. La grammaire est même peut-être de toutes nos connoissances celle où le véritable esprit philosophique s'est introduit le plus tôt , & celle qui a le plus contribué ensuite aux progrès de l'esprit philosophique en tous les genres. Il n'existoit encore aucun bon Livre , & la petite grammaire générale de Port Royal , donnée simplement comme un Livre classique , étoit déjà une grande lumière apportée aux Philosophes. Les articles

de grammaire fournis à l'Encyclopédie par Dumarçais, sont des modèles d'une analyse supérieure. La métaphysique de Dumarçais est aussi vraie, aussi profonde que celle de Locke; elle est plus précise & plus nette. Locke a écrit le premier; il a fait un plus grand Ouvrage, il a dû se faire un plus grand nom. Dumarçais n'a écrit que des morceaux, mais ces morceaux sont peut être plus utiles, & quoiqu'il n'ait obtenu que le nom d'un bon Grammairien, Dumarçais n'est peut-être pas un homme inférieur à Locke. Je n'ai jamais pu lire la première Partie de la Grammaire de l'Abbé de Condillac sans penser que si de pareils Ouvrages devenoient classiques, on appercevroit bientôt un perfectionnement sensible dans nos connoissances; que dans tous les genres on verroit diminuer le nombre des erreurs & augmenter le nombre des vérités. Au reste, il ne faut pas être surpris que ce soit dans l'étude de la grammaire & des principes des langues qu'on ait fait les découvertes les plus importantes sur la nature de l'esprit humain. C'est-là, & là seul qu'on devoit les faire, puisque ce n'est que dans les langues que nous avons pu observer toutes nos manières de concevoir & de rendre des idées. C'est-là qu'on trouve l'esprit humain tout entier, & il n'existe pas ailleurs. C'étoit une grande folie aux Philosophes de vouloir créer des grammaires, des logiques, des métaphysiques, qui étoient toutes faites dans les langues. Il

n'étoit question que de bien observer les langues, & on les auroit trouvées; mais on ne sentoit pas le besoin d'observer, on vouloit créer; & quand on veut créer sans avoir observé, on ne trouve que des rêveries & des absurdités. C'est en réfléchissant sur les langues, que Locke a eu la première fois l'idée d'écrire cet *Essai sur l'entendement humain*, qui en a si fort étendu les forces en resserrant cependant sa carrière.

Le parallèle de la France & de l'Angleterre offre quelques traits qui ont la grandeur du sujet, & qui ne manquent point de vérité ou de vraisemblance. Mais à côté de ces traits, on en trouve d'autres qui veulent être fins, & ne sont que subtils, qui embarrassent la question par une multitude de petits paradoxes qu'on peut toujours contester, au lieu de l'éclaircir par une chaîne de vérités toujours plus sensibles; & le morceau entier a beaucoup de mérite sans avoir aucun effet. Quand on met deux hommes en parallèle, on peut chercher curieusement les petits coins de leur talent & de leur caractère. Dans le parallèle de deux Nations, il ne faut saisir que ces grandes faces qui ont frappé l'Univers. Ce qui dans les morceaux de ce genre impose encore la loi de ne rapprocher deux grands peuples que par leurs grands rapports, c'est le besoin de donner de la grandeur & de l'élevation à son style. Quand les idées sont subtiles, le style devient contourné & épigrammatique; & le Philo-

sophe qui compare les Nations & prononce entre elles, doit mettre, ce semble, dans son style la simplicité & la précision majestueuse du Législateur qui leur donne des Loix.

M. de Rivarol fait des observations très-justes sur les divers caractères qu'a pris la langue Française dans ses progrès successifs; il a sur-tout des vûes fines sur ce qui *constitue le naïf*. Nos pères, simples dans leurs mœurs, énonçoient toutes leurs pensées sans voile & sans détour. Ils parloient des vices même avec franchise, parce qu'ils n'en avoient point. Tout a changé depuis; nous veillons sur toutes nos expressions, parce que nous avons beaucoup de sentimens à cacher ou à voiler. Nos pères doivent donc être naïfs pour nous lorsqu'ils disent sans détour ce que nous ne pourrions dire de même sans imprudence; ils n'étoient pas naïfs, mais ils doivent nous le paroître. S'il arrivoit dans nos mœurs un degré de plus de corruption & de dissimulation, on ne pourroit plus dire qu'avec des tournures fines & voilées, ce que nous disons aujourd'hui sans voile & sans tournure; & ce dont on ne se doutoit pas, nous paroîtrons naïfs à nos descendans.

M. de Rivarol blâme ceux qui, pour être naïfs, prennent la langue d'Amiot; & il ajoute que ceux-là, pour être braves, demanderoient l'armure de Bayard.

Il y a de l'esprit & de l'abus d'esprit dans ce rapprochement. On n'approuvera

pas plus que M. de Rivarol ces Poètes,

Qui, dans un vers forcé que surcharge un vieux mot,
Couvrent leur peu d'esprit des phrases de Marot.

Mais il ne faut pas croire non plus que les Écrivains qui ont emprunté quelquefois ce vieux langage, aient manqué totalement de goût & de raison. Ce vieux langage réveille par lui-même les sentimens naïfs qu'il a si souvent exprimés, il donne le droit de dire des choses qu'on n'oseroit pas hasarder dans le François de nos jours; enfin il rappelle à chaque instant à l'Écrivain qu'en empruntant ce langage il doit en prendre le caractère. Molière & La Fontaine ont été les seuls Écrivains naïfs du siècle de Louis XIV; ils sont aussi les seuls qui aient conservé un grand nombre de mots & de tournures du vieux langage de nos pères. Il n'est pas bien sûr qu'une armure, une cocarde & un uniforme ne fassent pas un homme de courage; & il est très-sûr qu'un brave homme sera plus brave encore sous l'armure de Bayard & avec l'épée de Crillon. Il y a des noms en France, c'est à-dire des mots, qui font des hommes intrépidés depuis la naissance de la monarchie. Quand on raisonne sur les langues, il faut mieux connoître la puissance des mots sur l'imagination.

Après ces discussions accessoires, plus ou moins relatives au sujet, M. de Rivarol en vient enfin au sujet même. Et voici les causes

auxquelles il attribue l'universalité de la langue Française.

1°. La puissance de la France, qui a fait prendre à sa langue l'empire qu'elle a pris elle-même dans les traités : le Droit des gens de l'Europe est écrit en François.

2°. Le caractère du François, son goût pour la société, les inventions inépuisables de nos modes, la variété infinie de nos plaisirs ; toutes les Nations ont voulu avoir les parures & les plaisirs de Paris ; & pour savoir seulement les noms de nos plaisirs & de nos modes, il falloit apprendre une grande partie de notre langue.

3°. Les modèles parfaits que les Écrivains du siècle de Louis XIV ont donné à toutes les Littératures.

4°. Enfin le mérite propre de la langue elle-même, & sur-tout cet ordre direct qu'elle suit dans ses constructions, & qui est si favorable à la clarté.

Toutes ces causes ont agi à la fois ; mais pour voir nettement le degré d'influence de chacune, il falloit les distinguer, & c'est ce que M. de Rivarol n'a pas assez fait. Il confond, par exemple, presque continuellement le mérite des Écrivains & le mérite de la langue. Cette confusion étoit pourtant facile à éviter. Viotti vous enchanteroit encore sur un mauvais violon ; & le plus excellent violon peut ne rendre que des sons durs & sans grâce sous un archet & sous des doigts mal habiles.

M. de Rivarol a adopté l'opinion de ceux qui pensent que la clarté de la langue Françoise tient à l'ordre direct qu'elle suit dans ses constructions. Mais cet ordre direct, elle l'a toujours suivi; & les phrases de Montaigne, d'Amior, de d'Ablancourt, construites d'une manière pénible & embarrassée, ne sont pas claires. Cet ordre direct, d'ailleurs, n'est pas particulier à la langue Françoise; il est à peu près le même dans l'Espagnol, dans l'Italien, dans l'Anglois, dans toutes les langues qui n'ont point de cas, & qui forment les temps de leurs verbes avec les verbes auxiliaires. Pourquoi donc, dans toutes ces langues, la construction qui suit le même ordre, est-elle en général plus embarrassée, moins nette, moins claire? C'est que peut-être la clarté ne vient pas plus de l'ordre direct que l'obscurité des inversions. Des idées bien déterminées, bien ordonnées, rendues ou avec le mot propre ou avec le mot qui fait une image juste, seront claires dans toutes les langues; & dans toutes les langues on sera obscur avec des idées vagues, des phrases mal construites, des mots impropres & de fausses images. Jusqu'à nos jours, la prose Angloise a été remarquable par l'embarras & l'obscurité de ses constructions; aujourd'hui presque tous les prosateurs Anglois ont pris les formes de la prose Françoise; & M. Hume est aussi clair en Anglois que Voltaire en François. C'étoit donc la faute des Écrivains & non pas de la langue; car c'est

la même langue qu'ils parlent. En un mot, la prose des Écrivains François du seizième siècle & du commencement du dix-septième, ressembloit beaucoup à la prose Angloise, & la prose des derniers Écrivains Anglois ressemble beaucoup à la prose Française. Ni les uns ni les autres n'ont changé de langue; mais ils ont appris à se servir avec le même talent de deux langues différentes; & ce talent n'est autre chose que l'art d'analyser ses idées avec plus de précision & plus d'élegance.

L'ordre direct est, dit-on, très favorable à la clarté; il seroit plus vrai de dire que la clarté est très-nécessaire à l'ordre direct.

Dans les langues asservies à cet ordre, il n'y a souvent qu'une seule construction pour s'exprimer très-clairement; si vous la manquez, vous manquez de clarté, ou du moins de netteté. Dans les langues à inversion, dans la langue Latine, par exemple, il y a vingt manières de construire la même phrase; & on n'est jamais obscur si on donne aux mots les désinences qui en marquent les rapports.

Ce sont donc les langues à inversion qui sont favorables à la clarté, puisqu'elles ont tant de manières d'être claires; & les langues à ordre direct lui sont contraires, puisqu'il n'y a souvent qu'une seule manière d'être clair, & qu'il y en a vingt d'être obscur.

Cette idée, je le fais, révoltera nos Grammairiens; mais je ne me flatte pas de leur

faire abandonner une opinion qu'ils répètent depuis trois ou quatre siècles.

M. de Rivarol prétend que dans le Latin, le sens est suspendu jusqu'à la fin de la phrase.

Mais j'ignore quelle est la langue dans laquelle le sens peut être achevé avant la phrase ; & c'est-là encore une de ces choses que tout le monde répète sans que personne s'avise une fois au moins d'examiner ce qu'il dit. Dans toutes les langues du monde, ce n'est qu'avec la phrase que le sens peut être terminé, & jusqu'au dernier mot le sens est suspendu.

Dans les langues à inversion, les mots que la pensée doit unir sont, il est vrai, séparés très souvent par la construction ; mais les opérations de la pensée sont si rapides, qu'il ne peut résulter de là aucune suspension qu'on puisse mesurer ni même sentir.

Incipe parve puer risu cognoscere matrem.

Je ne l'ai point encore embrassé d'aujourd'hui.

J'ai entendu le vers de Virgile aussi vite que celui de Racine ; & s'il est possible qu'il y ait quelque différence, cette différence est tout comme si elle n'existoit pas ; elle échappe à toutes les mesures du temps, puisqu'elle échappe à ma sensation même.

J'ai parlé long-temps, & j'ai entendu parler une langue dont les inversions sont beaucoup plus hardies que celles des langues anciennes ; c'est peut-être de toutes les langues

celle où l'on parle & où l'on entend le plus vite.

M. de Rivarol dit encore, d'après la plupart des Grammairiens, que les langues modernes sont nées du Latin, que le Latin en est la souche.

Il y a long-temps que l'Abbé Girard a observé que les langues modernes avoient emprunte de la langue Latine la plus grande partie de leurs mots, ce qui en constitue le corps; mais qu'elles avoient pris dans les langues du Nord leur syntaxe, &, pour ainsi dire, l'âme qui les gouverne, qui en fait le caractère. Ce qu'elles ont reçu des langues du Nord peut donc paroître plus important encore que ce qu'elles ont emprunté de la langue des Romains. L'Abbé Girard n'est pas un de nos meilleurs Grammairiens; mais c'est le Grammairien peut-être qui a le plus d'esprit; & cette observation suffiroit pour le prouver.

La suite à un autre Mercure.

(Cet Article est de M. Garat.)



NÉCROLOGIE.

LETTRE aux Rédacteurs du Mercure.

MESSIEURS,

J'ai vû avec autant de surprise que de chagrin les Journaux de la lecture desquels le Public paroît le plus avide, garder obstinément * le silence sur la mort d'un Artiste distingué, moissonné à la fleur de son âge après avoir obtenu & mérité de grands succès, & qui, au double titre de François & d'homme à talent, ne mérite point l'oubli auquel il semble qu'on veuille le condamner. Cet Artiste est M. *Floquet*, Auteur de la musique de l'*Union de l'Amour & des Arts*, & de celle du *Seigneur Bienfaisant*. Depuis plusieurs années le Mercure de France a su se faire un renom d'impartialité, qui ne peut pas laisser croire que ses Auteurs soient susceptibles d'être entraînés par les opinions du moment ou par une prévention aveugle, & par conséquent injuste. L'abondance des matières, le grand nombre d'Ouvrages dont ils ont journellement à prendre connoissance, peuvent bien les distraire quelquefois du soin de certains articles; ce n'est pas néanmoins une raison de leur soupçonner assez de foiblesse pour céder au torrent de certaines idées. Par exemple, les plus habiles Compositeurs étrangers jouissent à présent en France de tous les avantages qui peuvent flatter leur

* Il faut en excepter les Petites Affiches: trois jours après la mort de Floquet, elles lui ont consacré un article flatteur pour sa mémoire & consolant pour sa famille.

orgueil, accroître leur fortune & augmenter leur réputation. A Dieu ne plaise que j'en éprouve quelques regrets ! au contraire. Je vois avec plaisir l'accueil honorable qu'on fait à leurs talens, les encouragemens qu'on leur donne, les récompenses qu'on leur accorde. Je les remercie du fond du cœur de nous avoir développé les secrets d'un Art enchanteur, dont les plus belles ressources nous étoient presque inconnues ; d'avoir enrichi notre Scène Lyrique d'Ouvrages immortels ; enfin, de nous avoir indiqué des routes dont ils avoient seuls le secret : mais ce que je crois en mon particulier leur devoir de reconnoissance, loin de me donner pour eux une admiration exclusive, ne ferme point mon âme à l'estime que je dois à ceux de mes compatriotes qui ont consacré leurs veilles & leurs études au desir de se faire un nom célèbre en travaillant pour nos plaisirs ; à ceux sur-tout qui, presque sans modèle, & par le seul secours de leur génie, nous ont créé des jouissances dans un temps où notre système musical étoit encore pauvre, & , pour ainsi dire, dans l'enfance. Cette façon de penser me paroît si raisonnable, j'ose l'avouer tout haut, que je présume qu'il n'est pas un seul des Collaborateurs du Mercure qui ne pense comme moi ; & c'est elle qui m'enhardit à vous adresser quelques détails sur la vie & sur les Ouvrages d'un Musicien auquel on ne sauroit aujourd'hui refuser des éloges, sans jeter du ridicule sur les suffrages glorieux qu'il obtint il y a douze ans.

Etienne Joseph Floquet, est né à Aix en Provence le 25 Novembre 1750, d'une famille honorée dans la bourgeoisie. Il sentit & montra dans un âge encore très-tendre le goût dominant qui l'entraînoit vers l'Art musical. Je ne vous entretiendrai point de ses premiers essais, je vous parlerai seulement d'une Messe de sa composition qu'il fit exécuter dans la

Cathédrale d'Aix, à peine âgé de douze ans, & qui fut généralement applaudie. C'est dans cet Ouvrage que les Connoisseurs apperçurent le germe d'un talent fait pour être distingué, & pour acquérir un jour une grande réputation. D'autres compositions du même genre se succédèrent assez rapidement. Les encouragemens qu'elles valurent au jeune Floquet, l'engagèrent à se rendre à Paris, afin de s'y perfectionner, tant par l'étude des modèles alors avoués, que par les leçons de nos meilleurs Compositeurs. Peu de temps après son arrivée, les F. M. se proposèrent de faire célébrer une Messe des Morts en l'honneur de M. le Comte de Clermont; ils chargèrent Floquet de cette Messe, qui fut exécutée dans l'Eglise des Religieux Augustins Réformés de la Place des Victoires. La facture savante de quelques morceaux, l'expression heureusement saisie & plus heureusement développée de quelques autres, inspirèrent pour l'Auteur un vif intérêt. Des personnes puissantes, des Auteurs Lyriques lui proposèrent des Poëmes d'Opéra; mais il travailloit déjà à *l'Union de l'Amour & des Arts*, qui fut, après avoir éprouvé quelques difficultés, représentée en 1773. On se rappelle encore le succès de cet Ouvrage; il fut porté jusqu'à l'enthousiasme. Quatre-vingt représentations consécutives suffirent à peine à l'affluence toujours renaissante des Spectateurs enivrés. Enfin l'Auteur appelé par les acclamations les plus universelles, fut obligé de paroître sur le Théâtre pour y recevoir en personne les témoignages de la satisfaction générale; honneur inoui jusqu'alors à l'Académie Royale de Musique, & dont Floquet jouï le premier. Un triomphe aussi éclatant devoit entourer d'ennemis & d'envieux celui qui l'avoit obtenu: Floquet devint donc l'objet de la haine & des calomnies de ses rivaux. Ce sentiment délicieux qui dilate l'âme d'un jeune homme qui voit se lever devant lui

l'aurore d'une réputation brillante, cette joie pure, qui, en naissant du bonheur d'avoir réussi, exalte l'imagination d'un Artiste, & le fait aspirer à de nouveaux succès, furent taxés de présomption & d'orgueil. *Azolan* fut représenté, on ne jugea point cet Opéra, on s'efforça de lui nuire, on n'en parla qu'avec les termes du dénigrement; & lorsqu'après vingt-six représentations il fut retiré du Théâtre, on se réjouit d'avoir humilié ce qu'on appeloit la vanité de Floquet. Que faisoit-il pendant que ses ennemis s'occupaient à le persécuter? Il faisoit de sérieuses réflexions sur les moyens qui lui restaient d'augmenter son talent; il se rendoit compte de ce qui lui manquoit, de ce qu'il lui falloit acquérir; & celui que la Capitale avoit couronné, dans son ivresse, sur le plus séduisant de ses Théâtres, ramassoit en silence les ressources qui pouvoient le mettre en état d'aller s'asseoir, comme élève, dans le premier des conservatoires de l'Italie. Que la vanité qui inspire des sentimens aussi rares, est respectable & rare elle-même!

On prétend que Floquet reçut pendant quelque temps des leçons de M. Piccini, qui demouroit alors à Naples; je n'affirme point ce fait, parce que je n'en suis pas certain; ce que je puis affirmer, c'est que le célèbre Sala, l'un des meilleurs Maîtres de l'Ecole Napolitaine, & le P. Martini, le plus habile Théoricien de toute l'Italie, s'honorèrent de compter Floquet au nombre de leurs Elèves. C'est par le secours de ces deux Hommes illustres qu'il s'est perfectionné dans la science du contre point, genre trop peu étudié par les Compositeurs modernes, qu'ont négligé même des Maîtres Italiens très renommés, & qu'on n'affecte guères de mépriser qu'après s'être convaincu qu'on n'y sauroit atteindre. C'est sous leurs yeux qu'il a composé & fait exécuter un *Te Deum* à deux orchestres, au-

quel les Napolitains, peuple connoisseur en musique, applaudirent avec transport, qu'on a depuis très-foiblement rendu au Concert Spirituel de Paris; mais qui, dans l'Eglise des PP. de l'Oratoire, où il fut exécuté avec autant d'ensemble que de précision & d'intelligence, excita un enthousiasme dont la sainteté du lieu retint à peine l'effor. Qu'on ne dise donc plus que Paris, encore dans l'ignorance, a couronné Floquet, & depuis a délavoué son ivresse. Cette assertion est un retour de l'envie: Paris, sans prévention, a encouragé ses brillans essais, Naples a couronné ses progrès par un suffrage aussi rare que glorieux pour un étranger; voilà ce qu'il faut dire, pour être vrai. Je dois le remarquer en passant: Floquet n'est pas le seul Compositeur François que l'Italie ait vengé de l'injustice de ses compatriotes; il en est encore un que son sublime talent met en butte aux traits de la basse médiocrité, & dont les partitions sont placées par les Maîtres sur les pupitres des premiers conservatoires de l'Italie.

Hellé fut représentée en 1779. Peu de Poèmes aussi médiocres. aussi ingrats. La musique néanmoins fit honneur à Floquet dans ce petit nombre d'esprits justes qui savent distinguer, des fautes auxquelles un mauvais Poème entraîne, les beautés qui sortent du génie d'un Compositeur habile. On n'a point oublié deux chœurs de demons d'une facture savante & d'un effet vraiment terrible. Je ne fais quelle raison a fait retirer cet Opéra dans l'instant même que le sentiment de ses beautés commençoit à s'étendre: c'est une énigme de coulisses qui ressemble à tant d'autres dont, par pudeur, on cherche à ne pas deviner le mot.

Le *Seigneur Bienfaisant* fut donné un an après *Hellé*, c'est à-dire en 1780. Je ne me rappelle pas de sang-froid que cet Ouvrage fut sur le point

de ne pas être représenté. J'ai vû l'instant où il alloit être sacrifié à je ne fais quelles considérations. Cinquante-une représentations, sans compter les reprises, ont prouvé ce que le Public y auroit perdu de plaisir, & l'Académie Royale de Musique de recettes. A quel prix on achète les succès ! quel est donc l'attrait de la gloire, de cette fumée qui nous enivre, qui soutient le courage au milieu des persécutions, & qui donne plus d'ardeur à la saisir à l'instant même qu'elle va nous échapper ?

Je crois pouvoir me dispenser d'examiner ce que Floquet eut de foible ou de défectueux dans ses compositions musicales. Quand il vivoit, les envieux de sa réputation & de ses succès l'ont fait connoître avec cette attention scrupuleuse que donne le desir de nuire : depuis sa mort, malgré l'inutilité d'une critique amère & rigoureuse, ils ont suivi les mêmes principes, & n'ont pas rougi d'insulter à sa cendre dans une de ces Feuilles clandestines dont tout le mérite est d'attacher la curiosité oisive par une malignité déchirante. Je n'imiterai point un si cruel exemple ; & j'observerai que la prévention & l'esprit de parti ont deux manières bien distinctes de juger les Artistes. Ici, tout est admiration & indulgence ; on se tait sur les endroits foibles & même médiocres d'un Ouvrage, on ne cite que les beautés, on les exagère en les prônant. Là, tout est injustice, rigueur & sévérité ; on glisse sur le beau, on cherche à en atténuer l'effet, tandis qu'on se plaît à remarquer les défauts, à en répandre la connoissance, à les grossir même aux yeux de la multitude ignorante. C'est dans ce dernier système qu'on a souvent prononcé sur le mérite de Floquet. Que de Maîtres Italiens qui jouissent en Europe d'une grande célébrité auroient été immolés aux cabales si on les avoit toujours ainsi jugés ! J'en pourrois donner un exemple récent : je me tais, parce qu'on a fini par

être juste sur le compte de l'Homme célèbre dont je veux parler.

Après s'être montré avec avantage sur le Théâtre Italien dans *la nouvelle Omphale*, Floquet ambitionna les honneurs du genre tragique; il se chargea de mettre en musique l'*Alceste* de Quinault, retouchée par M. de Saint-Marc. Tout auroit dû le détourner d'une pareille tentative; & les dégoûts qu'il avoit éprouvés, & la rivalité du célèbre Gluck, dont l'*Alceste* est un chef-d'œuvre; mais le desir de mériter de nouveaux lauriers en se montrant le rival d'un grand homme, entraîna Floquet. L'Ouvrage fini, il fut mis en répétition, non sans avoir rencontré mille obstacles. Quel fut le fruit de tant de soins, de tant de courage, de ce noble desir de présenter dans la lice un François luttant contre un des plus illustres Musiciens étrangers? Un arrêt de proscription. Depuis long-temps la santé de Floquet étoit chancelante: le chagrin d'avoir fait en vain un travail inutile, & perdu tout-à-la-fois pour l'intérêt & pour la gloire, lui a porté un coup qui insensiblement a miné son existence. Après quelques mois d'une vie douloureuse & chagrine, il est mort le 10 Mai 1785, en regrettant d'avoir travaillé pour un fantôme qu'il apprenoit trop tard à bien apprécier. Je ne plaide point la cause de Floquet, il n'est plus; mais ne puis-je pas faire ici une question qui peut être utile à d'autres que lui? Quand un Auteur a obtenu de grands succès, quand plus d'un Ouvrage a établi sa réputation, n'y a-t-il pas de l'injustice, de l'ingratitude & même de la témérité à ne point constituer le Public juge des Ouvrages qu'il présente? Les Comités de nos Comédiens sont éloignés d'être infallibles; tous les jours le Public casse leurs arrêts: mais si l'un de ces Comités s'est déjà trompé deux fois sur le mérite réel d'un Auteur, est-il bien sage à lui de s'exposer, en se trom-

pant une troisième, à porter l'amertume du désespoir dans le cœur d'un homme sensible? Je ne prononcerai point là-dessus; mais je dirai que l'extrême rigueur produit des maux irréparables, tandis qu'une prudence indulgente & délicate ne peut enfanter que l'encouragement & le bien.

J'oubliois de vous dire, M., qu'avant son retour à Paris, Floquet s'arrêta à Boulogne, & qu'il vit bientôt les portes de l'Académie des Philharmoniques s'ouvrir devant lui. C'est la réputation seule qui conduit à cette Académie; & une réputation distinguée. Floquet étoit devancé par la sienne. Les preuves que les Philharmoniques exigent des Membres qu'ils veulent adopter, il faut les faire en trois soirées. Floquet fit les siennes en une, & composa en deux heures & demie un *Canto Fermo*, une Fugue à cinq parties & le verset *Crucifixus* du *Credo*. N'en soyez point surpris, Messieurs, Floquet avoit un tempérament vif & bouillant: il falloit que le génie de cet Artiste fût tout-à-coup frappé de ce qu'il avoit à peindre; il n'étoit pas le maître d'éprouver ces mouvemens spontanés qui sont presque seuls le mérite de tant d'autres Compositeurs; mais dans l'instant de l'inspiration il produisoit avec une facilité merveilleuse.

Si Floquet a été recommandable comme Artiste, il l'a été davantage par ses qualités sociales. Jamais le poison de l'envie n'a dévoré son cœur. Je l'ai vu applaudir avec transport aux productions de ses rivaux, même de ceux qui lui rendoient le moins de justice: qualité bien rare & bien estimable, sur-tout aujourd'hui. Bon fils, bon frère, bon ami, il a laissé les plus vifs regrets dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu. Vrai, simple, incapable d'intrigues, il portoit souvent la candeur jusqu'à l'innocence: ses écarts étoient les fautes d'un enfant. Une mère très-âgée pleure de n'avoir point fermé les yeux dans les

bras d'un fils qu'elle adoroit; une sœur tendre versée encore dans le sein d'un époux respectable & sensible les larmes que lui arrache le souvenir de son frère, les amis de Floquet ne prononcent son nom qu'avec attendrissement : après cela, que pourrois-je encore ajouter à son éloge ?

J'ai l'honneur d'être, DE CHARNOIS.

ANNONCES ET NOTICES.

ON a mis en vente à l'Hôtel de Thou, rue des Poitevins, N^o. 17, *les Cartes & Figures du Troisième Voyage du Capitaine Cook*, pour les deux Editions in-8^o. Prix, 48 liv. en blanc ou broché.

INSTITUTIONS de Médecine Pratique traduites sur la quatrième & dernière Edition de l'Ouvrage Anglois de M. Cullen, Professeur de Médecine d'Edimbourg, & premier Médecin du Roi pour l'Ecosse ; par M. Pinel, Docteur en Médecine, 2 Vol. in-8^o. Prix, 12 livres reliés. A Paris, chez Duplain, Libraire, cour du Commerce, rue de l'ancienne Comédie Française ; & à Versailles, chez André, Libraire, rue du vieux Versailles.

Ce Livre, destiné à faire une époque mémorable en Médecine, est le fruit des veilles & de quarante années d'expérience d'un des plus fameux Médecins de l'Angleterre. Ses Écrits sont remarquables par l'ordre le plus méthodique, une sagacité rare & les principes de pratique les plus judicieux. On doit compter parmi un grand nombre de théories nouvelles celles des maladies & des affections neu-

veuses; c'est sans doute à l'esprit de discussion & aux recherches de M. Cullen que sont dûs les plus grands progrès qu'ait faits la Médecine depuis Boerhaave.

COLLECTION des meilleurs Ouvrages François composés par des Femmes, dédiée aux Femmes Françaises, par Mademoiselle de Kerallio.

Le but de cette Collection, de format *in-8*, proposée par Souscription, est de rassembler en un seul corps d'Ouvrage, le fruit du génie de ces Femmes célèbres qui font la gloire de leur sexe & l'ornement de leur Patrie; & la Nation Française est la plus propre à encourager une pareille entreprise. Cet Ouvrage pourra servir à prouver que quand les Femmes voudront, elles sauront montrer l'heureux & rare assemblage des vertus & des talens. On joindra ceux de leurs écrits que l'on jugera dignes de la publicité, les Anecdotes de la vie de leur Auteur, surtout lorsqu'il aura uni les qualités de l'ame aux graces de l'esprit.

L'Auteur promet de puiser dans de riches dépôts, dans des Ouvrages imprimés & manuscrits; il recherchera dans cette dernière classe tout ce qui paraîtra digne de l'impression; & toutes personnes qui posséderont des mémoires certains, des anecdotes sûres, ou des morceaux détachés sur la vie & les Ouvrages des Femmes Françaises, depuis Héloïse jusqu'à nos jours, sont invitées à les communiquer à l'Auteur, rue de Grammont, N° 17. Il est des Femmes célèbres dans notre siècle qui ont déjà terminé leur carrière. Leurs héritiers peuvent donner des indications sur leur vie ou leurs écrits: c'est à eux qu'on demande les moyens de placer les noms sacrés d'une Mère, d'une Sœur ou d'une Tante, à côté de ces

noms à qui elles ont, pendant toute leur vie, payé un juste tribut d'admiration.

On imprimera à la tête du premier Volume le titre & l'ordre de la distribution des matières qui composeront la Collection, dont chaque livraison d'un Volume paroîtra régulièrement de mois en mois, à commencer du mois de Décembre prochain.

Si cet essai plaît au Public, l'Auteur se propose de lui offrir, à la suite de cette Collection, celle de tous les Ouvrages des Femmes Angloises. La différence que doit apporter, même dans les genres semblables, celle du génie & du caractère national, pourra former des deux Collections un ensemble curieux & piquant, offrir un objet de comparaison agréable, faire connoître des Ouvrages ignorés en France; & après avoir offert un hommage aux célèbres Françaises, en attirer un plus général, & non moins flatteur à l'esprit & aux talens de toutes les Femmes.

On payera 6 liv. en souscrivant, & 3 liv. en retirant le premier volume; de sorte qu'il y aura un Volume payé d'avance. Le Volume coûtera 4 liv. 10 sols à ceux qui auront souscrit, & 6 livres à ceux qui ne souscriront pas. La souscription sera ouverte jusqu'au mois de Novembre prochain, chez Lagrange, Libraire, au Palais-Royal, côté de la Rue-Neuve des Bons Enfans, N^o 123.

Portrait de Louis XVI, Roi de France & de Navarre.

Ce Portrait, qui est proposé par souscription, sera gravé par Ch.-Cl. Bervic, Graveur du Roi, des Académies de Paris, de Rouen & de Copenhague, demeurant à Paris, aux Galeries du Louvre.

M. Bervic a sollicité & obtenu l'honneur de mul-

tiplier, par la Gravure, le Portrait en pied du Roi, peint par M. Callet, Membre de l'Académie Royale de Peinture.

Dans ce Tableau Sa Majesté est représentée debout sur le haut des marches du trône, & revêtue de tous les attributs de la royauté. D'une main elle porte son chapeau garni de panaches, de l'autre elle s'appuie sur son Sceptre porté sur un coussin où sont posées la Couronne & la main de Justice. Le Trône très-orné, surmonté d'une riche draperie, & accompagné d'une balustrade & d'autres accessoires forme le fond de ce Tableau, qui appartient à Mgr. le Comte de Vergennes.

La Planche sera de même grandeur que celle du Portrait de Louis XIV, par Drevet, & portera 25 pouces 6 lignes de hauteur sur 19. Elle sera terminée dans le courant de l'année 1787. Le prix de chaque Épreuve sera de 24 liv. pour les Souscripteurs, & de 32 liv. pour ceux qui n'auront pas souscrit. MM. les Souscripteurs payeront 12 liv. en souscrivant chez M. Hogguer, Trésorier du Salon des Arts, au Palais Royal, maison du Caveau, n^o. 9. Les fonds resteront en dépôt chez M. Hogguer jusqu'à la Livraison des Épreuves, cette souscription n'ayant d'autre objet que de fixer le nombre des Estampes. La souscription sera fermée au premier Janvier 1786.

Le nom du Graveur & l'intérêt du sujet doivent exciter l'intérêt du Public.

Portrait de Louise-Elisabeth Vigée Lebrun, de l'Académie Royale de Peinture, gravé à Stuttgart, par J. G. Müller, de l'Académie Royale de Peinture, &c., d'après L. E. Vigée Lebrun. A Paris, chez Bafan, rue & hôtel Serpente. Prix, 12 liv.

Un burin tout ensemble ferme & moëlleux, de la correction, de la vérité, beaucoup de finesse dans

les détails, & principalement le mérite d'avoir conservé l'esprit du Portrait original, ainsi que l'exakte ressemblance d'une femme qui fait également charmer par l'attrait des talens & par celui des grâces : voilà ce qui doit faire distinguer cette Gravure du grand nombre de celles de ce genre que nous voyons journellement paroître. Ce Portrait ne peut qu'ajouter encore à la réputation dont jouit déjà M. Müller.

Portrait de M. le Comte de Cagliostro, dessiné d'après nature, & gravé par Cheris-Guerin, 1781. Prix, 1 liv. 16 sols. Se vend à Strasbourg, chez l'Auteur, à la Monnoie; & à Paris, chez Chéreau, Graveur, rue des Mathurins, n^o. 24.

Au bas du Portrait on trouve ces vers :

De l'ami des humains reconnoissez les traits,
Tous ses jours sont marqués par de nouveaux bienfaits ;
Il prolonge la vie, il secourt l'indigence ;
Le plaisir d'être utile est seul sa récompense.

NUMÉROS 33, 34 & 35 des Feuilles de Terpsichore pour la Harpe & pour le Clavecin. Prix, 1 liv. 4 sols chaque Feuille, qui paroît tous les Lundis. On souscrit chez Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poulies, & Salomon, Luthier, Place de l'École.

NUMÉRO 7 du Journal de Violon, ou Recueil d'Airs nouveaux, par les meilleurs Maîtres, arrangé pour le Violon, l'Alto, la Flûte & la Basse. Prix, séparément 2 liv. 8 sols. Abonnement pour douze Cahiers 18 liv. & 21 liv. — Numéros 19, 20, 21, 22, 23 & 24 de la Muse Lyrique, ou Journal de Guittare, dédié à la Reine, par M. Porro, contenant des Airs de Théodore, du Ba-

bier de Séville, &c., des Airs de Société, entre autres le Novice de la Trape, par MM. de Florian & Martini. On souscrit en tout temps pour ces deux Journaux chez Mme Baillon, rue Neuve des Petits-Champs, au coin de celle de Richelieu.

DEUX Symphonies pour le Clavecin ou Piano-Forte & Violon, Basse & Cors ad libitum, par M. Darondeau, Œuvre I. A Paris, chez l'Auteur, rue des Moulins, Butte Saint Roch, & chez Leduc, Marchand de Musique, rue du Roule, à la Croix d'or, n^o. 6. Prix, 7 liv. 4 sols.

Faute à corriger dans le dernier Mercure.

Page 210, ligne 3, ait rien perdu de son feste, lisez : ait rien perdu de son lustre.

T A B L E.

<i>Le soir, ou le Bal de Nuit</i>	<i>De l'Universalité de la Langue</i>	
<i>au Village,</i>	3 <i>Françoise,</i>	10
<i>Charade, Enigme & Logogry-</i>	<i>Névrologie,</i>	35
<i>phe,</i>	7. <i>Annonces & Notices.</i>	43

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 6 Août 1785. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 5 Août 1785. GUIDL

MERCURE
DE FRANCE.

SAMEDI 13 AOUT 1785.

PIÈCES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

PLAISIRS DES BORDS DE LA MER
aux Isles d'Hyères.

P LAINES de Nérée,
Lit où Cythérée
A reçu le jour,
O mer tour-à-tout
Émue & calmée,
Ma Muse charmée
Chante les tableaux
Que m'offrent tes flots.

L'AURORA étincelle
Au trône des airs,
Le plaisir m'appelle
Sur le sein des mers.

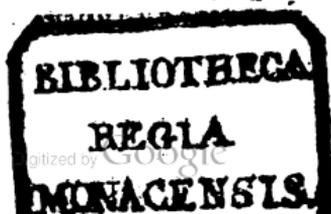
N^o. 33, 13 Aout 1785.

C

M E R C U R E

La mouvante glace
 Des flots radieux
 Peint sur sa surface
 La splendeur des Cieux.

DIEU de la lumière ,
 Astre bienfaisant ,
 Tire du néant
 La nature entière ,
 Parcours en géant
 Ta vaste carrière....
 Long-temps attendu
 Son char qui s'élançe ,
 Sur l'abyme immense
 Paroît suspendu....
 J'adore , j'admire :
 Un sacré délire
 Enchaîne mes sens :
 Ma reconnoissance
 Peint par mon silence
 Ce que je ressens.
 Nos barques légères
 Des ondes amères
 Ouvrent le crystal ;
 L'élément terrible
 Est aussi paisible
 Que l'eau d'un canal :
 La jeune Amphitrite ,
 En riant m'invite



DE FRANCE

51

A la visiter ;
Alors qu'une Belle
Ainsi nous appelle ,
Peut-on résister ?
Me voilà sur l'onde
Mobile & profonde ;
L'esquif vole & fait ;
La tranchante rame
Pousse & fend la lame ;
Le Nocher conduit.
L'eau nous environne ,
Jaillit jusqu'à nous ,
Ecume & bouillonne ,
Sans être en courroux.
Mon cœur , ni ma tête
N'y peuvent tenir ;
Prêt à défaillir
Je veux qu'on arrête....
Mais qui le pourroit ?
La nef plus rapide
Sur la plaine humide
Glisse comme un trait.
Je meurs , je succombe ,
C'en est fait , je tombe
Sur un banc voisin....
Terre , terre , terre ,
Retentit soudain ,
J'ouvre la paupière....
Et j'arrive enfin.

C 7

MERCURE

ISLES fortunées.

Toujours couronnées
 De verts citronniers ;
 Superbes palmiers,
 Jasinins , grenadiers,
 Qui bordez la plage,
 Qui couvrez ce port,
 C'est sous votre ombrage
 Que je cours d'abord !
 Sur un promontoire
 Bientôt je gravis,
 Et là j'établis
 Mon observatoire.

En noirs escadrons
 Je vois mille Thons
 Flotter sur les vagues,
 Et vers nos *madragues*
 Pesamment nager ;
 Le troupeau sans crainte
 Dans ce labyrinthe
 A su s'engager,
 Les *chambres* se ferment
 Les pièges enferment
 Cent monstres marins...
 Les canots accourent,
 Soulèvent, entourent
 Les filets tout pleins ;
 Les captifs bandissent,

S'agitent , frémissent ,
Se roulent , se glissent ,
Jusqu'au bord des fots ;
Sur les Matelots
Les ondes jaillissent.
D'énormes poissons
Les barques s'emplissent
Les chants des Tritons
Dans l'air retentissent ;
Les Buccins mugissent ,
A leurs rauques sons
De loin applaudissent
Les antres profonds.
Là-bas sur la grève ,
Maint Pêcheur achève
D'amener ses rets....
Avançons auprès ;
La capture arrive ;
Je vois sur la rive
Glisser , frejller ,
Bondir & briller
Dorades charmantes ,
Soles éclatantes ,
Et Rougets sanglans ,
Et *Vives* piquantes
Et *Mulets* volans ,
Vivantes marée ,
Sardine azurée ,

Délicat anchoi,
Subissez ma loi ;
Il faut que je dîne ;
De voire chaire fine
Çà , régalez-moi,
Midi nous rassemble ;
Les Pêcheurs ensemble
Au bord de la mer
Nagent dans la joie.
Feu brillant & clair
Prépare leur proie ;
Un flacon de vin,
Bien rouge, bien sain,
Rafraîchit dans l'onde ;
La tasse d'étain
Sert à tout le monde ;
Une planche ronde
(Que nous entourons
Assis sur le sable)
Est le plat, la table,
Et nous la chargeons
De ces mets si bons
Cuits sur les charbons
Et de cents poissons
Bouillis pêle-mêle.
Dans l'eau maternelle,
Par les vieux patrons.

Sur ces tapis d'algue ,

Sopha de Thétis ,
Où je suis assis ,
Je vois de la Malgue
Les coteaux fameux
Par leurs vins fumèux,
Lorsqu'en sa colère
Le tyran des mers
Lance dans les airs
L'humide poussière
De ses flots amers ,
Le sel de cette onde
Fertile en vertus ,
Echauffe , féconde
Ces plans dont Bacchus
Fit présent au monde.

QUEL autre tableau
S'offre à ma lorgnette.
Changeant de pinceau
Changeons de retraite.
De ce roc voûté
Qui se creüse en *balme*
D'où l'œil enchanté
Fuit sur la mer calme ,
Dans le double azur
D'un horison pur ,
D'une mer tranquille
Au nord de mon Isle
J'apperçois surgir ,

M E R C U R E

Marcher & grossir
 Sur le dos des ondes
 Vingt nefz vagabondes
 Qu'un heureux zéphyr
 Pouffe à voiles pleines
 Dans ces vastes plaines,
 Que je vois blanchir.

LA flotte s'avance
 En belle ordonnance,
 Et rapidement
 Tout en louvoyant,
 Elle gagne une anse,
 A l'abri du vent...
 Ses cris d'allégresse,
 Ses blancs pavillons,
 Ses bruyans canons,
 Une folle ivresse,
 Le son du tambour,
 Tout dit à *la tour*
 Des rades maitresse,
 Son heureux retour.
 La tour la signale;
 La Flotte Royale
 Mouille tout au autour
 De ce beau séjour.
 Soudain de nos villes
 Des ports d'alentour,
 Cent bateaux agiles

D E F R A N C E .

27

Que presse l'amour,
Volent auprès d'elle,
On crie, on appelle,
Et c'est lui, c'est elle,
Dieux, il est vivant,
Est dans cet instant
De crainte mortelle
Tout ce qu'on entend.

O CHÈRE Patrie!
Pénates sacrés,
Amis adorés,
Famille chérie!
Peut-on vous revoir
Sans verser des larmes?
Que ce doux espoir
A pour moi de charmes!
Est-il un mortel
Que ne réjouisse
Et que n'attendrisse
Le toit paternel?
Revoit-on son frère
Et sa tendre sœur,
Revoit-on sa mère,
Presse-t'on son cœur,
Sans croire au bonheur?

M A I S l'or des étoiles
Émaille les airs;
La nuit de ses voiles

C v

M E R C U R E

Couvre l'Univers.
 Phœbé rayonnante
 Se lève, & tremblante
 Se peint dans les mers
 Que son globe argente
 De brillans éclairs.
 Au sein de la ville
 Il faut retourner,
 Il faut sillonner
 Ce bassin tranquille.
 Au bruit des clairons,
 Au bruit des trompettes,
 Et des clarinettes
 D'accord nous voguons,
 Et vers nos retraites
 Nous nous élançons.

(Par M. Béranger.)

P O R T R A I T D' I R È N E , à Mme la
 Comtesse DE L***.

Bionda testa, occhi azuri, e bruno ciglio.

AU rivage de Nice, & sous les plus beaux cieuz,
 Naquit la jeune Irène; & son âme & ses yeux
 De la Nature annoncent le sourire;
 Son œil fut animé par un rayon d'azur,
 Et son âme s'ouvrit au soufflé le plus pur

De cet air doux qu'on y respire.

Sous ses pinceaux l'Albane eût rassemblé
Ce joli nez, ce front, cette beauté complete,
Ce cou d'ivoire & ce trésor voilé

Que la pudeur soumet au joug de la toilette.

A la glace du soir laissons-en le tableau ;

Doit-on peindre ce qu'on devine ?

J'y brisé mes regards ainsi que mon pinceau,

Et mieux que lui la gaze le dessine.

Images de son tein, emblèmes de ses jours,

Les roses du plaisir, le lys mélancolique,

De ses traits délicats colorent les contours ;

C'est un ensemble heurieux de la Vénus antique

Et du plus jeune des Amours.

Dans nos salons remplis de glaces, de bougies,

De nos Vénus du soir les pâles effigies

D'un épais vermillon restaurent leur beauté ;

Mais d'un léger carmin que sa fraîcheur efface,

En ranimant sa joue, Irène nous retrace

Un matin de printemps auprès d'un soir d'été.

Tour-à-tour sa parure est brillante, ingénue ;

Tantôt à ses cheveux la gaze suspendue

D'une robe-sultane effleure le satin ;

Tantôt sa tresse blonde imite avec mollesse

La grâce, la fierté, l'élégante paresse

De l'amazone du matin.

Charmante à tous momens, belle à toutes les heures,

Elle plaît, elle touche, elle enchante à la fois

C vj

Quand vers la fin du jour l'écho, de ses demeures,
Répète sa brillante voix ;

Dans les tons élevés d'une scène sublime,
Vingt fois le mot d'amour enflamme son accent ;
Sa figure, le peint & sa bouche l'exprime ;
Mais c'est notre cœur qui le sent.

Quelquefois sous sa main & savante & légère,
Aux touches du piano succèdent les beaux vers,
Harmonie à l'esprit plus chère :

Les sons de Piccinni se perdent dans les airs,
Le cœur retient les accens de Voltaire.

De sa bouche naïve organe le plus doux,
Aucun art jamais ne dispose,

C'est là que sur des fleurs la vérité repose ;
Et le plaisir en est jaloux.

A la modeste Irène en pleurant je révèle
Ses traits, son âme, ses talens ;

Je peins ce que j'ai vû quand j'étois auprès d'elle,
Plus heureux si j'osois peindre ce que je sens !

(Par M. de Ch. *)

*Explication de la Charade, de l'Énigme &
du Logogryphe du Mercure précédent.*

LE mot de la Charade est *Bûlot* ; celui de
l'Énigme est *Souris* ; celui du Logogryphe
est *Papier*, où l'on trouve *Pape*, *pie*, *xé*,
pari, *Priape*, *air (l')*, *repi*, *ire*, *pipe*,
pi, *rafe*, *pire*.

 CHARADE.

ON chante mon premier,
 On plante mon dernier,
 On mange mon entier.

(Par M. l Chevalier de Meude-Monpas.)

ÉNIGME.

JE couvrois autrefois un casque, un Chevalier;
 J'étois une chaînette, ou de fer ou d'acier;
 Au temps présent je suis toute autre chose.
 (Quelle étrange métamorphose !)
 Noir comme violet, en blanc, en incarnat,
 J'habille Pontife & Prélat.

(Par M. de Bouffanelle, Brigadier des
 Armées du Roi.)

LOGOGYPHE.

JE dois le jour au Dieu Vulcain;
 Quoique toujours au même usage,
 Je sers à maint & maint ouvrage;
 Peut-être suis-je sous ta main.
 Faut-il plus pour que tu devines?

J'ai sept pieds; si tu les combines,
 Tu dois trouver incontinent
 Ce qui se gonfle en trop courant;
 Un instrument du jardinage;
 De la Noblesse un témoignage;
 Un des quatre élémens; un odieux détour;
 Ce que le chat poursuit & la nuit & le jour;
 Ce qui fleurit en France & qu'à Londre on honore;
 Une substance pure & qui nous vint des cieus,
 Pour mettre l'homme au rang des Dieux;
 Un arbre ailé qui peut verdir encore,
 Quand, vainqueur de l'Anglois, de l'envie & des flots
 Il ramène en nos ports à la fois deux Héros.*
 Sans te mettre mon tout en tête,
 Tu m'as deviné, je m'arrête.

*(Par M. le Chevalier de Blair, Officier
 au Régiment d'Aquitaine.)*

* Allusion au retour de M. de Suffren en France, sur le vaisseau le *Héros*.



 NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*FIN de l'Extrait du Discours sur
l'Universalité de la Langue Françoisé.*

ON a vu que M. de Rivarol n'a pas porté une analyse assez neuve, assez profonde dans le génie & dans le caractère de notre langue. On peut lui reprocher aussi de n'avoir pas peint nos grands Écrivains de manière à représenter toute l'étendue de leur gloire, à expliquer comment ils avoient soumis une partie du monde à leur langue.

*Bayle plaça le doute aux pieds de la vérité,
Bossuet la mit elle-même aux pieds des Rois.*

Le doute a disparu lorsqu'on voit la vérité, & c'est une image bien fautive, que de placer le doute aux pieds de la vérité qui le fait disparaître. C'est bien mal représenter aussi la majesté du génie de Bossuet, que de dire *qu'il mit la vérité aux pieds des Rois* : il la fit tonner sur leurs têtes. L'imagination, accoutumée à trembler devant son éloquence, le regarde, en quelque sorte, comme celui de qui relèvent les Rois & les Empires.

*Le grand Condé pleuroit aux vers du grand
Corneille, & Racine corrigeoit Louis XIV.*

Pourquoi vouloir peindre tout le talent de Racine par l'effet de cinq à six vers de Bri-

tannicus, & par une anecdote tout au moins incertaine ? Le mot sur Corneille est beau ; mais c'est un beau vers de Voltaire.

—Le grand Condé pleurant aux vers du grand Corneille.

M. de Rivarol dit de Rousseau : *ce que tout le monde avoit jusqu'ici enseigné aux hommes, il le commandoit, & son impérieuse éloquence se faisoit écouter.*

Quelqu'un qui vouloit flatter M. de Buffon (comme si un grand Homme avoit besoin de la flatterie) lui disoit un jour : *Tout ce que Rousseau a dit pour engager les mères à nourrir leurs enfans, vous l'avez dit avant lui. Nous l'avons tous dit,* répondit M. de Buffon ; *mais il n'appartenoit qu'à Rousseau de le commander & de se faire obéir.*

On voit que la phrase de M. de Rivarol n'est que le mot de M. de Buffon ; mais ce mot est sublime dans la bouche de M. de Buffon, & il ne le seroit pas dans celle de M. de Rivarol, quand il eût été le premier à le dire. Il ne faut rien prendre à personne, mais sur-tout il ne faut pas prendre un trait de modestie à un grand Homme.

M. de Buffon lui-même n'est pas mieux peint par M. de Rivarol.

« Pour écrire l'Histoire grande & calme
 » de la Nature, Buffon emprunte ses couleurs & sa majesté. Pour en fixer les époques, il se transporte dans des temps qui n'ont point existé pour l'homme, & là son imagination rassemble plus de faits

» que l'Histoire n'en a depuis gravés dans
 » ses Annales; de sorte que ce qui tou-
 » choit pour nous aux ténèbres d'une éter-
 » nité antérieure, se trouve placé par lui
 » entre deux suites d'événemens comme
 » entre deux foyers de lumière. »

Il ne peut être vrai que l'imagination de M. de Buffon ait rassemblé plus de faits que l'Histoire n'en a gravé dans ses Annales. Il a rassemblé beaucoup plus de siècles qu'il n'y en a dans toute l'Histoire connue du genre-humain, & infiniment moins de faits que dans la plus courte Histoire du plus petit Peuple. Chacune des époques de M. de Buffon présente des milliers de siècles & un seul fait; on ne sait pas non plus pourquoi M. de Rivarol borne le talent de M. de Buffon à l'Histoire *grande & calme* de la Nature. M. de Buffon fait la peindre dans les orages comme dans le calme; il en a les grâces comme la grandeur. Il est sublime & élevé lorsqu'il parle du cheval & du lion; il est plein de grâces lorsqu'il parle du cigne, & charmant lorsqu'il peint l'oiseau-mouche. Ce qui caractérise même ce grand Écrivain, c'est d'avoir autant de formes & de couleurs que la Nature elle-même, qui est infinie dans la variété de ses couleurs & de ses formes. M. de Céruti a mieux parlé de M. de Buffon; il avoit déjà mieux dit ce que M. de Rivarol semble avoir voulu dire d'après M. de Céruti.

« Avant lui l'Histoire Naturelle n'étoit

» qu'une laborieuse compilation, une no-
 » menclature superficielle. Il en a fait une
 » Science sublime, un Art créateur. Par ses
 » grandes idées il a rendu la Langue plus
 » éloquente, & par les grandes images il l'a
 » rendue plus poétique. Après nous avoir
 » appris à lire dans le centre du Globe, il a
 » voulu nous apprendre à lire dans la nuit
 » des temps. Il a pénétré dans les siècles an-
 » térieurs à tout ce qui existe; il a parcouru
 » tout ce vaste espace inhabité jusqu'ici par
 » la pensée même : ainsi ses époques de la
 » Nature ont servi, si ce n'est à expliquer le
 » monde, du moins à l'agrandir. L'imagina-
 » tion se plaît à errer dans les déserts de
 » l'infini. »

Cela est vrai, net & grand; cela n'est pas indigne de M. de Buffon.

On eût désiré qu'un Discours destiné à
 expliquer les causes de l'universalité de la
 Langue Françoisè, eût donné l'exemple des
 qualités précieuses qui ont mérité cette
 prééminence à notre Langue; mais M. de
 Rivarol, qui montre souvent de l'esprit &
 du talent, a très-rarement un bon style. On
 est choqué à chaque instant dans son Dis-
 cours du contraste de l'idée qui est méta-
 physique & de l'expression qui est d'un faux
 bel-esprit. M. de Rivarol paroît vouloir que
 tout soit brillant dans le style; mais il faut
 que tout éclaire, & non pas que tout
 brille. Avec le projet de M. de Rivarol on
 s'accoutume à ne regarder les choses que

sous de petits rapports; on les voit à facettes, comme dit Mme de Sévigné; on ne les voit plus dans ces grandes faces sous lesquelles le bon sens a coutume de considérer les choses. Cet esprit mince & léger, dit M. de Buffon, ces idées si fines & si déliées ressemblent aux feuilles du métal battu, qui ne prennent de l'éclat qu'en perdant de la solidité. M. de Buffon juge que rien n'est plus contraire au talent d'écrire.

Il arrive souvent à M. de Rivarol de prendre une analogie de mots pour une analogie de choses.

Il veut justifier la rime de nos vers, & il dit: *Les Anciens n'avoient-ils pas la rime des mesures comme nous la rime des sons?*

On ne fait pas ce que c'est que la rime des mesures. Les Anciens avoient le rythme, & nous avons la rime; mais entre les mots *rime* & *rythme*, il y a quelque rapport de sons, & M. de Rivarol a voulu y trouver un rapport de choses qui n'y est pas.

Il ne lui faut pas même une analogie de mots pour supposer des analogies de choses qui n'existent pas.

La musique est cachée dans la parole comme la danse dans la marche ordinaire.

La même chose en effet; mais je voudrois savoir comment les pas que fait un Bourgeois en se promenant aux Tuileries cachent les entrechats & les pironettes que fait le jeune Vestris sur le Théâtre de l'Opéra; comment les paroles que prononce un

Avocat à l'Audience de sept heures cachent les airs si brillans & si pathétiques que chante Mme Todi; en tout cas si elles les cachent, elles les cachent très bien.

M. de Rivarol prétend que les Langues se corrompent par l'abus des mots figurés; & au moment même qu'il établit cette vérité, il fait cette phrase: *La trame de la perfidie, le creuset du malheur & les autres expressions de ce genre sont comme assises à la porte de chaque profession.*

Des expressions assises à des portes!

Paris devint le foyer des étincelles répandues chez tous les Peuples de l'Europe.

Des étincelles partent d'un foyer & ne peuvent pas former un foyer.

C'est l'Angleterre qui avoit creusé ce vaste bassin (l'Encyclopédie) où doivent se rendre les diverses branches de nos connoissances.

Le mot de *bassin* réveille l'idée d'un amas d'eau; le mot de *branche* réveille l'idée d'un arbre: ce sont là des images bien mal assorties, & le plus grand abus des figures consiste dans les associations de figures incohérentes.

Les vingt dernières pages du Discours de M. de Rivarol sont presque toujours écrites de ce style, & ce n'est point là le style qui a fait la prééminence de la Langue Française.

Nous croyons que M. de Rivarol écrivoit de meilleur goût s'il écrivoit ses propres pensées au lieu de tourmenter les pensées des autres. Quand on emprunte des idées, on veut les

rendre au moins d'une autre manière que l'Ecrivain original, & on les rend d'un style maniéré. M. de Rivarol auroit dû mettre cette cause parmi celles qu'il donne de la corruption des Langues. Ce n'est pas que nous lui reprochions, comme quelques pédants, l'ambition de dire des choses nouvelles dans un style nouveau. Tout homme qui écrit doit avoir cette double ambition, & toutes les deux conviennent à M. de Rivarol, puisqu'il a de l'esprit, & puisqu'il a du talent. On répète sans cesse à notre siècle d'imiter le siècle de Louis XIV; mais un siècle ne doit pas plus imiter un siècle qu'un homme ne doit imiter un homme. Dans la succession des âges, dans le progrès des lumières, on prend nécessairement de nouvelles manières de voir, de nouvelles manières de sentir, & les hommes de talent qui ont toujours l'œil attaché sur ces tableaux mobiles, doivent en rendre les changemens dans leur style. Le style de Tite-Live devoit être élégant, développé; il étoit au moment de la naissance du bon goût & des lumières. Le style de Tacite devoit être ferré, profond, énergique & audacieux; il étoit au moment où l'on fait un usage plus hardi de la Langue, parce qu'on la connoît mieux; où l'on réduit en une vérité générale & profonde une multitude de vérités, où l'on resserre en une phrase ce qui a été dit dans des pages, & en une expression ce qui a été développé dans des phrases. Ce sont deux Ecrivains de gé-

nie ; mais Tacite est le génie d'un siècle où l'esprit général a fait plus de progrès.

Le Père Rapin trouvoit l'affectation de la profondeur dans Tacite ; c'est que le Père Rapin, qui vivoit dans le siècle de Louis XIV, étoit dans le siècle qui correspond au siècle de Tite-Live. S'il eût vécu dans notre siècle, qui correspond davantage à celui de Tacite, il eût trouvé que la profondeur de cet Historien est une profondeur naturelle, & n'a rien d'affecté. Racine en jugeoit autrement que le Père Rapin ; c'est que Racine, comme tous les Hommes de génie, voyoit au-delà de son siècle, & qu'il devoit, pour ainsi dire, les manières de voir & de sentir qui devoient être naturelles au nôtre.

Qu'on rapproche les grands Écrivains de notre siècle dont les talens sont d'ailleurs les plus divers, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Buffon, &c. &c., on leur trouvera à tous quelque chose de commun : une sagacité plus étendue qui ne se contente pas de saisir les choses telles qu'elles sont, mais qui remonte aux causes, qui pénètre dans les effets ; l'art de rapprocher sans effort des choses que l'esprit humain n'avoit pas songé à considérer ensemble : un certain mélange des vûes des sciences naturelles, du ton & de la connoissance du monde, de l'éclat & de l'imagination des Beaux Arts. Dans ce mélange le talent du style a quelquefois perdu de sa pureté, de son élégance ; plus souvent encore il s'est élevé à des beautés supérieures

& inconnues, & très-certainement l'esprit humain s'en est agrandi. Auroit on voulu que Montesquieu eût pris Bossuet pour modèle, & M. de Buffon Fénelon? Mais alors au lieu de quatre grands Écrivains nous n'en aurions eu que deux; au lieu de deux siècles nous n'en aurions eu qu'un. Non, le génie a son modèle en lui-même, & ne va pas le chercher hors de lui: il peut & il doit se former sur les talens qui l'ont précédé; mais quand il s'est formé, il ne regarde que lui, & ses Ouvrages sont des copies éternelles de lui-même. Il est des loix & des qualités immuables pour le style, la vérité, la convenance, la clarté, &c. &c.; celles-là doivent être les mêmes dans tous les siècles pour que le style soit *bon*: il en est de mobiles, pour ainsi dire, & qui doivent changer avec les siècles, sous peine de les ennuyer tous: telles sont l'élevation, la profondeur, la finesse, la couleur, toutes ces qualités qui constituent proprement le talent, & qui font qu'un style n'est pas seulement *bon*, mais *beau*. C'est peut-être pour n'avoir pas fait assez nettement cette distinction entre ce qui doit être immuable pour être *bon*, & ce qui doit varier continuellement pour être *beau*, que des Critiques qui ont du goût, mais un goût transmis, ont attaqué les hommes supérieurs qui portent dans le style des beautés & des expressions nouvelles: ils ont voulu proscrire tantôt toutes les expressions prises des

effets & des merveilles des Beaux-Arts, tantôt toutes les expressions empruntées aux Sciences naturelles : ils défendoient à l'imagination de puiser de nouvelles richesses dans ces mondes nouveaux découverts par la Physique, & dans ces mondes enchantés créés par l'imagination elle-même ; & pour condamner ainsi la poésie & l'éloquence à rester toujours emprisonnées dans le même monde, tandis que les Sciences s'emparaient tous les jours de mondes nouveaux, au défaut de raisons, on a donné des autorités imposantes ; on a dit, toutes les images d'Homère sont puisées dans les beautés de la Nature exposées à tous les regards ; pour être sublime, ce génie extraordinaire placé au milieu des Beaux-Arts comme le Créateur au milieu des mondes, n'a besoin que de peindre ce que vous avez sous les yeux ; & on ne voyoit point qu'il étoit difficile que cela fût autrement, puisque du temps d'Homère, de toute la Nature il n'existoit encore pour l'homme que ce qui s'offroit aux yeux les plus ignorans ; que les Sciences naturelles n'existoient point encore, & que les Beaux-Arts sembloient attendre Homère pour naître sous de son génie. On n'a point vû que du temps d'Homère tout le monde ne voyoit point ces beautés simples exposées aux yeux de tout le monde ; & que ces belles peintures du Poëte, ces tableaux sublimes des mouvemens de la mer Égée sur les côtes de l'Asie mineure, des feux du soleil couchant

chant & de l'aurore boréale projetés sur les sommets de l'Olimpe, sur les demeures des Dieux, étoient, pour ainsi dire, des découvertes d'Histoire Naturelle pour un siècle aussi ignorant que celui d'Homère. Quelle tristesse en effet, quel ennui au milieu même des beautés de l'empire des Arts, si, tandis que les siècles amènent sans cesse de nouveaux changemens & dans la Nature & dans notre manière de la voir, & jusques dans nos passions même, le génie des Arts, enchaîné à d'antiques modèles, les reproduisoit toujours sans jamais rien reproduire & des spectacles, & des opinions, & des générations nouvelles qui passent sur la terre ! Nous croyons donc que M. de Rivarol mérite plutôt des éloges que des reproches lorsqu'il cherche le nouveau ; nous croyons que tout homme d'un vrai talent doit avoir le sentiment qui a dicté l'un des plus jolis vers de La Fontaine :

Il nous faut du nouveau, n'en fût-il plus au monde.

(Cet Article est de M. Garat.)



Les Lunes du Cousin Jacques, I^{er}. N^o.
Avec cette épigraphe :

D'abord il s'y prit mal, puis un peu mieux, puis bien,
Puis enfin il n'y manqua rien. *La Fontaine.*

Abonnement pour Paris, 18 liv., pour
la Province 21 liv.; chaque Lune prise
séparément, 1 liv. 16 sols, petit in-12.
beau papier; le I^{er}. N^o. est de 200 pages.
A Paris, chez Lesclapart, Libraire de
MONSIEUR, Pont Notre-Dame, N^o. 23.

C'EST un Auteur bien original, que le
Cousin Jacques; il a un genre qui n'est qu'à
lui, & un genre très drôle. J'ai déjà rendu
compte de ses premières folies dans le N^o.
du 22 Janvier de cette année; je n'ai point
fait grâce à ses défauts, en observant toutes
fois que les défauts même ne pouvoient em-
pêcher ses facéties de trouver beaucoup de
partisans. En effet, ceux qui aiment à rire
s'amuseut volontiers des saillies d'un jeune
Écrivain qui plaïsante à tort & à travers;
& pourvu que dans son badinage il mette
de l'esprit & de l'enjoûment (deux qualités
dont le ciel a pourvu abondamment le
Cousin Jacques,) ils lui font grâce du reste.

On a pu très-bien dénommer ses *Petites
Maisons du Parnasse* une orgie d'esprit. Cette
expression semble caractériser assez un Livre
sans plan, sans ordre, où une tirade de vers

agréables succède à un morceau de prose triviale, à une réflexion solide une pensée extravagante.

Le premier N^o. des *Lunes* vaut mieux que les premières Brochures du *Cousin Jacques*. Sa plume évite les écarts qu'elle s'étoit permise autrefois. Les différentes Pièces de vers qui ont paru de lui dans les Journaux depuis un an, ont été distinguées de tant de Pièces aussitôt oubliées que publiées. Beaucoup moins de trivialités, plus d'amertume, plus de ces disparates choquantes qui donnoient de l'humeur au Lecteur que la gaieté de l'Auteur avoit mis en train de rire. Si le *Cousin* s'est encore permis quelques plaisanteries un peu bouffonnes, c'est avec plus de réserve. Ses vers sont plus soignés, sa prose est plus chariée; car d'ailleurs on fait que son style ne pêche point par le défaut de naturel.

Entre-autres bagatelles originales, telles que *la Vie de Mlle Mirliflore*, *la relation d'un Hermite de Paris à M. le Duc de. . . .* &c. &c. j'ai distingué sur-tout *la Conversation du Cousin avec un des arbres du Jardin du Roi*; il y a long-temps que je n'ai rien lu écrit avec autant d'esprit & d'originalité.

Il y a des détails piquans & de la satire gaie dans les *Dépêches d'un Clerc de Procureur de la rue S. Jacques, à son père gros Marchand de la rue S. Denis*. Il faut avouer que, grâce aux influences de la Lune, le *Cousin* donne à ses sarcasmes une tournure

qui porte coup d'autant plus sûrement qu'il paroît y mettre moins de prétention.

Le Conte de *Monfieur l'Amoureux* est plein de variété & d'intérêt. C'est un effai que l'Auteur publie avec une défiance d'autant plus louable, que M. Imbert a depuis long-temps accoutumé les Lecteurs à être très-difficiles à contenter en ce genre, comme le *Cousin* le lui fait entendre lui-même dans un *Envoi* qui termine ce Conte.

S'il est un Conteur agréable,
C'est vous, mon maître, assurément.
Mais on peut être supportable
Sans égaler votre talent.
Aux loix de la gaité fidèle
J'ai risqué ce premier accès.
Je serois plus sûr du succès
Si je vous prenois pour modèle.

J'aurois trop à faire s'il falloit indiquer ici tout ce qu'il y a de plaisant & d'original dans ce volume. Il est plus simple d'y renvoyer les Lecteurs, en les assurant qu'ils trouveront dans cette production attrayante par le sel dont elle est assaisonnée, autant que par la singularité qui la caractérise, de quoi passer des momens agréables.

Le *Cousin* a déjà été encouragé par des Gens de Lettres, & en particulier par M. l'Abbé Aubart, qu'il a remercié par les vers ingénieux que l'on va lire.

A I R : *Pour la Baronne.*

P O U R tes Affiches ,

Le bon goût dicte des extraits.
Ce ne sont point des fleurs postiches.
Le Pinde en fait éclore exprès

Pour tes Affiches.

D A N S tes Affiches

Fais souvent parler Apollon.
Orne-les de tes hémistiches ;
Rien ne nous semblera trop long
Dans tes Affiches.

D E T E S Affiches

Naît chaque jour nouveau plaisir.
Aussi jamais tu ne nous triches.
Chaque jour accroît le desir
De tes Affiches.

Q U E tes Affiches

Parlent de mes foibles essais ;
Mon Libraire & moi serons riches ;
Car rien ne vaut plus de succès
Que tes Affiches.

En un mot , il est certain que le *Cousin* à un genre & un genre très-plaisant dans toute la force du terme ; & ceux à qui ce genre plaira seront peu affectés des declamations déplacées d'un Censeur austère , qui veut ramener tout à son caractère sérieux, qu'*aucuns* nomment ennuyeux.

V A R I É T É S.

Lettre de M. Thomas à M. de Lacretelle.

A Nice, ce 6 Février 1785.

„ JE vous remercie bien véritablement,
 „ Monsieur, de ne m'avoir point oublié à la
 „ distance où je suis de vous, & de m'avoir
 „ fait tenir un Ouvrage aussi précieux que le
 „ vôtre. Je l'ai lû avec le plus vif intérêt.
 „ Sagacité d'esprit, finesse de vûes, justesse
 „ dans les idées, humanité dans les senti-
 „ mens, pathétique dans tous les morceaux
 „ qui en étoient susceptibles, expressions
 „ heureuses, noblesse à-la-fois, & sagesse
 „ dans le style, voilà ce qui m'a frappé d'un
 „ bout à l'autre de ma lecture. Par-tout vous
 „ occupez, vous fixez l'attention, vous in-
 „ téressez l'âme; & l'Ouvrage le plus utile
 „ est en même temps un Ouvrage très-agréa-
 „ ble. On aime & l'on chérit celui qui voit
 „ & discute ainsi nos préjugés, & les maux
 „ qu'ils nous causent.

„ Votre premier Discours est une histoire
 „ piquante, faite, pour ainsi dire, sur des
 „ matériaux qui n'existent pas, mais à qui
 „ vous donnez, en les créant, toute la vrai-
 „ semblance qui représente à nos yeux la
 „ vérité. Vous ralliez l'histoire d'une opinion
 „ à celle des sentimens naturels de l'homme,

» & à celle des loix & des usages de nos
 » temps barbares, qui ont dû la faire naître.
 » Vous faites parfaitement voir comment
 » elle a dû survivre aux causes mêmes qui
 » l'ont produite, & qui en partie ne subsis-
 » tent plus. Cette marche heureuse & ce
 » développement pourroient s'appliquer à
 » l'histoire de presque toutes nos opinions
 » & de nos préjugés modernes, qui, nés
 » dans l'ignorance, se conservent avec nos
 » lumières, nés dans la barbarie, restent
 » encore dans l'état de civilisation, & of-
 » frent chez tous les Peuples de l'Europe un
 » mélange bizarre & un contraste singulier
 » d'usages, de vices, d'erreurs, de vertus,
 » de connoissances & de loix qui se com-
 » battent. Nous ressemblons dans notre
 » marche à ce serpent de la fable, qui, avec
 » une seule tête, a pu aisément franchir
 » d'une partie de son corps les buissons qui
 » l'arrêtoient, mais dont les cent queues
 » pliées & repliées de mille manières sont
 » restées dans les broussailles, à travers les-
 » quelles elles n'ont pu passer. Il faut le dé-
 » livrer de cette partie de lui même pour
 » qu'il puisse continuer sa route.

» Votre second Discours prêtoit plus à
 » l'éloquence, & vous en avez tiré un grand
 » parti. J'aime fort le morceau où vous pei-
 » gnez si bien l'espèce de terreur avec la-
 » quelle un jeune homme, rejeté jusqu'alors
 » du sein d'une famille, & qui ne répon-
 » doit que de lui-même à la société, en re-

» trouvant ou redemandant à la loi des pa-
 » rens , va désormais entrer en partage de
 » tous les hasards de flétrissure & d'infâmie ,
 » à laquelle un préjugé barbare peut l'affo-
 » cier. Cette idée est belle & vraiment élo-
 » quente. Et l'histoire de cette famille mal-
 » heureuse , dont le crime d'un seul a dé-
 » truit les vertus , le bonheur & les talens !
 » Et ce jeune homme si intéressant & né
 » pour les vertus , qui , échappé du pied de
 » l'échafaud d'un père , pauvre & orphelin ,
 » implore la pitié , & repoussé de toutes
 » parts par l'horreur & le mépris , & dont
 » l'âme dégradée devient féroce , pour se
 » venger d'une société féroce qui le repousse
 » & le rejette hors de son sein ! Il est im-
 » possible de peindre avec plus de chaleur
 » & de force les effets terribles du préjugé ;
 » c'est les mettre en drame & en action ; ce
 » qui est bien plus puissant sur les esprits
 » que tous les raisonnemens du monde. Ja-
 » mais la Logique n'a déraciné un seul pré-
 » jugé , ni une opinion populaire : il faut
 » ébranler l'âme & l'imagination , comme
 » vous avez fait.

» Je retrouve le même caractère & le
 » même genre de beautés dans plusieurs
 » morceaux du troisième Discours , sur-tout
 » dans celui où vous faites voir comment
 » les loix se font , pour ainsi dire , rendues
 » les protectrices du préjugé , & se font as-
 » sociées à lui par la barbarie des supplices.
 » Il y a là une peinture effrayante , & une

» réclamation bien noble de l'humanité dans
 » la punition même du plus grand des cri-
 » mes. Ce morceau étoit difficile & envi-
 » ronné d'écueils, & vous avez su les éviter
 » avec beaucoup d'art. Le sentiment qui
 » vous anime vous sert de sauve-garde; &
 » vous couvrez, pour ainsi dire, de toute
 » la pitié du genre-humain, celle que vous
 » inspire un monstre même. Le morceau de
 » la fin; & cette famille désolée que vous
 » amenez aux pieds du trône, présentent
 » un tableau doux & touchant, & l'emploi
 » le plus attendrissant de l'autorité royale.

» Je regarde, Monsieur, l'ensemble de ces
 » trois Discours comme un des meilleurs
 » Ouvrages que nous ayons, & par son uti-
 » lité & en même-temps par l'exécution.
 » Vous vous êtes défendu par-tout de cette
 » exagération qui ressemble elle même à un
 » préjugé, & qui par-là même est moins pro-
 » pre à le combattre. Vous avez par-tout cette
 » mesure qui ne met jamais en défiance celui
 » qui écoute contre celui qui parle. Je vous
 » remercie & pour moi, & pour la nation,
 » & pour les malheureux à qui un si bon
 » Ouvrage ne peut manquer d'être utile. Il
 » doit fixer les regards du Public, & peut-
 » être réveiller ceux du Gouvernement sur
 » l'effet d'une opinion qui, comme vous
 » le remarquez fort bien, ne doit point être
 » anéantie tout-à-fait, mais modifiée & con-
 » duire par la justice.

» Les autres morceaux que vous avez

„ réunis dans le même volume, sont tous
 „ intéressans par les vûes du bien public, &
 „ la philosophie éclairée que vous mêlez à
 „ la discussion de nos Loix. Vous raffetmif-
 „ sez l'alliance des Loix avec la Politique &
 „ la Morale. Vos réflexions, sur tout sur la
 „ réforme de nos Loix criminelles, me pa-
 „ roissent une table excellente des grands
 „ objets qu'il y auroit à examiner & à traiter
 „ dans cette partie. Cette table, si courte,
 „ est comme ces éclairs qui découvrent dans
 „ la nuit un vaste horizon.

„ Encore quelques Ouvrages pareils,
 „ Monsieur, & vous aurez la réputation
 „ solide & bien méritée d'un excellent es-
 „ prit & d'un de nos bons Écrivains... Adieu,
 „ Monsieur, je vous embrasse & vous re-
 „ mercie de nouveau. Agréez ma reconnois-
 „ sance & mon inviolable attachement. »

J'ai l'honneur d'être, &c. Signé THOMAS.

S P E C T A C L E S.

ACADEMIE ROYALE DE MUSIQUE. *

LE Mardi 26 Juillet, on a représenté pour
 la première fois sur ce Théâtre, un Ballet

* L'Homme de Lettres qui se chargeoit habi-
 tuellement de cet Article, ne pouvant plus y donner
 ses soins, il sera fait à l'avenir par un nouveau Ré-
 dacteur.

Pantomime en trois Actes, intitulé *le premier Navigateur ou le Pouvoir de l'Amour*, de la composition de M. Gardel l'ainé.

On connoît le Poëme de Gesner qui porte ce titre; il a fourni sans doute à M. Gardel l'idée de son Ballet; mais pour tirer parti de ce sujet, il a dû y changer tant de choses qu'on peut le regarder comme entièrement de son invention. Voici quel en est le canevas.

Plusieurs Bergers prétendent à la main de Mélide. Un seul a touché son cœur : c'est Daphnis. Ils ont tous déposé à la porte de cette Bergère leurs houlettes chargées des présens qu'ils lui destinent. Mélide arrive avec sa mère, & voit ces présens avec l'embarras modeste d'un jeune cœur qui n'ose se déclarer. Restée seule elle examine de plus près ces houlettes, & cherche à reconnoître celle de son amant. La vive émotion qu'elle éprouve en examinant une guirlande lui persuade qu'elle vient de Daphnis : c'est en effet l'offrande de ce Berger qui l'épioit & qui saisit adroitement les deux bouts de la guirlande, dans laquelle Mélide se trouve enchaînée. Ce joli tableau, qui amène un doux aveu, forme un pas de deux très-agréable.

Semire, mère de Mélide, veut cependant faire un choix pour sa fille. Le hameau s'assemble, les Bergers prétendans se défont à différens jeux; & Mélide doit être le prix du vainqueur. Ces jeux sont l'exercice du javelot, la lutte & la danse. L'Auteur a

D vj

sagement retranché une joûte d'instrumens qui, malgré le choix agréable d'une symphonie concertante de M. Gossec, jetoit du froid sur la scène. Nous n'en parlons que parce que le Programme imprimé annonce ce Concert.

On juge bien que Daphnis l'emporte en tout sur les autres Bergers, & qu'il obtient la main de Melide. La joie des deux amans, partagée par tous les habitans du hameau, s'exprime par des danses qui terminent le premier Acte.

Au second, le Théâtre représente sur l'un des côtés le portique du Temple de l'Hymen; de l'autre un bocage agréable dans lequel est une statue de l'Amour; la mer dans l'enfoncement. Les deux amans, accompagnés de tout le village, font leur offrande à l'Amour, leur prière à l'Hymen, dont le Temple s'ouvre. Il en sort de jeunes Paranymphe & des Prêtres portant un autel. On unit Daphnis & Melide. A l'instant une tempête épouvantable s'élève du côté de la mer. Le ciel & la terre ébranlés vomissent des feux qui dispersent tous les malheureux habitans; le Temple, qui leur sert d'abord de refuge, frappé de la foudre, n'est plus pour eux un asyle assuré. Daphnis s'occupe à-la-fois de Melide & de sa mère; la violence des feux souterrains les sépare, les empêche de se rejoindre. Melide égarée se trouve sur une partie du Continent que les flots inondent & séparent; ils forment

déformais une barrière impénétrable entre elle & son amant.

Le calme revient sur la terre, mais non dans le cœur de Daphnis, qui, privé de ce qu'il aime, incertain sur son sort, se livre au plus affreux désespoir. Il refuse tout secours, toute consolation. Emporté par un égarement qu'il réproûve à l'instant même, il repousse jusqu'à Sémire, qui s'évanouit, & qu'on emporte au loin. Morphée descend, répand ses pavots sur Daphnis, sans pourtant calmer entièrement l'agitation de son âme. L'Amour paroît aussi, & touché de sa peine, il lui montre dans un songe, visible aux yeux des Spectateurs, la nouvelle Isle où son amante implore son secours, & une barque dont la voile porte une inscription qui lui indique l'usage qu'il en doit faire. Le songe se dissipe; il se réveille, & voit avec autant d'étonnement que de joie cette même barque sur le rivage. Malgré tous ses amis, malgré Sémire même qui se jette à ses genoux pour le détourner de cette entreprise, il s'embarque, & laisse tous les habitans effrayés du danger qu'ils lui voient courir.

Au troisième Acte, Mélide est seule dans l'Isle. Ses gémissemens expriment son effroi. Elle parcourt le nouveau séjour qu'elle habite pour chercher s'il est quelques moyens d'en sortir. Au moment où elle quitte la Scène, Daphnis paroît. Ses plaintes font retentir les échos. On y répond; il vole du

côté où la voix s'est fait entendre. Mélide accourt de son côté vers celle qu'elle a entendue; elle appelle à son tour, Daphnis répond; enfin les deux amans se réunissent. On conçoit leurs transports, qui ne sont interrompus que par l'expression de leur reconnaissance envers l'Amour. Mais Mélide se ressouvient de sa mère; elle veut l'aller retrouver dans cette même barque malgré les instances de son amant, lorsqu'au milieu de l'Isle s'élève un Temple, c'est celui de Vénus. Cette Déesse descend, & l'Amour arrive en amenant Sémire & tout le hameau dans des barques galantes. Vénus donne à cette Isle le nom de Cythère, & consacre au service de son Temple Mélide & son amant. Cette cérémonie & la joie des nouveaux habitans terminent ce Ballet par un divertissement où se joignent des Faunes, des Bacchantes & toute la cour de Vénus.

Cette Pantomime, qui a un très-grand succès, & qui le mérite, ajoute encore, s'il est possible, à l'idée qu'on avoit des talens de M. Gardel l'aîné. Le sujet est simple, facile à saisir, l'intérêt en est très-bien gradué; lors même qu'il n'est pas encore établi, comme au premier Acte, des tableaux charmans le remplacent. Les airs sont choisis avec infiniment de goût & d'esprit.

Nous rapporterons, plutôt comme observation que comme critique, un sentiment qui nous a paru assez général. En ap-

prouvant l'idée du songe dans lequel l'Amour montre une barque à Daphnis, on ne voudroit pas qu'à son réveil cette barque se trouvât toute faite sur le rivage. Si c'est un présent des Dieux, dit-on, Daphnis peut s'y livrer sans crainte, & dès-lors il n'excite plus d'intérêt. On desireroit que son génie, excité seulement par le songe, lui inspirât à son réveil l'idée d'abattre un arbre creusé, en se faisant aider s'il le faut par ses amis, d'en former un frêle canot dans lequel on ne pourroit le voir entrer sans frémir. Alors, dit-on, les alarmes qu'il inspire seroient justifiées; peuvent-elles exister avec une protection si visible de la part des Dieux?

C'est à M. Gardel à juger lui-même de cette idée. Le Public en prévoit bien l'effet; mais l'Auteur seul peut décider si elle est praticable.

On n'a point l'idée d'une exécution plus parfaite que celle de ce Ballet. On fait avec quelles grâces, quelle finesse, quelle vérité Mlle Guimard remplit tous les rôles dont elle est chargée; elle donne à celui de Mélide une décence, une modestie au premier Acte, & un intérêt dans les autres qui attachent l'âme des Spectateurs à tous ses pas. M. Vestris, dont on connoît la supériorité dans la Danse proprement dite, n'en montre pas moins dans la Pantomime. Deux momens sur-tout nous paroissent dignes des plus grands éloges; celui du songe, où l'agitation de son âme, très différente de celle qu'il éprou-

voit éveillé, laisse distinguer l'égarement du sommeil; & celui où dans son délire il repousse Sémire avec fureur, & tombe au même instant à ses genoux pour lui demander pardon de sa dureté. Ces endroits nous semblent préférables à l'expression même du désespoir; non que M. Vestris ne l'ait très-bien rendue, mais nous croyons que les passions violentes n'exigent, pour être bien exprimées, que de l'énergie, de la sensibilité naturelle, & que ces qualités sont moins rares que la finesse & la profondeur de conception.

Mlle Masson a rempli le rôle de Sémire avec beaucoup d'intelligence & d'intérêt. Nous ne parlerons pas des autres personnes employées dans le divertissement; leurs talens sont au-dessus d'éloges secondaires.

Les décorations & la tempête font honneur aux Artistes qui les ont exécutés. On a trouvé la mer beaucoup plus vraie que ce qu'on avoit vu jusqu'à présent. Peut-être cet effet & celui des nuages qui amènent l'orage sont-ils encore susceptibles d'un degré de perfection qu'on doit attendre des grands talens de M. Boulay.



COMÉDIE ITALIENNE. *

LE Mardi 2 de ce mois, on a donné la première représentation des *Aveux Imprévus*, Comédie en trois Actes & en prose.

Léonore & Dorville sont sur le point de s'épouser ; leur hymen est un mariage de convenance arrangé par le Baron, père de Léonore, & par Lilimon, oncle de Dorville : celui-ci même a très-indiscrètement prêté les mains à ce projet, mais il s'en repent. Devenu amoureux de Sophie, jeune orpheline élevée dans la maison du Baron, & tendrement attachée à Léonore, il veut, avant d'obéir à son oncle, savoir s'il n'a pas eu le bonheur de plaire à celle qu'il aime. En conséquence il écrit un billet qu'il charge son valet Pasquin de faire remettre à Sophie par Finette, femme-de-chambre des deux Demoiselles. La difficulté est de gagner Finette : le don d'une bourse lève tous les obstacles, & la Soubrette, sous le prétexte de demander à Sophie ce qu'elle pense d'une lettre qu'elle a, dit-elle, copiée dans un Roman nouveau, lui remet celle de Dorville. Sophie n'a point été insensible au mérite du jeune homme ; elle l'aime

* Cet Article & celui de la Comédie Française continueront, comme par le passé, d'être rédigés par M. de Charnois.

en secret ; la lecture de son billet lui inspire de la joie & de la douleur ; mais elle se promet de ne pas être ingrate , & de sacrifier sa tendresse au bonheur de Léonore. Cependant un M. de Floricourt , ami de Dorville , homme d'un caractère tranquille , propre à se plier à toutes les circonstances , aimant à son aise & sans passion , avoit eu des vûes sur la fille du Baron ; mais voyant la place occupée par Dorville , il s'est rejeté sur Sophie ; en conséquence il lui fait une déclaration qui n'est pas agréablement reçue. Il ne se désespère point ; il attend. Quelque temps après il surprend Sophie & Dorville dans une conversation très-vive. Il croit que c'est pour lui que son ami parle avec tant de chaleur. La manière équivoque dont il s'explique fait croire à la jeune personne que Floricourt est le confident de Dorville ; elle se retire en laissant malgré elle éclater son dépit , & en se plaignant d'être la victime d'une indiscretion malhonnête. Dorville est au désespoir. Floricourt , qui prend toujours le change , console son ami , & le tire de l'inquiétude où il étoit d'avoir été entendu , en le remerciant de son zèle. C'est toujours avec la même préoccupation que Floricourt parle de Sophie à Finette dans la Scène suivante ; mais un mot mal-adroïtement lâché lui donne des soupçons , & lui fait enfin connoître qu'il a un rival. De ce moment les deux personnages jouent au fin l'un contre l'autre , & se

quittent en se flattant réciproquement de s'être trompés. Enfin, la Soubrette arrache à l'orpheline l'aveu de son amour pour Dorville; elle s'imagine que pour mettre ordre au trouble qui commence à naître dans la maison, & pour éviter de plus grands maux, il suffit d'instruire le Baron de la passion de Dorville pour Sophie. Le Baron s'indigne, il regarde cette passion comme une insulte faite à Léonore & à lui-même; il persiste à vouloir que le mariage projeté soit conclu: Lisimon est du même avis. Pendant que tout cela se passoit, on a vû Floricourt aux pieds de Léonore, qui ne paroissoit pas indifférente à ses galanteries. Dorville espère que cet incident peut tout arranger; mais Floricourt, qui a été la dupe de Dorville, lui annonce malignement que sa déclaration à Léonore n'étoit qu'un jeu concerté entre elle & lui afin d'éveiller sa jalousie. Enfin, le Baron & Lisimon arrivent pour tout terminer. Combat de générosité entre les deux amies, qui ne peuvent consentir à être heureuses aux dépens l'une de l'autre; attendrissement de la part des vieillards; double union de Sophie avec Dorville, & de Floricourt avec Léonore.

Cet Ouvrage est ou d'un très jeune homme ou d'un Auteur très-récemment entré dans la carrière Dramatique. Rien ne motive son titre; car tous les aveux qui s'y font, loin d'être imprévus, sont au contraire tous prévus, ou au moins pressentis. L'action ne

manque pas de raison, mais elle est lente & un peu froide; elle est d'ailleurs chargée d'incidens dont le choix n'est pas toujours heureux, & de personnages dont l'utilité n'est point assez apparente. Nous ne parlons pas de ceux de Lisimon & du Baron; leur présence sert à établir les bienséances, & sauve leur foiblesse; mais qu'est-ce que Léonore? aime-t-elle ou n'aime-t-elle point? consent-elle à épouser Dorville par inclination ou par obéissance? Rien ne le dit. Cette jeune personne n'éprouve aucun trouble, aucune contrainte; passive par-tout, dans aucune situation elle n'est agissante, & néanmoins il est question d'un hymen qui doit faire le bonheur ou le malheur de sa vie. Le caractère de Floricourt seroit très-comique s'il étoit mieux prononcé, mais il n'est qu'indiqué. Le moyen dont se sert Finette pour remettre à Sophie la lettre de Dorville est au moins hasarde; il suppose entre cette jeune personne & la Soubrette une familiarité blâmable, sur-tout aujourd'hui. Les femmes-de-chambre confidentes ne sont pas rares dans la Société; mais elles n'y portent pas le nom de confidentes, & on les a bannies du Théâtre par des raisons de décence. Chez les femmes honnêtes, principalement auprès des Demoiselles bien nées, les Suivantes ne sont que des Domestiques, & l'on ne voit point entre les unes & les autres ce ton de liberté dont notre Scène a long-temps offert des modèles trop

dangereux pour les mœurs. Le ton de l'ancienne Comédie, il faut le dire, a quelquefois égaré les Auteurs modernes sur la peinture des usages existans. Nous glisserons sur les détails; nous demanderons seulement à l'Auteur pourquoi il a répété les lieux communs dont nos vieilles Comédies sont pleines sur l'indiscretion des femmes? Tout cela est usé, rebattu, & même trivial. Voilà beaucoup de critiques, nous en pourrions faire davantage; nous nous arrêtons, parce que l'Auteur paroît mériter qu'on lui propose des avis, & non pas qu'on lui donne du chagrin. Nous avons remarqué dans sa Comédie des Scènes bien apperçues, & dont l'intention est vraiment comique. On voit qu'il y manque de l'expérience & de l'habitude; mais on y voit aussi un fonds de talent qui donne des espérances & qui inspire de l'intérêt. Nous invitons l'Auteur à mieux approfondir ses sujets, à éviter la prolixité; nous croyons, après cela, qu'il ne lui sera pas très-difficile d'obtenir des succès.

ANNONCES ET NOTICES.

GRAMMAIRE des Dames, où l'on trouvera des Principes sûrs & faciles pour apprendre à orthographier correctement la Langue Française, avec les moyens de connoître les expressions provinciales, de les éviter & de prévenir chez les jeunes Demei-

selles l'habitude d'une prononciation vicieuse ; par M. de Prunay, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis. Prix, 2 liv. 10 sols broché. A Paris, du fonds de Lottin l'aîné, chez Eugène Onfroy, Libraire, rue du Hurepoix, près du Pont Saint Michel.

ANALOGIE de l'Electricité & du Magnétisme, ou Recueil de Mémoires couronnés par l'Académie de Bavière, avec des Notes & des Dissertations nouvelles, par M. J. H. Van Swinden, ci-devant Professeur à l'Université de Francquer, actuellement Professeur de Physique & de Mathématiques à Amsterdam, Membre de plusieurs Académies, &c., 3 Vol. in 8°. Prix, 12 liv. A la Haie, aux dépens de la Compagnie ; & se trouve à Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques.

La matière que traitent les différens Mémoires qui composent ce Recueil est devenue plus curieuse & plus intéressante que jamais. Ces différens Ouvrages ne pourront être lus qu'avec fruit, & les Notes dont ils sont accompagnés doivent beaucoup ajouter à leur utilité.

RECUEIL chantant, avec Accompagnement de Harpe ou Forte Piano & une Flûte obligée, dédié à M. le Comte de la Batécque, par M. Muffard, Maître de Flûte. Prix, 7 liv. 4 sols. A Paris, rue Aubry-le-Boucher, maison du Marchand de Vin, & aux Adresses ordinaires de Musique.

M. Muffard a mis à contribution les plus habiles Compositeurs tant étrangers que nationaux : il en a tiré les Airs les plus neufs & les plus agréables : en un mot, ce Recueil, fait avec goût, doit plaire aux Amateurs, & principalement à ceux pour qui la Musique n'est qu'un délassement d'affaires plus importantes.

RECUEIL contenant le *Plan général & les Détails des Jardins Pittoresques du Désert près Saint Germain-en Laye, appartenant à M. de Monville, en vingt-six Planches.* Prix, 12 liv. A Paris, chez le sieur Lerouge, Ingénieur-Géographe du Roi, rue des grands Augustins. Ce Recueil fait le treizième Cahier des Jardins Anglo-Chinois.

TOMBEAU de *Messire E. F. Duc de Choiseul-Amboise, Pair de France, &c.* A Paris, chez Lichomme, rue de Bièvre, n°. 18; Alibert, Marchand d'Estampes, rue de Froidmanteau, & à Versailles, chez Blaisot, Libraire. Prix, 1 liv. 4 sols.

PORTRAIT de *M. Necker, ancien Directeur-Général des Finances,* destiné à être mis à la tête de ses Ouvrages, in-8°. gravé d'après le Tableau Original de M. Duplessis, Peintre du Roi, par Augustin de Saint-Aubin, Graveur du Roi & de sa Bibliothèque. A Paris, chez l'Auteur, rue des Prouvaires, n°. 54.

On a fait tirer quelques Epreuves de ce Portrait fort bien gravé & fort ressemblant dans le format in-4°. dont le prix est de 3 liv. Celui de l'in-8°. est 1 liv. 10 sols.

RÉPRIMANDE Maternelle, gravé d'après de Peters, Peintre du Roi de Dannemarck, par Chevillet, Graveur de Sa Majesté Impériale & Royale. A Paris, chez l'Auteur, rue des Maçons, n°. 14.

Cette Estampe représente une Mère grondant sa Fille, qui lâche sous son tabellier une poupée dont on voit sortir la tête; d'autres enfans complètent le Tableau, qui a de l'effet & de la vérité.

RECUEILS d'Air en Duo choisis dans différens

Opéras & Opéras Comiques pour deux Clarinettes, par M. Amand Vanderhaghen. Prix, 7 livres 4 sols port franc par la poste. — Numéros 28 & 29 du *Journal de Harpe*, par les meilleurs Maîtres. Prix, séparément 12 sols. Abonnement pour cinquante-deux Livraisons 15 livres port franc. A Paris, chez Leduc, Marchand de Musique, rue du Roule, à la Croix d'or, n°. 6.

Fautes à corriger dans le dernier Mercure, Article Nécrologie.

Page 36, ligne 7: *De nous avoir développé les secrets d'un Art enchanteur; lisez, de nous avoir apporté des lumières sur un Art enchanteur.*

Pages 37 & 38, lignes 37 & première: *Qui dilate l'âme d'un jeune homme qui voit se lever devant lui l'aurore d'une réputation brillante; lisez, que produit dans l'âme d'un jeune homme le premier éclat d'une réputation brillante.*

T A B L E

P LAISIRS des bords de la	soise,	63
mer,	49	Les Lunes du Cousin Jac-
Portrait d'Irène,	58	ques,
Charade, Enigme & Logo-	Variétés,	74
gryphe,	61	Académie Roy. de Musiq.
Fin de l'Extrait sur l'Univer-	Comédie Italienne,	82
salité de la Langue Fran-	Annonces & Notices,	89
		93

A P P R O B A T I O N.

JA I lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercure de France*, pour le Samedi 13 Août. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 12 Août 1785. GUIDI.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 20 AOUT 1785.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

L'ANE FACÉTIEUX, Fable.

UN Baudet, le Caton de tout son voisinage,
Enfin se laissa d'être un grave personnage.
Assez jusqu'à présent j'ai dans le sérieux
Fait briller mon esprit; changeons un peu de style;
L'enjoué plaît, mais il est difficile;
Hé bien, c'est ce qu'il faut pour un génie heureux.
Ainsi notre grison, tout plein de son mérite,
Se parloit à lui-même, & brûloit du désir
D'en venir à l'effet. Pour ce faire, il invite
Les autres animaux, leur promet du plaisir
S'ils veulent un tel jour, à tel endroit se rendre.

Je veux, leur dit il, vous surprendre;
Oui, je vous ferai rire; en un mot, à présent

N^o. 34, 20 Aout 1785. E

Je suis animal très-plaisant.

Cela paroît nouveau , chacun le veut entendre :
Le jour vient ; l'on se trouve à l'endroit indiqué.

Tout le monde étant assemblé ,

Monsieur Martin ne se fait point attendre.

Sur la scène d'abord il monte hardiment ,

S'ajuste , se prépare à faire des merveilles ;

Puis du geste voulant se donner l'agrément ,

Il fait mouvoir artistement

Ses pieds , ses yeux , sa queue , encor mieux ses oreilles ;

Mais à nos pauvres écoutans

Il débite pour tout comique

Une centaine de *hi-hans*

Prononcés sur le ton le plus mélancolique.

Si cela régala les gens

Besoin je crois n'est qu'on le dise.

Mais l'orgueilleux baudet essaya rude crise

En se voyant berné , honni , chassé

Par l'auditoire courroucé.

Que de gens à présent font pareille sottise !

Combien est-il d'esprits qui , lourdauds & pesans ,

En un mot , comme lui , vrais roussins d'Arcadie ,

Veulent pourtant être plaisans

Et nous donner la Comédie !

(Par M. de Roucelle , Commissaire des Guerres
de la Maison Militaire de Monsieur.)



Explication de la Charade, de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Lapin*; celui de l'Énigme est *Camail* *; celui du Logogryphe est *Marteau*, où l'on trouve *rate*, *rateau*, *arme*, *eau*, *trame*, *rat*, *art*, *âme*, *mât*.

CHARADE.

MON premier, cher Lecteur, au chant est employé;
Si mon autre partie t'offre l'obscurité,
Mon tout de mon second te donne la moitié.

ÉNIGME.

SANS souci, sans fatigue,
Sans cabale & sans brigue.

* *Camail*, cap de maille, ou mantelet dont les anciens Chevaliers couvroient leurs casques & leurs écus; on en voit encore du temps de Bertrand du Guesclin. La ressemblance a fait ainsi nommer le camail des Prélats; les Abbés portent le camail en noir ou en blanc, les Évêques en violet, les Cardinaux en rouge, & le Pape en blanc.

E ij

Sans crédit, sans amis,

Lecteur, je m'enrichis.

Dans ma maison l'on vient en foule ;

Du hasard inconstant la boule

Pour moi roule très-constamment ;

Je reçois tout sérieusement.

Simple, modeste & sans parure,

Jamais je ne souris aux biens de la Nature,

A tous je fais un froid accueil ;

Mais quelquefois j'ai de l'orgueil.

Vous, que ce vice blesse,

Passiez-moi donc cette foiblesse.

Eh quoi! chacun n'a-t'il pas ses défauts?

Le mien n'est dû qu'au vain esprit des gros,

Qui follement veulent que je décèle

Par un côté les biens que je recèle.

Qu'as-tu dit, babillard? Te voilà tout à nu!

Eh! d'accord, cher Lecteur, je veux être connu.

Pour toi je ne puis disparaître,

Et c'est le temps de me connoître,

Ou jamais non, puis qu'entrant sous mon toit,

J'y suis, & cependant personne ne me voit.

(*Par M. l'Abbé Laffagne, Vicaire de
Meymac, en Limousin.*)

LOGOGYPHE.

PAR la vertu de ma substance
Sur quatre pieds je file en France ;
Plein de bonté, dans mes pieds découfus ,
J'offre dix mors bien apperçus :
L'un fait voir un local environné par l'onde ,
Et l'autre un grain que la terre féconde ;
Celui-ci, ce qui vient au secours de la dent ,
Et celui-là n'offre qu'un sédiment ;
Cinq , plus petits , à leurs manières
Présentent la combinaison
De deux pronoms , d'un articie , d'un ton ,
De ce qu'on trouve entre les deux lisières ;
Je donne encore un instrument d'acier ,
L'anagramme de mon entier.
De me connoître il est facile ;
Je fus célébré par Virgile ;
D'une antique Cité le nom
Me donne le plus grand renom ;
Enfin , permets-moi de le dire ,
Je suis , adorable Thémire ,
Le symbole de ta candeur
Et l'emblème de ta douceur.

(*Par M. R. de Narbonne, Ancien
Capitaine d'Infanterie.*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ÉTUDES de la Nature, par Jacques-Henri-Bernardin de Saint-Pierre.

.... *Miseris succurrere disco.* *Ænéid.* Lib. 1.

A Paris, de l'Imprimerie de MONSIEUR, chez Pierre-François Didot le jeune, Libraire, quai des Augustins. 3 vol. in-12. fig. br. 10 liv. 1784.

LE principal objet de cet Ouvrage paroît être de défendre la Nature & la Providence contre les attaques de l'impiété, les objections de la témérité, les plaintes de l'ingratitude; l'Auteur, non-seulement établit en thèse générale, mais encore prouve dans le détail, par des raisonnemens précis & par des faits positifs, que la Nature avoit tout ordonné pour le mieux, & que la plupart de nos maux viennent des changemens que nous avons apportés à ses dispositions; ses grandes vûes de bienfaisance avoient embrassé la totalité des choses, & avoient proportionné par-tout les moyens à la fin; nos vûes étroites & bornées ne saisissant que des détails & des parties, sans en considérer les rapports & la chaîne, ont souvent sacrifié l'ensemble à ces détails, le tout à ces

parties , & n'ont souvent produit un bien particulier qu'aux dépens du bien général.

« Pour juger , dit-il , du spectacle magnifique de la Nature , il faut en laisser chaque objet à sa place , & rester à celle où elle nous a mis. C'est pour notre bonheur qu'elle nous a caché les loix de sa toute-puissance. Comment des êtres aussi foibles que nous en pourroient-ils embrasser l'étendue infinie ? Mais elle en a mis à notre portée qu'il étoit plus utile & plus doux de connoître : ce sont celles qui émanent de sa bonté. Afin de lier les hommes par une communication réciproque de lumières , elle a donné à chacun de nous en particulier l'ignorance , & elle a mis la science en commun pour nous rendre nécessaires & intéressans les uns aux autres. Ainsi tout est lié dans la Nature. »

L'Auteur , en rendant compte de son Ouvrage , s'exprime ainsi :

« Descriptions , conjectures , apperçus , vûes , objections , doutes , & jusqu'à mes ignorances , j'ai tout ramassé..... m'écartant souvent à droite & à gauche , entraîné par mon sujet ; quelquefois me livrant à une multitude de projets qu'inspire l'intelligence infinie de la Nature : tantôt me plaissant à m'arrêter sur des sites & des temps heureux que je ne verrai jamais ; tantôt me jetant dans l'avenir vers une existence plus fortunée , que la bonté du ciel nous laisse entrevoir à

» travers les nuages de cette vie misérable....
 » J'ai donné à ces ruines le nom d'*Etudes*,
 » comme un Peintre aux esquisses d'un
 » grand tableau, auquel il n'a pu mettre la
 » dernière main. »

C'est en effet caractériser assez bien ce Livre, où il y a cependant, à travers cette confusion apparente, plus de méthode que l'Auteur ne paroît en annoncer.

La Nature ne fait rien d'inutile, & n'omet rien de nécessaire; en distribuant les différens êtres sur les divers points de la surface de la terre, elle avoit eu égard à toutes les convenances, elle avoit rapproché toutes les analogies; elle avoit placé à portée de l'animal l'aliment qu'il préfère, & qui lui fournit le plus convenablement sa subsistance; elle avoit placé l'arbre & la plante dans le sol & sous le ciel les plus favorables à leur végétation & à leur développement. On a souvent fait, soit dans le règne animal, soit dans le règne végétal, des transplantations qui n'ont pas réussi, quoiqu'on eût observé en apparence les principales analogies, celles du ciel & de la terre, du climat & du sol. On a vû les animaux & les plantes dégénérer & dépérir, quoique sous le même parallèle, dans un site à peu-près semblable, & dans une température très-peu différente; mais quelque circonstance locale avoit échappé: la prévoyance de l'homme n'est pas celle de la nature; en transportant l'animal, on n'avoit pas su transporter avec lui l'aliment

qui lui étoit propre , on n'avoit pas su rendre au végétal quelque circonstance essentielle , quelque avantage nécessaire que la Nature lui avoit ménagé dans le climat où elle l'avoit fait naître; la plante séchoit & languissoit , les animaux dépérissoient : « on » les voyoit toujours inquiets , la tête baissée , gratter la terre , & lui redemander la » nourrice qu'ils avoient perdue. Une herbe » eût suffi pour les calmer , en leur rappelant les goûts du premier âge , les vents » qui leur étoient connus , les fontaines & » les doux ombrages de la patrie. »

C'est ainsi que l'Auteur montre toujours la supériorité de la Nature sur l'art ; l'une est l'ouvrage de Dieu , l'autre celui des hommes ; la Providence seroit toujours , non-seulement justifiée , mais admirée , si ses dessein nous étoient mieux connus.

Mais ce soin de justifier ce qui n'a nul besoin de justification , & de répondre à toutes les objections , a aussi son inconvénient , parce que si on se méprend au choix des raisons , si on en allègue ou de fausses ou d'insuffisantes , les adversaires triomphent , & l'objection semble se fortifier de toute la foiblesse de la réponse. Celui qui adore en silence , qui respecte ce qu'il ne peut pas expliquer , & qui s'en rapporte en tout à la sagesse de la Nature , ne donne point prise sur lui. La foiblesse de nos lumières n'autorise que trop son silence & sa retenue ; mais celui qui discute & raisonne s'engage à

avoir raison , & on a droit d'exiger qu'il l'ait. L'Auteur n'est point effrayé de l'objection tirée de l'existence du mal tant physique que moral, objection qui a paru être l'écueil de tous les raisonneurs; il l'attaque de front, & souvent avec succès, il l'a fait dans tous les détails. On demande, par exemple, pourquoi il y a des bêtes carnacières; il répond qu'elles sont fort nécessaires, & que sans elles, la terre seroit infectée de cadavres. Si on demande pourquoi des cadavres, pourquoi la mort? L'Auteur répond avec avantage que la mort est nécessaire & qu'elle n'est point un mal; mais si on demande pourquoi la voracité carnacière ne se borne point aux cadavres, pourquoi elle s'exerce sur des corps vivans? L'Auteur ne pourra soutenir qu'une douleur violente, qu'une mort cruelle, telle qu'on l'éprouve quand on est déchiré vivant par une bête féroce, ne soit un grand mal pour un être sensible. Il a vû la difficulté, & il fait des efforts ingénieux, mais pénibles & insuffisans, pour persuader qu'à la faveur de certains adoucissens ménagés par la Nature, cette mort n'est pas aussi douloureuse qu'on le pense.

Au surplus, quand je ne résoudrois pas cette difficulté, dit il, « il ne faudroit pas » accuser la Nature de cruauté, parce que » je manquerois de lumières.... La volonté » de Dieu, dit il ailleurs, est l'*ultimatum* de » toutes les connoissances humaines.

« Hélas, dit il encore, les biens nous ont

» été donnés en commun, & nous n'avons
 » partagé que les maux. Par-tout l'homme
 » manque de terre, & le globe est couvert
 » de déserts. *L'homme seul est exposé à la*
 » *famine.* » Ce mouvement est beau, &
 montre une âme sensible; mais nous ne sau-
 rions accorder cette dernière assertion: que
 l'Auteur demande à tous les Naturalistes, si
 les bêtes carnacières ne sont jamais exposées
 à la famine; qu'il demande à tous les chas-
 seurs, à tous les payfans si la neige de 1784,
 en couvrant si long-temps la terre, & en
 déroband au gibier sa nourriture, n'en a pas
 fait périr de faim une grande partie.

L'Auteur, par une suite de son systême,
 prend la défense du tonnerre; il est néces-
 saire, dit-il, au rafraîchissement de l'air
 dans les chaleurs de l'été. Il observe que
 dans le beau cantique où Daniel invite tous
 les Ouvrages du Seigneur à le louer, il ap-
 pelle les tonnerres & les éclairs:

Benedicite fulgura & nubes Domino.

& qu'il ne nomme point les fléaux, tels que
 la grêle. L'Auteur a raison dans le fait qu'il
 allégué; mais il n'attache pas sans doute une
 grande valeur à cet argument; car il verroit
 que dans le Pseaume 148, où le Roi Pro-
 phète inv te de même toute la Nature à
 louer le Seigneur, il nomme la grêle, &
 n'exclut point les êtres malfaisans.

Laudate Dominum de terrâ: DRACONES
& omnes abyssi.

Ignis, GRANDO, nix, glacies, spiritus
 E vj

procellarum ; quæ faciunt verbum ejus.

Dans les pays où il y a des lions , dit l'Auteur , il y a des races de chiens capables de les combattre corps à corps. Le fait est-il bien constant ? Il parle à ce sujet d'un chien de cette espèce qui fut donné à Alexandre par un Roi d'Albanie. « Soudain le » Roi Alexandre , dit un vieux Traducteur de Pline , où ce fait est rapporté , Livre 8 , Chap. 40 , » lui fit bailler un lion , lequel » fut incontinent mis en pièces par ce chien. » Après cela , il fit lâcher un éléphant , où » il prit le plus grand plaisir qu'il eût onc- » ques ; car le chien , du commencement se » hérissant , commença à tourner & ja- » per contre l'éléphant , puis le vint assaillir , » sautant deçà & delà , avec les plus grandes » ruses qu'on pourroit imaginer ; mainte- » nant l'assaillant , maintenant se couchant » deçà & delà , de sorte qu'il fit tant tour- » ner & virer l'éléphant , qu'il le contraignit » de tomber , faisant trembler la terre du » fait qu'il print , & le tua. »

Je doute , ajoute l'Auteur , que ce chien descendît de la même race que les bichons.

Mais ne pourroit-on pas pousser le doute plus loin , & aller jusqu'à douter que ce merveilleux chien ait existé , ou qu'il ait fait toutes ces merveilles ?

Nous ne pouvons douter du fait suivant , puisqu'il est arrivé à l'Auteur , qui le rapporte à l'appui de l'idée où il est , que l'influence des contrastes en amour à un pou-

voir sans bornes; & qu'en voyant l'amant, on peut faire le portrait de l'objet aimé sans l'avoir vû.

« Dans une ville où j'étois tout-à-fait
 « étranger, dit-il, un de mes amis me mena
 « voir sa sœur, Deinoiselle fort vertueuse,
 « & il m'apprit en chemin qu'elle avoit une
 « passion. Quand nous fûmes chez elle, la
 « conversation s'étant tournée sur l'amour,
 « je m'avisai de lui dire que je connoissois les
 « loix qui nous déterminoient à aimer, &
 « que je lui ferois, si elle vouloit, le por-
 « trait de son amant, quoiqu'il me fût tout-
 « à-fait inconnu. Elle m'en défia. Alors,
 « prenant l'opposé de sa grande & forte
 « taille, de son tempérament & de son ca-
 « ractère, dont son frère m'avoit entre-
 « tenu, je lui dépeignis son amant petit,
 « peu chargé d'en bonpoint, aux yeux bleus,
 « aux cheveux blons, un peu volage, ai-
 « mant à s'instruire.... Chaque mot la fit
 « rougir jusqu'au blanc des yeux, & elle se
 « fâcha fort sérieusement contre son frère,
 « en l'accusant de m'avoir révélé son secret.
 « Il n'en étoit cependant rien, & il fut tout
 « aussi étonné qu'elle. »

Si la théorie de l'Auteur sur ce point n'étoit jamais en défaut, ce seroit l'explication de ces nœuds secrets, de ces sympathies, de ces rapports inconnus, de ce je ne sais quoi qu'on ne pouvoit expliquer.

« Que d'autres étendent (n'est-ce pas
 « plutôt reculent) les bornes de nos scien-

» ces , je me croirai plus utile si je peux
 » fixer celles de notre ignorance. »

En effet, le vrai savoir consisteroit à tracer avec précision la ligne de démarcation entre le connu & l'inconnu, bien plus qu'à faire des systèmes arbitraires sur l'inconnu.

L'Auteur abonde en idées philosophiques, vastes, neuves ou exprimées d'une manière nouvelle, animées d'un sentiment tantôt vif, tantôt profond. Telles sont plusieurs de celles que nous allons citer.

« Si les hommes vivoient en paix , toutes
 » les mers seroient naviguées , toutes les
 » terres seroient parcourues , toutes les pro-
 » ductions en seroient ramassées. Des voya-
 » geurs étrangers, attirés chez nous par la
 » douceur de nos mœurs, ne tarderoient
 » pas à donner à notre hospitalité les secrets
 » de leurs plantes, de leur industrie & de
 » leurs traditions, qu'ils cachent toujours
 » à notre commerce ambitieux. C'est parmi
 » les membres de la vaste famille du genre-
 » humain que sont épars les fragmens de
 » son histoire.

» La Nature, qui avoit fait l'homme pour
 » aimer, lui avoit refusé des armes ; & il
 » s'en est forgé pour combattre ses sembla-
 » bles.... L'Histoire de la Nature n'offre que
 » des bienfaits, & celle de l'homme que
 » brigandage & fureur. Ses Héros sont ceux
 » qui se sont rendus les plus redoutables.
 » Par-tout il méprise la main qui file ses
 » habits & qui laboure pour lui le sein de

» la terre. Par-tout il estime qui le trompe,
 » & révère qui l'opprime. Toujours mécon-
 » tent du présent, il est le seul être qui re-
 » grette le passé & qui redoute l'avenir. La
 » Nature n'avoit donné qu'à lui d'entrevoir
 » qu'il existât un Dieu, & des milliers de
 » religions inhumaines sont nées d'un sen-
 » timent si simple & si consolant. Quelle
 » est donc la puissance qui a mis obstacle à
 » celle de la Nature? Quelle illusion a égaré
 » cette raison merveilleuse d'où sont sortis
 » tant d'arts, excepté celui d'être heureux?

» Les riches & les puissans croient qu'on
 » est misérable & hors du monde quand on
 » ne vit pas comme eux; mais ce sont eux
 » qui, vivant loin de la Nature, vivent
 » hors du monde.

» La bêche des esclaves a fait plus de
 » bien que l'épée des conquérans n'a fait de
 » mal.

» Quand la politique humaine attache sa
 » chaîne au pied d'un esclave, la justice
 » divine en rive l'autre bout au cou du
 » tyran.

» La vertu régna dans Rome, & jamais
 » on ne lui éleva de plus dignes autels sur
 » la terre..... La couronne civique.... étoit la
 » plus illustre des couronnes..... parce qu'il
 » y a plus de gloire à sauver un seul Citoyen,
 » qu'à prendre des villes & qu'à gagner des
 » batailles. Elle étoit la même..... soit qu'on
 » eût sauvé le Général de l'Armée; ou un
 » simple Soldat; mais on ne l'eût pas ob-

» tenue pour avoir délivré un Roi allié des
 » Romains qui seroit venu à leur secours.
 » Rome, dans la distribution de ses récom-
 » penfes, ne distinguoit que le Citoyen.
 » Avec ses sentimens patriotiques, elle
 » conquit la terre; mais elle ne fut juste
 » que pour son peuple, & ce fut par ses
 » injustices envers les autres hommes qu'elle
 » devint foible & malheureuse. »

Tous les morceaux que nous avons cités jusqu'à présent sont tirés du premier volume, où l'Auteur répond aux objections hasardées contre la Providence. Dans le second volume, il fait des objections à son tour, il attaque les méthodes de notre raison & les principes de nos sciences; il trouve ces principes souvent erronés, ces méthodes souvent vicieuses, incomplètes, insuffisantes. Il fait beaucoup de cas des observations & fort peu des systêmes; & en cela il anra pour lui plusieurs Savans éclairés, qui recommandent d'amasser des matériaux par l'observation, & de ne pas se presser de croire qu'on en ait assez pour bâtir des systêmes; mais il pousse l'incrédulité plus loin que la Philosophie ne se l'est encore permis. Les idées les plus généralement reçues sont peut être celles qu'il attaque avec le plus de plaisir; rien n'est à l'abri de l'audace ingénieuse & brillante de ses paradoxes; ses erreurs même ne sont jamais sans agrément & ne seroit pas sans utilité. En général, son Livre fortifiera le doute philosophique, &

apprendra aux hommes à se défier des apparences & des fausses lueurs; les Savans orgueilleux & intolérans dédaigneront de lui répondre, les autres pourront y être quelquefois embarrassés. Ce n'est pas qu'il ne donne assez souvent prise aux mêmes objections qu'il fait aux autres. Au fond, il ne fait guères que substituer des systèmes à des systèmes, des conjectures à des conjectures, des observations à des observations, & il faut toujours en revenir à examiner qui a raison de lui ou de ses prédécesseurs. Il paroît avoir beaucoup voyagé, beaucoup vu, beaucoup examiné, beaucoup réfléchi; & ce qui pourroit faire croire qu'il se trompe peut être moins qu'un autre, c'est qu'il résulte toujours de ses observations, de ses opinions, des raisons nouvelles d'admirer la sagesse de la Nature, de louer, de bénir la Providence. Il a une imagination riche & féconde, une sensibilité vive & douce, il est animé dans ses descriptions, il est Peintre, il est Poète, il est Orateur, il est Philosophe; il a de l'éloquent Rousseau, son ami, dont il célèbre souvent la mémoire, & qu'il associe par-tout à Fénelon, l'amour des paradoxes & le talent de les faire goûter. Nous ne discuterons point ces paradoxes; c'est aux Savans, c'est aux Observateurs sans partialité, s'il en est, à nous dire quand il faut les rejeter & quand il faut les admettre; à déterminer en quoi & jusqu'à quel point l'Auteur a raison ou s'égare; pour nous,

nous devons nous borner à mettre sous les yeux de nos Lecteurs les preuves de ses talens.

L'Auteur, dans son système des couleurs, qui mérite d'être examiné dans ce qu'il contient de contraire aux notions communes, prend plaisir à considérer la variété des formes & des couleurs dont la Nature a revêtu les différentes espèces d'animaux, & surtout d'oiseaux; il trouve dans chacune de ces différences un motif particulier de sagesse; mais nous avons assez parlé de la philosophie, ne le considérons ici que comme peintre.

« Il y a peu d'oiseaux, dit-il, à qui la
 » Nature ne donne, dans la saison des
 » amours, quelque nuance de cette riche
 » couleur (le rouge); les uns en ont la tête
 » couverte comme ceux qu'on appelle Car-
 » dinaux; d'autres en ont des pièces de poi-
 » trine, des colliers, des capuchons, des
 » épaulettes. Il y en a qui conservent entière-
 » ment le fond gris ou brun de leurs plu-
 » mes, mais qui sont glacés de rouge comme
 » si on les eût roulés dans le carmin; d'autres
 » en sont sablés comme si on eût soufflé sur
 » eux quelque poudre d'écarlate; ils ont
 » avec cela des piquetures blanches mêlées
 » parmi, qui y produisent un effet char-
 » mant: c'est ainsi qu'est peint un petit oi-
 » seau des Indes, appelé Bengali. Mais rien
 » n'est plus aimable qu'une Tourterelle
 » d'Afrique, qui porte sur son plumage
 » gris de perle, précisément à l'endroit du

» cœur , une tache sanglante , mêlée de dif-
 » férens rouges , parfaitement semblable à
 » une blessure. Il semble que cet oiseau ,
 » dédié à l'Amour , porte la livrée de son
 » maître , & qu'il ait servi de but à ses
 » flèches. Ce qu'il y a de plus merveilleux ;
 » c'est que ces riches teintes corallines dis-
 » paroissent dans la plupart de ces oiseaux
 » après la saison d'aimer , comme si c'étoient
 » des habits de parade qui leur eussent été
 » prêtés par la Nature , seulement pour le
 » temps des noces.

» J'ai un jour admiré , dit ailleurs l'Au-
 » teur , un papillon dont les aîles étoient
 » azurées & parsemées de points couleur
 » d'aurore , qui se reposoit au sein d'une
 » rose épanouie. Il sembloit disputer avec
 » elle de beauté. Il eût été difficile de dire
 » lequel en méritoit mieux le prix , du pa-
 » pillon ou de la fleur ; mais en voyant la
 » rose couronnée d'aîles de lapis , & le pa-
 » pillon azuré posé dans une coupe de car-
 » min , il étoit aisé de voir que leur char-
 » mant contraste ajoutoit à leur mutuelle
 » beauté. »

Voici un autre tableau qui fera voir que
 l'Auteur fait peindre dans plus d'un genre ,
 & peut fournir aux plus grands Artistes de
 très-grandes idées.

« J'ai vû beaucoup de tableaux & de
 » descriptions de batailles qui cherchoient
 » à inspirer de la terreur par une infinité
 » d'armes de toutes espèces qui y étoient

» représentées , & par une foule de morts
 » & de mourans , blessés de toutes les ma-
 » nières. Ils m'ont d'autant moins ému ,
 » qu'ils employoient plus de machines pour
 » m'émouvoir ; un effet détruisoit l'autre,
 » Mais je l'ai été beaucoup en lisant dans
 » Plutarque la mort de Cléopâtre. Ce grand
 » peintre du malheur représente la Reine de
 » l'Égypte méditant , dans le tombeau d'An-
 » toine , sur les moyens d'échapper au
 » triomphe d'Auguste. Un paysan lui ap-
 » porte , avec la permission des Gardes qui
 » veillent à la porte du tombeau , un pa-
 » nier de figes. Dès que cet homme est
 » sorti , elle se hâte de découvrir ce panier ,
 » & elle y voit un aspic qu'elle avoit de-
 » mandé pour mettre fin à ses malheureux
 » jours. Ce contraste dans une femme , de
 » la liberté & de l'esclavage , de la Puissance
 » Royale , & de l'anéantissement de la vo-
 » lupté , & de la mort ; ces feuillages & ces
 » fruits parmi lesquels elle apperçoit seu-
 » lement la tête & les yeux étincelans d'un
 » petit reptile qui va terminer de si grands
 » intérêts , & à qui elle dit : *Te voilà donc !*
 » toutes ces oppositions font frissonner. »

Les femmes , dont on a tant parlé , dont
 on parlera tant sans pouvoir épuiser cet in-
 téressant sujet , sont louées ici d'une manière
 neuve & piquante , qui mérite d'être re-
 marquée.

« Que ceux qui n'ont cherché dans l'union
 » des deux sexes que les voluptés des sens,

» n'ont guères connu les loix de la Nature !
 » Ils n'ont cueilli que les fleurs de la vie,
 » sans en avoir goûté les fruits. Le beau
 » sexe ! disent nos gens de plaisir ; ils ne con-
 » noissent pas les femmes sous d'autres
 » noms ; mais il est seulement beau pour
 » ceux qui n'ont que des yeux. Il est encore
 » pour ceux qui ont un cœur, le sexe géné-
 » rateur qui porte l'homme neuf mois dans
 » ses flancs au péril de sa vie, & le sexe
 » nourricier qui l'allait & le soigne dans
 » l'enfance. Il est le sexe pieux qui le porte
 » aux autels tout petit, & qui lui inspire
 » avec le lait l'amour d'une Religion que la
 » cruelle politique des hommes lui rendroit
 » souvent odieuse. Il est le sexe pacifique
 » qui ne verse point le sang de ses sem-
 » blables ; le sexe consolateur qui prend
 » soin des malades, & qui les touche sans
 » les blesser. »

M. Thomas, en appliquant ce dernier trait au moral, a dit :

« C'est avec des instrumens plus fins
 » qu'elles manient un cœur malade.

« Sans les femmes, » a dit une femme d'un
 » esprit distingué, les deux extrémités de la
 » vie seroient sans secours & le milieu sans
 » plaisirs. »

M. de Saint-Pierre enseigne aux femmes une manière très-morale de devenir & de se conserver belles.

« Ceux, dit-il, qui ont été défigurés par
 » les atteintes vicieuses de nos éducations :

» & de nos habitudes , peuvent réformer
 » leurs traits ; & je dis ceci sur tout pour
 » nos femmes , qui , pour en venir à bout ,
 » mettent du blanc & du rouge , & se font
 » des phyſionomies de poupées ſans carac-
 » tère. Au fond elles ont raiſon ; car il vaut
 » mieux le cacher , que de montrer celui des
 » paſſions cruelles qui ſouvent les dévorent ,
 » ſur-tout aux yeux de tant d'hommes qui
 » ne l'étudient que pour en abuſer. Elles
 » ont un moyen sûr de devenir des beautés
 » d'une expreſſion touchante ; c'eſt d'être
 » intérieurement bonnes , douces , compa-
 » tiſſantes , ſenſibles , bienfaiſantes & pieu-
 » ſes. Ces affections d'une âme vertueuſe ,
 » imprimeront dans leurs traits des carac-
 » tères céleſtes , qui ſeront beaux juſques
 » dans l'extrême vieilleſſe.

» Il n'y a pas , ſelon l'Auteur , un beau
 » trait dans une figure , qu'on ne puiſſe rap-
 » porter à quelque ſentiment moral , rela-
 » tif à la vertu & à la Divinité. On pour-
 » roit rapporter de même les traits de la
 » laideur , à quelque affection vicieuſe ,
 » comme à la jaloſie , à l'avarice , à la gour-
 » mandiſe & à la colère. »

M. de Saint-Pierre fait ſur l'amitié des
 réflexions qui le conduiſent à conclure que
 l'ami naturel de l'homme , c'eſt la femme.

« L'Auteur de la Nature a donné à chacun
 » de nous , dans notre eſpèce , un ami na-
 » turel propre à ſupporter tous les beſoins
 » de notre vie , & à ſubvenir à toutes les

„ affections de notre cœur & à toutes les
 „ inquiétudes de notre tempérament. Il dit
 „ dès le commencement du monde : *Il n'est*
 „ *pas bon que l'homme soit seul ; faisons-lui*
 „ *une aide semblable à lui , & il créa la fem-*
 „ *me.* La femme plaît à tous nos sens par sa
 „ forme & par ses grâces. Elle a dans son
 „ caractère tout ce qui peut intéresser le
 „ cœur humain dans tous les âges. Elle mé-
 „ rite , par les soins longs & pénibles qu'elle
 „ prend de notre enfance , nos respects
 „ comme mère , & notre reconnoissance
 „ comme nourrice ; ensuite dans la jeunesse ,
 „ notre amour comme maîtresse ; dans
 „ l'âge viril , notre tendresse comme épouse ,
 „ notre confiance comme économe , notre
 „ protection comme foible ; & dans la vieil-
 „ lesse , nos égards comme la mère de notre
 „ postérité , & notre intimité , comme une
 „ amie qui a été la compagne de notre bonne
 „ & de notre mauvaise fortune..... Les dé-
 „ fauts d'un sexe & les excès de l'autre se
 „ compensent mutuellement..... Ils ont été
 „ créés pour supporter ensemble les maux
 „ de la vie , & pour former par leur union
 „ la plus puissante des consonnances & le
 „ plus doux des contrastes. »

Ces mots de *consonnances* & de *contrastes*
 ne sont pas mis ici au hasard ; c'est par les
 consonnances & les contrastes que l'Auteur
 explique presque toute la Nature : il en voit
 par-tout , & par-tout il les voit ménagés
 avec intelligence & avec bonté.

Le troisieme volume nous fournit, comme les autres, beaucoup plus de traits remarquables & intéressans qu'il ne peut nous être permis d'en citer.

Dans le parallèle de la raison & du sentiment: " La raison, dit l'Auteur, produit
" beaucoup d'hommes d'esprit dans les
" siècles prétendus policés, & le sentiment
" des hommes de génie dans les siècles pré-
" tendus barbares. "

Ceci n'est qu'une pensée & une opinion; voici un trait de sentiment. Après une relation très-pittoresque & très-animée de l'aventure connue d'Ariane, & une très-belle description d'un monument qui est suppose retracer cette aventure, l'Auteur ajoute:

" Hommes voluptueux..... voulez-vous
" mêler à vos jouissances celles de la Divi-
" nité? Voyez sur cette colline cette petite
" Église de village entourée de vieux or-
" meaux: parmi les filles qui se rassem-
" blent sous son portail rustique, il-y a sans
" doute que que Ariane trompée par son
" amant. Elle n'est pas Grecque, mais Fran-
" çoise; elle n'est pas de marbre, mais vi-
" vante; elle n'est pas consolée, mais mé-
" prisée de ses compagnes. Allez sous son
" pauvre toit soulager sa misère. Faites le
" bien dans cette vie qui passe comme un
" torrent; faites le bien, non par ostenta-
" tion & par des mains étrangères, mais
" pour le ciel & par vous même..... Ah!
" si vous la soulagez dans ses peines; si par
" votre

„ votre compassion vous la relevez à ses
 „ propres regards, vous verrez à vos bien-
 „ faits son front rougir, ses yeux se remplir
 „ de larmes, ses lèvres convulsives se mou-
 „ voir sans parler, & son cœur long-temps
 „ oppressé par la honte se rouvrir à la vue
 „ d'un consolateur, comme au sentiment de
 „ la Divinité..... Le bonheur d'une infor-
 „ tunée..... immortalisera votre nom, & le
 „ fera durer long-temps après que vous ne
 „ serez plus, lorsqu'elle dira à ses compa-
 „ gnes & à ses enfans : *C'est un Dieu qui*
 „ *m'a tirée du malheur.* „

Le fait suivant, rapporté en note par l'Au-
 teur, paroît lui avoir donné l'idée de cette
 éloquente exhortation, qui inspire l'envie
 de faire le bien.

„ Une personne de ma connoissance, dit-
 „ il, vit un Dimanche à la porte de l'Eglise
 „ d'un Village une fille toute seule qui
 „ prioit Dieu pendant qu'on chantoit Vêpres.
 „ Comme il séjourna quelque temps dans
 „ ce lieu, il observa les Dimanches suivans
 „ que cette même fille n'entroit point dans
 „ l'Eglise pendant l'Office. „ Frappé de cette
 singularité, il en demanda la cause aux
 autres Payannes, qui lui répondirent que
 c'étoit sans doute la volonté de cette fille
 de s'arrêter à la porte, puisque rien ne
 l'empêchoit d'entrer, & qu'elles l'en avoient
 souvent pressée inutilement. Enfin, voulant
 en savoir la raison, il s'adressa à la fille

N^o. 34, 20 Août 1785. F

même dont la conduite lui paroiffoit fi extraordinaire. D'abord elle parut troublée; mais s'étant bientôt raffurée, elle lui dit :
 « Monsieur, j'avois un amant pour lequel
 » j'eus une foiblesse; je devins groffe, &
 » mon amant étant tombé malade, mourut
 » fans m'avoir époufée. J'ai defiré que mon
 » exil de l'Eglife fervit toute ma vie d'ex-
 » piation à ma faute, & d'exemple à mes
 » compagnes. »

Cette efpèce de renouvellement volontaire de l'ancienne pénitence publique, annonce certainement une âme repentante & naturellement vertueufe. Ces fortes de traits & de récits dont l'Ouvrage eft femé, n'en font pas un des moindres ornemens; ils donnent au Livre le ton de la conversation & l'air de Mémoires Historiques. L'Auteur fait d'ailleurs en relever l'importance par la moralité utile qu'il en tire, & par les grandes leçons qu'il en fait fortir. En voici un exemple fenfible.

« Il y a quelque temps, dit l'Auteur, que
 » passant par une rue affez déferte du Faux-
 » bourg Saint Marceau, je vis un cercueil
 » à l'entrée d'une petite maifon. Il y avoit
 » auprès de ce cercueil une femme à genoux
 » qui prioit Dieu, & qui paroiffoit absor-
 » bée dans le chagrin. Cette femme ayant
 » apperçu au bout de la rue les Prêtres qui
 » venoient faire la levée du corps, fe leva
 » & s'enfuit en fe mettant les deux mains

„ sur les yeux, & en jetant des cris lamen-
 „ tables. Des voisins voulurent l'arrêter pour
 „ la consoler, mais ce fut en vain. Comme
 „ elle passa auprès de moi, je lui demandai
 „ si elle regrettoit sa fille ou sa mère. Hé-
 „ las! Monsieur, me dit-elle toute en pleurs,
 „ je regrette une Dame qui me faisoit ga-
 „ gner ma pauvre vie; elle me faisoit aller
 „ en journée. Je m'informai des voisins
 „ quelle étoit cette Dame bienfaisante: „
 „ c'étoit la femme d'un petit Menuisier. Sur
 „ quoi l'Auteur s'écrie: „ Gens riches, quel
 „ usage faites-vous donc des richesses pen-
 „ dant votre vie, puis-que personne ne
 „ pleure à votre mort? „

Le trait suivant n'a pas besoin qu'on
 avertisse de sa sublimité. Il saisit & pénètre
 de respect pour la vertu.

„ Dans la dernière guerre d'Allemagne,
 „ un Capitaine de Cavalerie est commandé
 „ pour aller au fourrage. Il part à la tête de
 „ sa compagnie, & se rend dans le quartier
 „ qui lui étoit assigné. C'étoit un vallon
 „ solitaire où on ne voyoit guères que des
 „ bois. Il y apperçoit une pauvre cabane;
 „ il y frappe, il en sort un vieux Hernou-
 „ ten (Ernute) à barbe blanche. Mon père,
 „ lui dit l'Officier, montrez-moi un champ
 „ où je puisse faire fourrager mes cavaliers.
 „ Tout-à-l'heure, reprit l'Hernouten. Ce
 „ bon homme se met à leur tête, & remonte
 „ avec eux le vallon. Après un quart-d'heure

» de marche ils trouvent un beau champ
 » d'orge : voilà ce qu'il nous faut, dit le
 » Capitaine. — Attendez un moment, lui
 » dit son conducteur, & vous serez con-
 » tent. Ils continuent à marcher, & ils ar-
 » rivent à un quart de lieue plus loin à un
 » autre champ d'orge. La troupe aussitôt
 » met pied à terre, fauche le grain, le met
 » en trouffe, & remonte à cheval. L'Offi-
 » cier de Cavalerie dit alors à son guide :
 » Mon père, vous nous avez fait aller trop
 » loin sans nécessité, le premier champ
 » valoit mieux que celui-ci. — Cela est
 » vrai, Monsieur, reprit le bon vieillard,
 » mais il n'étoit pas à moi. »

Nous finissons difficilement par un trait
 plus glorieux à la nature humaine que celui
 de l'Ernute, & il nous suffit d'avoir donné
 une idée des excellentes choses en tout genre
 que contient cet Ouvrage. Nous regrettons
 de ne pouvoir présenter à nos Lecteurs les
 principales idées de l'Auteur sur l'Educa-
 tion. Ces idées sont à lui comme toutes les
 autres, & c'est déjà un très-grand mérite.
 Nous devons ajouter encore à tout ce que
 nous avons dit de ce Livre qu'il offre une
 foule de vûes nouvelles, de germes d'obser-
 vations & de découvertes, de projets d'ex-
 périences propres à détruire beaucoup de
 préjugés, & à établir beaucoup de vérités. Il
 fait & doit faire une grande sensation & en
 bien & en mal; en mal, non seulement

parce qu'il n'est pas exempt de fautes, d'erreurs, d'exagérations, de traits d'engouement, mais encore parce que celui qui contredit les opinions de plusieurs doit s'attendre à la réaction & à la contradiction de plusieurs; en bien, non-seulement à cause des applaudissemens que l'Ouvrage mérite en tant de divers genres, mais sur-tout parce qu'il fera des Profélytes, & qu'il en trouvera de tout faits, c'est-à-dire, des esprits disposés à favoriser les paradoxes les plus contraires aux opinions les plus accréditées de gens qu'ils n'aiment pas. Mais ce qu'il y a sur-tout de remarquable & de louable, c'est que dans ce Livre dicté par la piété, & qui est par-tout un hymne d'admiration, d'amour & de reconnoissance envers le Créateur, il n'y a pas un mot d'aigreur contre les incrédules, pas un trait de zèle que la Philosophie puisse condamner, pas une arme fournie au fanatisme, à la superstition, à la persécution: c'est l'Ouvrage d'un homme de bien.



DISCOURS & Réflexions critiques sur l'Histoire & le Gouvernement de l'ancienne Rome, pour servir de Supplément à l'Histoire Romaine de MM. Rollin & Crevier, recueillis & publiés par M. C... A Paris, chez Nyon, Libraire, au Pavillon du Collège des Quatre-Nations, 1784, 3 Vol. in-12.

CES Discours, tirés de l'Histoire Romaine de M. Hooke, Ouvrage très-estimé en Angleterre, sont des Dissertations critiques, dans le genre des travaux de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris.

1°. Le premier de ces Discours roule sur un sujet savamment traité dans le sixième tome des Mémoires de cette illustre Académie. Il s'agit de fixer la croyance que mérite l'Histoire des premiers siècles de Rome; M. de Pouilly a regardé cette Histoire comme incertaine & même fabuleuse; il a exposé les motifs de son opinion dans des Mémoires pleins d'esprit, que Messieurs Sallier & Fréret ont réfuté par des Mémoires pleins d'érudition; les Savans ont été pour ceux-ci, & les Philosophes pour M. de Pouilly.

M. de Beaufort, dans un livre intitulé: *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'Histoire Romaine*, a repris ce procès, & a fait de nouvelles objections contre les Monumens historiques de ces premiers siècles; c'est principalement à M. de

Beaufort, que M. Hooke, qui pense comme Messieurs Sallier & Fréret sur cette question, répond dans ce Discours; il relève en passant quelques inadvertances, quelques erreurs échappées à ceux qui, avant lui, ont traité le même sujet, même à ceux qui ont défer du la même cause que lui.

2^e. Le second Discours roule sur le Gouvernement de l'ancienne Rome, & sur ses révolutions depuis Romulus jusqu'à l'assassinat des Gracques. Un Fragment de Polybe sur les Gouvernemens en général, & en particulier sur celui de Rome, sert en quelque sorte de texte à cette Dissertation. Polybe distingue de la Royauté la Monarchie & la Tyrannie, de l'Aristocratie l'Oligarchie, & de la Démocratie l'Ochlocratie. Mais qui ne voit que sur ces trois objets, l'une n'est que l'abus de l'autre, & qu'il n'y a en effet que trois Gouvernemens différens, qu'on sépare ou qu'on mêle, ou qu'on altère, suivant les dispositions & les circonstances; savoir, le Gouvernement d'un seul, le Gouvernement de plusieurs, le Gouvernement de tous: quant aux différens degrés de corruption par lesquels chaque Gouvernement peut passer, & dont il est toujours utile de considérer les causes, la marche & les progrès, ils ne constituent pas plus un genre essentiel de Gouvernement, que les différens degrés de perfection dans chaque espèce de Gouvernement ne constituent aussi un Gouvernement particulier.

Le grand objet de la Differtation de M. Hooke, est l'examen de la fameuse question tant débattue entre le Sénat & le Peuple, entre les Patriciens & les Plebeïens, sur le degré de leur autorité respective; faut-il dire avec Juvénal,

- Quis tulerit Gracchos de seditione querentes?

Où faut-il absoudre les Gracques de tout esprit de sédition, & les regarder comme des martyrs de la juste cause du Peuple opprimé par les Patriciens? L'Abbé de Vertot, dans ses Révolutions Romaines, est toujours contraire à la cause Plebeïenne. Qui le croiroit, dit M. Hooke? M. de Montesquieu lui-même se range parmi les accusateurs du Peuple. » On ne fait, dit-il, » (Esprit des Loix, liv. 2, c. 18.) quelle » fut plus grande ou dans les Plebeïens la » lâche hardiesse de demander, ou dans le » Sénat la condescendance & la facilité d'ac- » corder. » Il faut pourtant convenir que cette opinion de M. de Montesquieu est conforme à l'impression qu'on éprouve le plus généralement & le plus naturellement en lisant l'Histoire Romaine. La réflexion peut être pour le Peuple, mais le sentiment est pour la cause Patricienne: les Tribuns sont souvent odieux par leurs violences; & par exemple, dans l'Histoire de Coriolan, tout l'intérêt est en faveur de ce héros persécuté & forcé à la vengeance: on devroit cependant en général être plus porté pour

le Peuple; mais l'esprit des meilleurs Historiens Romains est plus favorable à l'Aristocratie; & M. Rollin, qui s'étoit bien pénétré de cet esprit, favorise en effet la cause Patricienne. Quelques modernes cependant ont défendu les Tribuns, & nommément les Gracques. M. Marmontel, dans un Discours placé à la tête de sa Traduction de la Pharsale, a fait impression par les raisons qu'il a dites en faveur de la cause Plébéienne, & a su inspirer du respect pour les Gracques diffamés par Juvénal & par divers Historiens; M. Hooke soutient la même cause, & il faut avouer que la question est pour le moins problematique. Il examine toutes les vicissitudes du Gouvernement de Rome dans leurs époques principales, sous les Rois, sous les premiers Consuls & depuis la promulgation des Loix Liciniennes jusqu'à la mort des Gracques; il juge que les Patriciens avoient conservé cet esprit de domination & de tyrannie qui avoit rendu les Rois odieux, & qu'ils ne s'en dépouillèrent jamais entièrement.

3°. Quelle étoit la voie commune & régulière de remplir les places vacantes dans le Sénat Romain?

Les Auteurs ne sont point d'accord sur cette question; M. l'Abbé de Vertot pense que le pouvoir de créer les Sénateurs, étoit dans le commencement une prérogative de la Royauté; que ce droit passa des Rois aux Consuls, & des Consuls aux Censeurs.

L'opinion de Messieurs Midleton & Chapman est, au contraire, que le Peuple seul avoit entre autres prérogatives, celle de nommer aux places vacantes dans le Sénat.

Le sentiment de M. Spelman & de Paul Manuce est mêlé de ces deux avis; ils croient que la création des premiers Sénateurs, faite du temps de Romulus, & les différentes augmentations faites depuis, toujours vers le même temps, furent l'ouvrage du Peuple; mais que les places vacantes furent remplies par les Rois, de leur pleine autorité: de sorte que le Sénat, selon eux, dut son existence à l'autorité du Peuple, & sa perpétuité à l'autorité des Rois. M. Hooke adopte l'opinion de M. l'Abbé de Vertot, la développe d'une manière nouvelle, & réfute avec soin les opinions contraires ou mitoyennes.

4^o. La comparaison d'Annibal & de Scipion pourra paroître piquante par un peu de singularité. L'Auteur a tant de zèle pour Annibal, qu'il ne pardonne pas même à M. Rollin, qui incline aussi pour Annibal, d'avoir pu balancer un moment entre ces deux Héros. Sa manière d'évaluer la supériorité d'Annibal par la multitude de ses victoires, interrompues par la seule défaite de Zama, pourroit être sujette à quelques erreurs. Une longue suite de succès prouve sans doute de la supériorité; mais tant de causes étrangères au mérite & au talent du Général, peuvent concourir à la victoire, que souvent l'avantage ou la défaite ne four-

nissent aucune évaluation exacte, aucune mesure comparative du talent de deux Généraux ennemis. Si cependant il falloit juger de Scipion & d'Annibal par cette règle, Scipion a vaincu Annibal, Annibal n'a pas vaincu Scipion; aussi Annibal dit il lui-même à Scipion, que s'il avoit eu la gloire de le vaincre, il se seroit mis au-dessus de tous les Guerriers, au-dessus de Pyrrhus & d'Alexandre même. M. Hooke, pour relever la gloire d'Annibal, réhabilite celle des Généraux Romains qu'il a vaincus, & le Consul Terentius Varron gagne ici une apologie de sa conduite. M. Hooke ne convient point du tout que,

L'inexpérience indocile

Du Compagnon de Paul Emile,

Fit tout le succès d'Annibal.

Il n'est pas non plus de l'avis de Maharbal, sur la proposition d'aller assiéger Rome au sortir de la bataille de Cannes; il ne reproche rien à son Héros, même sur son long séjour à Capoue & sur les prétendues délices qui amollirent & énervèrent l'Armée Carthaginoise; il retrouve cette Armée telle au sortir de Capoue, qu'à son entrée dans cette Ville.

Quant aux vertus morales & civiles des deux Généraux; article sur lequel M. Rollin & tous les Auteurs ont donné hautement & sans balancer la préférence à Scipion, M. Hooke la donne encore au Général Cartha-

ginois ; & il rabaisse beaucoup les vertus tant vantées des Romains. On peut dire même qu'il persiffle Scipion.

*At nos virtutes ipsas invertimus, atque
Sincerum cupimus vas incrustare.*

» Lorsqu'Annibal, dit-il, délivra Carthage
» de la tyrannie des Juges perpétuels ; lorsqu'en obligeant les Nobles à rendre compte
» des deniers publics qu'ils avoient détournés, il empêcha qu'on ne mît sur le Peuple une taxe non nécessaire & ruineuse,
» il me paroît avoir fait une action, plus
» convenable à un bon citoyen, que Scipion,
» lorsqu'il déchira son livre de comptes, &
» conduisit la multitude au Capitole, pour
» supplier les Dieux de leur accorder toujours des Généraux tels que lui. Et quand
» Annibal alla en exil, déplorant le malheur de sa Patrie plus que le sien propre,
» *sepiùs Patrie quàm suos eventus miseratus*,
» il montra certainement plus de grandeur
» d'ame que n'en marqua le Romain, quand
» il s'enfuit de Rome pour décliner un Jugement, ou quand il donna ordre, à sa
» mort, que son corps ne fût pas porté
» dans son ingrate Patrie ; ingrate au point
» de lui avoir demandé compte des deniers
» publics dont elle lui avoit confié l'administration. »

M. Rollin loue la piété de Cyrus & de Scipion, quoique dans une Religion fautive ;

que n'auroient ils pas fait, dit-il, s'ils avoient connu le vrai Dieu?

L'Auteur termine ainsi cet article.

» Je me flatte que mes Lecteurs seront
 » édifiés du zèle que j'ai marqué dans mes
 » observations pour les vertus morales d'An-
 » nibal. Mais s'il en est autrement, je serai
 » toujours très-content s'ils veulent bien ne
 » pas exiger de moi de leur présenter des
 » portraits de ces brillans Héros, tant van-
 » tes dans l'Histoire Romaine. La vérité est
 » que je n'ai pas de talent pour ce genre de
 » composition.... Car je n'ai jamais pu, en
 » pesant les actions des Scipion, des Mar-
 » cellus, des Flaminius, des Paul Emile,
 » des Mummius Achaïcus, & autres grands
 » Personnages, me former ces hautes idées
 » de leur vertu, que leurs panégyristes, an-
 » ciens & modernes, nous en ont voulu
 » donner. »

Il y auroit du choix à faire dans ces noms; mais on trouveroit difficilement des Personnages plus vertueux que les Scipion, les Marcellus, les Paul Emile. Ils ont commis, il est vrai, comme les autres, les crimes de la guerre; mais ces crimes ne doivent pas leur être imputés, ils servoient leur Patrie. La Patrie avoit tort sans doute d'entreprendre des guerres injustes, mais des Citoyens devoient obéir; on peut présumer seulement, que si de tels Citoyens eussent été les maîtres, & qu'ils n'eussent pas été entraînés par l'erreur universelle, si favorable

à la guerre, ils eussent cherché à exercer dans la paix des vertus plus utiles au genre humain.

° M. Hooke critique les portraits de Marius & de Mérellus faits par Plutarque, & il relève à ce sujet les inconvéniens de la méthode trop commune chez les Historiens, de tracer le caractère des Personnages célèbres dès le commencement de l'Histoire de leurs actions. Il vaudroit mieux, en effet, (& c'est la méthode des meilleurs Historiens) terminer leur Histoire par leur portrait, & composer ce portrait de la récapitulation rapide des faits rapportés dans leur Histoire.

Les cinq morceaux dont nous venons de rendre compte, remplissent le premier volume. Dans le second se trouve un examen critique & très-critique de l'Histoire de Denys d'Halicarnasse, comparée avec celle de Tite-Live. M. Rollin nous donne la plus haute idée des soins employés par Denys d'Halicarnasse, pour procurer à son Histoire le mérite de l'exactitude; & en général, les Savans sont favorables à cet Historien. M. Hooke, qui paroît ne pas haïr le paradoxe, a cru cette estime injuste ou exagérée, & travaille à la diminuer.

Le troisième volume présente d'abord des observations sur la Chronologie ancienne; & particulièrement sur celle des Rois de Rome. On a beaucoup disputé sur cette Chronologie particulière; le Chevalier New

ton, » cet homme, dit M. Maty, dans son
 » Journal Britannique, cet homme destiné
 » à répandre également la lumière sur les
 » ténèbres de l'antiquité & sur celles de la
 » Nature, a beaucoup raccourci par ses
 » calculs la Chronologie ancienne.» L'expé-
 rience de toutes les Nations prouve, selon
 lui, que dans les successions ordinaires &
 tranquilles, le temps de chaque règne peut
 être fixé à dix-neuf ou vingt ans. D'après ce
 principe, les sept Rois de Rome, dont plu-
 sieurs même ont péri de mort violente, &
 dont le dernier a été détrôné, ne peuvent
 avoir rempli tous ensemble un espace de
 deux cens quarante-quatre ans; cet espace
 ne pourroit être évalué qu'à cent quarante
 ans, dans des conjonctures même plus favora-
 bles; mais voilà la règle générale, en ras-
 semblant toutes les Dynasties & toutes les
 Successions connues; cette règle peut recevoir
 des exceptions particulières; prenons les sept
 premiers Rois de la Race Capétienne; leurs
 règnes forment un espace de deux cens trente-
 six ans, depuis l'an 987 jusqu'à l'an 1223. Ce
 terme approche bien de celui de deux cens
 quarante-quatre ans, & en prouve la possi-
 bilité. Prenons les règnes de la Branche de
 Bourbon, n'en voilà que quatre révolus de-
 puis près de deux siècles. On peut donc dire
 seulement que les deux cens quarante-quatre
 ans des sept règnes des Rois de Rome, ne
 sont pas dans l'ordre le plus commun; mais
 si on n'avoit pas d'autre raison de douter de

la vérité de l'Histoire des premiers temps de Rome, la cause de M. de Pouilly & de M. de Beaufort seroit bien foible.

La suite du Discours sur les révolutions de la République Romaine, divisées en deux grandes époques, l'une depuis l'assassinat des Gracques jusqu'à l'assassinat de Jules-César, & depuis la mort de César jusqu'à la principauté d'Auguste, forment pour ainsi dire le fond du second & du troisième volume.

Celui-ci finit par des réflexions sur l'idée que M. Rollin & M. Middleton (& on pourroit dire tous les Auteurs) nous donnent de la vertu des Romains. C'est là sur-tout que M. Hooke développe son paradoxe singulier sur ce point, & qu'il fait aux Romains leur part de vertu la plus petite qu'il peut.

Nous ne saurions dire que ces trois volumes de dissertations & de discussions forment une lecture bien amusante; mais il ne s'agit pas ici d'amusement, il s'agit de critique & de vérité historique, il s'agit d'instruction; & nous pouvons assurer qu'après cette lecture, on fait mieux l'Histoire Romaine.



S P E C T A C L E S.

COMÉDIE FRANÇOISE.

LE Lundi 8 de ce mois, on a donné la première représentation de *Melcour & Verseuil*, Comédie en un Acte & en vers, par M. de Murville.

Il y a environ sept mois que les Comédiens Italiens représentèrent une Comédie aussi en un Acte & en vers, intitulée *la Fausse Inconstance*, dont l'Auteur est M. Rader. Cet ouvrage & celui dont nous allons parler, doivent l'un & l'autre leur existence à une anecdote particulière, que des circonstances bizarres ont rendue publique. Le Journal de Paris a reçu, dans le tems, les réclamations des deux Auteurs; ainsi on ne sauroit, sans injustice, accuser M. de Murville de plagiat : la marche des deux pièces est d'ailleurs si différente, que le soupçon même de ce plagiat ne nous paroît pas permis. Voici la fable de M. de Murville.

Melcour & Verseuil aiment Angélique. Le premier est un homme estimable; le second n'est qu'un fat. Angélique, sur les instances de Melcour se détermine à donner à Verseuil son congé; mais par

délicieuse, elle le lui donne dans une lettre qui lui est remise sous enveloppe. Le corps du billet est de la main d'Angélique; l'adresse est écrite par Nérine, sa femme-de-chambre. Verseuil reçoit le billet; d'abord son orgueil en est humilié; puis à ce mouvement succède le desir de se venger de Melcour, qu'il soupçonne d'être l'auteur de sa disgrâce. Comme Nérine est déjà dans les intérêts de Verseuil, le fat lui propose de lui faire épouser Frontin, qu'elle aime, & de lui donner une dot de mille écus, si elle consent à mettre le congé sous une nouvelle enveloppe, & à l'adresser à Melcour. Nérine se laisse gagner. Melcour reçoit le congé, est anéanti, furieux; projette d'abandonner à jamais une perfide; sort, rencontre sa Maîtresse, lui parle d'un ton & avec des expressions qui la confondent; se retire, puis revient, & dans une nouvelle explication découvre le mystère, voit chasser la soubrette, éconduire Verseuil; enfin il épouse Angélique.

Nous ne répéterons point ici ce que nous avons dit du fonds du sujet, en rendant compte de la *Fausse Inconstance*; nous dirons seulement que M. de Murville n'en a pas tiré un parti plus heureux que M. Radet, & nous ajouterons que peut-être cela étoit-il impossible. Le style de M. de Murville est bien plus soigné, plus agréable, plus élégant que celui de son rival. Nous aurions pourtant voulu n'y point rencontrer des idées pré-

cieuses, & qui tiennent à ce qu'on appelle le jargon; en voici un exemple. Melcour dit à Angélique qu'il ose croire qu'elle lui sera fidèle :

L'Amour, qui se peint dans vos traits,
A placé la constance au rang de vos attraits;
Vous ne voudriez pas devenir moins jolie.

La constance est une qualité : dans un siècle aussi volage que le nôtre, elle peut être une vertu, sur-tout en amour; mais elle ne sauroit être placée au nombre des attraits d'une femme; car une jolie femme ne cesse pas d'être jolie, parce qu'elle devient inconstante. Voilà comme toutes ces idées, qu'on appelle brillantes, deviennent fausses dès qu'on porte sur elles le coup-d'œil de l'observation. Nous n'en citerons pas d'autres exemples, quoique cela ne nous fût pas difficile. Nous priions aussi M. de Murville de remarquer qu'au commencement de la seconde scène, Angélique fait à Melcour le portrait de Verseuil; que ce portrait est celui de l'homme le plus aimable & même le plus délicat; qu'il n'y a personne qui ne fût très-flatté qu'on y retrouvât sa ressemblance, & que néanmoins à la fin de cette même scène, Angélique se détermine assez brusquement à congédier celui qu'elle a peint sous des couleurs si séduisantes. Il y a dans cette marche un défaut de logique évident. Ce

n'est pas que M. de Murville n'ait cherché à dissimuler ce défaut en présentant, dès le premier abord, Angélique & Melcour, dans une conversation d'humeur, d'impatience & de jalousie; ce qui pourroit, dans une autre circonstance, motiver les louanges exagérées qu'elle donne à Verseuil: mais il n'a pas observé que les vices de ce personnage, son insupportable ton, sa fatuité, & son intrépidité de bonne opinion, ne pouvoient permettre ici à Angélique d'en faire un éloge pompeux, & qu'un tel écart ne peut être placé que dans la bouche d'une coquette ou dans celle d'une femme poussée à bout. Angélique n'est point coquette: elle a donc à se plaindre de Melcour. Qu'elle lui pardonne, à la bonne heure; mais que tout-à-coup elle congédie l'objet de sa jalousie, qu'elle ne profite pas au contraire de la présence momentanée du fat pour éprouver son amant; cela n'est pas raisonnable. Mais il falloit renvoyer Verseuil; le congé qu'il reçoit forme le nœud de l'ouvrage. Cela est vrai: il étoit donc nécessaire d'exposer le sujet d'une autre manière. Restons sur ces critiques, déjà trop étendues pour une bagatelle. Cet ouvrage ne dit rien pour ni contre le talent dramatique de M. de Murville. Nous désirons que cet écrivain travaille à l'avenir le fonds de ses Comédies comme il travaille son style; alors on jugera s'il est vraiment appelé à faire des pièces de Théâtre.

ANNONCES ET NOTICES:

Les Pseaumes du Père Berthier, avec des Notes & des Réflexions, 8 Vol. in 12, dont les quatre premiers sont en vente à présent. Prix, 10 liv. 8 sols brochés avec étiquette, 12 liv. reliés en basanne, 13 liv. reliés en veau. A Paris, chez Méricot le jeune, Libraire, quai des Augustins, au coin de la rue Pavée.

Les Personnes qui désireront payer l'Exemplaire en entier recevront en Décembre prochain les quatre autres Volumes en leurs demeures à Paris.

Cet Ouvrage, d'un savant Jésuite, qui s'est fait connoître par une bonne Littérature & de célèbres inimitiés, doit être accueilli avec empressement.

SUPPLÉMENT au Traité Chimique de l'Air & du Feu de M. Scheelle, contenant un Tableau abrégé des nouvelles Découvertes sur les diverses espèces d'Air, par Jean-Godefroi Léonhardy, des Notes de M. Richard Kirvau, & une Lettre du Docteur Priestley à ce Chimiste Anglois sur l'Ouvrage de M. Scheelle, traduit & augmenté de Notes & du complément du Tableau abrégé de ce qui a été publié jusqu'aujourd'hui sur les différentes espèces d'Air, par M. le Baron de Dietrich, Secrétaire général des Suisses & Gisons, &c., avec la Traduction, par MM. de l'Académie de Dijon, des Expériences de M. Scheelle sur la quantité d'Air pur qui se trouve dans l'Atmosphère, in-12. Prix, 2 liv. broché. A Paris, rue & hôtel Serpente.

Dans ce moment où la Chimie se trouve enrichie des modernes découvertes de tant de Savans, les Ecrits sur cette matière intéressent d'abord par leur

objet seul. Celui-ci a de plus le mérite d'un bon Ouvrage ; & l'on doit savoir gré au Traducteur de nous avoir mis à portée de jouir de ces richesses étrangères.

La plus courte des Méthodes pour apprendre à lire, ou les Elémens des Syllabes Françoises réduits à leur plus grande simplicité, par M. Noël, ci devant Instituteur, Écrivain-Juré & l'un des Professeurs du Lycée de Lyon, quatrième Édition. Prix, 12 sols. À Paris, chez l'Auteur, à la Ville de Lyon, rue des Deux Écus, vis-à-vis l'Hôtel de Saint Antoine, & Cailleau, Imprimeur-Libraire, rue Galande.

On doit de la reconnoissance aux Personnes qui cherchent à adoucir les travaux de l'enfance, qu'on n'afflige que trop par des peines morales quand elle a besoin d'acquérir des forces pour supporter les maux physiques.

The life of Henry the fourth of France, translated from the french of Perefix, by M. Lemoine, one of his most Christian Majesty's Gentlemen in ordinary, Volume in-8°. de 470 pages. Prix, 6 liv. broché. A Paris, chez Didot l'aîné, Imprimeur-Libraire, rue Pavée-Saint André.

Il y a quelques Exemplaires de ce bel Ouvrage sur papier grand raisin de la fabrique de MM. Jehannot d'Annonay. Prix, 15 liv. broché.

Le Cabinet des Fées, ou Collection choisie des Contes des Fées & autres Contes merveilleux, ornés de Figures, quatrième Livraison, Tomes VII & VIII, contenant les deux premiers Volumes des Mille & une Nuits.

Cette Collection très-piquante aura trente Volumes de Contes & un Volume de Discours, contenant l'origine des Contes des Fées & les Notices sur les Auteurs.

On délivrera régulièrement deux Volumes par

mois. On s'inscrit pour ladite Collection à Paris, rue & hôtel Serpente, chez Cuchet, Libraire, Éditeur des Œuvres de le Sage & de l'Abbé Prevost. Le prix de l'inscription est de 3 liv. 12 sols le vol. broché, orné de 3 planches, faites sous la direction de MM. Delaunay & Matillier.

*CARTE particulière, topographique & très-détail-
lée du Diocèse de Rouen, en six feuilles, compre-
nant dans le plus grand détail tout le pays de Caux,
le Vexin Normand, le Romois, partie du Lieuvin
& de la campagne du Neubourg, ainsi que le cours
de la Seine depuis Poissy jusqu'à son embouchure
dans la mer, nouvellement revue, corrigée & aug-
mentée de toutes les grandes routes, chemins de
traverses & de communications; par le sieur Dezaux-
che, Géographe, successeur des sieurs Delisle &
Phil. Buache, premiers Géographes du Roi, & de
l'Académie Royale des Sciences. Prix, 7 liv. 10 sols.
A Paris, chez l'Auteur, rue des Noyers.*

*PRÉCIS Historique & Expérimental des Phéno-
mènes Electriques depuis l'origine de cette Décou-
verte jusqu'à ce jour, par M. Sigaud de la Fond,
Professeur de Physique Expérimentale, Membre de
la Société Royale des Sciences de Montpellier, &c.,
seconde édition, revue & augmentée, in-8°. avec
figures. Prix, 6 liv. broché, 7 liv. relié. A Paris,
rue & hôtel Serpente.*

La première édition de cet Ouvrage a obtenu le succès qu'elle méritoit. Les découvertes dont celle-ci est enrichie y ajoutent un nouveau degré d'utilité.

*QUARTIER Général de l'Armée Hollandoise,
peint par W. gravé par Picquenot. Prix, 1 liv.
4 sols. A Paris, chez l'Auteur, rue des Carmes, au
Collège de Prêles. — Vue du grand Marché aux chey*

vaux d'Anvers & d'une partie de l'Escaut. Même prix, par les mêmes, & à la même Adresse.

Ces deux Estampes font pendant.

EXERCICES de Dévotion à Saint Louis de Gonzague, dédiés à la Révérende Mère Thérèse de Saint Augustin, Religieuse Carmelite à Saint Denis. A Paris, chez Lesclapart, Libraire de MONSIEUR, Frère du Roi, Pont Notre-Dame, à la Sainte Famille, n°. 23.

Ce Livre, traduit de l'Italien, ne renferme rien que de très édifiant, & qui ne soit infiniment propre à exciter dans les âmes chrétiennes le plus ardent desir de leur perfection.

NUMÉROS 36 & 37 des Feuilles de Terpsychore pour la Harpe & pour le Clavecin. Prix, chaque feuille 1 liv. 4 sols. A Paris, chez Cousineau père & fils, Luthiers de la Reine, rue des Poulies, & Salomon, Luthier, Place de l'École.

T A B L E.

<i>L'Ane facétieux, Fable,</i>	97	<i>ques sur l'Histoire & le</i>	
<i>Charade, Enigme & Logogry-</i>		<i>Gouvernement de l'ancienne</i>	
<i>phe,</i>	99	<i>Rome,</i>	126
<i>Etudes de la Nature,</i>	102	<i>Comédie Françoisé,</i>	137
<i>Discours & Réflexions criti-</i>		<i>Annonces & Nouvelles,</i>	141

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercuré de France*, pour le Samedi 20 Août 1785. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 19 Août 1785. RAULIN.

MERCURE DE FRANCE.

SAMEDI 27 AOUT 1785.

PIÈCES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

*STANCES à Mlle..... qui avoit porté
une Rose à sa bouche.*

MALGRÉ les larmes de l'Aurore,
Malgré les baisers du Zéphyr,
Et les tendres regrets de Flore,
Cette Rose va se flétrir,

A ses feuilles déjà mourantes,
Qui pourroit rendre la fraîcheur,
Puisque tes lèvres caressantes
N'ont point ranimé sa langueur ?

Le seul jour qu'elle ait à paroître
Sur ton sein doit la voir finir.

Comme elle, qui ne voudroit naître,
Si, comme elle, on pouvoit mourir ?

N^o. 35, 27 Août 1785.

G

Du bonheur elle offre l'image ;
 Et le bonheur, c'est le plaisir ;
 Nous le désirons à tout âge,
 Il n'en est qu'un pour le cueillir.

(Par M. Richard , de la Flèche.)

RÉPONSES A LA QUESTION :

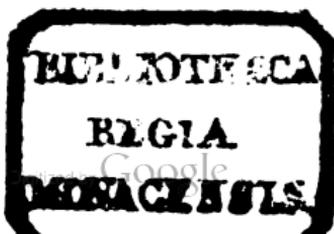
*En quoi le bonheur que l'Amour procure
 diffère-t'il de celui que donne l'Amitié ?*

I.

L'AMOUR est l'aliment de tous les jeunes cœurs ;
 Ses plaisirs, ses tourmens, sont les jeux du bel âge ;
 Heureux qui peut long-temps jouir de ses erreurs,
 Les délices des foux & les regrets du sage !
 Mais l'instant vient qu'on dit : « Autre tems, autres
 » mœurs. »

Puisque l'homme a besoin d'un lien qui l'engage,
 Gardons pour son printemps l'Amour & ses douceurs.
 Ses jours purs & sereins, l'Amitié les partage.
 L'Amour, comme la rose, a de fraîches couleurs ;
 Mais l'Amitié retrace un beau jour sans nuage.

(Par M. le Vicomte de Tilly, Capitaine au
 Régiment de Provence, ci-devant Blaisois.)



I I.

QUAND je suis amoureux, je suis un loup-garou;

L'Amitié seule me modère,

Et me dit souvent *casse-cou*.

Mieux valoit demander, sans doute, en quoi diffère

L'homme sage de l'homme fou.

(*Par un Membre de la Chambre Littéraire
de Rennes.*)

I I I.

QUAND le plaisir succède à l'espérance,

Le bonheur en amour est moindre de moitié;

Celui qu'on goûte en amitié

Augmente par la jouissance.

(*Par M. Dehaussy de Robécourt.*)

I V.

PAR le temps l'Amour est détruit,

Et par le temps l'Amitié s'embellit;

Un Amour qui commence à poindre

En est plus doux de la moitié;

Le bonheur est de pouvoir joindre

Jeune Amour & vieille Amitié.

(*Par le même.*)

V.

L'AMOUR enivre tous mes sens,

Mon cœur y trouve aussi son compte.

G ij

Pour mon malheur, hélas! il faut que je décompte:

L'automne a pris la place du printemps!

Toujours le temps aime à soustraire,

Il ne m'offre que l'Amitié,

Qui veut en vain me satisfaire;

Des plaisirs de l'Amour ce n'est que la moitié.

(Par M. de Saint-Fard.)

V I.

Sur l'Air: *Un jour Guillot dit à Lisette.*

Le plaisir que l'Amour nous donne

Est vif & ne rend point heureux;

Souvent le remords l'empoisonne,

L'Amitié jouit moins & mieux.

Avec le temps l'Amour s'efface;

Le temps ajoute à l'Amitié:

L'un est un orage qui passe,

L'autre vient quand il est passé.

NOUVELLE QUESTION A RÉSOUDRE.

Un homme qui a de l'esprit peut-il être amoureux long-temps d'une femme qui n'en a pas ?



Explication de la Charade , de l'Énigme & du Logogryphe du Mercure précédent.

LE mot de la Charade est *Minuit* ; celui de l'Énigme est *Tombeau* ; celui du Logogryphe est *Miel* , désigné miel de Narbonne , où l'on trouve *île , mil , mie , lie , me , il , le , mi , lé , lime.*

CHARADE.

MON premier va broutant mon second & mon tout.
(*Par M. H. Capitaine d'Infanterie.*)

ÉNIGME.

QUAND je suis féminin , je suis certain poisson
Vivant , nageant dans certaine rivière ;
Quand je suis masculin , je suis cette rivière
Où vit & nage ce poisson.

LOGOGRYPHE.

SUR cinq pieds vers les cieux je m'élève superbe ;
Mon chef à bas , Lecteur , mon sang coule sur l'herbe.
(*Par M. l'Abbé Dourneau.*)

G ii)

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ÉPÎTRE à un jeune Matérialiste, par M. Morel, Doctinaire, l'un des Professeurs de Rhétorique au Collège Royal Bourbon d'Aix. Seconde Édition, corrigée & augmentée.

Meruitque timeri

Nil metuens. Lucan. L. 1.

A Avignon, & se trouve à Paris, chez Durand neveu, Libraire, rue Galande.

LA justice est une belle chose, mais bien rare, dit un proverbe populaire. Dans combien d'occasions cet axiôme n'est-il pas applicable ? Pour juger avec équité, il faut examiner. Eh ! qui est-ce qui examine ? Personne, & tout le monde juge. L'Épître que nous annonçons sera rabaisée par de prétendus connoisseurs, qui ne goûtent que les Pièces de Théâtre ou les Pièces appelées fugitives, comme s'il n'y avoit pas d'autres genres de poésie. Que des rimeurs futiles courent les cercles, qu'ils y fassent cet esprit de société qui y pétille par fois, qu'ils en composent ces vers que nous nommons charmans ; à la bonne heure. Notre esprit peut s'en amuser, à peu-près comme nos yeux sont récréés du vol léger des papillons

& de la bigarrure de leurs couleurs, aussi fragiles que brillantes; mais que l'agréable ne nous fasse pas dédaigner l'utile.

Si l'on fait attention que cette Épître roule sur des raisonnemens de métaphysique, auxquels la poésie Françoisise a bien de la peine à se prêter, on saura gré à l'Auteur des efforts souvent heureux qu'il a faits pour éviter la sécheresse didactique. Voici le début :

C'étoit donc vainement qu'au sein de la sagesse
 Ton père malheureux cultivoit ta jeunesse.
 Des sublimes vertus qu'en ton cœur il nourrit,
 Le germe infructueux se dessèche & périt.
 De la Religion, ami simple & fidèle,
 A ce joug honorable en vain il te rappelle.
 Vainement de ses mœurs la vivante leçon
 Accuse ta foiblesse & ta rébellion.
 Le vice impur triomphe, & ta mère éperdue
 N'élève plus vers toi qu'une plainte perdue.
 Une fausse lueur t'égare désormais.

• • • • •
 Pour rassurer un cœur *sans relâche* agité,
 Ton esprit *soulevé court* dans l'impiété,
 Du sentier des vertus, audacieux transfuge,
 Chercher contre Dieu même un horrible refuge!

Si les sentimens de l'amitié, continue le Poëte en vers aussi beaux que ceux que l'on vient de lire, survivent dans ton cœur

aux sentimens de la Religion , permets-moi
de te faire entendre le langage de la raison.

Mais d'un être éternel que tout être public ,
Je reconnois , dis-tu , la puissance infinie ,
Et je ne prétends point dans l'athéisme instruit ,
Bannir de l'Univers le Dieu qui l'a construit.

Mais plus cet être est grand , indépendant & sage ,
Plus des foibles mortels il dédaigne l'hommage.

*Un Dieu n'a pas besoin de nos vœux assidus ; **

Seroit-il plus heureux , mortels , par vos vertus ?

Non. Ce Dieu du même œil voit du haut de son trône

Et l'insecte qui rampe & l'homme qui raisonne.

De mon esprit , hélas ! dois-je m'énorgueillir ?

Cet esclave du corps avec lui doit périr.

On ne peut nier que cette tirade ne soit poétique & bien travaillée. La versification de M. Morel vaut bien celle de ce dévot satyrique , auquel l'esprit de parti avoit donné une sorte de célébrité qui ne lui a pas survécu. On peut dire même que le Poète Doctrinaire possède beaucoup mieux que l'Autheur du dix-huitième siècle , l'art difficile de suivre & de lier ses idées. La réponse à l'objection n'est pas moins belle.

Quoi ! d'un être infini tu reconnois l'empire ,
Et ton esprit , armé d'un sophisme imprudent ,

* Vers de Voltaire.

Arrache l'homme à Dieu pour le rendre au néant ?
 Ah ! s'il nous méconnoît , si cet être impassible ,
 Des vices , des vertus spectateur insensible ,
 Au hasard en naissant voulut nous confier ,
 Si la mort au tombeau m'enchaîne tout entier ,
 Je ne le connois plus ; ton horrible système ,
 En détruisant mon âme , anéantit Dieu même.

On voit que le Poète emprunte la pensée d'Abadie : *J'ai toujours été surpris , a dit ce Chrétien Philosophe , de voir tant de gens , qui , en avouant l'existence de Dieu , nioient sa providence , rien n'étant plus inséparable que ces deux idées.* Puis il continue :

L'image du Très-haut , quoi ! ce sublime esprit ,
 L'être qui se souvient , aime , sent , réfléchit ,
 Ne seroit à tes yeux qu'une argile grossière !
 L'esprit des loix seroit enfant de la matière !
 Quoi ! ce rayon divin , quand d'insensibles corps
 Des siècles conjurés repoussent les efforts ,
 Seul oublié du Dieu que lui seul il adore ,
 Chef-d'œuvre infortuné , ne vivroit qu'une aurore !
 Insensé ! j'en crois mieux un sentiment vainqueur.
 Le néant m'épouvante & répugne à mon cœur.
 Pour l'homme cette idée est affreuse , & contre elle
 Sa vie est ici-bas une lutte éternelle.
 Il la fuit , il l'écarte ; inquiet , agité ,
 Il brave mille morts pour l'immortalité.

Ce dernier vers est sublime , & tout ce morceau est plein d'éloquence & de poésie.

M. l'Abbé Morel a suivi le vrai goût des Poèmes didactiques, qui doit exclure l'emphase épique & les brillantes antithèses. Aujourd'hui la mode s'est glissée jusques dans les productions de l'esprit. Les versificateurs modernes se mettent à la torture pour rapprocher entre-elles les images les plus disparates. Ils sont très-satisfaits de leur génie quand ils sont parvenus à donner à leurs idées un air neuf par la recherche des expressions. Ce style n'est pas loin de celui qu'on nomme forcé. Ce qu'il y a de pis, c'est que des Auteurs, d'ailleurs très-louables, ont donné dans cette nouvelle & mauvaise manière d'écrire. On ne peut faire ce reproche à M. l'Abbé Morel. Son Épître respire ce goût sain & raisonnable qui a toujours caractérisé les Écrits de cette Société, qui, *pour citer le témoignage honorable de M. d'Alembert*, " sans intrigue, " sans ambition, aimant & cultivant les " Lettres par le seul desir d'être utile, s'est " fait un nom distingué dans les sciences " sacrées & profanes; qui, persécutée quel- " quefois, & presque toujours peu favo- " risée de ceux même dont elle auroit pu " espérer l'appui, a fait, malgré ce fatal " obstacle, tout le bien qu'il lui étoit per- " mis de faire, & n'a jamais fait de mal à " ses ennemis; enfin, qui a su dans tous les " temps, ce qui la rend encore plus chère " aux sages, pratiquer la Religion sans pe- " titesse, & la prêcher sans fanatisme. " L'Épître à un Matérialiste est précédée d'un

Discours sur l'abus de la Philosophie, très-bien écrit & très-sensé.

VARIÉTÉS.

RÉPONSE de M. Garat à la Lettre du Docteur de Province à un Docteur de Paris, sur un Article du Mercure.*

JE suis fort aise, Monsieur, qu'un Docteur de Province, en m'imposant la nécessité de répondre à des reproches qui n'attaquent pas seulement mon esprit, mais mon caractère, me fournisse l'occasion d'expliquer quelques-unes de mes assertions sur les Loix Romaines, qui ont paru déplaire à plusieurs personnes, dont je respecte les opinions, & dont j'ambitionne l'estime. Je n'ai jamais pensé qu'il n'y eût pas de très-belles Loix dans le Corps du Droit Romain: j'ai même dit expressément le contraire. Je suis plein de soumission & de respect pour toutes celles auxquelles nos Souverains ont donné leur sanction, pour toutes celles auxquelles nos Magistrats ont fait l'honneur de les adopter dans leurs Arrêts. Je me flatte de faire voir, dans le cours même de cette Réponse, avec quelle sagesse profonde, avec quel amour épuré de la Justice, nos Magistrats & nos Souverains ont puisé dans cette source, où ce qui est bon est encore sublime; mais où l'on trouve une Loi d'Arcade & d'Honorius à côté d'une Loi de Marc-Aurèle.

Je trouve très-bon, Monsieur, qu'un Docteur des Loix vienne m'attaquer dans le Mercure, moi

* Il y a trois semaines que cette Réponse est imprimée. Des raisons dont il est inutile que le Public soit instruit, n'ont pas permis de la faire paroître plutôt.

qui n'ai pas toujours parlé des Loix avec un grand respect, & qui ne suis pas un Docteur. Je trouve très-bon encore qu'un Docteur de Province se dispense d'être poli; quelques injures, je ne fais quoi de magistral dans le ton, donnent à une lettre un air tout-à-fait doctoral: cela tient lieu du bonnet carré & de la chaire. Pour moi, Monsieur, je n'ai point de chaire, je n'ai point de bonnet carré, & je n'aurai pas non plus d'injures. Si je ne fais rien, comme le dit le Docteur, je tâcherai de savoir au moins un peu de politesse. Le Docteur prendra peut-être encore cela pour de l'ignorance. Eh bien! je consens qu'il soit beaucoup plus savant que moi. Mais ces Savans ont un malheur, Monsieur; ce n'est pas seulement la politesse qui leur manque souvent, c'est encore la raison, c'est même la science; ils savent tant de choses que celles qu'il importeroit le plus de savoir leur échappent. Il me semble, par exemple, que ce malheur de la grande érudition est arrivé quelquefois à l'Érudit de Province qui vient gourmander un peu rudement mon ignorance. La vérité étoit sans doute dans les nombreux volumes qu'il avoit sous sa main; mais cette main, il l'a mal posée, & la vérité est restée égarée dans les nombreux volumes.

J'avois, non pas cité, mais rappelé quelques Loix des Douze-Tables, pour prouver que les premiers Législateurs de Rome n'avoient pas trop bien connu l'humanité. Le Docteur me dit qu'on ne voit pas dans l'Histoire que la Loi qui permettoit aux créanciers de couper en morceaux le débiteur insolvable, ait été jamais exécutée; mais je n'ai jamais dit qu'elle eût été exécutée, (ce dont je suis cependant très-persuadé) j'ai dit qu'elle étoit écrite dans les Douze-Tables, & on la lit encore.

L'Histoire ne parle point de son exécution; mais j'observerai, 1°. que l'Histoire en général ne parle

point de l'exécution des Loix civiles & criminelles d'un peuple. 2°. Les Loix contre les Débiteurs étoient exécutées par les Patriciens, qui étoient presque toujours créanciers, & qui furent long-tems uniques juges dans la République. Les Historiens de Rome, attachés presque tous à des familles Patriciennes, sont en général du parti qui opprimoit le peuple. Il ne seroit pas étonnant qu'ils eussent supprimé des faits si propres à inspirer de l'horreur pour le Patriciat. Ce silence de l'Histoire ne prouve donc pas l'inexécution de la Loi; mais la Loi qui existe encore prouve bien qu'elle a existé.

Une Loi des Douze Tables ordonnoit aux pères de tuer les enfans *d'une difformité remarquable*. Et j'ai dit, (qui ne l'eût pas dit comme moi ?) que cette Loi n'étoit pas très-humaine. Le Docteur, pour faire paroître la Loi moins féroce, veut rendre les enfans horribles: il en fait des *monstres*, & il appelle à son secours un Docteur en Médecine qui définit les monstres, *ce qui s'éloigne énormément de la figure humaine*. Ce Médecin, dont on ne dit pas le nom, n'est pas précis dans ses idées. Le mot *énormément* peut faire peur, mais il définit mal. Les Jurisconsultes Romains, qu'il eût été plus à propos de citer au sujet des *Douze Tables*, ont eu au moins des idées plus précises. Quelques-uns pensoient que pour être condamné à mort comme *monstre*, il falloit avoir trois mains ou trois pieds; d'autres croyoient qu'il suffisoit d'avoir *six doigts*. Et en conséquence on ôtoit la vie au lieu d'ôter une main ou un doigt, ce qui eût été plus simple, & ce qui devoit suffire, suivant la définition, pour faire d'un monstre un homme. On sait qu'il y a à Berlin une famille entière où, de père en fils, les enfans naissent toujours avec six doigts. Le Roi de Prusse, meilleur Physicien que les Législateurs des Douze Tables, leur laisse les six doigts & la vie; & il est à croire

que s'il naïssoit dans les États des hommes avec trois mains , avant de leur en faire couper une , il voudroit bien observer & bien s'assurer si la troisième main ne pourroit pas servir à charger plus vite un fusil. Si le Docteur avoit mieux lû l'Histoire Ancienne, il eût mieux apperçu l'esprit de ce statut sanguinaire des Douze Tables : il eût vû que cette Loi , qui condamnoit à la mort les enfans nés foibles & mal conformés , étoit commune à tous les peuples guerriers de l'antiquité , & sur-tout aux Lacédémoniens, chez lesquels on pense que les Romains l'avoient prise, il eût vû qu'elle étoit née dans des siècles & chez des peuples où , pour paroître digne de vivre, il falloit être assez fort pour ôter la vie à beaucoup d'hommes : il n'eut pas ignoré que le Jurisconsulte Ulpien compte l'enfant *débile* parmi les enfans monstrueux ; que Rome, qui destinoit tous ses enfans à des guerres sans cesse renaissantes, ne vouloit nourrir & conserver que ceux qui pouvoient l'aider à la conquête du monde : il eût vû enfin que l'*infanticide*, qui fait frémir la Nature, étoit une chose permise chez les premiers Romains & chez tous les peuples de l'antiquité, ainsi qu'il l'est encore chez les Chinois.

Ce que les premiers Romains & tous les peuples de l'antiquité avoient sur-tout en horreur, c'étoient les *androgînes*, les *hermaphrodites*. Leur naissance étoit regardée comme un signe de la colère des Dieux. Les peuples croyoient que la Nature alloit rentrer dans le chaos, & les Colléges des Pontifes trembloient pour le sort des Empires. L'Aréopage d'Athènes, le Sénat de Rome en firent périr un grand nombre. Les Codes & les Histoires de l'antiquité sont pleines de Loix & d'Arrêts de mort contre les hermaphrodites. Après tout cela, les modernes ont découvert une chose ; c'est qu'il n'y a point d'hermaphrodites.

J'ai dit que, suivant une Loi Romaine, que

beaucoup de Commentateurs, & sur-tout son esprit, m'ont autorisé à mettre dans les Douze Tables, quoique Pothier ne l'ait mise qu'à la suite; j'ai avancé, dis-je, que cette Loi permettoit au mari de condamner sa femme à la mort si elle étoit allée boire du vin à la cave. Le Docteur de Province prétend que j'ai confondu ensemble le droit de tuer pour cause d'ivrognerie, & le droit de tuer pour cause d'adultère. Je n'ai pas pu faire cette confusion, puisque je n'ai pas fait ce rapprochement. J'ai dit simplement que la Loi lui laissoit le pouvoir de la faire mourir lorsqu'elle avoit bu du vin. Voici le texte : *Ut si qua mulier vinum biberet, in eam maritus causâ cum propinquis cognitâ pœnam statueret; at si eam in adulterio deprehenderet, tunc eam occidendi jus, potestatemque haberet.*

On voit dans ce texte deux cas bien distincts, bien précis; l'un, de la femme surprise en adultère & le mari a le droit & le pouvoir de la tuer sur le champ; l'autre, de la femme qui a bu du vin, alors le mari doit faire connoître le délit aux parens assemblés, & il prononce la peine, *pœnam statueret*. La Loi appelle les parens à la connoissance du crime, mais non pas à la détermination de la peine. Celui qui statue sur le genre & la mesure de la peine est seul, *statueret*, le verbe est au singulier. Cette peine étoit vraisemblablement celle du divorce, dit le Docteur; mais c'est le Docteur qui trouve cette vraisemblance. La Loi, loin de statuer la peine, donne au mari le droit de la statuer. Quand le mari vouloit que ce fût le divorce, c'étoit le divorce; quand il vouloit que ce fût la mort, c'étoit la mort. Sa puissance n'avoit d'autres bornes que celles de sa vengeance & de sa colère. Le Jurisconsulte de Province a mal étudié l'histoire du genre humain; il n'en a pas suivi les progrès depuis la barbarie jusqu'à la civilisation; il auroit vû dans cette étude,

il auroit vû dans la lecture seule de *Millar*, que chez presque tous les peuples barbares, le mari, despote absolu dans la maison, par la loi suprême de la force de son bras & de sa hache, avoit droit de vie & de mort sur sa femme comme sur ses enfans; que les premières coutumes, en adoucissant un peu la férocité de cet usage, le consacrèrent, & que les premières Loix le puisèrent dans les coutumes. Presque par tout cela a été de même, & beaucoup de monumens en particulier l'attestent des Romains. *

* C'est surtout dans l'ancienne Loi des Romains, dit *Millar*, que nous trouvons les détails les plus complets & les plus positifs sur les différentes branches de pouvoir dont un mari étoit revêtu dans le premier âge de la société. Chez ce Peuple célèbre, la femme étoit anciennement regardée comme l'esclave de son mari. Il pouvoit la vendre ou la faire mettre à mort par un acte arbitraire de sa volonté. Elle étoit dite *convenire in manum mariti*. Elle étoit précisément dans la même condition qu'une *Filia familias*. Or, on sait que chez ces premiers Romains, un père pouvoit à sa fantaisie fendre d'un coup de hache la tête de son fils ou de sa fille. Voilà quelle étoit la condition de l'esclave, du fils, de la fille & de la femme.

Je ne dirai point au Docteur, pour lui inspirer quelque estime de *Millar*, que c'est un des Écrivains les plus estimés de l'Angleterre; qu'il est très peu d'Ouvrages où l'en ait joint tant d'érudition à une si excellente philosophie; que c'est un des hommes qui a le plus porté dans l'étude de l'antiquité cet esprit de critique dont le Docteur m'accuse d'avoir manqué pour avoir dit les mêmes choses que *Millar*: je lui dirai que *Millar* est DOCTEUR & PROFESSEUR en Droit à l'Université de Glasgow.

Mais voici des faits qui ont un rapport plus intime à la peine que les maris statuoient contre la femme qui avoit bu du vin. *Denis d'Hal. L. 2, Cicéron, Livre 4 de rep.* nous apprennent que chez les premiers Romains, le mari étoit unique juge & vengeur de ce crime. Ils citent l'exemple d'une certaine *Fauna*, que son mari fit périr sous les coups de verge pour avoir bu du vin. *Egnatius Mécène* fit mourir sa femme pour ce grave délit, & *Romulus*, les Juges de Rome, Rome entière trouva cela très bon. On

Le Docteur répète, d'après Aulugelle & d'après mille modernes, que les Dames Romaines furent très-sages pendant cinq siècles, que pendant cinq siècles il n'y eut aucun adultère, aucun divorce.

Quant à la sagesse des Dames Romaines, on pourroit demander à Aulugelle, & à ceux qui l'ont copié, ce que Mme de Laffai demandoit à son mari: *Comment faites-vous donc pour être si sûr de ces choses-là?* Mais un Dissertateur, quoique très-ingénieux, aura plus d'autorité que Mme de Laffai auprès d'un Docteur. S'il daigne donc lire les Dissertations excellentes publiées par M. l'Abbé Hooke, sur l'Histoire Romaine, le Docteur y verra qu'on peut avoir raisonnablement quelques doutes sur la longue vertu des Dames Romaines, & qu'il est à peu près hors de doute qu'il y eût beaucoup de divorces pendant tout le temps où Aulugelle assure qu'il n'y en eut aucun. L'Ouvrage d'Aulugelle, auquel le Docteur me renvoie souvent comme à une source d'érudition est une lecture agréable: c'est un bon *ana*; mais dans ses *nuits*, Aulugelle *rêve* souvent, & on peut conseiller au Docteur de prendre un autre guide dans les ténébrés de l'antiquité.

Quel est, demande le Jurisconsulte, le résultat des déclamations de M. Garat? Il est difficile que des déclamations donnent quelque résultat; mais j'ai

rapporte l'exemple d'une autre mère de famille, qui, pour s'être saisie seulement des clefs de la cave, fut condamnée à mourir de faim par sa famille même. Le Jurisconsulte Caius, contemporain & ami de Cicéron, ennemi irréconciliable de ce crime des femmes, pour leur enlever tout moyen de le cacher, étoit d'avis qu'elles fussent convaincues & condamnées sur l'odeur seule du vin.

Au reste, lorsque le mari ne surprenoit pas sa femme en flagrant délit, pour l'adultère, comme pour avoir bu du vin, il étoit obligé d'assembler les parens; & il paroît par l'Histoire, que pour le vin comme pour l'adultère, il se dispensoit souvent de les assembler.

cité des Loix , des faits , & ce n'est pas-là déclamer.

Quelle législation , avant que d'être épurée , n'a pas été dure ?

Eh bien ! j'ai prouvé que celle des Romains a commencé par être *dure*. Que le Docteur fasse voir comment elle s'est épurée.

Cicéron mettoit les Loix des Douze Tables *au-dessus de tous les Ouvrages des Philosophes*.

Je connoissois le passage de Cicéron , qui est dans tous les livres ; mais on a eu quelques motifs de douter de la sincérité de cette admiration , qui n'est souvent qu'une chose de forme & de style oratoire , lorsqu'on parle de monumens antiques , vénérables ; vénérables , parce qu'ils sont antiques. Le passage de Cicéron est dans son Livre de *Oratore*. Là , il parle en *Rhétteur* , (ce mot n'a pas ici un mauvais sens) en Orateur. Dans le Livre de *Legibus* , il parle plus en Philosophe. Il veut y donner un modèle du style & de la sagesse des Loix. Il prend la forme des Loix des Douze Tables , & fait d'autres dispositions ; il prend le style & ne prend pas les choses ; & on peut conclure de-là que les choses ne lui paroissent pas aussi bonnes que le style.

Mais cette rigueur , dit encore le Jurisconsulte , cette dureté tenoit à l'âpreté des mœurs de ce temps-là ; mais je n'ai rien dit de contraire , & cela ne dit rien contre moi. Je pense bien que des Loix dures ne tenoient pas à des mœurs douces. En cela , nous sommes du même avis. Je trouve seulement de pareilles mœurs barbares , & le Docteur les trouve après. Voilà en quoi nous différons.

En consultant l'Histoire & les Loix , j'avois vû que les Loix qui suivirent dans la République celles des Douze Tables , furent dictées trop souvent par les rivalités & les haines des Plébéiens & des Patriciens. J'avois vû un certain esprit dans les *Plébéscites* , & dans les *Sénatus - Consultes* un autre

esprit. Deux génies faisoient les Loix de la République, & ces deux génies étoient ennemis. Le Jurisconsulte trouve de la légèreté à avancer ces faits attestés par toute la suite de l'Histoire. *A la moindre lueur du bien public*, dit il, *les partis les plus échauffés oublioient leurs querelles.* D'ailleurs, *les efforts que firent les deux ordres occupés à s'observer & à garantir leurs droits respectifs, durent contribuer à la sagesse de la Législation.*

Je ne sais ce que c'est qu'une lueur du bien public ; je vois seulement que c'est-là du mauvais François, & je n'ai pas l'injustice de le reprocher à un Docteur de Province ; je vois encore que le ciel n'a pas fait au Docteur le don de distinguer ce qui ne doit pas être confondu. Il a su que dans leurs querelles les plus violentes, les Patriciens & les Plébéiens se réunissoient sous les drapeaux lorsque l'ennemi menaçoit Rome ; & parce que les partis se réunissoient pour combattre l'ennemi qui étoit aux portes, il a cru qu'ils se réunissoient pour faire des Loix. Mais on alloit se battre ensemble contre les Étrusques ou les Samnites, & on revenoit se quereller, se battre encore de nouveau dans la place publique. Ces dissensions, ces querelles n'ont fini qu'avec la liberté, & en amenèrent la ruine. Quelques hommes d'un grand esprit, Machiavel, Montesquieu, ont appris au Docteur que ces dissensions de la place publique, qui furent souvent sanglantes, entretenoient dans Rome cette énergie des âmes, sans laquelle Rome n'eût pas soumis le monde ; ils lui ont dit que la liberté d'une République s'entretient souvent par ses orages ; & le Docteur a pensé que les Loix civiles, qui doivent respirer toujours la douceur, la paix & l'égalité, se perfectionnent dans les orages, comme les Loix politiques d'un peuple né pour la guerre, & dont la guerre fait la grandeur. Je ne sais quelle est l'opinion du Docteur sur Ta-

cite , mais en général Tacite ne passe point pour un esprit léger ; Tacite avoit long-temps exercé les fonctions d'Avocat & d'organe des Loix au milieu du Sénat de Rome ; il devoit être assez en état d'apprécier les Loix civiles & de la République & de l'Empire. Eh bien ! Tacite assure que les Loix qui suivirent celles des Douze Tables *manquèrent presque toujours de justice & d'équité, parce qu'elles furent inspirées par les haines des partis opposés, & dictées par la violence.* Je ne puis pas me sentir très-déshonoré d'un reproche que j'ai mérité avec Tacite ; mais, je l'oubliais, Tacite n'étoit pas un Docteur.

La partie qui concerne l'Édit du Prêteur, (quel style !) dit le Jurisconsulte, n'étoit peut-être pas assez claire pour que M. Garat fût en état de l'apprécier. Il est bon de fixer ses idées sur cet Édit. Avec quelle modestie le Docteur annonce que ce qui étoit d'une obscurité impénétrable pour moi, sera très-clair pour lui ! avec quelle bonté il veut fixer mes idées ! mais il me semble que s'il n'est que trop vrai que je sois incapable d'éclairer ce qui est obscur, j'ai eu du moins la prudence de ne parler que de ce qui ne l'est pas. Dans la partie qui concerne l'Édit du Prêteur il est des parties qui sont obscures & d'autres qui sont très-claires ; je n'ai parlé que de celles-ci. Je n'ignorois pas entièrement combien les Commentateurs ont été tourmentés pour savoir quel étoit dans les divers temps de la République le nombre des Prêteurs ; s'ils étoient huit ou s'ils étoient dix ; si un seul étoit assis sur une chaise d'ivoire , & si les autres avoient le malheur de n'être assis que sur une chaise de bois ; si l'Album étoit une table blanche sur laquelle le Prêteur gravoit son Édit, ou si ce n'étoit rien du tout, comme il a plu à Cujas de le croire. J'ai vû ces questions importantes enveloppées d'une profonde obscurité, & je m'en suis éloigné avec respect, en voyant que les Commentateurs

ne pouvoient pas en sortir. Je m'en suis tenu humblement à dire que les Juges, qui ne devoient jamais être que les organes du Législateur, étoient à Rome Législateurs eux-mêmes, que les Édits des Prêteurs étoient de véritables Loix. Jusqu'à présent, Interprètes, Commentateurs, Historiens, Jurisconsultes, tout le monde étoit à peu - près d'accord sur ces faits; mais, certes, mon malheur est grand! le Docteur les conteste dès que c'est moi qui les avance. Quoiqu'il se soit chargé de répandre la lumière, on ne voit pourtant pas très-clairement ce qu'il me conteste.

Veut-il dire qu'il étoit bon que les Prêteurs fussent en même-temps Juges & Législateurs?

S'il vouloit établir ce principe, il n'auroit plus affaire à moi; je le renverrois au Chancelier de L'hôpital, à Gravina, à Montesquieu, à une foule de Loix de la Monarchie Française, à l'opinion publique de toutes les Nations éclairées de l'Europe; & le Docteur, qui consentiroit peut-être à apprendre quelque chose de tous ces Oracles de la sagesse humaine, apprendroit que la liberté n'est plus; que les Loix, sur quelques Tables qu'elles soient gravées, n'existent point, lorsque le Législateur est Juge ou que le Juge est Législateur.

A-t-il voulu dire que les Édits des Prêteurs étoient des interprétations des Loix, & n'étoient pas des Loix? C'est ce que j'ai cru comprendre à travers les embarras de son style & de ses idées; c'est ce que j'ai compris sur-tout, parce que cette idée a été avancée déjà par quelques Jurisconsultes, fort en peine d'expliquer comment un Peuple dont ils admiroient beaucoup la sagesse, avoit pu souffrir que ses Juges érigeassent leurs volontés en Loix. Mais c'est dans leurs explications sur-tout qu'on voit combien cela est difficile à expliquer. Les uns disent qu'à la vérité, les Prêteurs changèrent bien toutes les

parries du *Droit civil*; (c'est ainsi qu'on appelloit les Loix des Douze-Tables) mais que ce fut avec tant d'adresse , que le Peuple ne s'en apperçut point , & qu'ils lui déroberent finement l'exemple de la violation & de l'altération des Loix : *Sed id latenter facit & verecundè..... Ne suo exemplo Populi venerationem solvat.* Je ne conteste point leur adresse , il me suffit qu'on convienne qu'ils changèrent toute la Législation , & que leurs Loix , qui ne portoient que le nom d'Édits , étoient pourtant de véritables Loix. La meilleure adresse auprès du Peuple étoit peut-être de les appeler Édits : car on fait que le Peuple ne peut jamais voir une seule & même chose dans ce qui porte deux noms. Cicéron & Théophile , qui n'étoient pas si facilement dupes des mots , ont déchiré un peu ce voile , sous lequel les Préteurs cachaient leur pouvoir législatif : Cicéron a appelé leurs Édits des Loix (*lex Annua*), & Théophile leur puissance , la puissance législative (*legis ferenda*); mais pourquoi disputer ? Qu'on ouvre le Digeste , il est plein de Loix qui n'ont jamais été faites que par les Juges de Rome , par les Préteurs.

J'ai dit encore que ces Loix , mobiles comme ceux qui en étoient les Auteurs , changeoient tous les ans : & le Docteur veut contester ce fait , sans oser le nier ouvertement. Mais le Tribun Cornelius , dans la Loi qui porte son nom , (*Lex Cornelia*) crut obtenir beaucoup , en obligeant les Préteurs à juger pendant toute l'année de leur Préture , suivant l'Édit qu'ils auroient publié au commencement. Adrien n'eut l'idée de faire de tous ces Édits un seul Édit perpétuel & invariable , que pour remédier aux désordres affreux qui devoient résulter d'une Législation dont tous les Décrets changeoient souvent toutes les années. Ainsi depuis la Loi *Cornelia* , les Loix changeoient seulement tous

les ans; & avant la Loi *Cornelia* ce n'étoit pas seulement tous les ans une fois que les Préteurs changeoient les Loix, c'étoit tous les six mois, tous les trois mois, tous les mois, tous les jours. *Il y eut, à la vérité, quelques abus, quelques inconvéniens; mais ils furent réprimés par de sévères Loix: c'est le Docteur qui parle.* Oui; lorsque le Préteur avoit besoin de changer une Loi pour faire gagner un procès important à un parent, à un ami, sur-le-champ l'ancienne Loi étoit supprimée, & une Loi nouvelle paroissoit sur l'*Album*: quand il avoit besoin d'une Loi pour perdre un ennemi, l'*Album obéissant* recevoit tout de suite cette Loi de vengeance; & suivant cette heureuse Législation, jamais un ami du Préteur n'avoit tort; jamais un de ses ennemis n'avoit raison. Il y a bien là *quelque abus*, quelque léger inconvénient; & cela rappelle ce programme d'une Académie étrangère qui proposa pour sujet d'un Discours: *les inconvéniens de la guerre & de la peste.*

Si ces abus furent *légers*, on peut voir aussi qu'on fut très-prompt à les réprimer, qu'ils furent très-*passagers*. Le premier abus, l'abus du pouvoir de changer tous les jours les Loix, ne dura guères que depuis l'an 383, époque de l'établissement des Préteurs jusqu'à l'an 686, époque de l'établissement de la Loi *Cornelia*. C'est une bagatelle de plus de trois siècles seulement. Après cette grande réforme, l'abus de changer tous les ans les dispositions des Édits des Préteurs ne subsiste que depuis la Loi *Cornelia* jusqu'à l'Empereur Adrien, c'est-à-dire, plus de trois siècles encore.

Le Docteur assure que je me suis étrangement mépris lorsque j'ai avancé que les Jurisconsultes, Auteurs des *Réponses des Prudens* (*responsa prudentum*), jugeoient les procès sans être Juges, & faisoient des Loix sans être Législateurs. Il prétend que je me suis grossièrement trompé encore lorsque

je n'ai pas distingué les *Prudens* qui dispuoient dans le *Forum* & donnoient leur opinion de vive-voix, d'avec les *Prudens*, que les particuliers ou les Empereurs alloient consulter chez eux, & qui donnoient leur opinion par écrit.

Je confesse n'avoir point fait cette distinction importante des opinions données en parlant, & des opinions données en écrivant.

Mais comme les *Prudens* qui dispuoient dans le *Forum* & les *Prudens* qui écrivoient dans leur Cabinet, étoient toujours des *Prudens*; que, soit dans le Cabinet, soit dans le *Forum*, leurs paroles ou leurs écrits avoient toujours à-peu près le même poids, la même puissance, j'ai cru que je pouvois me passer de cette distinction dont je sens comme il convient l'importance, mais qui n'étoit point du tout nécessaire à mon objet.

Une autre fois, je ne ferai point de pareille confusion; & je m'engage à ne point confondre un Docteur qui donne ses leçons dans les Écoles du Droit, & un Docteur qui écrit une Lettre dans le *Mercur*, quoique ce soit toujours un Docteur, & toujours un Docteur qui donne des leçons.

Je ne pense pas que je me sois trompé de même dans la double puissance dont j'ai fait un attribut des *Prudens*.

J'ouvre & les Loix & leurs interprètes, & j'y lis
 « que les Jurisconsultes acquirent un tel degré d'autorité, qu'ils commandoient même aux Sentences des Juges; de sorte qu'il n'étoit permis aux Juges de s'éloigner ni d'une opinion, qui étoit celle de tous les Jurisconsultes ensemble, ni d'une opinion qu'un seul Jurisconsulte avoit établie, lorsqu'aucun autre ne l'avoit combattue publiquement: » *Tantum autem Jurisconsultorum autoritas valuit ut IMPERARET, etiam Sententiis Judicum: quibus minimè recedere licuit ab opinione illa quam aut nemo Jurisconsultus palam*

palam oppugnasset, si unum tantum haberent auctorem; aut omnes unanimes approbassent.

Voilà donc, ainsi que je l'ai imprimé, des hommes qui ne sont point Juges, & qui jugent les procès; j'ai parlé comme les Loix, comme Théophile.

J'ouvre de nouveau le Corps du Droit Romain; & au premier titre du Digeste, Papinien, qui ne parla jamais que pour la justice, & qui mourut pour la vertu, n'apprend que *le Droit Romain est émané des Loix de Douze Tables, des Plébiscites, des Sénatus-Consultes, des décrets des Princes & de l'AUTORITÉ DES PRUDENS.* Voilà, ce me semble, l'autorité des Prudens mise par Papinien à côté & sur la même ligne que les décrets des Princes, que les Loix: je vois ensuite qu'une des parties les plus considérables du Droit Romain, c'est le *Digeste*; que toutes les dispositions du Digeste sont des Loix; que ces Loix ne sont autre chose que les réponses écrites des Prudens, *responsa Prudentum*: je vois que ce sont les Prudens qui ont institué l'usage des *Codicilles*, les *substitutions pupillaires*, l'*action de dol*, & toutes ces actions nommées *utiles* par les Jurisconsultes; que ce sont les Prudens qui ont établi la Loi qui prohibe les donations entre mari & femme, &c. &c. &c.

Voilà donc, comme je l'ai imprimé, des hommes qui ne sont point Législateurs, & qui font des Loix.

Les ténèbres ne sont pas plus obscures que ce qu'a imprimé le Docteur sur les changemens qu'Auguste apporta dans l'état & dans le pouvoir des Prudens; & rien pourtant n'est si facile que de déterminer la nature de ces changemens.

Avant Auguste, tout homme qui se croyoit des lumières sur les Loix, & qui pouvoit le faire croire aux autres, étoit un *Prudent*, en jouoit le rôle, en

N^o. 35, 27 Août 1785. H

prenoit la puissance dans la République. Cette puissance étoit si grande, qu'elle fit ombrage à Auguste ; Auguste ordonna qu'à l'avenir il n'y auroit de *Prudens* que ceux à qui l'Empereur en donneroit le titre.

On juge bien que sous un Despote, ce titre n'étoit accordé qu'aux plus lâches esclaves ; que les *Prudens* ne furent que les instrumens des tyrans : & voilà ce que le Docteur entreprend de justifier parce que Tacite appelle cela les *instrumens de l'Empire*. Mais qui ne voit que sous les tyrans les instrumens de l'Empire sont les instrumens de la tyrannie ? qui ne voit que l'objet de la politique d'Auguste fut de rendre maître des Jugemens, en les faisant prononcer par des hommes qui lui seroient vendus ?

Le Docteur même ne dissimule pas qu'Auguste s'en servit pour détruire sourdement tout ce qui restoit & des Loix & des Usages de la République : & après de pareils aveux, il loue encore & Auguste & les *Prudens* !

Je m'étois plaint de ce que les *Prudens* avoient porté dans la science simple & positive des Loix, l'esprit contentieux, les cris & les disputes du Licee, de l'Académie & du Portique. Gravina s'en étoit plaint avant moi. Gravina est aussi un Commentateur des Loix Romaines : Docteur, saluons celui-ci ; il en vaut bien un autre. C'est le seul Commentateur des Loix Romaines que Montesquieu ait, je crois, cité : c'est peut-être le seul qu'il ait lu. Gravina n'est pas seulement un savant ; c'est un homme de génie. On diroit que c'est un ancien sorti tout vivant des ruines de Rome, comme quelques statues en sont sorties animées encore de tout le génie que leur imprima le Statuaire. Gravina admire beaucoup les Loix Romaines, qui sont en effet admirables en beaucoup de choses : mais celui qui lit & ces Loix & Gravina, admire bien plus encore Gravina lui-même.

J'ai beaucoup lu ce Commentateur Italien. Le Docteur ne m'en croira pas, peut-être, mais je l'ai lu au moins cent fois. Enchanté d'avoir un Italien, homme de génie, pour guide, pour *Cicéron*, en quelque sorte, en parcourant la Législation de l'antique Rome : je visitois avec lui tous ces vieux monumens ; je l'écoutois toujours avec respect ; je portois les yeux où il me disoit de les porter : mais je voyois par moi-même, après qu'il m'avoit dit comment il voyoit. Souvent, même très-souvent, il m'apprenoit à voir autrement que lui-même. Car il arrive à Gravina, comme à tous les hommes de génie, de ne pas en croire assez leurs propres lumières, de soumettre leur raison aux Jugemens de la multitude & de la routine dans ces mêmes Ouvrages dont les idées & les vues préparent pour les siècles futurs les Jugemens de la raison & de la vérité. Son admirable Ouvrage de *Ortu & Progressu Juris Civilis*, étoit pour moi cette Histoire des Loix Romaines, que je tenois d'une main, tandis que de l'autre je parcourois tantôt le Digeste, tantôt le Code, tantôt les Institutes. Le Docteur ne veut pas croire que je me sois donné cette peine ; mais il croira peut-être que j'ai pu vouloir prendre un plaisir, & c'en étoit un très-grand pour moi.

Si le Docteur daigne donc avoir quelque considération pour l'autorité de Gravina, soutenue encore de celle de Cujas : (car j'ai lû aussi quelquefois Cujas, mais je ne m'en vantois pas,) Cujas & Gravina lui diront que les Jurisconsultes rapportèrent dans la science tranquille des Loix, avec la philosophie de la Grèce, la fureur des Philosophes Grecs pour la dispute. Dès ce moment, les uns furent Stoïciens, les autres Péripatéticiens ; & , chose étrange ! il y eut même des Jurisconsultes Épicuriens. Ces Sectes avoient disputé dans Athènes, qui les vit naître, jusqu'à la ruine d'Athènes : elles dispu-

tèrent dans l'Empire Romain jusqu'à la destruction de l'Empire. Quand un malheureux Citoyen avoit un procès, & qu'il consultoit les Jurisconsultes pour connoître les Loix, les uns lui disoient ce que pensoit Zénon, les autres ce que croyoit Épicure, les autres ce qu'avoit écrit Aristote; & jamais personne n'eut dans tout l'Empire le bon sens de leur dire comme Dandin à l'intimé:

Je prétends

Qu'Aristote n'a point d'autorité céans.

Justinien ne vit jamais que Zénon & Aristote n'étoient pas des Législateurs Romains; il vit au moins qu'on devoit tâcher de les accorder ensemble. Dans le préambule de sa compilation, il promit de les accorder; mais Tribonien, qui devoit remplir la parole de l'Empereur, ne la remplit pas: les oppositions de ces Sectes ennemies, subsistent encore dans le Digeste, elles ont tourmenté Cujas; & Cujas, qui croit ce qu'il voit, & qui dit ce qu'il croit, dit que les Jurisconsultes se contredisent, & que Tribonien, qui devoit les accorder, ne les a pas accordés.

Mais ces contradictions ne sont pas le plus grand mal que les Sectes philosophiques ayent fait à la Jurisprudence; & voici quelques faits aussi curieux pour celui qui étudie l'histoire de l'esprit humain, que pour celui qui étudie l'histoire de la Législation Romaine. Les Stoïciens définissoient la philosophie générale, *la connoissance des choses humaines & divines*. Les Jurisconsultes appliquèrent cette définition à la Jurisprudence; & la Jurisprudence fut définie *la connoissance des choses humaines & divines*: définition bien étrange pour la connoissance des Loix civiles & positives d'un Peuple, & qu'on trouve cependant encore au premier titre des Institutes de Justinien. Les Stoïciens, qui

raisonnoient d'une manière abstraite sur le *vrai* & sur le *faux*, soutenoient qu'il ne pouvoit point y avoir de degré dans la vérité & dans l'erreur; qu'une chose vraie ne pouvoit pas être plus vraie qu'une autre, ni une chose fautive plus fautive qu'une autre. Les Jurisconsultes, en transportant ce principe abstrait à nos actions, soutinrent qu'il n'y avoit point de degrés dans nos vertus & dans nos crimes; que toutes les vertus étoient égales, tous les crimes égaux; que celui qui tue n'est pas plus coupable que celui qui vole. Principe qui a quelque chose de sublime dans une morale spéculative, mais destructif de toute morale & de toute société lorsqu'on l'établit dans une Législation. Les Stoïciens pensoient que l'homme ennuyé de la vie avoit le droit de se donner la mort. Sénèque a établi plusieurs fois ce paradoxe dans ses Lettres, & Zénon le mit en pratique en se faisant mourir. Les Jurisconsultes Stoïciens transportèrent ce paradoxe dans la science des Loix; & l'on trouve dans le Digeste l'apologie du suicide fait par Adrien & Antonin le Pieux.

Ces faits font penser; mais un Docteur les ignore souvent; & souvent quand il les connoît, il n'en pense pas davantage.

Le Jurisconsulte de Province prend ici le parti *des disputes & de ce feu, de cette émulation si nécessaires au progrès des Sciences*. La Jurisprudence, dit-il, *ne pouvoit que gagner à être éclairée par le flambeau de la philosophie, dont l'étude apprend à tirer des conséquences, & donne du RELIEF à toutes les autres connoissances*.

Voilà encore le Docteur qui confond tout: il a entendu dire que la chaleur des disputes pouvoit animer les Arts, les Sciences, & il croit qu'elle peut faire le même bien dans l'étude simple, tranquille & positive des loix: il ne voit point que si la chose la plus nécessaire au repos & au bonheur d'une

société, c'est une législation uniforme qui serve de mesure commune aux droits des citoyens; le plus grand de tous les maux; c'est que cette législation soit abandonnée à des esprits contentieux, qui l'interprètent de cent manières différentes, & rendent tous les droits des citoyens incertains, mobiles & obscurs comme leurs interprétations: il ne voit point que si les disputes sont bonnes quelquefois dans les sciences naturelles, parce que la nature elle-même ne nous a jamais révélé ses loix, & parce qu'elle ne peut parler elle-même pour fixer nos doutes & manifester ses secrets; les disputes sont indécentes, absurdes & funestes dans la Jurisprudence, où le Législateur a parlé lui-même; & où, si les loix ne sont pas assez précises, assez claires, il peut parler encore pour fixer lui-même nos doutes & nos irrésolutions.

On ne peut que gagner assurément à être éclairé par le flambeau de la philosophie: un flambeau est toujours une très-bonne chose pour des gens qui marchent presque toujours dans les ténèbres; mais la Philosophie n'a un flambeau que lorsqu'elle est bonne, & presque toujours elle est mauvaise; elle étoit mauvaise sur-tout dans l'antiquité, qui n'a connu l'analyse dans aucun genre, qui ne l'a pas connue même dans la géométrie. Cette philosophie que les Jurisconsultes Romains allèrent chercher dans la Grèce étoit celle qui avoit voulu expliquer la création des Dieux, des hommes & de l'univers par les idées éternelles de Platon; c'étoit elle qui avoit imaginé les cieux de crystal d'Aristote, les nombres de Pythagore: avec son flambeau, des hommes du plus grand génie même avoient trouvé beaucoup d'absurdités. La bonne philosophie, c'est à-dire l'analyse, ne fait que de naître; elle a répandu déjà la plus grande lumière dans les Sciences naturelles, & la Science de l'homme commence aussi à prendre

une face toute nouvelle depuis que de bons esprits y ont porté l'analyse ; elle ne donne pas du *relief* à toutes les autres connoissances ; elle n'est pas une connoissance différente des autres connoissances. Ce *jargon* barbare & inintelligible appartient à l'ancienne philosophie. L'analyse, la bonne philosophie n'est que la meilleure manière de se servir de notre esprit dans toutes les études, dans tous les Arts, dans tous les talens ; la même dans les Arts les plus simples, dans les beaux Arts & dans les Sciences : c'est elle qui a appris à l'homme à fertiliser la terre avec la charrue, à pénétrer dans l'immensité des cieux avec le télescope, à enchanter les âmes sensibles par la peinture fidelle de leurs passions. Le Docteur, je le fais, n'entendra point ce que je dis ici ; mais dans ce moment, ce n'est pas à lui que je m'adresse ; je comprends qu'il est trop tard pour lui de renoncer à cette philosophie *scholastique* qui apprenoit si bien à tirer de fausses conséquences.

Le Docteur est impitoyable, il ne veut me faire grâce de rien ; il entreprend de faire l'apologie & de Justinien & de Tribonien, & de la manière dont le Corps du Droit Romain est rédigé. Sur tout cela cependant j'ai parlé comme les plus grands Admirateurs même des Loix Romaines. Ceux qui respectent le plus ces Loix n'ont aucune estime pour leur Rédacteur & pour leur rédaction.

Je dirai seulement ici que je n'avois pris aucun des faits que j'avois avancés dans l'*Histoire secrète* de Procope : j'ai parlé d'après les monumens les plus authentiques, d'après une législation entière ; je n'ai point donné ma foi à ce Procope, qui fut assez lâche pour écrire sur le même Prince deux histoires différentes : je crois que Procope a été à la fois un vil flatteur & un calomniateur infâme : il est de plus très-souvent un Écrivain absurde & ridicule. J'en avois

parlé a peu-près ainsi dans ce même morceau, où le Docteur prétend que je m'en suis rapporté à l'Histoire secrète de Procope.

Il fait entendre encore que j'ai reproché aux Loix Romaines d'avoir consacré le *Célibat* des Prêtres. Il y a peut-être un peu plus que de la malignité dans cette incuipation ; mais rien n'a pu y donner lieu de ma part. Le Célibat des Prêtres tient à des institutions d'un ordre supérieur à la législation même ; & je n'ai pas pu imprimer que ce qui rend la religion plus pure, puisse jamais nuire à la société. J'ai parlé, non du Célibat des Prêtres établi par la Religion la plus sainte, mais du Célibat qui tient aux mœurs, du Célibat en général, de celui qui ne fait pas naître une vertu, & qui empêche les hommes de naître ; & je répète, après les avoir lues de nouveau, qu'il y a plusieurs Loix Romaines qui honorent ce Célibat, & plusieurs autres qui le proscrivent comme la chose la plus fatale à l'Empire.

Mais où le Docteur me traite avec un superbe dédain, c'est sur-tout lorsqu'il me combat pour avoir dit que quelques Loix Romaines parlent des secondes nocés *avec horreur* ; il affirme que les Loix Romaines n'ont jamais condamné les secondes nocés que lorsqu'elles étoient assez précipitées pour confondre le sang de deux familles dans le sein d'une femme : *Propter turbationem sanguinis*. Il assure, il imprime hardiment qu'elles se bornoient à empêcher que la femme ou le mari qui se marioient une seconde fois pussent donner à leur mari ou à leur femme *une plus grande portion de leurs biens propres, que celle du moins provenant de leurs enfans*. Il seroit fâcheux pour le Docteur de n'avoir pas raison ici : on peut lui pardonner de n'avoir aucune connoissance de l'Histoire : un de ces raisonnemens, qu'on appelle *illégitimes* dans

les écoles, ne seroit pas non plus une chose inouïe dans un Docteur ; mais si un grave Jurisconsulte étoit convaincu de n'avoir pas lû les Loix Romaines au moment même qu'il en prend la défense, ce seroit un grand scandale pour les écoles, le monde pourroit en rire.

J'ai dans ce moment le corps du Droit Romain ouvert devant moi, & je lis ces mots dans une Loi de Gratien, de Valentinien & de Théodose : « Si une femme passe à de secondes nocces sans avoir rendu à son premier mari tout le culte de la douleur, qu'elle soit infâme ». Il n'est point question là de prévenir le *mélange de deux sangs*. La religion le culte de la douleur avoit été fixé par les Loix à une année entière de veuvage, & il ne falloit pas une année entière pour prévenir ce *mélange* dont cette Loi ne fait aucune mention.

Les mêmes Empereurs, dans une Loi suivante, parlent d'une femme qui, ayant des enfans du premier lit, a passé à de secondes nocces après l'an du deuil, après avoir accordé au veuvage tout le temps que les Loix exigeoient pour la douleur. Eh bien ! dans ce cas même où tous les inconvéniens sont prévus, où la décence publique est entièrement satisfaite, Gratien, Valentinien & Théodose parlent de cette mère de famille comme d'une femme *souillée* par son second mariage : *Matre jam secundis nuptiis FUNESTATA.*

Justinien, dans les *Novelles*, voulut adoucir la rigueur des Loix que ses prédécesseurs & lui-même avoient portées dans le Code contre les secondes nocces. Il les adoucit en effet ; mais entendez parler Justinien dans le préambule de ces nouvelles Loix : « Mais, ce qu'il y a de plus parfait, dit ce Législateur, ce qui est digne d'éloge, c'est qu'une femme ait assez de vertu pour n'avoir jamais qu'un mari, pour ne jamais violer par un second

» mariage le lit de celui qu'elle a perdu. Nous
 » admirerons & nous louerons toujours également
 » cette femme : nous considérerons sa vertu *pres-*
 » *qu'autant que la virginité même.* »

Voulez vous voir actuellement les peines que ces Loix infligeoient à la femme qui passoit dans les bras d'un second mari ?

Si elle y passoit dans l'an du deuil, les Loix la dépouilloient de tout ce que son premier mari lui avoit laissé par ses dernières volontés. Ces Loix la déclaroient incapable de recueillir aucune succession, aucun legs, de recevoir aucun fidéi-commis ; & observez que ces peines étoient celles qu'on imposoit aux Citoyens Romains pour les délits les plus graves.

Si elle s'étoit remariée même après l'an du deuil, & qu'elle eut des enfans du premier lit, ces Loix la dépouilloient de la propriété de tout ce que son premier mari lui avoit laissé, soit par donation à cause de mort, soit par testament. Réduite à l'usufruit elle étoit mise sous la dépendance humiliante de ses enfans, à qui la propriété étoit transmise sur le champ.

Elle avoit eu beau vouloir fléchir les Loix par une longue douleur, les Loix étoient toujours en colère contre son second mariage.

Ces peines furent adoucies dans les Nouvelles ; mais elles sont adoucies dans les Nouvelles que les Jurisconsultes estiment très-peu, & elles subsistent avec toute leur rigueur dans le Code, que tous les Jurisconsultes admirent & révèrent.

Le Chancelier de L'hôpital prit dans ces Loix celle qui défendoit à la femme de donner à son second mari plus que la portion qu'elle donneroit au dernier de ses enfans : il prit cette Loi qui est sage, qui est admirable pour défendre les femmes contre des passions qui n'ont qu'un instant en faveur de leur tendresse pour les enfans qui est éternelle : il ne

prit point celles qui stérifioient & puniffoient les fécondes nocés, dont la chafteité même a fouvent tant de befoin, & qui ont donné tant d'enfans à la patrie. Ce que L'hôpital fit alors, nos Chanceliers l'ont fait toujours; ils ont transporté dans nos Loix ce que la Légiflation Romaine a de plus fublime; mais ces belles chofes fe font épurées dans leurs mains; elles fe font séparées de ce génie cruel & farouche qui fut très-fouvent celui de Rome naiffante, & de cette bigoterrie ftupide qui fut l'efprit général des derniers fiècles de l'Empire Romain.

Le Docteur me reproche d'avoir confondu les Loix fur les bâtards, avec les Loix fur les bâtards adultérins.

Mais c'eft particulièrement des bâtards adultérins que j'ai parlé: on n'a qu'à voir; car je fuis honteux de répéter ce que j'ai dit, de réimprimer ce que j'ai imprimé.

Ce raifonnement: *les enfans de l'adultère ne font pas naturels, donc la nature même ne leur doit rien, donc on ne leur doit point d'aliment*; ce raifonnement, que j'ai rapporté, ne peut avoir été fait que fur les bâtards adultérins; car tout ce qu'on peut reprocher aux autres, c'eft d'être un peu trop naturels.

Ce beau raifonnement, qui fervoit de principe à une Loi fi humaine, je l'avois attribué à Conftantin.

Elle eft d'une époque plus récente, dit le Docteur, elle eft tirée des Nouvelles de Juftinien.

Il importerait peu pour mon opinion qu'elle fût de Juftinien ou de Conftantin, des Nouvelles ou du Code. Mais le Docteur donne encore ici une preuve très-curieufe de fa fcience. Je prie qu'on la remarque.

Cette Loi fe lit en effet dans les Nouvelles, & ce n'eft que là que j'avois pu la lire; mais à la troifième phrafe on voit que Juftinien la renouvelle de Conftantin; qui l'avoit écrite dans une Conftitu-

tion adressée à Grégoire. On voit qu'elle étoit tombée en déuétude, & sans doute à cause de son extrême cruauté. Ce n'étoit pas seulement les bâtards incestueux & adultérins; mais encore les bâtards des *Magistrats*, de tous les hommes constitués en dignités que Constantin excluoit du rang des *enfants naturels*. *ET NEQUE NATURALES ESSE VULT EX HIS PROCEDENTES*. Constantin leur enlevoit tout recours, même à la pitié & à la miséricorde des Empereurs. *AMOuens BIS ETIAM IMPERIALIS MUNIFICENTIAE MANSUETUDINEM*. Justinien adopte une partie de la Loi de Constantin, & abroge la Loi elle-même, qui lui paroissoit trop cruelle. Tout cela, je le répète, se trouve à la troisième phrase de la Loi.

Il est évident que moi, qui suis *léger*, j'avois lû la Loi toute entière; & que le Docteur, qui n'est pas léger assurément, n'en a lû que le titre.

Cette Loi, qui refusoit les alimens, qui condamnoit à la mort les enfans nés de l'inceste & de l'adultère, le Docteur la trouve seulement d'une sévérité un peu outrée. Ici, je ne sais que répondre, je crains sur-tout de répondre. Qu'on punisse, qu'on flétrisse même s'il le faut l'incestueux & l'adultère; & si l'opprobre & l'ignominie ne suffisent pas pour glacer des passions que la nature allume, que les Loix sanguinaires de Dracon viennent épouvanter encore l'humanité. La nature gémit sans doute; la société pourra répondre: *J'ai besoin de ces Loix, j'ai besoin d'être ici cruelle pour répandre ailleurs mes bienfaits*; mais est-ce l'enfant qui est coupable de l'inceste ou de l'adultère qui lui a donné le jour? Est-ce lui qu'il faut punir, qu'il faut condamner à la mort? Et parce qu'un homme est devenu père par un inceste, pour le punir d'avoir violé une Loi sociale, faut-il lui faire violer la Loi la plus sainte de la nature? Pour le punir d'avoir été incestueux,

faut-il le rendre parricide ? Quelle logique ! quelle législation ! quels Législateurs ! quels Docteurs !

Lorsqu'un Docteur ès Loix Romaines s'est trompé continuellement sur les Loix Romaines , on ne sera pas surpris de voir qu'il n'a absolument aucune notion de ce qu'on pense , & de ce qui se passe en Angleterre.

Il s'appuie d'abord de l'autorité de Montesquieu, pour me prouver que les Anglois manquent de raison. A merveille ! c'est être heureux en autorité comme en raisonnement.

Il assure ensuite que je n'ai su & que je disois en avançant que les Loix Romaines avoient été *rejetées* par les Anglois ; & que les Anglois au contraire rendent un culte religieux aux Loix Romaines.

Un culte soit ; mais il faut que le Docteur apprenne comment les Anglois sont religieux. M. de Lolme & l'Histoire de l'Angleterre vont le lui apprendre. Il ne connoît peut-être pas M. de Lolme ; c'est l'Auteur d'un excellent ouvrage sur la constitution de l'Angleterre , ouvrage devenu élémentaire pour les Anglois même , qu'on cite à Londres dans le Parlement , & qu'on admire dans toute l'Europe. M. de Lolme , né à Genève , a écrit lui-même son livre en François & en Anglois ; mais je n'ai dans ce moment près de moi que l'édition Angloise , & je demande pardon à M. de Lolme de le traduire , de mettre mon François à la place du sien.

» Quand les *Pandectes* furent trouvées à Amalphi , le Clergé qui , à cette époque , étoit seul en état de les comprendre , ne négligea point cette occasion d'accroître son influence , & fit recevoir ces Loix dans la plus grande partie de l'Europe. L'Angleterre qui étoit destinée à avoir une constitution si différente de tous les autres états , se distingua d'abord en *rejetant* les Loix Romaines..... La noblesse les *rejeta* toujours , &

même avec beaucoup d'humeur. Sous le règne de
 Richard II, elle déclara dans le françois de ce
 siècle, *parce que le roialme d'Angleterre n'étoit*
devant ces heures, ne à Lentant du Roy notre
Seignior, & Seigniors du Parlement, unque ne
sera RULÉ ne gouverné par la Ley Civil. (Loix
 Romaines.) L'usurpateur Etienne, qui avoit in-
 téré de se concilier l'esprit des nobles, alla si
 loin qu'il défendit l'étude même de les Loix dans
 l'Angleterre... L'averfion pour les Loix Romaines
 s'est toujours accrûe & répandue de plus en plus par-
 mi les nobles & parmi le peuple; & toutes les fois
 que le Clergé a fait de nouvelles tentatives pour les
 introduire, tous les *Légistes* ont réuni leurs efforts
 pour les confiner dans les Universités & dans les
 Monastères. Aujourd'hui même les *Légistes* An-
 glois attribuent la liberté dont ils jouissent,
 & la servitude de plusieurs peuples de l'Europe,
 à ce que ceux-ci ont admis les Loix Romaines,
 & qu'eux les ont rejetées. Les Loix Romaines,
 dans le peu de cas où elles sont admises, sont
 admises uniquement comme Loix *non écrites*,
 & comme des coutumes immémoriales; quel-
 ques-uns de leurs principes sont suivis dans les
 Tribunaux Ecclésiastiques, dans les cours de
 l'Amirauté & dans les deux Universités; mais
 seulement comme Loix subordonnées à une Loi
 supérieure: *Lex sub lege graviori*. Ces cours
 mêmes sont obligées de se conformer aux Actes
 du Parlement, & leurs jugemens sont soumis
 aux Cours où l'on juge d'après les Loix An-
 gloises ».

Voilà le *culte religieux* des Anglois pour les Loix
 Romaines: voilà des faits; j'en suis un peu honteux
 pour le Docteur, mais il paroît que c'est de moi
 qu'il les apprend pour la première fois.

Je finis, Monsieur; encore un mot seulement,

encore une preuve de ce sens droit du Jurisconsulte, de cette Logique qui règne dans toute sa lettre. J'ai parlé dans le Mercure du discours de M. Target, à sa réception à l'Académie Française, avec les éloges que je devois à un bon discours, & l'intérêt que m'inspiroit un homme que j'aime beaucoup. Le Docteur en est surpris, & il m'apprend que ce n'est pas le mépris des Loix Romaines qui a conduit M. Target à l'Académie : je m'en doutois bien un peu ; mais peut-être n'est-ce pas non plus l'estime de ces Loix. Il est à croire qu'à l'Académie on a jugé M. Target, non sur son respect pour les Loix Romaines, mais sur son respect pour la Langue Française. Dans le même article, j'ai prononcé les noms de Lhôpital & de d'Aguesseau, avec le respect qu'on doit aux grands talens, & sur-tout aux vertus sublimes. Le Docteur me dit, *mais vous n'y pensez pas : d'Aguesseau & Lhôpital admiroient beaucoup les Loix Romaines.* Ici, par exemple, le Docteur a raison : hélas ! non je n'y ai pas songé, je n'y pensois pas du tout ; mais le Docteur m'y fait penser ; & en vérité mon admiration pour ces deux grands hommes n'en est point du tout diminuée. Je conçois à merveille comment des esprits sublimes admirent une législation où les Loix sublimes ne sont pas rares, & où le style porte presque toujours l'empreinte de ce génie de Rome, fait pour commander au monde. Du temps de Lhôpital & de d'Aguesseau, il n'y avoit, ni dans les Loix des peuples ni dans les idées des hommes, rien qu'on pût comparer à ce monument antique si imposant par sa grandeur & par sa masse, si beau par quelques-uns de ses détails ; autant au-dessus de tous les Codes barbares, que les débris d'un temple de Corinthe ou d'Athènes sont au-dessus des hutes des Huns & des clochers des Eglises vandales ; mais d'Aguesseau & Lhôpital nous ont donné les premiers l'idée d'une législation plus

pure, plus simple, plus régulière, & sur tout plus conforme aux droits sacrés des peuples & de l'humanité. C'est dans leurs ouvrages que nous avons commencé à voir quelque chose de supérieur à ce qu'ils admiroient eux-mêmes; c'est d'eux que nous avons appris à ne pas toujours penser comme eux. Leur culte pour les Loix de Rome, tenoit beaucoup à ces impressions ineffaçables de l'enfance. leurs écrits, leurs Loix sont les fruits de la maturité de leur génie. C'est devant eux, c'est devant ces grands hommes que je voudrois énoncer & développer toute mon opinion sur la législation romaine; la pureté de mes intentions m'en donneroit le courage, & la présence de ces hommes, dont je n'ai jamais prononcé le nom sans vénération & sans attendrissement, élèveroit peut-être assez mes foibles conceptions pour être dignes de leur être présentées. Hélas! je me livrè à cette illusion; elle me repose de la fatigue de cette longue lettre; mais cette illusion se dissipe bien vite. L'hôpital & d'Agnesseau ne peuvent m'entendre dans leur tombe, & la triste vérité me ramène à mon Docteur. qui n'a pas fait de belles Loix, & qui a pu écrire une longue lettre sans faire un bon raisonnement.

Heureusement je ne reviens à lui que pour m'en séparer, que pour terminer cette discussion, à laquelle le Public ne devoit pas être condamné comme moi. Je n'ai pas pu l'éviter, & je n'ai eu ni le temps ni le talent de la rendre moins longue. Je suis sûr au moins de ne pas la renouveler, quelque chose que puisse répliquer le Docteur de Province.

Ces questions sont importantes; elles intéressent toutes les Nations; mais elles ne doivent être agitées que par des hommes qui auront quelque philosophie dans l'esprit, & une grande connoissance de l'Histoire, que par des hommes qui seront sur-tout parfaitement désintéressés.

Je n'avois rien à gagner en attaquant quelques Loix Romaines ; & un Docteur , qu'il soit de Province ou de Paris , n'a rien à perdre en les défendant toutes.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LETTRE au Rédacteur du Mercure.

LA Lettre que M. Thomas m'a fait l'honneur de m'écrire , Monsieur , que vous avez insérée dans le dernier Mercure , est trop belle en elle même pour que le Public ne l'ait pas lûe avec intérêt ; elle est trop encourageante pour moi , pour qu'il ne me soit pas permis d'animer mes efforts par la publicité d'un tel suffrage , qu'il a bien voulu approuver lui-même. Mais je ne puis me flatter que l'Ouvrage sur lequel porte cette Lettre soit très connu du Public pour qu'il ait pu comprendre de quoi il est question. Il eût fallu mettre au bas de la Lettre le titre du Livre. Permettez-moi de réparer cette omission , en insérant ici moi même l'intitulé de mon Ouvrage , sur lequel vous avez promis un second extrait ; le voici tel qu'il est sur le frontispice du Livre :

Discours sur le Préjugé des Peines Infamantes, couronnés au mois d'Août 1784, par l'Académie de Metz.

Lettre sur la Réparation qui seroit dûe aux Accusés jugés innocens.

Dissertation sur le Ministère Public.

Réflexions sur la Réforme de la Justice Criminelle. Paris, chez Cuchet, rue & hôtel Serpente.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, LACRETELLE.

LETTRE au Rédacteur du Mercure.

MA foi, Monsieur, je n'y tiens plus; le plaisir que je trouve chaque jour à lire le *Mercure*, devient trop vif pour tarder plus long temps à vous en faire l'hommage. Par état, vous devez bien penser que l'article des Spectacles n'est pas celui qui m'intéresse le moins. J'y lis avec satisfaction les éloges que vous donnez à certains talens dont autrefois j'étois l'émule; autrefois aussi mon nom a trouvé place parmi ces noms fameux, & cela seul eut suffi à ma réputation.

L'article Opéra du N^o. 29, m'a fait faire une réflexion que je veux vous soumettre. Il me prouve plus que jamais, Monsieur, que souvent les grands Hommes se rencontrent. Pardonnez-moi cette expression; mais celui qui est parvenu au plus haut degré de supériorité dans son Art, celui qui l'a enrichi d'effets neufs, celui dans qui l'on a aperçu le trait du génie, mérite certainement le titre d'un grand Homme. Revenons à notre sujet.

Je lisois donc dans votre N^o. 29 que, « M. Gardel » l'aîné avoit coupé très-heureusement le ballet char-
 » mant qui termine *Colinette à la Cour* par un
 » petit épirote, dont le sujet lui a été fourni par
 » cet air de M. Grétri :

Bon Dieu ! bon Dieu comme à c'te fête
 Monsieur de la France étoit honnête !

Eh bien, Monsieur, il y a près de quatre mois que l'on donna l'Épreuve Villageoise à Bordeaux, où je suis. Mon mari y fit un petit ballet, & le coupa par un pas de quatre sur ce même air, & je suppose dans le même genre; car il est aussi moitié pantomime piquante & gaie, & moitié exécution brillante

& légère. Jugez, Monsieur, combien il est flatteur pour moi de voir M. Gardel & mon mari avoir *positivement* la même idée. Cela doit être aussi bien satisfaisant pour eux; car ils estiment réciproquement leurs talens; mais ce n'est pas la seule preuve de l'analogie que j'ai souvent remarquée entre ces deux célèbres Artistes. Dans le mois de Juin de 1784, M. Dauberval, avec lequel j'étois à Londres, donna le ballet du *Déserteur*; au mois d'Octobre suivant, M. Gardel *imagina* de traiter le même sujet. J'ignore les raisons qui l'ont empêché de le faire exécuter; mais je suis certaine de l'intention qu'il en eut alors. Je ne doute pas, Monsieur, que, bien entendu par le même trait de génie qui passera à la fois dans la tête de M. Gardel & de mon mari, vous ne voyez souvent à Paris ce que l'on dansera à Bordeaux. Ainsi, la Capitale de la France, & sa première ville de Province, auront lieu de s'émerveiller du choix qu'elles ont fait, & de la confiance qu'elles accordent aux deux grands Artistes chargés du soin de veiller aux plaisirs du Public dans un des Arts Théâtraux qu'il honore le plus de son suffrage.

Je suis, &c. THÉODORE, femme Dauberval,

SPECTACLES.

CONCERT SPIRITUEL.

DEUX nouveautés intéressantes ont embellie le Concert du 1. de ce mois. M. Reichardt, Maître de Musique de la Chapelle du Roi de Prusse, très-avantageusement connu dans le monde-musical, nous a

donné des preuves de son talent dans tous les genres. Il a fait exécuter une symphonie, un rondeau de chant & des chœurs de sa composition. La symphonie a paru fort belle; on fait que les Compositeurs Allemands excellent dans ce genre, & M. Reichardt mérite parmi eux une place distinguée. Le rondeau a été trouvé d'un beau style, mais peut être un peu long; & comme il ne finissoit pas par un morceau vif, il a semblé moins propre à être entendu au Concert. Mlle Vaillant, qui l'a chanté, intimidée par plus d'un motif, a beaucoup tremblé. Mais nous dirons en passant que la manière dont elle a rendu son premier air, prouve que son absence n'a pas nui à son talent, qui se perfectionne chaque jour. Les deux chœurs de M. Reichardt sont les morceaux qui ont le plus réuni de suffrages. Le premier sur tout a paru d'une belle facture, modulé avec beaucoup d'art & d'intérêt. M. Babini, Ténor célèbre en Italie, & qui arrive de Londres, a chanté deux morceaux. Sa voix est plus intéressante que forte; sa manière plus sage qu'étonnante. Il fait très-bien tout ce qu'il fait, parce qu'il n'entreprend que ce qu'il est sûr d'exécuter. On s'est empressé à le comparer à M. David. Cette comparaison ne nous paroît pas nécessaire. Nous commençons à avoir assez de principes de chant pour en déduire nos jugemens. Il est vrai que ces principes ne sont pas encore généralement avoués; mais peu-à-peu

le goût se forme, & l'on peut remarquer que les Chanteurs qui balancent aujourd'hui les suffrages, n'auroient seulement pas été écoutés il y a quinze ans. Nos Chanteurs François (non pas ceux qu'un véritable talent rend célèbres) affectent de mépriser la manière des Italiens; ils font très-bien. Mais tout en la méprisant ils l'étudient, ils en profitent, & ils font encore mieux.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

LE 19 de ce mois, au milieu d'une représentation de *Chimène*, le Public revit avec transport, dans un pas de quatre, trois Sujets dont il avoit souffert avec peine la longue privation, Mlle Dorival, M. Nivelon & M. Frédéric. La force & les grâces de Mlle Dorival lui ont assuré depuis longtemps un rang distingué dans son genre. M. Nivelon n'intéresse pas moins par les mêmes avanrages; & s'il a des rivaux redoutables, son talent, qu'il perfectionne encore chaque jour, le rend digne d'entrer avec eux en comparaison. M. Frédéric, qui joint une taille élégante à une figure agréable, s'approche de plus en plus de ces modèles, & ses efforts, qui ne sauroient être infructueux, le rendront bientôt sans doute également cher au Public.

ANNONCES ET NOTICES.

ON vient de mettre en vente à l'hôtel de Thou, rue des Poitevins, N°. 17, *le Vingst-sixième Cahier des Quadrupèdes enlumnés*, prix, 7 liv. 4 sols; *le Tome Quatrième des Quadrupèdes*, pour servir de suite aux *Œuvres complètes de M. le Comte de Buffon*, in-4°. ; prix 21 liv. bl. 21 liv. 10 sols br., & 24 liv. relié.

Nota. Ce volume ne peut servir que pour l'Édition in-4°. de l'Histoire Naturelle sans la partie Anatomique.

CLARISSE Harlowe, Traduction nouvelle & seule complète, par M. Letourneur, faite sur l'Édition originale, revue par Richardson, ornée de figures du célèbre Chodowiecki, de Berlin, dédiée & présentée à MONSIEUR. Frère du Roi, in-8°. A Paris, chez Buisson, Libraire, hôtel de Mesgrigny, rue des Poitevins, n°. 13. Prix, 3 liv. 3 sols chaque Volume broché & 4 liv. franc de port par la poste. On en a fait aussi une Édition in 18 papier ordinaire, & une en papier d'Annonay.

L'Abbé Prevost, en traduisant ce magnifique Roman, avoit fait des coupures que quelques personnes lui avoient reprochées, quoiqu'en général cet Ouvrage ait paru long. M. Letourneur vient de tout restituer. Cet Ouvrage est assez curieux pour faire desirer à plusieurs Lecteurs de le voir dans sa forme originale; d'autres l'aimeront mieux abrégé. C'est au succès à justifier cette Entreprise, qui d'ailleurs est tombée en bonnes mains.

Il paroît trois Volumes de la nouvelle Traduction.

HISTOIRE d'Ecosse durant les Règnes de la Reine Marie & du Roi Jacques VI jusqu'à l'Avènement de ce Prince au Trône d'Angleterre, avec un Précis de l'Histoire d'Ecosse, qui précède cette époque, par Guillaume Robertson, Traduct on nouvelle, 3 Vol. in 12. A Paris, chez Piffot, Libraire, quai des Augustins; Prault, Imprimeur du Roi, même quai, & Delalain l'aîné, Libraire, rue Saint Jacques.

HISTOIRE d'Angleterre représentée par figures, accompagnées d'un Précis Historique, Tome premier, cinquième Livraison. Prix, 15 liv. A Paris, chez David, Graveur, rue des Cordeliers, au coin de celle de l'Observance.

Nous avons déjà parlé de cet important Ouvrage. Cette cinquième Livraison est accompagnée de l'avis suivant : « Des arrangemens particuliers ayant décidé » l'estimable Auteur des précédentes Notices à se » désister de cette Entreprise, elle est aujourd'hui » dans les mains d'un Homme de Lettres très- » connu, mais dont ici le premier titre au suffrage » du Public doit être d'intéresser & d'attacher son » Lecteur. »

PORTRAIT de M. Pilâtre de Rozier, gravé sur un dessin fait d'après nature & ressemblant. Prix, 1 liv. 4 sols. A Paris, chez Knapen & fils, Imprimeur-Libraire, rue Saint André des Arcs, en face du Pont Saint Michel.

C'est le même qui a été distribué *gratis* aux Souscripteurs du Courier Lyrique avec le Numéro 5 de ce Journal.

L'AMOUR conduit par la Folie, Estampe de 19 pouces sur 14 pouces, exécutée à la manière

noire par Bonnicu, Peintre du Roi, d'après le Tableau du même Auteur. Prix, 18 liv. A Paris, chez l'Auteur, aux Portiques du Palais Royal, n°. 29.

Ces Divinités sont suivies d'une foule de personnes d'âges & d'états différens qui s'empressent de leur rendre hommage. Le fond représente une Ville incendiée.

Amour, tu perdis Troie! *La Fontaine.*

Cette Estampe, faite d'après un beau Tableau, est du plus grand effet, & doit être accueillie par les Connoisseurs.

ÉRIGONS, peint par N. Mousiau, gravé par L. J. Cathelin, Graveur du Roi. A Paris, chez l'Auteur, rue du Roule, chez le Ferblantier.

Il y a de l'effet dans cette Gravure, qui d'ailleurs est touchée avec soin.

T A B L E

<i>STANCES</i> à Mlle.... ,	145	<i>Eptre</i> à un jeune <i>Matérialiste.</i>	
<i>Réponse</i> à la <i>Question</i> ,	146		150
<i>Nouvelle Question</i> à résoudre.		<i>Variétés</i> ,	155, 185, 186
	148	<i>Concert Spirituel</i> ,	187
<i>Charade</i> , <i>Enigme</i> & <i>Logo-</i>		<i>Académie Roy. de Musiq.</i>	189
<i>gryphe</i> ,	149	<i>Annonces & Notices</i> ,	190

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu, par ordre de Mgr le Garde des Sceaux, le *Mercur* de France, pour le Samedi 27 Août. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 26 Août 1785. RAULIN.

& de s'expliquer sur le prix auquel il conviendra de porter chaque espèce de fourrage, dont sera dressé procès-verbal, sans frais par les Juges.

Ordonne qu'en conséquence desdits procès-verbaux, les Juges procéderont, au-ai sans frais, à la taxe de chaque espèce de fourrage dans chaque Paroisse, eu égard aux circonstances, & ainsi qu'il appartiendra.

Ordonne que ceux qui auront des fourrages à vendre, seront tenus de les vendre aux propriétaires, fermiers & cultivateurs de leurs Paroisses, qui en auront besoin pour leur exploitation & consommation personnelles seulement, suivant la taxe qui en aura été faite, sans pouvoir les vendre à aucuns étrangers, qu'au refus des habitans de leurs Paroisses, lequel sera constaté par les Juges des lieux, & sans frais.

Autorise les Juges des lieux à rendre, pour l'exécution de l'Arrêt, toutes les Ordonnances requises & nécessaires, lesquelles seront exécutées par provision. *A Paris, chez P. G. Simon & N. H. Nyon, Impr. du Parlement, rue Mignon S. André-des Arcs.*

Déclaration du Roi, qui ordonne que les décharges portées par les Contrôleurs des rentes sur leurs registres de contrôle, opéreront la décharge pleine & entière de leurs payeurs; & dérogeant à l'article VI du chapitre XXXI de l'Ordonnance de 1672, dispense les Payeurs & Contrôleurs des rentes, de fournir en jugement des notions précises sur la personne & le domicile de

ceux qui se présentent à le payemens pour recevoir les arrérages desdites rentes; donnée à Versailles le 4 Mai 1785, enregistrée en Parlement le 8 Juillet suivant. *A Paris, chez les mêmes.*

Édit du Roi, qui unit & incorpore au domaine de Versailles les terres & seigneuries de Villepreux & de Velizy & dépendances; donné à Versailles au mois de Février 1785, enregistré en Parlement le 8 Juillet suivant. *A Paris, chez les mêmes.*

Extrait des registres du Parl. du 26 Juillet 1785, concernant les Tailleurs & Scieurs de pierres, Maçons, Limousins & Manœuvres. *A Paris, chez les mêmes.*

Lettres Patentes du Roi, concernant la perception du droit de mesurage sur les grains, dépendant du domaine de Versailles données à Versailles le 26 Septembre 1784, enregistrées en Parlement le 8 Juillet suivant. *A Paris, chez les mêmes.*

Lettres Patentes du Roi, portant concession par le Roi à la ville de Dunkerque, de terrains vains & vagues compris dans son enceinte; données à Versailles le 24 Avril 1785, enregistrées au Parlement le 8 Juillet suivant. *A Paris, chez les mêmes.*

Lettres Patentes du Roi, qui confirment & homologuent les délibérations de l'Assemblée générale du Clergé de France, des 6 & 20 Juin 1785, au sujet de la somme de 18 millions de don gratuit, accordé à S. M. par ladite Assemblée; données à Versailles le 7 Juillet 1785, enregistrées en Parlement le 19 du même mois. *A Paris, chez les mêmes.*

On souscrit séparément pour le JOURNAL DE LA LIBRAIRIE, chez PH.-D. PIERRES, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue Sain- Jacques. Le prix de l'abonnement est de 7 l. 4 sols par an,ée, sur la Table.

On s'abonne en tout temps , à Paris , Hôtel de
THOU , rue des Poitevins. Le prix est , pour Paris ,
de trente livres , & pour la Province , port franc ,
trente-deux livres , que l'on remettra à la Poste,
en affranchissant le Port de l'argent & la lettre
d'avis , dans laquelle il faut insérer le reçu du
Directeur des Postes.

*Messieurs les Souscripteurs du mois de Septembre
sont priés de renouveler au plus tôt leur abonnement ,
afin qu'en ait le temps de réimprimer les adresses ,
& qu'ils n'éprouvent aucun retard dans l'expédition.
Ils voudront bien donner aussi leurs noms & qualités
d'une écriture lisible , & affranchir les lettres ,
sans quoi elles ne seront point reçues.*

1785. 155.

MERCURE DE FRANCE.

(N^o. 33.)

SAMEDI 13 AOUT 1785.

A PARIS.

JOURNAL DE LA LIBRAIRIE.

LIVRES NATIONAUX.

Connoissances nécessaires sur la grossesse, sur les maladies lactées, & sur la cessation du flux menstruel, vulgairement appelée temps critique : ouvrage utile au sexe & aux gens de l'art ; par M. Cl.-And. Goubelly, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Professeur d'accouchemens & des maladies des femmes en couches, &c. 2 vol. in-12. *A Paris, chez Quillau, Impr. rue du Fouarre ; & Méquignon l'aîné, Libr. rue des Cordeliers.*

Ordonnance civile 1667, faisant le tome troisième du Recueil manuel des Ordonnances : 1 vol. in-32, relié, 1 liv. 10 sols. *A. Paris, chez Leboucher, Libr. quai de Gèvres.*

Cahier contenant en six plan-

ches des projets de différentes serres-chaudes, avec tous les détails pour servir d'embellissement aux jardins anglois & chinois ; par le sieur Panféron, Architecte, 2 liv. 8 sols, lavé 4 liv. 16 sols. *A Paris, chez l'Auteur, rue des Maçons, près la place Sorbonne, Numéro 12.*

Choix de nouvelles causes célèbres, avec les jugemens qui les ont décidées ; extraits du Journal des causes célèbres, depuis son origine jusques & compris l'année 1782 ; par M. des Effarts, Avocat, Membre de plusieurs Académies ; tomes II & III. *A Paris, chez Moutard, Impr.-Libr. rue des Mathurins.*

Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France : tome VI, con-

tenant le livre des faits du bon Messire Jean le Maingte, dit Bourcicaut, Maréchal de France : quatorzième & quinziesme suites.

Le prix de la souscription pour donne volumes est de 48 livres pour Paris, & de 55 liv. 4 sols pour la province. On souscrit rue d'Anjou-Dauphine, numéro 6.

Essais d'expérience sur la démonstration ou la manière de carder le coton, de le filer, le fabriquer en bonneterie, la construction des machines nécessaires pour chaque art, mathématiquement faites, avec des observations sur la marche que doivent prendre les personnes qui se destinent au commerce, &c. ouvrage dédié aux Dames françoises, par M. Fournier des Granges : broch. de 16 pag. d'impression. *A Paris, rue de la Mortellerie, hôtel du Barillet d'or ; chez Lacleve, Libr. vis-à-vis l'arme S. Gervais ; l'Esclapart, Libr. pont Notre-Dame ; Mérigot l'aîné, Libr. boulevard S. Martin ; & chez les Libr. qui vendent les nouveautés.*

Sermon sur la lecture des livres contraires à la Religion ; par M. de Marolles : 18 f. *A Paris, chez Knapen & fils, Libr.-Impr. de la Cour des Aides, au bas du pont S. Michel ; & l'Esclapart, Libr. pont Notre-Dame.*

Nouveau Théâtre Allemand, ou Recueil des pièces qui ont paru avec succès sur les théâtres des capitales de l'Allemagne ; par MM. Friedel & de Bonneville : tomes VII, VIII, IX & X. *A Paris, chez les Libr. qui vendent les nouveautés.*

Elémens de la langue Angloise, ou Méthode pratique pour comprendre facilement cette langue ; par M. Siret. Nouvelle édition, revue, corrigée & augmentée : in-8°. de 136 pag. br. 1 livre 26 sols. *A Paris, chez Barrois le*

jeune, Libraire quai des Augustins.

Essais de poésies propres à la musique, précédés d'un avant-propos sur ces deux arts, considérés dans leurs rapports entre eux, & sur le poème d'Orphée, qui fait l'objet principal de ces essais. Ce poème, en cinq actes, est destiné à l'Académie royale de musique, & a été envoyé au concours ordonné pour le premier Décembre de l'année 1784. in-8°. br. 1 liv. 10 sols. *A Paris, chez Belin, Libr. rue S. Jacques ; Brunet, Lib. rue de Marivaux, près la Comédie Italienne.*

GRAVURES.

Quartier général de l'armée Hollandoise, & Vue du grand marché aux chevaux d'Anvers & d'une partie de l'Escaut, deux Estampes faisant pendans, gravées par Picquenot : chacune 1 livre 4 sols. *A Paris, chez l'Auteur, rue des Carmes, Collège de Presse.*

Tombeau de M. E. F. Dus de Choiseul-Amboise, Pair de France, Chevalier des ordres du Roi & de la toison d'or, Gouverneur de la province de Touraine, &c. &c., décédé en son hôtel à Paris, le 8 Mai 1785, âgé de 65 ans, & inhumé le 13 dans le cimetière d'Amboise, 1 liv. 4 sols. *A Paris, chez Richomme, Graveur de musique, rue de Bièvre, Numéro 18 ; Alibert, Marchand d'estampes, rue Froid-manteau ; Sieber, Marchand de musique, rue S. Honoré, Numéro 92 ; & à Versailles, chez Blairot, Libr. rue Satory.*

MUSIQUE.

Feuilles de Terpiscote pour le clavecin & pour la harpe, Numéro 36, contenant un air du Barbier de Séville, de Paisiello, avec accompagnement de clavecin, par M. Ragué ; un air varié pour le clavecin, par M. T***;



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

A L L E M A G N E

DE HAMBOURG, le 23 Juillet.

L'Humidité ayant mis en fermentation de la soude & de la potasse, rassemblées dans l'un des magasins de marine à Christiantadt, ces magasins ont pris feu, le magasin a été consumé, & l'incendie a bientôt gagné les dépôts consigus, au nombre de 140, tous construits en bois & remplis de combustibles. La Douane royale & les magasins attenants ont été réduits en cendres. Dans le nombre immense de marchandises perdues se trouvoient 60000 tonneaux de bleds : aucun des magasins n'étoit assuré, & on les évaluoit, l'un portant l'autre, à trois cent mille florins. Heureusement la ville distante de 100 pas, a été préservée de ce désastre. On peut se rappeler que l'incendie de Petersbourg, il y a deux ans, eut précisément la même origine.

N^o. 32, 6 Août 1781.

Il n'y a jamais eu de plus affreux tableau que celui, présenté à l'envi par les papiers publics, des exécutions qui se succèdent dans la capitale de l'Empire Ottoman. Lassés aujourd'hui d'étrangler des Officiers d'état, les mêmes novellistes promènent douze Janissaires dans la Bosnie, avec un chariot rempli de pils, pour y embrocher tout ce qu'ils rencontrent, Turcs ou Chrétiens.

C'est avec le même sens qu'on nous affirme que les Janissaires ont éventré les Officiers Européens, appliqués à discipliner cette milice, & qu'ils ont joué *une journée entière* avec les têtes de ces Officiers. Pour renchérir sur cette belle expédition, d'autres nous annoncent qu'on a coulé bas dans le port de Constantinople un vaisseau, sur lequel on avoit embarqué 60 victimes de la dernière révolution.

On apprend de la Lithuanie qu'à la suite d'un différend entre deux Seigneurs, l'un a fait prendre les armes à ses vassaux, & est entré avec eux sur les terres de son adversaire, où il a commis des dégats considérables. Plusieurs personnes ont perdu la vie en cherchant à les prévenir. Si ce fait est vrai, il est étonnant qu'on ne nomme pas les deux Magnats.

Les Hollandois ont expédié cette année 185 buffes ou bâtimens pour la pêche du hareng; tous sont en mer depuis le 15 Juin. 52 navires de la même nation ont fait voile pour l'Islande.

DE VIENNE, le 25 Juillet.

La santé de l'Empereur ne s'est pas conservée aussi parfaite qu'elle paroïssoit l'être. Ce Monarque à son retour a été assez vivement indisposé de la poitrine, & à ce premier mal se sont jointes des hémorroïdes douloureuses. Le 16, les Médecins ordonnèrent les bains de lait. La fatigue du travail excessif auquel le Prince s'est livré, depuis son arrivée, ne donnant même au sommeil que trois heures chaque nuit, l'échauffement du voyage ont sans doute contribué à altérer sa santé. Cependant, depuis quelques jours, S. M. I. a admis auprès d'elle ses Ministres, & n'a point cessé de donner son attention aux affaires publiques. Le voyage de Laxembourg est contremandé, ainsi que les préparatifs commencés à Schönbrunn pour la réception de S. M. I. Les Turcs en ce moment paroissent fixer toute l'attention de notre cabinet.

On assure qu'en traversant le lac Majeur, S. M. I. fut exposée à quelque danger : il s'éleva un vent assez violent pour rendre très-difficile le retour du bateau vers le rivage. Le lac majeur, sur les confins de la Suisse & de la Lombardie, reçoit les eaux du Tesin qui en sort à Sesto ; il a 23 lieues de long sur 2 & demi de large : rien de plus pittoresque, de plus varié, de plus agréable que ses bords ; c'est sur ce lac que sont les

deux isles où les Comtes de Borromée ont fait construire deux palais & des jardins, auxquels le reste de l'Europe n'offre rien de comparable.

Nous avons encore été menacés d'une nouvelle inondation, les eaux du fleuve s'étant considérablement accrues pendant plusieurs jours. On a été obligé de fermer l'Au-garten, & les caves d'un de nos fauxbourgs ont été remplies d'eau. Dans les endroits où le fleuve a laissé son limon, la chaleur a multiplié les insectes, & la quantité de poissons morts exhale une odeur insupportable.

Encore un suicide, occasionné comme tant d'autres, par l'inconduite. Le receveur de l'Excise à Wettra ayant dissipé mille rixd. de sa recette, & endetté; poursuivi de plus à Vienne par une jeune fille de 16 ans qu'il avoit corrompue, s'est empoisonné avec de l'arsenic. Des gardes, envoyés d'ici pour l'arrêter, le trouverent mort en entrant dans sa chambre. Ce malheureux laisse une veuve & cinq enfans.

Le Maître d'école de Stras étoit depuis long-temps attaqué de l'éthisie, lorsque ses amis lui dirent un jour qu'il seroit nécessaire qu'il se fît administrer. *Ne soyez point inquiets, mes amis, leur dit-il; ce n'est qu'après demain à six heures & demie du matin que je dois partir pour l'autre monde.* Les assistans n'ajouterent aucune foi à cette prédiction du malade. Le surlendemain arrivé, le Maître d'école fait venir son Curé & se prépare au grand voyage. Il demande un verre de vin, s'en lave le visage & les mains & fait apporter son cercueil. Six heures un quart son-

ment, le Moribond qui s'étoit mis en tête de mourir à six heures & demie précises, dit aux assistans : *Je n'ai jamais voulu o'êir à personne pendant ma vie, mais dans ce moment je dois obéir au Tout-Puissant qui m'appelle hors de ce monde.* Après ces paroles, il se leve, se couche dans son cercueil & rend l'ame.

Le nouvel établissement pour la fabrication du cinabre est assez florissant. Des connoisseurs regardent ce cinabre comme supérieur à celui que l'on fabrique en Hollande. Cette manufacture peut en fournir 6000 liv. pesant par semaine.

L'Empereur fait venir des moutons d'Espagne, pour perfectionner les laines dans ses états : ces moutons seront répartis dans les diverses bergeries des provinces.

Un incendie qui, le 27 du mois dernier, se manifesta au village d'Exetkowitz en Moravie, a donné lieu à un trait sublime de charité. La maison du Curé, M. Basile Wallon, commençoit à s'embrâser, lorsque ce vertueux Pasteur se souvint d'une malheureuse Protestante en couche, & privée de tout secours : il s'empresse d'atteler lui-même ses chevaux à sa caleche, traverse le village incendié, & arrive à la chaumière de cette femme, à demi suffoquée par les flammes qui l'environnoient ; il la prend dans ses bras, l'emporte avec son enfant, & la met en sûreté dans un village voisin. A son retour, ce Curé compatissant trouva sa maison entièrement consumée ; il s'en consola,

en s'applaudissant d'avoir sacrifié ses intérêts au salut de deux de ses semblables.

Tous les Etats héréditaires vont être soumis à une police militaire. A l'avenir, dans chaque chef-lieu, il se trouvera un détachement des gardes de police commandés par un Lieutenant.

Le Comte de Waffenaër & le Baron de Lynden, Députés des Provinces-Unies, sont arrivés dans cette capitale.

Les dernières lettres du Bannat nous informent de la déposition & de l'exil du Pacha de Belgrade.

Un de nos artilleurs, surpris au moment où il tâchoit de s'étrangler, a été condamné à être attaché à une planche, & à recevoir de 400 hommes 4000 coups de verge. Sans doute on a trouvé trop doux de lui ôter la vie, & l'on a préféré de le faire souffrir à le tuer.

Voici une exécution d'un autre genre.

Un paysan des environs de Lemberg en Pologne, étoit passé en Galicie avec sa femme & ses enfans. Le Staroste Comte de Blecki, dans les terres duquel il demeurait, en fut informé; il partit avec quatre autres Seigneurs & plusieurs de ses vassaux, & réussit à enlever le paysan. Il le ramena, lui fit donner cent coups de bâton, & le fit enfermer dans un cachot. La femme de cet infortuné fut long-temps sans pouvoir savoir ce qu'étoit devenu son mari; elle l'apprit enfin, & fit parvenir ses plaintes à l'Empereur. Ce Prince en fit sur le champ demander réparation au Roi de Pologne, qui répondit qu'il n'en étoit pas le maître, & qu'il falloit s'adresser au Conseil per-

manent. S. M. I. peu satisfaite de cette réponse, ordonna au Commandant de la place la plus voisine de faire sortir deux cent Dragons, avec un Officier intelligent. Celui-ci partit, s'empara du Staroste & des quatre Seigneurs qu'il amena à Zamos. On mit le Staroste dans un couvent où il fut gardé à vue, & les autres dans les prisons. On instruisit leur procès, & le Staroste a été condamné à payer mille écus au payfan que l'on avoit aussi ramené, pour le dédommager de ce qu'il avoit souffert, à payer quinze mille écus au fisc de l'Empereur, & à recevoir ensuite avant de partir les cent coups de bâton qu'il a fait donner au payfan.

DE FRANCFORT, le 28 Juillet.

Le 3 Décembre dernier, l'Empereur accorda le titre d'*Altesse Sérénissime* aux Princes-régnaus de Nassau-Weilbourg, Nassau-Usingen, & Nassau-Sarbrück : aujourd'hui cette concession vient d'être notifiée aux Electeurs de Mayence, de Treves & de Cologne, ainsi qu'à la Chancellerie d'Empire & à la Chambre impériale.

Ce n'est point le couvent des Carmes, que l'Empereur fait délivrer aux Genevois qui se retirent à Constance; c'est celui des Dominicains, dans lequel furent enfermés Jean Hus & Jérôme de Prague, durant le Concile où ils furent exécutés. S'il étoit nécessaire de constater la vicissitude des choses humaines, on la trouveroit dans ce cachot de deux Protestans brûlés au XV^e. siècle,

& destiné aujourd'hui à servir d'asyle à des Protestans auxquels les Dominicains vont faire place. Constance fut jadis une ville libre Impériale; engagée dans la ligue de Smalcade, Charles-Quint la mit au ban de l'Empire, & elle acheva de perdre son indépendance sous Ferdinand; une diete de l'Empire en 1559 en assura la possession à la maison d'Autriche. Depuis cette époque, sa prospérité, sa population, son commerce sont tombés dans l'avilissement; elle a perdu tous les avantages de sa position dans un pays riche, fertile, admirablement situé pour le commerce, & elle n'existe que pour faire mieux sentir par son exemple, aux Suisses ses voisins, le précieux avantage de la liberté.

Vers le milieu du mois prochain, le Roi de Prusse fera la revue de ses troupes en Silésie: tous les régimens se trouveront réunis au même lieu. Il est toujours question dans le public d'un futur congrès à Brandebourg.

Il est parfaitement sûr que le Roi de Prusse a ordonné la levée de 4 régimens de Volontaires permanens, qui seront traités comme les autres troupes, & cantonnés dans la Prusse occidentale.

Le Baron de Beulwitz, Ministre d'Hanovre à la cour de Potsdam, est toujours à Berlin, d'où il a expédié un courrier, arrivé le 13 à Hanovre, & dont les dépêches ont été envoyées à Londres sur le champ. M. de Beulwitz a de fréquentes conférences avec

le Ministère de Prusse & avec l'Envoïé de Saxe. Les uns supposent que sa mission a pour objet de conclure un mariage entre un des Princes d'Angleterre & une Princesse de Prusse; d'autres, & c'est le grand nombre, prétendent que les intérêts généraux de l'Empire & la garantie respective des états de plusieurs Princes, forment la matiere de ces conférences.

Suivant quelques lettres particulieres de l'Esclavonie, il y est arrivé des ordres aux divers régimens cantonnés dans la Province, de se tenir en état de marcher au premier signal; elles ajoutent que le Général Vedins est désigné pour en avoir le commandement.

Le 4 de ce mois les trois Colleges des Etats de l'Empire ont arrêté unanimement la promotion militaire suivante : Général Feld-Maréchal de l'Empire, le Duc Joseph Frédéric de Saxe-Hildbourghausen ; Généraux de l'Artillerie de l'Empire, le Duc Charles-Auguste des Deux-Ponts, le Prince Frédéric-Auguste d'Anhalt-Zerbst & le Prince Charles Frédéric de Hohenzollern-Sigmaring ; Général de la Cavalerie de l'Empire, le Prince Henri-Auguste de Hohenlohe-Ingelfingen ; Feld-Maréchaux-Lieutenans de l'Empire, le Comte de Koeniseck-Aulendorf, le Comte Truchses de Wurzach, le Landgrave de Furstenberg, le Prince de Nassau-Usingen & le Landgrave de Hesse-Hombourg.

I T A L I E.

DE VENISE, le 16 Juillet.

L'Empereur, arrivé ici le 26 du mois

dernier, y séjourna jusqu'au 29, sous le nom de Comte de Falkenstein; on lui a donné plusieurs divertissemens, entr'autres celui de deux courses de chevaux. S. M. I. étoit accompagnée du Grand-Duc de Toscane & du Comte Ernest de Kaunitz.

Nous avons lu avec beaucoup de surprise un article des Gazettes étrangères, énoncé en ces termes :

Lorsque l'Empereur étoit prêt de partir de Veronne, le peuple s'assembla en foule autour de sa voitute, & témoigna par mille cris d'allégresse le plaisir qu'il avoit de voir ce Monarque. S. M. répondit à ces acclamations par ces paroles : *adieu, patriotes*. Cette expression flatteuse fit une impression extraordinaire sur ce peuple, qui crut déjà être sous la domination de l'Empereur, qu'il préféreroit à celle des nobles Vénitiens. Dans l'ivresse de sa joie, il commença à se livrer à mille désordres & à lancer mille imprecations contre les Nobles. Cette phrénésie auroit eu des suites encore plus fâcheuses, si un des secrétaires de l'Empereur, qui étoit resté en arriere, n'eût couru à toute bride pour en avertir S. M. Aussi-tôt S. M. dépêcha deux personnes de sa suite à Veronne pour témoigner son mécontentement au peuple, & assurer le Magistrat que l'Empereur, par le mot de *patriote*, n'avoit eu en vue que de témoigner au peuple l'intérêt qu'il prenoit à lui, & qu'il désapprouvoit toute autre interprétation qu'on auroit pu donner à cette expression.

On ne croira pas si facilement à cet amour des Veronais pour un changement de domination. Personne n'ignore l'extrême d'ou-

ceur avec laquelle sont gouvernés nos habitans de Terre-ferme, qui dans tous les temps, ont donné les plus grandes marques de leur attachement à la République. Il n'est nullement vrai qu'ils aient à se plaindre des Nobles Vénitiens, à qui le Gouvernement ne pardonneroit aucune espece d'oppression exercée sur les sujets de l'Etat.

Le 25 du mois dernier, nous avons perdu le Chevalier Tron, Procureur de Saint-Marc, âgé de 72 ans. Il avoit occupé les premières dignités, & remplissoit à l'instant de sa mort celle de Provéditeur général de Dalmatie. Il jouissoit depuis long-temps d'un crédit prépondérant dans les affaires publiques, & un parti nombreux lui étoit dévoué.

On écrit de Trieste que le Pacha de Scutari a été entièrement défait par les Monténégrins, & que ses troupes Albanoises ont été forcées de prendre la fuite : dans peu de jours on saura à quoi s'en tenir sur la vérité de cette nouvelle.

Le 30 du mois dernier, le *S. George*, vaisseau de guerre du premier rang, est sorti de l'arsenal. Il est destiné à transporter à Constantinople le Chevalier Girolamo Zuliani, en qualité de Baile de la République. La *Galathée* de même force n'attend qu'un vent favorable pour appareiller. Quant à l'*Eole* & la *Victoire*, le premier poursuit sa route sur les côtes d'Istrie pour le Levant

avec le vaisseau la *Bombarde*, & la *Victoire* se dispose à le suivre. Le vaisseau de ligne la *Diligence*, qui est en armement, sera bientôt complètement équipé.

DE NAPLES, le 4 Juillet.

Le Duc de Ferra-Capriola, Ministre du Roi auprès de l'Impératrice de Russie, ayant projeté d'établir entre les deux nations un commerce avantageux, vient d'appeller à Pétersbourg un négociant fort habile, de Campo Basso, qui, à ce qu'on espere, fera de bonnes spéculations.

Les Corsaires Barbaresques continuent toujours à infester ces mers, sans avoir d'égard même pour les pavillons amis. Ces jours derniers, est arrivé dans ce port un bâtiment françois, qui avoit été visité par les Turcs fort près de la côte; & quoique le Patron lui eût montré la patente turque dont il étoit muni, son équipage fut très-maltraité, parce qu'il ne put souffrir patiemment qu'on lui enlevât ses vivres & des marchandises. Ce bâtiment a été obligé en conséquence de faire la quarantaine, au grand regret des passagers. On a aussi-tôt expédié deux demi-galeres & un chebec à la poursuite de ces Corsaires. Lorsqu'elles seront revenues, on armera les autres galeres & chebecs qui se trouvent dans ce port, & le Chevalier Acton, Ministre de la Marine, partira, dit-on, avec ces bâtimens pour aller au-devant de E. M. qui comptent se trouver dans cette Capitale vers le 10 d'Août.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 15 Juillet.

S. M. vient de rendre un Decret, par

lequel elle change les couleurs du Pavillon Espagnol, tant de la Marine Royale, que Marchande.

« L'expérience ayant prouvé les inconvénients du pavillon dont se servent la Marine Royale & le Commerce, en ce qu'il se confond aisément à de grandes distances ou par un temps calme avec ceux des autres nations, j'ai résolu qu'à l'avenir le pavillon de mes vaisseaux de guerre soit divisé dans sa longueur en trois bandes, dont celle du haut & celle du bas seront de couleur rouge, & larges du quart du pavillon; celle du milieu sera jaune & portera les armes d'Espagne, réduites seulement aux deux quartiers de Castille & de Léon, surmontés d'une couronne royale; la flamme sera de mes trois couleurs, & vers le bâton de flamme, elle portera un carré jaune chargé des mêmes armes. Les couleurs du pavillon du Commerce seront les mêmes, mais sans armes; la bande jaune du milieu n'aura que le tiers du total, & les deux autres seront partagées en deux bandes égales, rouge & jaune alternativement. Tous les vaisseaux espagnols devront faire usage de ces pavillons à compter du 1er. Janvier 1786, dans l'Océan Européen jusqu'à la latitude de Teneriffe & dans la Méditerranée; dans l'Amérique Septentrionale à compter du premier Juillet suivant, & par tout ailleurs à compter du premier Janvier 1787. vous veillerez à ce que la teneur, &c. » Signé de la main de S. M. à Aranjuez, le 28 Mai 1785.
A Don Antonio Valdes.

Le nouvel établissement de la Compagnie des Philippines ayant reçu des demandes pour un nombre d'actions beaucoup plus considérable qu'il n'en existe en effet, S. M.

a ordonné que l'on en fît une juste distribution ; & elle a fait publier que les Actionnaires eussent à verser dans la caisse de la Compagnie les fonds des Actions qui leur reviendroient , avant le terme précis d'un mois , à compter du 20 Juillet jusqu'au 20 Août.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 23 Juillet.

La Chambre Haute a terminé son examen des arrêtés de commerce entre l'Angleterre & l'Irlande , & le 19 , elle eut une conférence avec la Chambre des Communes à ce sujet. Comme les Pairs n'ont adopté ces résolutions qu'avec quelques *amendemens* , le Ministre a été obligé de les présenter de nouveau à l'Assemblée nationale , qui a suspendu de s'en occuper , à cause d'un débat de formes. Tout bill , où il est question de subsides , ne peut être altéré par la Chambre Haute , maitresse uniquement d'approuver ou de rejeter. Or , l'un des arrêtés , modifiés par cette Chambre , ayant pour objet les secours que l'Irlande devra aux Finances de l'Angleterre , les Communes ont réclamé leurs privilèges. Cependant , elles ont ordonné l'impression des articles avec leurs modifications , & l'on prendra une décision finale au premier jour.

Trente-cinq Membres de la Chambre des Pairs ont donné leurs voix par procuration. Les Lords absens sont à Spa , en France , en

Suisse, en Italie, & n'en disposent pas moins de leurs suffrages, quoique leur opinion ne puisse être éclairée sur l'objet en discussion. Il est vrai qu'il a été traité par les plus instruits & les plus expérimentés de tous les Pairs. On a observé que le Marquis de Buckingham (Comte Temple) n'a point assisté aux Séances où l'affaire d'Irlande a été débattue; ce qui indiqueroit une désapprobation tacite des arrêtés. Mylord Sackville a publié ouvertement les mêmes opinions, & son discours a été regardé comme un des mieux faits qui, de long-tems, aient été prononcés au Parlement. Le sentiment de ce Lord, qu'on dit dans la plus intime confiance de S. M., & l'absence du Marquis de Buckingham, ont fait présumer que le Monarque partageoit leur opposition; mais ce seroit aller beaucoup trop loin, que d'imaginer, avec quelques-uns de nos Folliculaires, que le consentement royal sera refusé à l'Acte imporrant dont les deux Chambres sont péniblement occupées depuis quatre mois.

Il est très-possible néanmoins que cet Acte ne soit point passé dans la Session actuelle, & que le Ministre se contente de les faire imprimer, en accordant un tems convenable pour une ultérieure discussion. Dans ce cas, le Parlement seroit prorogé avant 15 jours.

La Compagnie des Indes se propose de freter incessamment les bâtimens qui doivent composer la prochaine flotte. Elle en a fixé le nombre à 32. On ignore jusqu'ici

leurs noms & leur destination respective.

Deux des Commissaires chargés d'examiner les prétentions des Loyalistes, doivent s'embarquer pour la nouvelle Ecosse. Le but de ce voyage est de prendre des renseignemens plus exacts, d'après lesquels M. Pitt présentera, dit-on, un Bill sur cet objet.

Des lettres d'Edimbourg, en date du 13 de ce mois, portent que le Commodore Gower étoit arrivé dans la rade de Leith avec 4 vaisseaux de guerre, & qu'il devoit remettre à la voile incessamment. Ses instructions lui enjoignent d'étendre sa croisière dans ces parages jusqu'aux Orcades, afin d'empêcher les bâtimens pêcheurs des Nations étrangères d'empiéter sur les limites qui leur sont assignées.

La semaine dernière, il a été envoyé un ordre général aux Commissaires de la Douane, de prévenir l'exportation des toins hors du Royaume. Généralement, la récolte de cette denrée a été foible, excepté dans les Comtés de Derby & de Stafford, plus élevés & montagneux, & où les nuages ont entretenu sur les campagnes une salutaire humidité. La récolte des grains, selon toutes les apparences, sera extrêmement abondante.

Quatre Compagnies du Régiment Royal Artillerie vont s'embarquer au premier jour pour relever le détachement du même Corps en garnison à Gibraltar.

Vingt-deux bâtimens sont revenus de la pêche de la baleine, & rendent le compte le plus avantageux de leurs succès & de ceux des navires encore attendus. La plupart sont chargés

de cinq, six, huit baleines, plus ou moins considérables. La saison de la pêche a été cependant assez rigoureuse, & les glaces très avancées; deux bâtimens ont échoué sur celles-ci dans un coup de vent, mais les équipages ont été sauvés.

Le 16 de ce mois, est morte à sa campagne de *Bulstrode-Park*, Lady Marguerite Cavendish Harley, Duchesse-Douairiere de Portland, âgée de 71 ans. Elle étoit fille du feu Comte d'Oxford, & laisse une succession de 28,000 liv. sterl. de revenu, à partager entre ses quatre enfans, le Duc de Portland, Lord Ed. Bentinck, Ladis Weymouth & Stamford. Le Duc, qui jouissoit d'environ 10,000 liv. sterl. de rente, en acquiert 12000 autres par la mort de sa mere. Elle avoit l'esprit très-cultivé, & orné même de grandes connoissances. Sa collection d'Histoire Naturelle étoit célèbre; elle avoit été liée avec J. J. Rousseau, qui lui adressa, entr'autres, deux Lettres sur la Botanique, imprimées dans la collection de ses Œuvres, édition de Genève.

La consommation de la drèche dans ce Royaume par les brasseurs ou les particuliers, est évaluée annuellement à 3,500,000 quarts, soit à 28 millions de boisseaux.

Un fermier coupant dernièrement des gazons à faire de la tourbe, sur la commune de Rothbury, mit imprudemment le feu aux bruyeres pour arriver plus facilement au gazon, qui sur le champ s'alluma: l'incendie en peu de temps s'étendit sur une partie de la commune de plus de 1500 arpens. La sécheresse du gazon rendit tous

les efforts que l'on fit pour éteindre le feu, également inutiles & dangereux. Le feu gagna les bruyères des éminences voisines. appelées *Symond-Side-Beacon*, &c. & détruisit pour cette année 1000 acres de pâture à moutons, appartenant à MM. W. & S. Donkin. Le 29 du mois dernier, au soir, la personne qui rend compte de cet événement, écrit qu'e. le monta au haut d'un rocher pour voir plus distinctement les progrès du feu; la perspective étoit effrayante au-delà de ce qu'on peut imaginer; une vaste nappe de feu dans la vallée, & toutes les collines d'alentour en flammes, offroient un tableau aussi horrible qu'il étoit magnifique & imposant.

La crédulité de nos papiers publics a été au point d'adopter ce qu'a débité l'un d'entr'eux, que le Général Washington avoit loué une maison de campagne dans le Comté de Surrey, & devoit incessamment venir s'y établir.

Une gazette de la Cour renferme le paragraphe suivant. « Les vins, les eaux-de-vie & les drogues fixent aujourd'hui l'attention des contrebandiers, qui n'ont plus rien à espérer de l'article des thés. Quant aux vins & eaux-de-vie, on peut trouver plusieurs moyens de tromper leur espoir, entré autres, celui de diminuer les droits de port; pour lors, le seul commerce des drogues, auquel ils se trouveroient réduits, ne seroit pas suffisant pour entretenir un grand nombre de vaisseaux contrebandiers.

Nos Gazettes n'ont pas manqué de transcrire à l'envi la lettre suivante, datée de Boston, du 26 Mai dernier, & à l'Ecrivain de laquelle on ne reprochera pas de voir les

choses en beau. Il ne les a pas même rendus avec fidélité ; car il n'y en a jamais dans l'exagération.

« On est si prévenu ici, aussi bien que dans tous les Etats-Unis, contre l'Angleterre, que je crains beaucoup pour les marchandises que j'ai en magasin, & dont la plus grande partie vous appartient. Notre Gouvernement est une vraie anarchie ; la populace y donne des loix, & je crains qu'elle ne finisse à l'instar de celle qu'a amentée le Lord George Gordon, il y a cinq ans à Londres, par un feu de joie générale. La misère où se trouvent les Etats ne peut se décrire ; les impôts leur deviennent absolument insupportables, car les ressources du commerce leur manquent. Vous savez qu'ils ne devoient leur existence qu'à la pêche qu'ils faisoient & à l'huile qu'ils vous envoyoit ; ils nomment encore ce tems *des jours heureux & paisibles* ! Quand ils débarquoient en Angleterre, ils n'avoient pas de droit à payer, tandis qu'à présent ils sont obligés d'en payer d'énormes. C'est ainsi que cette source assurée de leur bonheur est tarie : elle a changé son cours ; la nouvelle Ecosse en a tous les avantages.

Mais ce qu'ils éprouvent de plus fâcheux, c'est le petit nombre de vaisseaux qu'ils ont à construire. Avant de parvenir à leur indépendance, leur commerce, avec l'Angleterre, dans ce seul article, étoit considérable, ils étoient toujours sûrs d'en disposer : les vaisseaux qui portoient en Angleterre la moitié des productions de ses isles aux Indes Occidentales étoient pour la plupart construits à Boston. Ils trouvent tout changé à leur désavantage ; les yeux commencent à se défiller ; ils voient bien aujourd'hui que quelques politiques adroits se sont enrichis aux

dépens de leur patrie ruinée. Je suis convaincu que si ce n'étoit point le crédit que les habitans de la Nouvelle Angleterre ont su trouver auprès de la Grande-Bretagne depuis la paix, ce qui d'une manière a contribué à alléger leur misère, ils auroient tout pillé & tout dévasté sans avoir égard à la nation, au sexe ni à l'âge : je me dépêche de troquer vos marchandises pour en avoir moins à transporter dans quelque Colonie Angloise ; car je me crois ici parmi une engeance qui a infiniment moins d'honneur que des Corsaires barbaresques. Pour l'amour de Dieu, faites vos efforts pour empêcher vos négocians d'expédier des marchandises pour ce quartier sauvage de l'Amérique, où les habitans ont également renoncé à l'honneur & à la bonne-foi dans le commerce. Leur menace de chasser les Anglois qui se trouvent parmi eux, & de les forcer à transporter leurs marchandises, empêchera que plusieurs de vos compatriotes n'occupent une place *distinguée* dans vos Gazettes (1), que ce même commerce d'Amérique n'a que trop souvent conférée. Je suis fermement persuadé que bien loin de faire des traités de commerce avec eux, votre Parlement devoit au contraire faire des loix pour empêcher toute correspondance entre la Grande Bretagne & les nouveaux Etats-Unis, ce seroit une preuve, non équivoque de leur patriotisme ; car souffrez que je vous demande, est-il de l'intérêt de l'Angleterre d'envoyer ses manufactures à un marché où elle ne pourra jamais recouvrer, défalcation faite des mauvaises dettes, dix shlings par livre sterling de ce qu'elle y vend ? Quant aux productions de ce pays, il faut considérer qu'il y en a bien peu qui passent en Angleterre sous pavillon anglois, qui est le

(1) Quand un homme fait banqueroute, cela est annoncé dans les Gazettes de la Cour.

seul objet qui pourroit lui être avantageux. Vous pouvez faire venir votre tabac de plusieurs endroits qui sont bien plus à portée de chez vous. En faisant cultiver le tabac dans la partie méridionale de la Russie, vous vengeriez en quelque sorte les torts faits aux Royalistes. Il vous reste encore des Colonies qui vous fourniront du goudron & de la mâture, &c., &c.; si elles ne le peuvent pas, le Roi de Danemarck & l'Impératrice en ont assez & peuvent les laisser à meilleur compte que les citoyens des Etats-Unis.

L'usage des feux de la St-Jean en Irlande, dont nous avons parlé l'Ordinaire dernier, & que les Anglois attribuent à un reste d'idolâtrie, nous paroît avoir une toute autre origine. Il dérive, à ce que nous pensons, des signaux qu'allumèrent les Chieftains dans toutes les parties du Royaume, lors de la conspiration générale contre les Danois, qu'on extermina, le 23 Juin 1002. Chaque Chieftain avoit allumé sur les hauteurs un feu qui servoit à indiquer le jour & l'heure d'un carnage, dont l'usage actuel est une espece de commémoration.

» L'unique partie existante du vieux pa-
 » lais de la *Savoie* en cette capitale, dit le
 » le *General Advertiser*, est l'appartement
 » qu'habita l'infortuné Roi Jean, fait pri-
 » sonnier par le Prince Noir, à la bataille de
 » Poitiers. Il y auroit de la démenée à dé-
 » truire ce mémorial : au contraire, le gou-
 » vernement doit le conserver avec soin,
 » comme un monument de la valeur d'un

» Prince de Galles au XIVe. siècle , & qu'il
 » sera fort utile à tous les Princes de Galles
 » d'aller considérer souvent.

F R A N C E.

DE VERSAILLES , le 27 Juillet.

Le Roi a nommé à l'Abbaye du Mont-Sainte-Marie , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Besançon , l'Abbé de Bourgevin Vialart , Conseiller - Clerc de Grand'Chambre au Parlement de Paris ; & à celle régulière de Vignats , Ordre de Saint-Benoît , Diocèse de Séez , la Dame de Montagu d'O , Religieuse professe de l'Abbaye de Saint-Julien-du-Pré , même Ordre , Diocèse du Mans , sur la nomination & présentation de Monsieur , en vertu de son apanage.

Le sieur Lenoir , Lieutenant-Général de Police , ayant été nommé au Conseil Royal des Finances , à la place du sieur de Beaumont , & commis par le Roi pour présider l'assemblée des Intendans des Départemens de Finances , où seront traitées les affaires qui y seront renvoyées par le Contrôleur-Général , comme ayant des rapports & des liaisons nécessaires avec ces divers Départemens , a eu l'honneur de faire ses remerciemens à Sa Majesté.

Le sieur de Crosne , Intendant de la Généralité de Rouen , nommé à la place de Lieutenant-Général de Police , le sieur de Villedeuil à l'Intendance de Rouen , & le sieur de Granvelle à l'Intendance du Département de la Régie générale , ont également

ou l'honneur de faire leurs remerciemens à Sa Majesté.

L. M. & la Famille Royale ont signé, le 24 de ce mois, le contrat de mariage du Marquis de la Mouffaye, Officier des Gardes-Françoises, avec Demoiselle de Sourdille de Chambrerois.

Ce jour, la Comtesse de Bermond a eu l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés & à la Famille Royale, par la Comtesse de Grammont.

Le même jour, le Baron de la Houze, Ministre plénipotentiaire du Roi près S. M. le Roi de Danemark, a eu l'honneur de prendre congé, pour retourner à Copenhague, étant présenté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil royal des Finances, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le département des affaires étrangères.

Le même jour, l'Académie royale des Sciences eut l'honneur de présenter au Roi, à la Reine & à la Famille Royale le volume de ses Mémoires pour l'année 1782 (1). Le sieur Lavoisier, Directeur de l'Académie, eut en même temps l'honneur de présenter à L. M. & à la Famille Royale les sieurs de Fourcroy, Charles & Broussonnet, Académiciens reçus depuis la dernière présentation, dans les classes de Chimie, de Géométrie & d'Anatomie.

L'Abbé de la Roque, Vicaire général de la ville de Syra, a eu l'honneur de présenter à Leurs Majestés & à la Famille Royale une es-
tampe dédiée au Roi, de la ville & du port de Syra, île de l'Archipel, dans laquelle on rap-

(1) Les exemplaires de ce volume présentés au Roi & à la Reine, ont cela de remarquable, qu'ils n'ont été ni battus, ni lissés, ni cylindrés, ni même cousus; ils ont été apprêtés & reliés suivant un nouveau procédé dont la découverte est due aux soins du sieur Anisson fils, Directeur en survivance de l'Imprimerie Royale, & dont Sa Majesté a paru satisfaite.

pelle quelques-uns des secours que les Syriotes ont donnés aux François.

Le 24, le sieur Robert de Hessel, Géographe de la ville de Paris & Censeur royal, a eu l'honneur de présenter au Roi & à la Famille Royale, qui l'ont honoré de leurs souscriptions pour la nouvelle Topographie de la France, la Carte de la Contrée *Nord-ouest* de la région de *Centre*, la sixième de celle qui renferme le second détail des degrés de la superficie du Royaume jusqu'aux Paroisses.

Le sieur le Clerc, Chevalier de l'Ordre du Roi, a eu l'honneur de présenter à S. M. les premières Cartes de l'Atlas qu'elle a agréé en faveur du commerce national. Ces Cartes sont celles de la mer baltique & du golfe de Finlande, en quatre feuilles, papier grand-aigle; elles renferment tous les renseignemens que les Marins peuvent désirer sur ces mers remplies d'écueils. L'Auteur indiquera dans le volume qui accompagnera l'Atlas toutes les sources où il a puisé les matériaux de ce travail important.

DE PARIS, le 3 Août.

L'Administration continue à s'occuper sans relâche des secours à donner dans les campagnes, & des moyens de rendre moins nuisible l'extrême disette de fourrages, à laquelle elles sont réduites. C'est par une suite de cette prévoyance, que le Parlement a rendu un Arrêt, dans le but de prévenir les monopoles. Cet Arrêt du 19 Juillet

Fait défenses à toutes personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, de faire, jusqu'à

jusqu'à la récolte de l'année 1786, aucuns achats en foin, paille ou autres fourrages, au-delà de la quantité nécessaire pour la nourriture de leurs chevaux & bestiaux, & proportionnellement à leurs exploitation & consommation personnelles, sous peine de saisie de l'excédent, & autres peines portées par l'Arrêt.

Ordonne que les Propriétaires, Fermiers, Cultivateurs & principaux Habitans des Paroisses seront appellés devant les Juges des lieux à l'effet de convenir de la quantité de chaque espece de fourrages qui peut exister dans l'étendue de leur Paroisse, & de s'expliquer sur le prix auquel il conviendra de porter chaque espece de fourrage, dont sera dressé procès-verbal, sans frais, par les Juges.

Ordonne qu'en conséquence desdits procès verbaux, le Juges procéderont, aussi sans frais, à la taxe de chaque espece de fourrage dans chaque Paroisse, eu égard aux circonstances, & ainsi qu'il appartiendra.

Ordonne que ceux qui auront des fourrages à vendre, seront tenus de les vendre aux Propriétaires, Fermiers & Cultivateurs de leurs Paroisses qui en auront besoin pour exploitation & consommation personnelles seulement, suivant la taxe qui en aura été faite, sans pouvoir les vendre à aucuns étrangers, qu'au refus des habitans de leurs Paroisses, lequel sera constaté par les Juges des lieux, & sans frais, & autorise les Juges des lieux à rendre, pour l'exécution de l'Arrêt, toutes les Ordonnances requises & nécessaires, lesquelles seront exécutées par provision.

Une Ordonnance de la Chambre des Bâtimens ayant réduit le prix des journées des
N^o. 32, 6 Août 1785. b

Maçons , Manœuvres , ceux-ci quittèrent leurs ateliers , & un tambour en tête , entraînaient leurs camarades à la même désertion. La prudence du Magistrat de Police calma ce mouvement ; & pour en prévenir le retour , le Parlement a relevé l'appel de la Sentence de la Chambre des Bâtimens , & en a suspendu l'exécution.

Les travaux de Dunkerque vont être commencés ; le Ministre des Finances ayant assigné cent mille livres par mois sur les revenus de la Province , pour cet objet. On emploiera cette somme à construire un Quai autour du bassin , à nettoyer le Port & le Havre , à extirper les ancras qui , à marée basse , forment des écueils , &c. &c. On projette aussi de rétablir la Citadelle , le Fort-Louis , les deux jettées , augmentées chacune de 50 toises , & au bout du môle , ainsi prolongé , de placer deux caisses coniques , sur lesquelles on reconstruira les risbans.

Le Roi vient d'accorder une pension de 8,000 liv. à M^{lle} de Buffly , sœur unique du feu Marquis de Buffly , dont nous avons annoncé la mort. Nous saisissons avec plaisir cette occasion d'entretenir de nouveau nos Lecteurs de ce célèbre Officier , en leur présentant quelques détails intéressans sur la dernière époque de sa carrière. Cette notice authentique rectifiera d'ailleurs quelques inexactitudes répandues dans le Public , & que nous avons adoptées sur la mort de M. de Buffly.

Mr. le Marquis de Bussy, (1) arrivé dans l'Inde, au lieu d'y recevoir huit à neuf milles hommes, (les convois qu'on lui envoyoit ayant été pris) n'en put rassembler que trois milles, que les maladies réduisirent bien-tôt à deux milles quatre cens, & seulement 2000 Cipayes nouvellement levés.

C'est avec ces foibles moyens, & sans aucuns secours, Hyder Ali étant mort, Tiposaib, son fils n'étant plus à la côte, & ayant été forcé de repasser les Gates, pour appaiser des révoltes dans ses propres états, que M. de Bussy sut résister aux Anglois, qui, à cinq milles hommes de troupes Européennes, joignoient quinze milles Cipayes bien diciplinés. La journée du 13 Juin 1783, fut d'autant plus honorable pour M. de Bussy, qu'avec des forces bien inférieures, il fit beaucoup de mal aux Anglois, & leur inspira une telle terreur, que voulant donner douze cens hommes à M. de Suffren, pour armer sa flotte, & la mettre en état de combattre celle des Anglois; il renra à Goudelour, avec toute securité; quoique cette Ville ne fût point fortifiée, & qu'il ny fût resté qu'avec sept cens hommes, on n'osa pas l'attaquer; l'empressement avec lequel peu-après les Anglois annoncèrent la paix, dont ils avoient eu, les premiers, connoissance, prouva combien M. de Bussy s'étoit rendu redoutable. A sa mort il n'avoit

(1) Il ne reste plus de cette famille que Mademoiselle de Bussy, dont nous parlons en ce moment, & Madame la Marquise de Folleville, nièce de Mr. le Marquis de Bussy, & fille du Chevalier de Bussy, tué à la bataille de . . . après s'être emparé d'un bois occupé par les ennemis: ce qui contribua singulièrement au succès de cette journée.

qu'à 64 ans & 11 mois, sa réputation dans la guerre de 1741, celle qu'il s'acquit de nouveau en 1751, en établissant sur le trône de Golconde, un Prince protégé de la Nation, & dont il avoit fait choix: (1) l'éclat & la célérité de ses opérations, ou pour mieux dire de ses victoires, qui rendit le nom François aussi redoutable que respecté, dans tout l'Empire Mogol, l'auroient fait imaginer bien plus âgé à cette époque. M. de Bussy fut attaqué à l'Isle de France du scorbut; la révolution que lui causa la nouvelle de la prise des convois, & des maladies qui régnoient dans celui de M. de Peynier, le mit à la mort. Cependant son zèle ne l'abandonna pas, son activité ne lui permit pas de se reposer, il ne fut que huit jours sans travailler; sa santé quoique délabrée, ne retarda même pas l'expédition; aussi-tôt que les préparations furent faites, il partit de l'Isle de France dans le moment où on craignoit le plus pour sa vie: on nous a montré une lettre qu'il écrivoit à cette époque, il mandoit » après des contrariétés de tous les » genres, je pars pour l'Inde, avec des moyens » affoiblis, mais la même confiance dans le » Ministre & le même dévouement pour l'ex- » pédition qu'il m'a confié. Je consulte plus » encore mon devoir que mes forces, & je les

(1) Mouzapherzingue, Souba du Dekan & roi de Golconde, l'allié des François, & que M. de Bussy étoit chargé de remettre en possession de ses états, ayant été tué au milieu d'une victoire, que M. de Bussy remporta sur ses ennemis; la confiance aveugle en ce Général fut telle, que les chefs Mogols & Indiens de cette armée décernèrent au jeune Bussy le choix du successeur: il le fit tomber sur Salabetzingue, qui manifesta sa gratitude par des concessions immenses qu'il fit à M. de Bussy, lequel les remit à la Compagnie,

« employerai jusqu'à leur épuisement à ce qu'il
 « sera possible de faire pour la gloire du Roi
 « & celle de la Nation.

Par le style de cette lettre on peut juger de l'énergie qui restait dans l'ame de l'Ecrivain. Il se rétablit un peu dans la traversée : arrivé dans l'Inde, la terre le rétablit, il jouissoit de la meilleure santé, quand la mort l'a enlevé à la Patrie, à ses proches, & à ses amis. Intrépide Soldat, habile Général, Négociateur éclairé, Patriote zélé, désintéressé par caractère, (1) M. de Bussy réunissoit toutes les qualités dont une seule eût suffi pour rendre un Citoyen précieux à la Nation.

Il est à souhaiter, & il n'a pas même été très-rare, dans la dernière guerre, de rencontrer le sentiment de candeur & de noblesse d'ame qui a dicté la Lettre suivante. Elle a été adressée par M. *Thomas Graves*, Capitaine de la *Magicienne*, au Comte de *Kergariou Locmaria*, Capitaine de la *Sybille*, & elle est datée de St-Omer le 27 1785.

M O N S I E U R,

Lorsque je parcourois ce pays, l'hiver dernier, je me flattois de me faire connoître personnellement à vous, comme à un Officier qui m'a empreint d'idées les plus exaltées de votre caractère..... militaire, par rapport à vos supérieures & braves manœuvres du 2 Janvier 1783, par lesquelles vous avez non-seulement sauvé votre convoi, mais même démâté totalement la frégate de Sa Majesté Britannique, la *Magicienne*, que je commandois. Permettez-moi de

(1) Dans la dernière expédition il n'avoit ni appoinsement ni traitemens.

dire, comme Officier de près de trente années d'expérience, & qui commandois un vaisseau de ligne, la dernière guerre, dans presque toutes les actions dans les mers des Isles & de l'Amérique, que jamais je n'ai vu déployer un courage & une conduite aussi supérieure dans aucune époque de mes services. Ces sentiments dans un homme enthousiaste de son état, seront, j'espère, l'apologie de la liberté que j'ai prise, desirant que notre prochaine entrevue se fasse comme amis; & que, quoiqu'actuellement empêché de vous aller voir à Brest, vous ayez pour agréable de vous souvenir, si jamais vous parcourez l'Angleterre, que vous trouverez dans la ville d'Exeter un ami qui sera heureux d'une occasion de vous montrer toutes sortes d'égards, & de vous assurer en personne que je suis, avec la plus haute estime & la considération la plus sincère,

• Votre très-obéissant & très-dévoûé serviteur,

THOMAS GRAVES.

• *Nota.* La Magicienne avoit 30 canons de 12; dix de gaillard, beaucoup d'obusiers & pierriers, & elle étoit soutenue du vaisseau mauvais marcheur, l'*Endymion*; & la *Sybille* n'avoit que d'x-huit canons de 12, huit canons de gaillard & trois pierriers, & n'avoit qu'une petite corvette, qui n'a pu la suivre, & qui l'a forcé de s'engager plutôt pour la dégager.

On parle dans le Public de l'expérience prochaine, & en grand, d'un canon chargé d'air inflammable. Si elle réussit, les Aérostats pourront avoir leur artillerie. On dit que l'explosion de ces canons est très-forte, & leur portée considérable: ils seront même économiques, s'il est vrai que leur charge

ne coûteroit que la millieme partie de la charge des canons ordinaires. Voilà donc encore une admirable ressource pour briser, mutiler, écraser & tuer l'espece humaine à bon marché. Il ne manquoit plus à l'Artillerie que ce dernier mérite.

Tandis que les uns approfondissent les moyens de détruire, d'autres travaillent à conserver. C'est un des avantages du bel Atlas hydrographique, entrepris par M. le Clerc, l'Historien de la Russie, Atlas dont on a déjà livré les deux premières Cartes. La première est celle de la Mer Baltique, du Détroit du Sand jusqu'à Gothenbourg, du port de Dantzick, &c. &c. la seconde a pour objet le Golfe de Finlande, depuis l'isle de Dago jusqu'à Peterbourg. Il est peu de travail en ce genre aussi important, aussi exact, aussi habilement exécuté dans toutes ses parties, & l'on ne fait auquel on doit le plus d'éloges, ou au savant Auteur, ou au Graveur qui l'a si bien servi. Ces deux Cartes, ainsi que les huit autres qui vont suivre, sont couvertes de sondes; la nature & la qualité du sol du fond de la mer y sont indiquées en suédois & en françois. Elles seront accompagnées d'un texte en un volume *in-4°.*, qui rendra ce beau Recueil aussi précieux aux Amateurs de l'Histoire, qu'aux Marins & aux Géographes (1).

(1) On souscrit à Paris, chez Froullé, Libraire, quai des Augustins, & chez les principaux Libraires de la Province & de l'Etranger. Prix, 36 liv.

Quoique très-décidés à ne plus insérer aucune des lettres en grand nombre que nous adressent les prétendantes à la main de Mr. de..., dont nous avons fait connoître les demandes conjugales, nous faisons une dernière exception en faveur de la dépêche suivante, propre à tenter à tous égards les célibataires les plus endurcis.

Affurément, Monsieur, vous avez bien de l'esprit; mais à coup sûr vous êtes un original, & cela ne me déplaît pas. Votre franchise sur votre propre compte me semble n'appartenir qu'à vous; votre caractère me paroît heureux; il y a de la gaieté dans vos idées: & tout cela, sauf erreur, me convient infiniment. Donc, réflexion faite, me voilà sur les rangs; me voulez vous? c'est ce que j'espère. Vous allez décider d'après mon portrait. Commençons par ma figure; traitons d'abord les formes: je sais que lorsqu'elles sont agréables, elles font prestige en faveur du fond.

Je suis majeure... Ne vous effrayez pas; Monsieur, c'est de bien peu; huit jours avec vingt cinq ans ne me donnent que tout juste ce qu'il faut pour être en droit de faire une extravagance, en disposant de moi.

Ma taille est moyenne; cinq pieds un pouce chaussée, & je porte des talons fort bas. Je suis grasse & point forte; j'ai la jambe fine, le pied délicat, & du svelte dans la tournure.

Mon visage me semble tout en opposition avec le vôtre, & peut-être sera-ce tant mieux pour votre progéniture. Vous avez le front bas & circulaire, le mien est élevé & déployé. — L'œil creux & rond, je l'ai long & assez saillant. — Votre regard est grivois & prolongé, le mien,

assurément, est modeste, & n'attend pas qu'on le choque deux fois pour se baïsser : son expression est incertaine, elle dépend de l'occasion. — Vos joues sont sèches & plattes, les miennes sont rondes & fraîches. — Vous avez le nez large & évasé, le mien est petit & retroussé. — Vos levres sont épaisses, les miennes sont fines & bien coupées. — Les vôtres, dites-vous, sont vermeilles : j'en suis fâchée, car les miennes le sont aussi ; & mes dents ne gâtent rien à mon ris.

Vous allez, Monsieur, me croire *très-jolie* & ôtez le superlatif, il seroit une erreur. Quoique tous mes traits soient bien, il regne un certain désordre dans leur ensemble, qui me rend équivoque entre le *joli* & le *passable*.

Venons à l'esprit. J'ai eu souvent envie de m'en croire, & peut-être en ai-je ; car au besoin je me trouve assez constamment celui du moment : mes faillies me valent des succès ; ils me flattent parce que je ne les dois ni à l'art ni à l'étude.

Mon éducation a été soignée, mais dans un genre qui ne vous conviendra peut-être pas. . . . Je fais le latin, Monsieur ; qui plus est, les mathématiques ; en sus la physique ; un peu de chimie, pas mal d'anatomie ; les dissections m'ont toujours beaucoup flattée. . . J'entends aussi la chicane ; c'est un talent que je chérirai, s'il m'aide à défendre vos 1500 liv. de rente de la dent du Procureur, qui, en cas de discussion, n'en feroit qu'une pillule. J'ai dans la tête un croquis de l'histoire, des bribes de littérature, quelques morceaux de poésie, & presque toutes les superbes imprécations qui sont au théâtre. Je vous prévien de tout cela pour que vous ne soyez pas douloureusement surpris quand vous m'entendrez citer ; car je cite souvent. Cependant, je vous jure, en honneur, que je ne suis pas savante.

Je suis philosophe au coin du feu, tête-à-tête avec un sage : mais sans jamais *fausser* l'érymologie du mot. Je déraisonne au milieu de mes amis, & les cloîs spirituels & gais. En société je reçois l'impulsion, & ne la donne jamais : pourtant je ne suis pas nulle.

Mon cœur est sensible, mon imagination vive, mon ame tendre. A vous parler vrai, Monsieur, je ne fais trop ce que m'auroient fait faire mes seize ans jusqu'à vingt-deux, si je ne les avois noyés dans un courant assez informe d'études, de travaux & de distractions agréables.

Je me tâte sur l'article de la coquetterie..... Je voudrois être sincère, sans cependant me déjouer à vos yeux.... Me croiriez-vous, si je vous jurois que j'en suis totalement dépourvue ? non, sans doute ; mais me croirez-vous mieux, si je vous dis que j'en suis corrigée ?... Eh bien, Monsieur, je me confesse donc ; j'aime à plaire, je l'aime par-dessus tout. Mais ce qu'il faut que vous croyiez avec une foi à transporter les montagnes, c'est que c'est la jouissance de mon cœur, & non celle de ma vanité.

Je n'ai point le goût de l'extrême parure ; le négligé le plus souvent me suffit ; mais je me connois le talent de me mettre avec une certaine grace élégante : c'est peut-être ce qui me rassure, & m'empêche de donner dans la recherche.

Vous n'aimez pas, dites-vous, Monsieur, les vertus farouches ; la mienne n'a jamais pu le devenir, quoique véritablement elle puisse s'appeller vertu. Je suis d'une indulgence bien douce pour les autres, & rien ne m'est plus naturel ; étant susceptible de toutes les séductions. L'éloquence, la poésie, la peinture, la musique, toutes les situations, tous les sentimens, tous les charmes, ont une intelligence secrète avec chacune de

mes facultés. Je suis souvent touchée jusqu'au fond de l'ame, j'aimais tentée : c'est encore un article pour lequel j'interpelle toute votre créulité.

Je n'ai point de vices. Je change souvent de défauts : l'occasion me les fait, je ne les choisis pas ; je ne compose point avec eux : & d'ailleurs je n'y tiens pas.

J'ai de la naissance ; je possède 4000 liv. de rente ; j'aime l'argent comme une chose dont il est fâcheux de manquer ; je le dépense par goût, & ne calcule que pour n'en devoir à personne.

La crainte de finir par rencontrer quelque jour l'ennui de mon existence, fait que je ne répugne plus autant à la doubler. Devenez mon second, Monsieur ; si je vous tente. Sinon, j'attendrai qu'un autre original me fasse la même impression que vous ; & je garde votre idée pour pièce de comparaison, afin d'épouser au moins votre ménechme.

A Grenoble, le 22 Juillet 1785.

Il est à observer que dans toutes les lettres que nous avons reçues à ce sujet, les correspondantes, se trouvent sans doute par un hasard heureux, toutes pourvues des agrémens de la figure. Aucune n'a dissimulé les défauts de l'esprit ou ceux du caractère ; mais aucune qui ne soit au moins jolie. Ces portraits peuvent être fidèles. Cependant, ils donnent lieu à une question, c'est de savoir si ce concours de descriptions physiques agréables est dû à l'amour-propre du sexe, ou à la pénétration ; s'il n'indique pas plus de foiblesse de notre part que de la sienne, & l'assurance de triompher de nous par un joli portrait.

de la figure, plutôt que par les qualités morales ? Au reste, la Pensionnaire d'un Couvent de Rennes, dont nous avons rapporté la lettre, a 4 pieds 11 pouces, & non 4 pieds 4 pouces, comme on l'a imprimé par inadvertance. Il n'est pas juste d'ôter rien à la taille de personne, & sur-tout à celle d'une femme aussi aimable que paroît l'être la Pensionnaire sur les rangs.

Les Numéros sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 1. de ce mois, sont : 27, 84, 71, 63, & 17.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 1. Août.

La convention ou cartel entre la République de Hollande & le Prince Evêque de Liege, pour la reddition des déferteurs, étant expirée, les parties contractantes l'ont renouvelée pour dix ans, sur le pied établi en 1742.

Le cocher de Madame Van der-Meulen de Leyde l'avoit accusée l'année dernière, d'avoir tenté de le corrompre pour assassiner le Prince d'Orange; on a condamné ce misérable au fouet, à la marque, à 30 ans d'incarcération, & après son élargissement au bannissement perpétuel. Une cuisiniere sa complice a été aussi fouettée, emprisonnée pour neuf ans, & bannie ensuite des provinces de Hollande, d'Utrecht, & de Zélande, pour le terme de 18 ans.

La mésintelligence augmente entre les

peuple & la régence d'Utrecht. Les Etats de cette province viennent de défendre, sous peine d'être puni comme perturbateur du repos public, toutes signatures de Requêtes, d'Adresses, rédigées & présentées par un corps de citoyens; laissant à chacun en particulier le droit de présenter ses plaintes au Magistrat ou au Souverain.

On avoit tenté d'établir à la Haye l'un de ces Corps-francs, qui ont semé le trouble à Rotterdam & ailleurs, & qui devoient servir d'instrumens à la guerre civile; mais la Magistrature a agi de vigueur, en menaçant de retirer les privilèges de la bourgeoisie à quiconque prendroit parti dans cette milice irrégulière.

Le peuple s'est porté en foule en divers lieux sur le passage du Srathouder & de sa famille, notamment à Rotterdam, & à Overschie, en accompagnant ce Prince de cris de joie & de bénédiction.

On vient de publier à la Haye la relation circonstanciée d'une seconde victoire obtenue sur la côte de Malacca par les troupes de Hollande: c'est leur commandant, le capitaine Van Braam, qui rend compte en ces termes de cet heureux événement.

» Ayant dépêché le 4 Juillet les frégates de guerre le *Monnikendam* & la *Junon*, avec quatre autres bâtimens armés de la Compagnie, pour faire le blocus de la ville, il s'écoula jusqu'au 14 dudit mois avant que tous les bâtimens de transport & armés fussent prêts pour s'y joindre.

Or, Enfin le dit jour je partis avec quatre navires de guerre & huit bâtimens de la Compagnie, pour Salangoor; j'y arrivai & mis à l'ancre le 20.
 » Une observation exacte de la côte me fit voir qu'il n'y avoit qu'un seul endroit où l'on pût effectuer une descente : & cet endroit présentoit de grandes difficultés, par sa situation au pied d'une montagne, où l'ennemi avoit porté ses principales forces, & élevé plusieurs ouvrages garnis d'artillerie, ou're plusieurs batteries établies dans la Place même.

» Ces dispositions me donnerent matière à réfléchir, d'autant qu'il étoit peu praticable d'escalader la montagne pour se rendre maître des ouvrages : quoique la journée du 18 Juin, si glorieuse pour nos troupes, m'eût instruit de toute leur supériorité sur les Indiens, lorsqu'elles auroient une fois mis pied à terre; ajoutant à cela la mauvaise manière dont leur artillerie est servie, aucun boulet ne portant coup, pour ainsi dire,

» Décidé cependant à faire la descente, & ne voulant pas l'effectuer de ma seule autorité, je convoquai un conseil de guerre pour le 28 Juillet; l'expédition y fut résolue unanimement, aussi-tôt que le temps le permettroit.

» Le 2 Août à la pointe du jour, tout paroissant favorable à l'exécution du projet, nous primes terre malgré un feu très-vif de mitrailles & de balles. Notre flotille étoit composée de 27 bâtimens, tant grands que petits, portant en tout 822 hommes, savoir 517 Européens, & 305 Indiens.

» Le calme & le courage avec lequel nos gens avancèrent contre le feu, poussant des cris conînuels de *Houste*, décontenança tellement l'ennemi, qu'il abandonna les batteries placées sur

la plage, en s'enfuyant vers les hauteurs; où nous le poursuivîmes de si près, & avec un si heureux succès, que les ouvrages furent également abandonnés, & que tous cherchèrent leur salut dans la fuite. Nous demeurâmes maîtres des forts, de l'Artillerie & des munitions de guerre. Dans leur épouvante, les Indiens se retirèrent dans l'intérieur du pays, & nous abandonnèrent la ville, dans laquelle nous ne trouvâmes rien de remarquable.

» Cette action ne nous a coûté que 3 morts & 5 blessés parmi les Européens, & 3 morts & 11 blessés parmi nos Indiens. La perte, du côté des ennemis, a été vraisemblablement très-médiocre, vu leur promptte fuite. Un de leurs chefs, que nous avons pris prisonnier, présume qu'ils ont eu 30 tués & autant de blessés. Nous n'avons pris qu'un seul drapeau, qui étoit arboré dans un fort à l'entrée de la rivière. Nous nous sommes emparé de 66 canons de fer de 9 à 4 livres de balle, & d'un de métal de 8 livres.

Le même jour je détachai un peloton pour remonter la rivière & poursuivre le Roi fuyant; que l'on m'assuroit ne pouvoit être très-loin; mais ce détachement revint le 6 Août sans l'avoir pu joindre; quoiqu'il eût remonté la rivière au-delà de 25 milles. Tout de pays étoit abandonné. Le détachement amena un prisonnier & deux petits canons de fer.

» Le Raj Mahomet Aly, désigné par la Compagnie, en cas de succès, pour régner à Salangoor, s'étoit joint à nous avec quelques bâtimens & 360 combattans; il avoit opéré à la déroute de l'ennemi, sans avoir eu aucun des siens de tué ni blessé. De concert avec ce Prince, je fis publier le 7 Août des lettres d'amistie, pour rappeler, s'il étoit possible, les habitans de Salangoor dans leurs maisons; ce qui fut voyoir quel-

ques familles. Je pris jour ensuite pour la proclamation de Mahomet Ali. La cérémonie s'en fit le 14, & fut confirmée sans obstacle par le successeur présomptif du trône & les Grands qui s'y trouvèrent.

» L'après-midi du même jour, le nouveau Roi m'informa qu'il avoit reçu des avis que le reste des habitans inclinoit à revenir dans la ville, que les soldats eux-mêmes ne cherchoient qu'une occasion d'abandonner le Roi fuyard, & qu'il ne s'agissoit que de simuler une attaque contre eux. Il me proposa en conséquence de lui accorder un détachement, qui marcheroit sous les ordres de son fils adoptif le Prince Saya-Ali, & auquel il joindroit un corps de troupes indiennes pour cette expédition.

» J'en regardai le succès comme très-vraisemblable, & détachai une partie de mon monde, sous le commandement du Lieutenant de marine Van Straalen; ils partirent le lendemain 15 Août, remonterent la rivière, & exécuterent tout ce qu'on avoit projeté; à l'exception qu'ils ne purent se saisir de la personne du Roi.

» Le 17 ils attaquèrent le lieu où ce Prince malheureux s'étoit retranché; ce fut alors que ses troupes vinrent se ranger parmi les nôtres; & qu'il se vit tout d'un coup abandonné des siens. Il eut le bonheur de s'échapper, & de gagner les bois, suivi de quelques amis, mais en bien petit nombre; qui lui restèrent fidèles. Le jeune Prince Sayd-Ali le poursuivit vainement pendant quelque temps. Les nôtres se rendirent maîtres de quelques canons & de plusieurs petits bâtimens.

» La ville de Salangoor se retrouva en peu de jours aussi peuplée qu'avant. Tous les habitans prêterent serment de fidélité au nouveau Roi, sous la protection de la Compagnie Hollandoise, & parurent satisfaits du changement.

Le 22 Août M. Van Straalen me rejoignit ; plusieurs de ceux qui l'avoient accompagné étoient malades, tant de fatigue que de mauvaise nourriture. Après avoir pris ensuite les mesures & les arrangemens nécessaires pour la conservation de la Place, en y laissant une garnison convenable, je fis mettre à la voile le 26 Août, & le 30 l'Escadre surgit entière au port de Malaca. Un revers inattendu a diminué depuis la joie de notre heureuse expédition : une maladie contagieuse s'est déclarée parmi les équipages de tous les navires ; 186 hommes ont déjà été enlevés par des fièvres chaudes, & nous avons encore 359 malades ».

Le bruit court que l'Impératrice de Russie cede 30,000 Tartares armés & à cheval à l'Empereur, qui paiera 30 florins par tête d'homme. Il est inutile d'avertir que cette étrange nouvelle est donnée sans aucunes preuves d'authenticité.

On assure que les Algériens viennent d'enlever trois navires sous pavillon des Etats-Unis. Cette piraterie n'auroit rien d'extraordinaire, puisque les Barbaresques l'exercent sur toutes les nations avec lesquelles ils n'ont pas de traités ; & il n'est pas nécessaire, pour expliquer ce pillage, de recourir à une prétendue instigation de l'Angleterre, dont la politique ne peut être assez insensée, pour s'aliéner les Etats-Unis par ces clandestines hostilités.

On mande de Paris une anecdote dont nous ne garantissons que les principales circonstances.

M. L. B., Banquier demeurant rue du Temple ; près les Peres de Nazareth, rentrant chez lui

ces jours derniers avant son heure ordinaire, ne se coucha pas tout de suite pour son bonheur. En se promenant dans sa chambre, il aperçut sur son parquet une traînée de sable noir; il l'examine de plus près, & trouve que c'est de la poudre à canon: il en suit la trace, & reconnoît qu'elle correspond à une fusée d'amadou déjà allumée. Il appelle du monde: on poursuit la recherche, & on trouve dix-neuf livres de poudre sous le lit. Alors le Commissaire est appelé: le Banquier ne veut pas qu'on arrête son domestique, ancien & fidele serviteur. Cependant il manque de l'argent à la caisse, le domestique seul a eu la clef de l'appartement; on l'interroge: sa peur le trahit; on l'arrête, & il avoue tout. Son projet étoit d'emporter la caisse, de faire sauter la maison dans la nuit, & de se mettre à l'abri de toutes recherches, en faisant croire qu'il avoit péri avec son maître. Le Châtelet ayant envoyé avant-hier des Experts dans cette maison, pour avoir leur avis sur le dégât que l'explosion auroit pu causer, ils ont décidé unanimement que par la maniere dont la poudre avoit été disposée, au moins trois maisons voisines auroient été détruites avec celle-là, ainsi que le couvent des Pères de Nazareth. Le neveu de cet homme abominable est aussi arrêté; c'est lui qui alloit acheter la poudre: peut-être ignoroit-il les desseins de son oncle.

La guerre civile est à Spa, au milieu des corners, des dés, des brelans, des buveurs d'eau, & des banquiers de Pharaon. La Gazette de la Haye rend compte en ces termes de l'origine & des circonstances de ces dissensions.

On sait que la majeure partie de la Noblesse, ayant été irritée vers la fin de la saison der-

niere, du peu d'égards qu'avoient pour ses demandes les Banquiers ou tenans jeu du *wauxhall* & de la redoute; a engagé, sous des obligations considérables, une Société *Liegeoise*, à bâtir un nouveau *wauxhall*, que l'on veut décorer d'un nom brillant. Cet édifice a été construit avec une telle célérité, qu'on en a fait l'ouverture le 9 de ce mois, par un bal donné gratuitement, qui a été très brillant, & depuis ce tems tout le monde s'y porte avec affluence.

On en admire la grande salle, dont l'architecture plaît infiniment, & qui l'emporte en tous sens sur celles de l'ancien *wauxhall* & de la redoute. (Il manque cependant une chose à ce nouvel établissement; c'est la permission d'y jouer les jeux de hazard, & il paroît que les propriétaires des anciennes maisons, font tous leurs efforts, pour que le Souverain la leur refuse. Mais on a eu beau étaler les *Louis* à l'ancien *wauxhall* & à la redoute, pas une ame ne s'est présentée pour jouer à la banque; & même on assure que les personnes de distinction, se sont toutes engagées par écrit à ne pas jouer ni fréquenter les anciennes salles; aussi long-tems que le nouveau *wauxhall* n'aura pas obtenu la permission de donner à jouer publiquement.

Hier 15, M. Freron, Commandant de *Spa*, pendant la saison, est revenu de *Liege* ici vers les 5 heures du matin; on savoit d'avance qu'il étoit chargé d'ordres importants de la part de S. A. C. il ne les intima cependant qu'un quart avant 8 heures, ayant attendu jusqu'alors l'arrivée d'un détachement du Régiment de la Citadelle de *Liege*, qu'on lui avoit accordé à tout événement. Ce fut à M. le C. de Rice & à M. le Gentilhomme *Anglais*, que M. Freron signifia

l'ordre de sortir sous 24 heures des Etats de la Principauté de Liege.

Ces Messieurs reçurent cet ordre fort paisiblement, & eurent même soin d'empêcher que la populace, qui s'étoit attroupée, ne causât le moindre désordre. M. le C. de Rice se contenta de donner au Commandant copie de son diplôme de *Comte immédiat de l'Empire*; & après avoir fait une protestation dans les mains d'un Notaire Impérial, il se mit en route, les uns disent pour Vienne, les autres seulement pour Ratisbonne.

Le même jour le *Club Anglois* (c'est ainsi qu'on nomme la nouvelle Société) s'étant assemblé dans l'après-midi, M. Fretton demanda d'y pouvoir entrer. Ce qui lui fut accordé à la pluralité des voix. Entré dans la salle, il a demandé à l'assemblée la raison du schisme qu'elle occasionnoit, & les sujets de mécontentement que les Seigneurs pouvoient avoir. On se plaignit du manque d'égards, que les banquiers ou tenans jeu avoient eu pour une Noblesse distinguée, qui fréquentant *Spa* depuis nombre d'années, l'avoit rendu ce qu'on le voyoit aujourd'hui, de misérable village qu'il étoit ci-devant; qui laissoit toutes les années dans le pays une si grande masse d'argent; & à qui les dits banquiers surtout devoient les profits immenses qu'ils faisoient.

M. le Commandant, après avoir fait quelques observations à ce sujet, demanda d'avoir par écrit les motifs qu'on venoit d'alléguer; & finit par prier l'assemblée de vouloir bien fréquenter, comme à l'ordinaire, les salles du *Vauxhall* & de la redoute; mais tous s'y refusèrent unanimement, & protestèrent, sur leur parole d'honneur, qu'ils n'y mettraient pas les pieds, la salle de comédie seule exceptée, jusqu'à ce que les propriétaires des-

dites salles , leur eussent fait une réparation jugée convenable , à la pluralité des voix de l'assemblée.

Ces dernières paroles sont l'extrait de l'engagement par écrit qu'ont pris plus de 600 Seigneurs & Dames , tous de la première distinction , & dans le nombre desquels on compte quatre Alteses Royales , & quatre - vingt Princes du sang royal ou de l'Empire. -- Il y a tous les jours assemblée , jeu & bal au Club. Dans celui de la nuit du Vendredi au Samedi , les Dames furent obligées de danser entr'elles , faute de cavaliers qui étoient à la conduite des exilés.

La plupart des détails de l'article qu'on vient de lire , manquent d'exactitude , & quelques-uns sont absolument faux. Tous sont tirés d'une première gazette , & leur origine donneroit lieu à plusieurs observations. Tous les gens sensés paroissent applaudir à la prudence du Prince de Liege , qui semble avoir été forcé à cet acte d'autorité , afin de prévenir que la tolérance des jeux ne dégénérait en licence , & que Spa , fait pour réunir les plaisirs & la santé , ne devint un coupe-gorge.

Paragraphes extraits des Gazettes Angl. & autres.

Le projet qu'on avoit formé de requérir des Vénitiens une certaine portion de territoire , sur lequel l'Autriche a d'anciens droits , & qui auroit servi à l'arrondissement des Etats de S. M. , ne réussira vraisemblablement pas , puisque , comme on l'apprend , cette République vient de conclure une alliance secrète avec la Russie , & qu'on ne pourroit tenter de mettre ce projet en exécution sans risquer de rompre avec cette dernière Puissance. On remarque aussi qu'il regne la plus parfaite intelligence entre les Ambassadeurs de Venise & de Pétersbourg , qui ne font aucun secret de l'alliance qui vient de se conclure. (*Nouvelliste d'Allemagne, n°. CXL.*)

Le Seigneur de G. près de Nantes, a prétendu que les communautés lui appartenoient. Les vassaux ont soutenu que c'étoit une propriété publique, dont tout le Village devoit jouir conformément au dernier Arrêt du Conseil. M. de G. a fait entourer cette commune de palissades garnies d'épines mortes, de manière que les bestiaux s'étant présentés pour paître, n'ont pu entrer dans le pâturage, ouvert de temps immémorial aux troupeaux des Villageois. Ceux-ci furieux du coup d'autorité de leur Seigneur, sont venus le 6 de ce mois armés de pelles, de fourches, de fusils, de bâtons. Ils ont détruit les palissades, & ont fait bonne contenance à la Maréchaussée qui a voulu fondre sur eux. Ces révoltés ont couru à un bâtiment Hollandois, mouillé dans la Loire, & ils ont acheté de force les petits canons, les armes, la poudre & les boulets embarqués à bord de ce Navire, & on a juré d'exterminer ou d'être exterminés, si on leur refuse justice. On attend la suite de cette affaire. (*Nouvelliste d'Allemagne*, n°. CXI.)

Les dissensions qui divisent les Etats-unis de l'Amérique, menacent cette République d'une destruction prochaine, dit le *Morning Herald*; le grand objet des Américains avoit été de ne pas être taxés, ils crurent y parvenir en se rendant indépendans; mais ils ne voyoient pas que tout gouvernement demande de grandes dépenses, & que ces dépenses ne peuvent se faire sans taxer les sujets. D'après le système de politique moderne, toutes les nations se tiennent dans un état de défense; si elles occupent de grandes possessions sur le continent, elles sont obligées d'entretenir, en tous temps, & de soudoyer des armées nombreuses; si elles sont commerçantes, l'entretien d'une marine respectable leur coûte des sommes immenses. Si les Gouvernemens com-

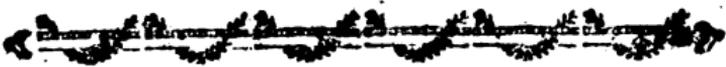
tractent des dettes, les capitaux ou du moins les intérêts doivent être payés avec la plus grande exactitude. Les Américains auroient dû savoir que tout Gouvernement est un animal dévorant, & calculer ce qu'il pourroit leur en coûter avant que d'élever le colosse énorme dont le Docteur leur donna le dessein en miniature.

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

Cause entre Me. Ch., ancien Procureur à M., Intimé, — Et Ch. Lav..., Appelant. — Donation par contrat de mariage d'un pere à son fils, peut-elle être révoquée pour cause d'ingratitude. — Et l'action intentée par le pere, suivie par le fils contre son frere donataire? Ce frere peut-il opposer, pour nouveau moyen, le hors de Cour prononcé contre le donataire, accusé de parricide?

Les cœurs sensibles & reconnoissans ne peuvent hésiter sur l'affirmative. L'Arrêt l'a jugé ainsi. Entrons dans le détail des faits de la Cause. — Ch. pere, originaire de M. se maria, en 1738, & eut de son mariage deux enfans, Julien Ch. Procureur à M. & Claude Ch. dit Lav... Le premier marié en 1770, reçut de son pere, par contrat de mariage, une dot de 10,000 liv. en avancement d'hoirie. — Le second le plus jeune, resté seul dans la maison paternelle, fut si bien capter sa bienveillance, que son pere lui fit une donation de l'universalité de ses biens, avec réserve de l'usufruit d'une très-foible partie. Le pere eut bientôt à se repentir d'avoir fait un mauvais choix dans l'objet de sa prédilection. Le donataire ingrat, s'imaginant n'avoir rien à craindre d'un pere dont il n'avoit plus rien à espérer, combla à un tel point la mesure des mauvais procédés envers son bienfaiteur, que ce pere victime des mauvais traitemens de son fils, fut forcé d'intenter contre lui une demande en révocation de donation, pour cause d'ingratitude, dont

Il demanda à faire preuve par témoins. Le pere accusoit son fils de s'être armé d'un bâton, de l'avoir menacé, d'avoir couru sur lui avec fureur, de l'avoir saisi au collet & par les bras, & l'avoir forcé à prendre la fuite; de lui avoir versé sur la tête un seau d'eau, en le mettant à la porte de chez lui, de lui avoir serré le corps entre la porte & le mur, au point qu'il auroit pu en être estropié. — Peu de temps après la demande formée par le pere, & la cause étant sur le point d'être plaidée & jugée, Ch. pere fut trouvé mort sur le grand chemin d'une mort subite & violente. Les querelles fréquentes entre le pere & le fils, malheureusement trop fréquentes & publiques, accréditerent des soupçons universels contre ce fils, sur le genre de mort du pere. Le Ministère public crut devoir rendre plainte contre lui. D'après les informations, le sieur Lav. a été décrété de prise de corps, & après la plus grande instruction, un premier Arrêt a ordonné un plus amplement informé d'un an, & un deuxieme a terminé toute la procédure, par un hors de Cour sur cette accusation de parricide. L'Arrêt est du 14 Août 1778. Il est rapporté dans nos Feuilles, tome 5. — Ch. frere aîné du donataire, a depuis cet Arrêt repris l'instance, & conclu à la révocation de la donation demandée par son pere. La Cause portée à l'Audience, une Sentence contradictoire lui a donné acte de la reprise d'instance & l'a admis à la preuve des faits articulés, tant dans sa Requête que dans celle du pere. Le donataire a interjeté appel. Enfin Arrêt est intervenu, le 28 Août 1782, qui a déclaré la donation par contrat de mariage, faite par Ch. pere, à Lav. fils, nulle & révoquée, a ordonné la restitution des biens y compris à Julien Ch. fils aîné, ensemble les arrérages à compter du jour de la demande; & a condamné Lav. aux dépens.



JOURNAL POLITIQUE

DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 30 Juillet.

LES détails rapportés dans différentes gazettes touchant la dernière révolution du Ministère à Constantinople, nous avoient paru justement suspects, & nous pouvons aujourd'hui en présenter au public de plus exacts & de plus circonstanciés, tels qu'ils se trouvent dans une lettre authentique écrite de Constantinople par un témoin oculaire, qui mande ce qui suit.

Le Visir avoit craint sa place, & il en avoit abusé peut-être plus qu'aucun autre; ses exactions ont été extrêmes: mais son esprit & ses talens devoient le rendre cher à l'Empereur & à tout cet Empire, où de tels hommes sont si rares. Il vivoit mal avec le Capitan-Pacha. Le caractère ferme, énergique de ce dernier, & son courage, supérieur à tout, lui tiennent lieu d'esprit & de talens. Les passe-temps de la moitié de sa vie ont été de faire la guerre aux lions & aux tigres: au-

N^o. 33, 13 Août 1785.

c

jourd'hui même, un lion lui sert de chien : il maintient une police sévère au milieu de cette populace-ci, & il ne laisse pas à d'autres la peine de faire sauter des têtes. L'Empereur l'aime beaucoup, & le regarde comme le bouclier de sa personne & de son Empire. Cet *Hassan* a acquis une fortune qu'on évalue à trente millions; il étoit fort malade; on avoit répondu de sa mort. Le Visir fit entourer sa maison, pour que rien n'en fût enlevé, & avoit déjà fait arrêter son trésorier. Le Médecin s'étoit trompé, mais la faute étoit faite; & *Hassan* vouloit se venger de cette disposition prématurée, que le Visir avoit voulu faire de sa fortune. Une intrigue de Cour fait résoudre la perte du Visir. A l'aube du jour, il est mandé au Sérail, il est arrêté entre les deux portes, où on lui présente l'Hati Chérif, ou ligne noble du Grand Seigneur, qui lui ordonne de remettre le sceau. Il le tire de son sein, le porte à sa bouche, sur son front & le rend. Celui qui étoit le plus grand personnage de l'Europe après les Souverains, dès ce moment n'est plus rien. On le conduit dans un kiosk affreux sur les bords de la mer; là, il reçoit, dans une toile brodée en or, des vêtemens que le Grand-Seigneur lui envoie, & qu'il est obligé de revêtir. C'est un prétexte pour s'emparer de tous les diamans & bijoux qu'il a pu cacher dans ses habits. On arme une galère pour le conduire dans l'exil qu'on lui fixe. Jusqu'à ce moment le malheureux ignoroit son sort. A cette nouvelle, il souleve sa tête, & demande du tabac; il ne lui restoit pas même une boîte. Le vent contraire empêche la galère de sortir. Le Bostangi-Bachi va le prendre dans un bateau, & le conduit dans un palais du Grand-Seigneur. Je le vis traverser le port la tête enveloppée dans un chapeau, accompagné de deux domestiques. Il trouve

des chevaux qui le conduisent à Gallipoli; peu de jours après on lui confirme les trois queues, & il est nommé au Pachalik de Gedda, près de la mer Rouge. Un vaisseau doit le transporter à Alexandrie; mais un ancien Muphti, qui avoit à venger sur ce Visir une querelle de famille, avoit été fait de nouveau Muphti, le jour que ce Visir avoit été déposé. Un autre Ministre de la Porte, ambitieux, sans talens, également son ennemi, se joint au Muphti, & tous deux font craindre au Capitan-Pacha que le nouveau Visir ne rapproche leur ennemi, & que leur perte ne devienne inévitable. Dès-lors sa mort est résolue; & sur des accusations qu'on n'a point encore pénétrées, on en obtient l'ordre du Grand-Seigneur. Le vaisseau avoit été arrêté aux Dardanelles, sous quelque prétexte, & l'on avoit conduit le Visir à Ténédos. Son assassin arrive la nuit dans cette île; au point du jour il entre dans sa chambre, & lui présente un premier ordre pour s'assurer de sa personne & le conduire dans le château: *ma vie est-elle en sûreté*, demanda-t-il? on l'assura qu'oui & dès qu'il fut entré, on lui présenta un Hattî-Chérif qui condamnoit sa tête. *Qu'ai-je donc fait?* s'écria-t-il; & dans l'instant il est culbuté, étranglé, décollé: deux jours après, sa tête étoit exposée à la seconde porte du Sérail, avec un écriteau diffamant; son assassin est fait Capigi Bachi (Chambellan). Ses biens sont confisqués. Le Visir avoit mis ses deux enfans dans le corps de Vlemas. Un fetsa du Muphti les raie de ce corps & les prive de leurs biens; chose inouïe dans cet Empire. Ils sont dégradés & replacés dans la dernière classe du peuple. Le mere de ce malheureux Visir court au Sérail, fend la foule en élevant vers le ciel ses mains tremblantes & ses cris déchirans. Elle demande la tête sanglante de son

fils ; la brutalité des Bostangis insulte à son désespoir & refuse ce triste don à sa douleur. Elle se condamne à pleurer, & sa vie s'est éteinte dans les larmes : sa femme, tombée évanouie entre les bras de ses enfans, est encore agonissante. Tel est le sort d'une famille entière, qui voyoit un mois auparavant tout un grand Empire à ses pieds. Le Muphti disgracié le même jour a été empoisonné. L'assassin fait Capigi-Bachi courut aussitôt chercher d'autres têtes ; il a envoyé ici celle d'Ismaël, Pacha qui venoit d'être déposé du Pachtik de Belgrade, homme de beaucoup d'esprit & de lumières. Il a été en abatre une troisième ; mais on dit que ce troisième condamné ayant été averti, a su prévenir ce coupeur de têtes, dont en effet on n'entend plus parler.

Une lettre d'Altona raconte en ces termes un phénomène aperçu de cette ville, le 2 du mois courant.

Un nuage en pointe & représentant assez bien la forme d'une poche, descendit en tournoyant près *Bannershog*, & parut se fixer sur la surface de l'*Elbe*. Un moment après, le nuage, après avoir tourné quelque temps sur sa pointe confondue avec l'eau du fleuve, s'éleva en emportant une grosse masse d'eau qu'il avoit pompée ; à une petite distance de celui-ci, un second nuage de la même figure, descendit aussi & se fixa comme le premier sur l'*Elbe*. Il s'enfonça dix à douze fois dans l'eau, & y creusa un vuide assez grand pour qu'on pût appercevoir le fond du lit de la rivière, qui représentoit une sorte de précipice par l'eau suspendue de chaque côté de ce gouffre. Peu de minutes après, les deux nuages se déchirèrent, & laisserent retomber dans le fleuve toute l'eau qu'ils avoient emportée. En-

suite ces deux nuages, prenant leur direction sur notre ville, y passèrent en tournoyant continuellement en forme de tourbillon; après avoir endommagé les toits de quelques maisons, ils disparurent, & on ne les aperçut plus. Depuis ce temps, nous avons été informés de quelques autres accidens qui ont été occasionnés par ce phénomène. Un moulin à vent, situé de l'autre côté de la ville, a été endommagé, un coin de la cheminée de la maison la plus proche a été jeté en bas, le toit de paille, qui couvroit une autre maison, a été enlevé, ainsi que le foin qui étoit au grenier. Des toiles de coton étendues sur le pré d'une blanchisserie, tout proche *Rozenhof*, furent emportées dans l'air; quelques piéces de ces toiles retombèrent en rouleaux, & les autres furent déchirées par le milieu & mises absolument hors d'usage.

Depuis le 30 Juin, l'Impératrice de Russie est de retour à Pétersbourg de son voyage à Moscow.

L'escadre de Cronstadt, de 15 vaisseaux de ligne, 4 frégates, 2 brulots & 2 vaisseaux hôpitaux, a pris pour 6 mois de vivres, & est prête à faire voile au premier ordre; une partie de cette escadre fera sous les ordres du contre amiral Kruse; les autres chefs ne sont pas encore connus. Cette escadre fera voile pour la mer du nord, & restera réunie jusqu'à une certaine hauteur. 6 ou 7 vaisseaux de ligne, 2 frégates, les brulots & un vaisseau hôpital s'en détacheront ensuite, & feront route pour la Méditerranée. Le reste de l'escadre retournera dans la Balti-

que , & y attendra plusieurs vaisseaux d'Archangel. Une seconde escadre de 8 vaisseaux de guerre est pareillement prête à Cronstadt : elle doit croiser dans la Baltique pour exercer les gens de mer.

Le Roi de Danemarck a rendu le 8 trois ordonnances ou placards. Deux sont en langue Danoise , & le troisieme en Allemand. Le premier concerne le paiement des prétentions de la Banque sur le Roi & l'établissement de deux fonds pour l'amortissement des dettes nationales ; le second ordonne d'ouvrir à Copenhague un emprunt de 500,000 rixdalers Danois , & le troisieme un pareil emprunt à Altona.

Le nombre des bâtimens baleiniers que les villes de Hambourg & d'Altona ont expédié cette année pour la Groenlande est de 29.

Le 11 , un vent violent du N. N. O. a fait chasser les navires sur leurs ancrs à Helsingor. Dans la nuit , la frégate Suédoise le *Swarta Oern* , Capitaine Dehl , a échoué sur la côte entre Helsingbourg & Glumsløf ; elle venoit d'Amsterdam , & alloit à Stockolm. Le nombre des bâtimens de commerce qui sont arrivés dans le Sund depuis le 9 jusqu'au 16 , monte à 278.

Un incendie qui s'est manifesté dans une brasserie à Stockolm , a réduit en cendres cet établissement & dix-sept autres édifices adjacens.

DE VIENNE , le 31 Juillet.

Les Députés Hollandois auprès de notre Cour ont eu une première audience de Sa Majesté Impériale , qui les a assurés, dit on, de la prompte reprise des négociations entre son Ministre à Paris & ceux de la République, sous la médiation de S. M. T. C. On ne fait rien encore de positif touchant la manière dont ces Députés ont exécuté leur commission.

Sans être encore parfaitement raffermie, la santé de l'Empereur s'améliore de jour en jour; & ce Monarque a fait déjà diverses promenades à la campagne.

Le Baron de Sturm, Commandant de Semlin, y est mort le 25 du mois dernier, & y sera remplacé par le Colonel de Steinbacher. Une promotion qui a fait plus de bruit, est celle de M. Brambilla, Chirurgien de S. M. I., à la dignité de Comte, avec un fief de 6000 florins de revenu.

En sept jours on a essuyé cinq orages affreux en différens districts. Un grand nombre de ponts & de moulins ont été détruits. Ici même nous avons eu il y a quelques jours beaucoup de grêle, accompagnée de violens tonnerres; mais heureusement il n'en est point résulté, comme ailleurs, la perte des récoltes ou d'autres accidens.

Le Gouverneur de la Lombardie Autrichienne a conclu avec celui des 4 Bailliages

Suisses limitrophes , une convention pareille à celle arrêtée ci-devant avec les Républiques de Gênes & de Venise. Chacun des États contractans s'est engagé réciproquement à faire saisir & à rendre les malfaiteurs transfuges d'un pays dans l'autre.

Les excès de café auxquels se livrent dans cette contrée les dernières classes de la société , ont fait penser à diminuer la dépense de cette boisson , en la composant à moitié de glands torréfiés. Le peuple commence à adopter ce mélange , qu'on assure être très-sain.

Les dernières lettres de Zips , portent que le 4 de ce mois il y eut dans la ville de Menhard , un incendie très-violent , qui , en moins de deux heures , a consumé l'Eglise Paroissiale , le Presbytere & plus de vingt-cinq autres maisons. On croit que le feu a été mis par un des habitans même de la Ville , qui du moins s'en est rendu suspect , en prenant la fuite le même jour. On est informé par les mêmes lettres , d'un événement assez remarquable , qui vient de se passer aux bains renommés de Rauschenbach : une ancienne Religieuse qui y prenoit les bains depuis quelques jours , ayant eu une fatale idée de se promener dans un lieu du voisinage , alla se reposer dans un endroit agréable , près d'une source d'eau. A peine se fut-elle assise qu'une brebis d'un troupeau qui pâturoit près de là , s'approcha de la même source pour s'y rafraîchir. La Religieuse en fit autant un instant après , mais elle s'en trouva si mal sur le champ , qu'en moins d'une demie heure elle perdit la vie , aussi-bien que la brebis qui avoit bu de la même fontaine.

Cet accident a fait beaucoup de sensation sur toutes les personnes qui prenoient les bains dans cet endroit. On ignore encore si la source d'eau en question a naturellement une qualité si pernicieuse, ou si quelque personne mal intentionnée y a jeté du poison.

Le 28 Juin, le feu prit dans le village de Gausendoif, par l'inadvertance d'un cordonnier qui fendoit de la poix, & le réduisit entièrement en cendre, à l'exception d'une seule maison. Les habitans, dont la plupart étoient alors occupés des travaux des champs, accoururent en diligence pour arrêter les progrès des flammes & pour sauver leurs effets, mais leurs efforts furent inutiles; & ils se seroient trouvés dans la plus affreuse position, sans les secours de S. M. I. qui passoit précieusement du côté de ce village, lorsque le feu le consumoit.

DE FRANCFORT, le 4 Août.

Quoiqu'on ne révoquât plus en doute la réunion de divers Princes de l'Empire, dans la vue de garantir les droits & l'indivisibilité du Corps Germanique, cet événement a été pleinement constaté par la lettre circulaire que le Prince de Kaunitz écrivit le 11 Juin dernier aux Ministres de l'Empereur dans l'Empire; lettre dont voici une traduction fidele.

» Par ma lettre du 13 Avril vous avez
 » déjà été instruit des démarches de la Cou-
 » Royale de Prusse, moyennant lesquelles

» elle s'efforce d'effectuer, sous les prétextes
 » les plus odieux, une ligue formelle, avec
 » la plupart des Etats de l'Empire, dirigée
 » évidemment contre S. M. I., quoique
 » sans la nommer expressément.

» La même lettre contient aussi les rai-
 » sons qui nous faisoient d'abord regarder,
 » comme chose tout à fait incroyable, que
 » ces démarches pussent être quelque part
 » accueillies favorablement.

» Cependant, à notre plus grand étonne-
 » ment, le contraire est arrivé ; & des nou-
 » velles réitérées nous confirment positive-
 » ment que déjà quelques-uns des princi-
 » paux Etats de l'Empire se sont déclarés
 » volontairement, d'accéder à la confédéra-
 » tion proposée à Berlin.

» Nous ne pouvons concevoir la réali-
 » té d'un pareil succès, qu'en supposant
 » que les calomnies répandues ont trouvé
 » croyance, & inspiré conséquemment à
 » plusieurs Etats de l'Empire la crainte
 » que notre Cour ne fût en effet inten-
 » tionnée, & sur le point d'exécuter les
 » projets violens à elle faussement attribués,
 » d'échange, de partage, de sécularisation,
 » & plusieurs autres aussi dangereux pour le
 » maintien des Etats, que destructifs de la
 » constitution fondamentale de l'Empire
 » Germanique. Il vous est en conséquence
 » enjoint de faire connoître sans délai, &
 » au nom de S. M. I., aux cours respec-
 » tives où vous êtes accrédité, qu'on dé-

» clare les susdites assertions ce qu'elles
 » sont en effet, c'est à-dire, des calom-
 » nies manifestes, & en général des desseins
 » que la Cour Impériale n'a jamais eus,
 » qu'elle n'a pas présentement, & qu'elle
 » n'aura jamais, mais qui ne peuvent avoir
 » été inventées & répandues dans d'autres
 » vues, que de représenter l'auguste chef de
 » l'Empire, comme l'objet de la méfiance
 » générale, & en même temps de préparer
 » & de se ménager à soi-même les moyens
 » d'exécuter ses propres projets dangereux.

Cependant, pour ne point prouver aux
 » Etats de l'Empire uniquement par des
 » paroles, mais de la manière la plus réelle,
 » combien S. M. I. est non-seulement éloi-
 » gnée des desseins qu'on lui a prêtés si im-
 » pudement, mais encore combien elle
 » est fortement déterminée de maintenir in-
 » variablement la constitution légale de
 » l'Empire, prise en général & en particu-
 » lier, elle veut bien inviter elle-même les
 » Etats qui pourroient appréhender réelle-
 » ment l'exécution des prétendus projets
 » qu'on lui avoit supposés jusqu'ici, ou
 » d'autres desseins dangereux, de quelque
 » part que ce puisse être, & qui auroient
 » jugé nécessaire de s'en garantir par une
 » union plus étroite, à contracter immé-
 » diatement avec Elle, comme chef de l'Em-
 » pire, une confédération formelle & sole-
 » nelle, & elle se déclare prête à y accéder.

» S. M. I. ne sauroit sans doute donner une
 » preuve plus frappante ni plus réelle de ses
 » véritables sentimens & de ses soins pour le
 » maintien de la constitution légale de l'Em-
 » pire ; aussi ne doutons-nous pas que les
 » Etats qui malgré cela voudroient , contre
 » toute attente, entrer dans des ligues étran-
 » geres , seroient réputés de tout le monde
 » impartial , pour avoir des vues & des mo-
 » tifs tout différens de ceux qu'ils annoncent
 » en apparence.

» Vous voudrez bien faire votre rapport
 » incessamment des réponses que vous aurez
 » à cette déclaration que vous êtes chargé
 » de faire au nom de S. M. I.

On assure que les Cours de Mayence & de Cassel ont repris les anciennes négociations relatives à l'échange des bailliages d'Amœnebourg & de Frizlar , situés dans la Hesse , & appartenans à l'Electorat de Mayence , pour une partie du Comté de Hannau. Ces bailliages renferment une population d'environ 8000 ames.

Un Journal Autrichien , rédigé par le Professeur de Lucca , présente un état détaillé des Religieux & Religieuses sécularisés dans les états de l'Empereur. Leur nombre monte à 5276, dont 3278 hommes & 2998 femmes. Les suppressions dans la Lombardie & dans les Pays-Bas ne sont pas comprises dans ce dénombrement.

Le Duc de Courlande a fait acheter pour son compte le château de Frédéricfeldav ec

ses dépendances , appartenant au Prince Ferdinand de Prusse.

Du 20 au 21 Juin , il s'est détaché des parties considérables de trois montagnes dans les environs de Brislaw ; immédiatement après la chute des terres , l'eau sortit avec violence des ouvertures supérieures. Un de ces éboulemens fut accompagné d'un fracas terrible ; en visitant l'endroit , on apperçut que le rocher ferme sur lequel la terre éboulée étoit assise , s'étoit fendu en deux.

L'Université d'Ingolstadt expulsa il y a quelques mois , un de ses Professeurs qui avoit demandé pour la bibliothèque de l'Université les œuvres de Bayle & d'autres Philosophes : aujourd'hui elle vient de renouveler la même scène. Le sieur Reinor , Professeur de Philosophie , accusé par quelques Professeurs en Théologie , de donner des leçons publiques d'après les livres élémentaires de Philosophie du Professeur Feder à Göttingue , a subi à peu près le même sort. Un ordre du Cabinet Electoral lui a ôté sa chaire , & l'a condamné à quitter la ville & à se rendre à son ancien couvent de Steiguden.

I T A L I E.

DE VENISE , le 23 Juillet.

Nos dernières lettres du Caire font une déplorable description de l'état de cette capitale & de l'Égypte entière. L'anarchie , la disette , l'interruption du commerce ne font

pas les seules calamités de ce royaume; il s'y est joint une contagion dont la fureur se fait sentir principalement au Caire : voici dans quels termes, peut-être exagérés, on peint la situation actuelle de cette malheureuse ville.

Pendant que la cherté des comestibles y diffère peu de la famine, il y regne, d'un autre côté, une épidémie, qui a tous les caractères de la peste, & dont il meurt jusqu'à 3 mille hommes par jour. Dans une seule journée, celle du 18 Avril, l'on a compté 3600 morts parmi les seuls habitans *Mahométans* : Qu'on y ajoute les *Cophites*, les *Grecs*, les *Francois*, les *Juifs*, & qu'on juge, quel terrible ravage cette maladie doit faire dans la Capitale. Déjà l'on n'y voit presque plus un seul individu de cette dernière Nation. La terreur, l'abattement, qu'une mortalité si générale, si inouïe, y a répandus, peuvent peut-être se peindre à l'esprit, mais non s'exprimer par des paroles : La crainte n'est que trop juste, que, si elle continue toujours avec la même fureur, dans peu de mois la Ville entière ne soit entièrement dépeuplée & n'offre plus qu'un vaste désert. Le peuple court les rues en désespéré, implorant à grands cris la miséricorde de Dieu & l'intercession du Prophète. Cependant, en vertu d'une Ordonnance de l'Aga des *Juiffaires*, il n'est permis à personne de paroître en public sans avoir son nom marqué sur son turban ou son bonnet. La raison de cet ordre est, que, vu qu'il arrive souvent, que ces malheureux tombent morts dans les rues, la Police sache plus aisément, quel est le défunt & à qui il appartient. Comme la contagion n'épargne ni rang, ni sexe, ni âge, il est naturel, que parmi les morts il se trouve déjà

quelques-uns des principaux Beys : *Murats-Bey* lui-même , chef de notre Gouvernement , en est dangereusement malade. Quant à la cause de cette cruelle épidémie , on l'attribue aux eaux du *Nil* : elles ont été gâtées & corrompues par l'effet d'un mal-entendu : en interprétant mal un ordre donné par le Gouvernement , l'on a jetté dans ce fleuve en la *Hute Egypte* tous les cadavres , au lieu de les enterrer : Il en est résulté une infection pestilentielle , rendue encore plus mortelle au *Caire* par le grand nombre de cadavres , que la multitude des morts oblige de laisser dans les rues , où ils ont expiré , & qui , pourrissant ainsi en plein air au milieu de la *Ville* , achevent d'y répandre des miasmes , auxquels la constitution la plus forte même ne sauroit résister. Enfin , comme en pareille circonstance une cause ne vient jamais seule , la rareté extrême des comestibles force une multitude d'indigens à ramasser des viandes gâtées & des ordures , qui , en leur servant d'aliment , aident encore à abrégier une vie , qu'ils tâchent de prolonger par de si affreux secours.

DE LIVOURNE , le 20 Juillet.

Un petit bâtiment Vénitien ayant été hélé par le Capitaine Hollandois de *Kinsbergen* , à la hauteur de *Cerigo* , le patron se défia de cette visite , & se réfugia dans un port voisin , où l'on crut , d'après le rapport de ce navire , que *M. de Kinsbergen* avoit cherché à s'en emparer. Il paroît cependant que l'Officier Hollandois n'avoit d'autre but que de prendre des informations

sur un pirate, qui depuis quelque temps infeste l'Archipel.

Deux vaisseaux de ligne, une frégate & un brigantin Espagnols, commandés par M. de Massaredo, mouillèrent le 12 Juin dans la rade d'Alger; & le 17, la paix fut signée au palais du Dey. On débite que, d'après cet arrangement, le Roi d'Espagne seroit tenu de remettre à la Régence d'Alger un million de piéces de huit, 25 piéces de canon de bronze, 25 de fer, 4 mortiers, 4000 bombes, 10000 boulets, 2000 quintaux de poudre, &c. outre les présens au Dey & à ses Ministres; mais on ne doit pas croire légèrement que la Cour d'Espagne se soit rendue à de pareilles conditions.

DE TURIN, le 15 Juillet.

Quarante bandits qui s'étoient réfugiés dans une forêt de la Province de Canavesan, ont été arrêtés à Ivree, par un Corps de deux cents Dragons joints à des payfans armés. Il y a eu deux soldats tués & plusieurs autres; mais les brigands de leur côté ont perdu beaucoup plus de monde. Leur Chef s'appelle George; on le dit coupable de plus de treize assassinats. On instruit actuellement le procès de ces malheureux.

DE NAPLES, le 12 Juillet.

On reçoit tous les jours des nouvelles

très fâcheuses de la Calabre. Les tremblemens continuent d'y faire des ravages plus ou moins grands, & les édifices qui avoient échappé aux tremblemens de terre précédens achevent de tomber en ruine.

Il est arrivé le 3 Juillet, de Scutari à Ancone, un bâtiment qui a apporté la nouvelle certaine de la prise de Montenegro par le Pachâ de Scutari, avec une armée de 30000 Albanois, le 27 Juin dernier. Les circonstances de cette expédition sont horreur : toutes les productions des campagnes, & toutes les habitations ont été saccagées, détruites & réduites en cendres. On dit même que les vainqueurs n'ont pas mieux traité la petite ville de Bodna, la seule qu'il y eût dans cette Province. Vingt des principaux Montenegrius se sont rendus en ôtage à Scutari, & le Pacha a fait trancher la tête à cinquante des principaux Montenegrius rebelles. Les Ragusiens sont inquiétés, & se préparent à se défendre en cas d'événement. Ces nouvelles ont été confirmées par une barque de Raguse, qui en étoit partie il y a trois jours.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 30 Juillet.

Sous le Ministère du feu Lord Chatam, cet Administrateur hardi, étayé de la confiance publique, prit sur lui dans une oc-

caſion preſſante, de ſuſpendre l'exportation des grains, ſans le ſecours du Parlement. Un tel abus d'autorité auroit coûté cher à tout autre Miniſtre; mais le Comte de Chatam en fut quitte pour demander au Parlement & pour en obtenir un *Act for indemnify*. (Acté d'abſolution.) M. Pitt, moins entreprenant que ſon pere, a ſoumis le 22 à la Chambre des Communes, un bill portant *embargo* ſur tous les foins du Royaume pendant un tems limité. Il motiva cette réſolution par la rareté des fourrages & par les demandes de l'étranger, & il inſiſta ſur la prompte confection du bill; promptitude ſans laquelle, il pourroit être ſans effet. Mylord North fut du même avis. M. Dempſter objecta que la rareté actuelle des fourrages ne dureroit vraisemblablement pas plus de trois ſemaines & que la généroſité devoit porter l'Angleterre à ſecourir la France, qui auroit aſſez de fourrages pour nourrir ſes beſtiaux, auſſi-tôt ſes moisſons recueillies. A la ſeconde lecture du bill, il fut renvoyé au Comité qui y ajouta une clause pour exempter de la ſaiſie les foins embarqués juſqu'au 23 Juillet. Sur le rapport du Comité, le bill paſſa & fut renvoyé à la Chambre des Pairs.

M. Pitt a fait remettre l'examen définitif de l'affaire de l'Iſlande à trois mois: moyennant cet ajournement, il n'y aura point de prorogation, & la Chambre ſ'ajournera juſqu'à ce qu'on ait mis la dernière

main au système de commerce avec l'Irlande. Hier les Pairs & les Communes se sont rendus par Députés à S. James, & ont présenté à Sa Majesté l'adresse relative à cet arrangement final.

Le *Calcutta*, Cap. Thomson, vaisseau de la Compagnie des Indes, est arrivé sauf à Falmouth, venant de la Chine & de la côte de Coromandel, il avoit appareillé de Ste. Hélène le 26 Mai dernier, d'où le *Valentine* devoit partir quelques jours après.

Le 22 (Juillet) l'Assemblée des Directeurs de la Compagnie des Indes a résolu de mettre en vente le 11 Septembre prochain les especes de thé suivantes, indépendamment desquelles, elle s'est réservée la liberté de vendre 500,000 de thé Congo, si elle le jugeoit à propos.

Thé Bohe	1,800,000. livres.
Thé Souchon	150,000.
Thé Congo	500,000.
Thé Singlo	1,300,000.
Thé Hyson	400,000.

4,150,000 liv.

Les 37 Vaisseaux que la Compagnie a résolu de prendre à son service, seront répartis de la manière suivante.

Pour la Chine directement	24.
Pour la côte de Coromandel & le Bengale	5.
Bombay	2
Bombay & la Chine	1.
Sainte-Hélène & Bencoolen	1.

L'Amiral Anglois qui a eu le Commandement dans l'Inde pendant la guerre dernière, & assez heureux pour avoir fait des prises considérables, alla, dit on, un des jours de la semaine dernière trouver un ancien Lord de l'Amirauté, auquel il devoit son avancement & sa fortune, & lui offrit sa bourse, pour l'aider à arranger ses affaires très-délabrées. Le Lord fit d'abord quelques difficultés, mais pressé par l'Amiral, il accepta l'offre, & communiqua l'état de ses dettes. Le lendemain il reçut de la part de son généreux ami une lettre de change de 40,000 liv. sterlings, avec laquelle il a payé tous ses créanciers. L'Amiral est Sir Edouard *Hughes*, & le Lord le Comte de *Sandwick*.

On travaille avec une activité surprenante dans tous les chantiers de Portsmouth, à réparer les vaisseaux extraordinaires qui n'avoient point encore passé dans les bassins depuis leur désarmement. L'objet de ces travaux, est, dit on, de préparer ces vaisseaux pour une revue que le Roi doit faire de toute sa Marine, le printemps prochain. S. M. B. a déjà passé plusieurs fois la marine en revue depuis qu'elle est sur le Trône.

Le Commodore *Gower*, qui commande la Frégate *l'Hébé*, fera dans sa croisière tout le tour de la Grande Bretagne. Il reviendra à la fin d'Août par le Détroit qui sépare l'Ecosse de l'Irlande au port *Patrick* & par la mer d'Irlande & le canal de *St. George*. Cet Officier étant l'un des Membres

du Comité nommé pour examiner les fortifications du Royaume, on présume que le but de sa croisière est de reconnoître les parties de la côte qui sont sans défense.

Une lettre de Southampton en date du 27 Juillet annonce l'arrivée du Docteur Franklin en cette ville. Sa traversée du Havre n'a été que de onze heures. Il est parti presque aussi tôt pour l'Isle de Wight.

Il se trouve actuellement dans les prisons de Newgate ; 22 hommes & trois femmes, condamnés capitalement ; 46 personnes sous répit de Sentences de mort ; 20 condamnées à la transportation en Afrique & aux Indes orientales ; 32 à la transportation en Amérique ; 156 à être transportées au delà des mers, en divers lieux non spécifiés. *total des criminels*, 279. Il faut leur joindre 64 prisonniers pour amendes, 181 débiteurs insolvables, & 39 coupables en jugement ; ainsi Newgate renferme en ce moment 563 personnes, dont 80 sont des femmes.

Le 28, la célèbre Comtesse *Potocka* née en Pologne, est morte d'une fièvre violente dans la prison de *Fleet-Street*, où elle étoit confinée pour dettes. Il n'est point de grande Capitale, ni de séjours à prendre les eaux, un peu fréquentés, qui n'ait connu cette femme, dont l'existence vient de finir si misérablement.

Deux Aéronautes viennent de l'échapper belle, l'un en Irlande, & l'autre dans les environs de Norwich. Comme les chûtes

de Ballons dans la mer n'étoient pas encore connues , cette nouveauté mérite bien d'être racontée en détail. Voici de quelle maniere une lettre de Dublin parle du premier de ces événemens , dont la scene a été le canal de S. George qui sépare l'Irlande & l'Angleterre , large d'environ quatre - vingt - dix milles entre Dublin & Holyhead , & que l'Aéronaute projettoit de franchir. C'étoit bien autre chose que de faire sept lieues en l'air de Douvres en Picardie.

» M. Crosbie avoit environ 150 livres de lest dans son char après s'être élevé ; quoiqu'il en eût sacrifié inutilement plusieurs sacs , au-delà de la rupture d'équilibre dont il avoit besoin pour partir : cette légèreté excessive l'a fait monter très-haut , & il n'a pas eu besoin de se défaire d'aucune partie de son lest avant de se trouver , à peu-près , à mi-canal : s'apercevant alors qu'il descendoit , il en jeta une partie & remonta avec la plus grande rapidité ; c'est dans ce moment qu'il dit avoir vu très-distinctement les terres des deux Royaumes : il estime que son plus grand éloignement de l'Irlande a été de 14 lieues : la vue de la mer , bornée par les deux côtes , lui offrit des beautés si frappantes , qu'il lui est impossible d'en donner une juste idée. Quelque tems après qu'il eut jeté son lest , il s'éleva si haut , que le mercure retomba tout-à-fait dans la boule de son baromètre ; il fut forcé de se revêtir de son manteau de toile cirée. Le froid étoit si excessif que son encre se trouva gelée ; il éprouva alors une forte pression sur le timpan de chaque oreille , & un mal de cœur qui étoit augmenté , sans

doute, par l'anxiété qu'il éprouvoit, & la fatigue qu'il avoit essuyée. A sa plus grande hauteur il croit avoit été stationnaire. Il tira alors le cordon de la soupape, & quelques minutes après il s'aperçut qu'il descendoit avec une rapidité inconcevable : à diverses hauteurs il croit avoir été porté dans différentes directions, & assure avoir traversé un nuage, qui avant d'y entrer lui parut très-noir ; il s'est alors trouvé dans un tourbillon, a vu des éclairs, & a entendu gronder le tonnerre autour de lui. Le tourbillon dans lequel il étoit, le faisant tourner comme sur un pivot, l'a précipité dans les flots ; mais avant de toucher l'eau il décrivit un très-grand cercle. Il n'eut pas plutôt touché la mer que son bateau se remplit d'eau ; il perdit ses notes dans cet état, & fut obligé de se mettre dans l'eau jusqu'au cou, pour ramasser sa montre, qui étoit au fond de la gondole «.

» M. Crosbie jeta envain beaucoup de lest pendant sa descente ; elle fut si rapide que rien ne put la ralentir : la forme de son bateau, dont les bords étoient garnis de vessies, étoit absolument nécessaire pour le sauver ; son poids & l'eau qui étoit dedans, ayant fait entrer ce bateau dans l'eau jusqu'au cordon de vessies qui l'entouroit, il opposa assez de résistance au ballon, pour marcher devant le vent aussi régulièrement qu'un vaisseau à la voile, & sans faire les bonds qui sont à craindre sur la terre «.

» Après une heure de marche, s'accoutumant à sa nouvelle position, & voyant plusieurs navires dans le canal, M. Crosbie commença à espérer qu'il pourroit être sauvé ; en attendant il pécha au fond de la gondole, & trouva un poulet & une bouteille de vin dans son panier, qui lui furent d'un très-grand se-

« cours. Plusieurs natures le suivoient à toutes voiles dehors; mais il les devançoit tous par la vitesse de sa marche: ayant détaché les cordes de son fil et les unes après les autres, & les ayant allongées en les rattachant, il ajouta assez à la distance qui séparoit le ballon du bateau, pour aller moins vite. Enfin un navire de Dunleary l'atteignit, & tira un coup de canon pour annoncer sa victoire à ses compétiteurs ».

Un matelot étant sauté dans la nacelle de M. Crosbie, à qui il avoit jeté une corde, il attachâ son bateau à la chaloupe, & ensuite l'aida lui-même à monter sur le navire. Après quoi l'équipage se réunit pour tirer à bord la nacelle, & remorquer le ballon en triomphe; ce qui donna lieu à une scène très plaisante: le ballon étant débarrassé de son poids s'élança dans l'air, de toute l'étendue d'une corde qui venoit d'être attachée au cerceau, & entraîna un matelot qui la tenoit, aussi haut que la pointe des mâts: ce malheureux pouffoit pendant ce tems de cris effroyables, & craignoit d'être emporté dans les nues; mais tout l'équipage se réunissant, on ramena le ballon & le matelot, qui, se voyant les deux pieds sur le pont, fut guéri de la frayeur de monter au ciel malgré lui ».

L'autre voyageur, qui, malgré lui, répétoit à Norwich la scène qu'on vient de lire, se nomme le Major Money; c'étoit sa seconde course aérienne, & il en rend compte lui-même en ces termes, dans une lettre du 25.

« Samedi dernier, à quatre heures de l'après-midi, je m'élevai d'ici, (de Norwich) dans
» un

» un ballon ; après m'avoir promené deux heu-
 » res , le vent me poussa sur la mer , où je tom-
 » bai , mon gaz s'étant échappé par les déchirures
 » que j'avois faites au ballon , pour descendre sur
 » la terre. Ma situation , je vous jure , n'étoit
 » nullement plaisante. J'éprouvai d'incroyables
 » difficultés à tenir mon ballon toujours élevé ,
 » malgré ses déchirures , & quoiqu'il ne parût
 » gueres sur ma tête que comme un parasol. Un
 » vaisseau Hollandois étoit à un mille de moi ;
 » mais soit inhumanité de sa part , soit qu'il prit
 » mon ballon pour un monstre marin , il s'éloi-
 » gna & m'abandonna à ma destinée. Une petite
 » chaloupe me donna chasse pendant deux heu-
 » res , jusqu'à la nuit qui la fit retourner en ar-
 » riere. Je commençai alors à perdre toute es-
 » pérance & à me résigner au sort de Piâtre de
 » Rosier ; c'est-à-dire à une mort certaine , quoi-
 » que moins violente. Cependant je travaillai de
 » toutes mes forces à ma conservation , en te-
 » nant toujours le ballon flottant au-dessus de ma
 » tête , m'enfonçant insensiblement pouce par
 » pouce , jusqu'à ce que j'eusse perdu tout
 » moyen de me soutenir au-dessus de l'eau. J'en
 » avois déjà jusqu'à la poitrine , lorsque l'*Argus* ,
 » Cutter de la Douane , me recueillit à onze
 » heures & demi de la nuit , & si foible qu'on
 » fut obligé de me hisser de ma gondole dans le
 » Bâtiment. On me mit au lit , où après avoir
 » bu deux ou trois verres de grog , qui me pa-
 » rut en ce moment plus délicieux que du Cham-
 » pagne , je m'endormis jusqu'à six heures du
 » lendemain matin. A huit heures nous débar-
 » quâmes à Lowestoffe , d'où j'envoyai un Exprès
 » à Norwich , où l'on me croyoit absolument
 » perdu. »

On demandera toujours à quoi bon ces
 N^o. 33, 13 Août 1785. d

courfes dangereufes & cette bravoure fi mal employée? Y a-t-il l'ombre de raifon dans une expérience inutile où l'on rifque évidemment la vie? Des raifonneurs ont cru être bien fins, bien logiciens, bien neufs, en imprimant dans dix-huit ou vingt Feuilles à la journée, à la femaine, au mois, que la navigation, l'électricité, l'opération de la pierre, &c. avoient eu leurs victimes, & que tel étoit le fort des découvertes. On le fait fort bien; mais le premier qui fe mit en mer, ne fe jetta point au milieu de l'Océan fans voiles ou fans avirons; fon unique but n'étoit pas de braver les périls fans autre fruit qu'une fauffe gloire ou qu'une foufcription à 3 & à 6 liv. Chaque voyage, chaque expérience ajoutoit quelque chofe aux progrès de l'art; mais que fignifient dix mille répétitions d'un premier effai, fans y ajouter aucun moyen de rendre les Aérostats fufceptibles de direction? Quoi qu'on en dife, jufqu'à ce qu'on ait imaginé ce moyen, cet exercice de voltigeurs n'eft plus bon aujourd'hui que pour la foire.

M. Haftings habite cet Été la belle campagne de Clieffden-Houfe, construite par le célèbre Chriftoffe Wren, & dont la pofition eft une des plus agréables & des plus romantiques du Royaume. Le Roi actuel & fon père, le Prince de Galles, en avoient fait leur réfidence. Là fut représenté pour la première fois le *Mafque of Britannia*

de Thompson, & Pope a chanté ce beau lieu dans l'une de ses Epîtres.

L'un des aïeux du Comte de Derby se permit un jour une plaisante épigramme contre l'Ecosse & contre Jacques I, venu de cette contrée pour régner en Angleterre. Lord Derby étoit de la plus grande simplicité dans ses habits ; toujours vêtu de gros drap, comme un de ses fermiers, & laissoit, disoit-il, le luxe de la parure aux extravagans & aux femmes perdues. Un jour il se présenta au Palais avec son costume ordinaire ; l'un des Valets de chambre Ecossois de Jacques I, lui refusa l'entrée de la chambre du Monarque. « Retirez-vous, lui dit ce domestique, » le Roi n'a pas besoin ici de manans comme » vous, & je n'ouvre qu'aux gens de qualité. » Depuis mon enfance, repliqua le célèbre Lord, je porte toujours les mêmes habits : si vous autres Ecossois en usiez de même, vous feriez une bonne figure à la Cour d'Angleterre avec vos manteaux Ecossois & vos bonnets bleus. La dispute s'échauffant, le Roi sortit, & fâché de l'affront que venoit de recevoir un homme tel que le Comte de Derby, il lui offrit de faire pendre l'insolent valet de Chambre. Ce seroit une punition trop légère pour venger mon honneur, repliqua Derby, & j'en demande une plus exemplaire. « Nommez-la, dit le Roi, & je l'inflige sur le champ. » Cela étant, je demande à Votre Majesté de renvoyer ce malheureux dans son pays.

Lord Mansfield vient de juger aux Assises de Maidstone, avec son impartialité & sa sagacité ordinaires, un procès intenté par des pêcheurs de Rochester aux Officiers de la Douane. Ceux-ci, se fondant sur l'Acte du dernier Parlement qui a proscriit l'usage des

navires au-delà d'une dimension déterminée, comme servant à la contrebande, saisirent un nombre de barques de pêcheurs, sous prétexte qu'ils n'étoient pas construits dans les formes ordonnées. Au bout de 15 jours, ces bâtimens ayant été relâchés, & la pêche retardée, les propriétaires ont intenté une action de dommages aux ravisseurs. Le *Verdict* de Lord Mansfield a adjugé à chaque Plaignant 30 liv. sterl. d'indemnisation, & il en coûtera 510 liv. st. aux Douaniers, pour apprendre à respecter une autre fois les droits des citoyens.

Le fameux *Handel* n'a joui de toute sa réputation en Angleterre qu'après sa mort. Lorsqu'il ouvrit son Opéra à Haymarket, *Georges II*, qui l'aimoit & qui estimoit singulièrement ses ouvrages, étoit à peu près seul à suivre le spectacle. Le reste de la Cour & du beau monde couroit à un spectacle dirigé par un Italien nommé *Porponi*. Cette solitude de la salle d'Haymarket dont le Roi ne manquoit aucune représentation, donna lieu à une plaisanterie de Mylord *Guildford*. Voulez-vous m'accompagner à l'Opéra? lui dit un jour le Comte de *Crawford*. Quel Opéra, répondit-il? Celui d'*Handel* à Haymarket. — Non, Mylord, je n'ai aucune raison d'obtenir ce soir une audience privée de *S. M.*

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 3 Août.

Le sieur *Leroi* l'aîné, Horloger du Roi & Pensionnaire de Sa Majesté, a eu, le 17

de ce mois , l'honneur de présenter au Roi , à la Reine , à Monsieur & à Monseigneur Comte d'Artois , un Ouvrage intitulé : *Lettre au Baron de Marivets , contenant diverses recherches sur la nature , les propriétés & la propagation de la lumière ; sur la cause de la rotation des Planetes ; sur la durée du jour , de l'année , &c.*

Le Roi a accordé les entrées de sa Chambre au Duc de Laval & au Comte d'Adlau , Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté auprès du Gouvernement des Pays Bas.

Leurs Majestés & la Famille Royale ont signé , le 31 du mois dernier , le contrat de mariage du Comte Demetrius-Comnène , avec Demoiselle de la Chaussée de Boucherville.

Le même jour , le Comte de Gisaucourt a prêté serment entre les mains de Sa Majesté pour la Lieutenance de Roi de la province de Champagne , vacante par la mort de son pere.

Le Comte de Montezan , Ministre plénipotentiaire du Roi près l'Electeur Palatin , a eu l'honneur d'être présenté , le même jour , à Sa Majesté par le Comte de Vergennes , Chef du Conseil Royal des finances , Ministre & Secrétaire d'Etat , ayant le département des Affaires étrangères , & de prendre congé pour retourner à Munich.

Le sieur Moreau le jeune , Graveur & Dessinateur du Cabinet du Roi , de son

Académie royale de Peinture & de Sculpture, & l'Abbé Garnier, de l'Académie des Inscriptions & Belle-Lettres, Continueur de l'Histoire de France, ont eu l'honneur de présenter à Sa Majesté les figures de l'Histoire de France, Ouvrage national, dédié au Roi, pour lequel Sa Majesté a souscrit.

DE PARIS, le 10 Août.

La Corvette du Roi la *Blonde*, commandée par le Chevalier de la Tour du Pin, Lieutenant de vaisseau, & venant du Sénégal, arriva le 18 du mois dernier dans la rade de Brest. La veille, la *Corvette le Ballon*, partie de la Martinique, avoit mouillé dans le même port. On assure que M. d'Albert de Rioms, fera à bord de l'Escadre d'évolution qui est sous ses ordres, l'essai de nouvelles mesures projetées, relativement à la propriété & à la salubrité des vaisseaux.

On écrit de Toulouse un fait tellement extraordinaire, qu'on ne peut le rapporter ni le lire sans quelque défiance. Un Gentilhomme des environs de cette Capitale du Languedoc, dormant un après-midi pendant la durée d'un orage, la foudre tomba sur lui sans qu'il s'en aperçût, & en s'éveillant, il éprouva une douleur vive depuis l'aîne jusqu'à la pointe du pied; son bras & son foulard étoient percés; on y a reconnu, dit-on, l'effet de la foudre qui avoit sillonné la peau dans toute

la longueur d'une ligne noire, qui parcourroit la cuisse, la jambe & le pied du blessé. Au reste, jusqu'ici cet accident n'a eu pour lui aucunes suites.

On assure que l'assemblée du Clergé vient de fixer les portions congrues de campagne à 700 liv. & celles des Vicaires à 350 liv. Quant aux Curés des Villes, obligés à des dépenses plus considérables, le Roi viendra à leur secours sur les représentations des Evêques, lorsque leur casuel ne suffira pas à un entretien convenable & décent. Voilà ce qu'on rapporte & ce que nous n'affirmons point.

On prétend qu'il se présente une Compagnie, avec offre d'exploiter les forêts du Roi dans toutes l'étendue du Royaume, de les planter, de les bonnifier, en sorte que dans trente ans elles soient très-florissantes. Cette Compagnie, à ce qu'on ajoute, s'oblige à entretenir en tout tems trois cents mille voies de bois dans les chantiers de Paris, sous la seule condition d'une livre dix sols de prime par voie.

Le domestique qui avoit tenté de faire sauter la maison de son maître, a été brûlé vit. Un instant avant l'exécution, il survint un orage violent, avec de la grêle, des éclairs & des tonnerres; & la pluie obligea de reconstruire un nouveau bûcher.

Le projet contenu dans la lettre suivante offre peut-être des difficultés; mais il nous a

paru digne par son objet comme par sa combinaison d'être connu du public. Voici en quels termes s'exprime l'Auteur dans la lettre qu'il nous a fait parvenir.

Un prix proposé pour la théorie des Assurances maritimes, m'avoit fait regretter qu'il n'y en eût point pour inviter les hommes à examiner si l'assurance des récoltes seroit sans possibilité ; & l'on m'a vu hazarder quelques (1) questions sur ce sujet. Voici une autre espèce d'assurance d'une exécution plus facile & d'une utilité supérieure.

Le malheureux journalier peut à grand-peine économiser quelques deniers par jour. Au bout d'une année la somme de ses épargnes seroit de quatre à cinq écus, avec lesquels il ne peut acquérir ni domaine ni rente ; & par cette raison, il ne parvient communément à la vieillesse, que pour terminer dans la misère des jours jusqu'alors conservés au prix de ses fatigues & de ses sueurs. Je demanderois s'il n'est point possible de lui procurer, pour les années d'infirmité, une existence plus certaine & plus commode, que ne l'est celle de ses années de vigueur.

On ne soupçonnoit point, il y a cent ans, les théories qui vont me servir de règle. Le premier Ouvrage qui ait paru sur cette matière, est du célèbre Halley en 1693 : & si je propose quelque chose de nouveau, c'est qu'il devoit s'écouler du temps entre la découverte d'une théorie & son application au bien-être d'une classe dont les Savans ne sont pas occupés toujours.

Afin de me rendre intelligible dans une Lettre nécessairement trop courte pour un tel sujet, je ferai une supposition.

* Voir le Journal de Paris, année 1785, n°. 174.

Je prends à la campagne un journalier. C'est où il gagne le moins. Dès-lors c'est le lieu où il peut le moins épargner. Il est âgé de 20 ans, a une femme de 17, & est au moment de devenir pere.

Ces deux individus, ainsi que l'enfant qui en naîtra, ne doivent point renoncer au travail avant l'âge de 60 ans. Les faire reposer plutôt, ce seroit enlever à la société des bras qui lui seront encore utiles.

Ces trois individus doivent, pendant leurs années de vigueur, gagner pour l'âge de soixante ans, une rente viagere d'environ neuf sous par jour; ils seront dans leur classe des vieillards opulents.

Ainsi le pere a quarante ans à travailler; la mere en a quarante-trois, l'enfant en aura quarante-six: je tiens pour perdues ses quatorze premières années.

Je fais économiser au pere quatre deniers un tiers par jour, pour lui-même, pendant quarante ans; à la mere, trois deniers cinq neuviemes par jour pendant quarante-trois ans; quant à l'enfant, je charge le pere & la mere d'économiser pour lui, pendant ses premières années un denier un sixieme par jour. Lorsqu'il sera arrivé à l'âge de quatorze ans, il continuera cette épargne pendant quarante-six ans.

Voilà donc trois personnes obligées à faire en somme, une économie journaliere de neuf deniers un dix-huitieme, formant au bout de l'année, un capital de 13 liv. 15 s. 6 den. sçavoir 6 liv. 12 s. pour le pere, 5 liv. 8 s. pour la mere, & 1 liv. 15 s. 5 den. pour l'enfant.

Actuellement je suppose des receveurs auxquels le malheureux puisse porter ses économies à la fin de chaque année, & des Administrateurs qui

placent au denier vingt, les capitaux provenus des épargnes de cette classe entiere. Pourquoi cette supposition ne seroit-elle point admise ? On voit deux fois par mois les Burabistes de toutes les parties du Royaume, envoyer des milliers de pieces de 12 s. à la Loterie Royale de France, dont l'Administration est à Paris, & pour des joueurs qui en sont, comme eux, à plus de cent lieues. Cette opération ne seroit pas plus compliquée, se répéteroit moins souvent, & seroit le bonheur de la portion peut être la plus précieuse de la société. Je reprends la supposition où je l'ai interrompue.

Lorsqu'un de ces malheureux sera arrivé à l'âge de soixante ans, je lui donne le choix entre une rente viagere de 50 écus & une somme de 1365 liv. avec laquelle il pourra acquérir quelques morceaux de terre que sa famille fera valoir, & qui lui profiteront plus que des rentes.

S'il ne veut point encore faire son choix, & qu'il aime mieux laisser croître ou sa rente ou son capital; arrivé à l'âge de 70 ans, il aura des droits à une rente de 504 liv. 13 s. 3 d. ou à une somme de 3376 liv.

Si ce journalier, au lieu de n'avoir que 20 ans, en avoit 40, il lui faudroit pour lui-même une économie trois fois plus forte à raison du moindre nombre d'années qui lui resteroient à courir. Cette économie deviendroit plus difficile. Il auroit à épargner un sou un cinquieme de denier par jour, pour avoir 150 liv. de rente viagere à 54 ans, ou bien un sou un denier trois quatorziemes, pour avoir à 60 ans 100 liv. de rente viagere. Ainsi il auroit à faire, dans la premiere supposition, une économie de 18 liv. 11 s. 2 den. par an; dans la seconde, elle seroit de 20 liv. 14 s.

Alors je suppose à l'enfant un Parain, qui place sur cette jeune tête, à l'instant de sa naissance, une somme modique de 20 liv. 17 s. 3 d. C'est le principal d'une rente viagere d'1 l. 15 s. 6 d. Les accroissement qu'elle prendra pendant 60 ans, en feront une rente de 151 liv. 15 s. 6 deniers.

Il y a déjà sept à huit ans que j'ai conçu l'idée de ces rentes. Je ne vois point qu'il me soit arrivé de rencontrer un malheureux, sans lui faire la supposition d'un établissement aussi utile. Je les ai tous vus saisir avec avidité les secours que je leur présentois. L'attrait du bien-être leur inspiroit un plus grand amour pour le travail, ranimoit leur courage, excitoit leur industrie, les rendoit plus sensibles aux charmes de la paternité, & promettoit à l'Etat de nouveaux accroissemens dans la population ainsi que dans la richesse publique.

Distrait par d'autres travaux, je ne suis point entré dans tous les calculs qu'un établissement de cette nature demanderoit. Il convenoit de faire connoître quels seroient les progrès d'une rente de cette espece sur plusieurs têtes de même âge & d'âges différens.

Il n'étoit pas moins utile de prévoir les maladies qui interrompent ou suspendront, au moins pour le journalier qui en sera attaqué, le cours de ses économies, afin de rendre sensibles les moyens qu'on auroit de conserver au malheureux les fruits de ses épargnes.

Enfin le taux de l'intérêt de l'Etat doit baisser; ainsi ces rentes viageres devoient être encore calculées sous le rapport qu'elles auront avec des rentes perpétuelles au denier vingt-cinq. Mais si la possibilité d'assurer le bien-être d'un journalier, doit être mise au rang des rê-

ves que font les excellens citoyens, ce seroient d'immenses calculs perdus à la poursuite d'une chimere.

Cependant je ne concevrai jamais comment la rente des économies volontaires d'un journalier présenteroit plus de difficulté que celle des impositions qu'il supporte. Je suis persuadé qu'un établissement de cette nature n'aura rien d'étonnant aux yeux de quiconque connoît la simplicité que l'esprit d'ordre fait mettre dans les parties qu'il dirige. Si, mieux démontré, il est un jour adopté, son exécution pourroit être confiée au Clergé ou à l'Administration, soit des Domaines, soit des Postes. Leurs Receveurs sont répandus jusques dans les plus petits Bourgs du Royaume.

Avec des vues semblables à celles que j'expose, les hommes ne sont point rivaux; ils ne sont que des émules. Je les inviterai donc tous à concourir aux succès d'un tel établissement, les uns par leurs travaux, les autres par leurs vœux. Ces sentimens sont ceux avec lesquels j'ai l'honneur d'être

DE LA ROQUE, Valet de Chambre de la Reine.

Verfailles, le 28 Juillet, 1785.

La Société Royale d'Agriculture a fait répandre une Instruction, rédigée par M. Broussonet, Secrétaire de cette Société, & Membre de l'Académie des Sciences, sur la culture des *Turneps*, ou gros Navets, sur la manière de les conserver, & sur les moyens de les rendre propres à la nourriture des bestiaux. Il est à souhaiter que les cultivateurs profitent de ces leçons écrites, & encore plus, que les propriétaires aisés & éclairés

leur donnent des leçons vivantes, en les encourageant, par leur exemple, à l'entreprise de cette nouvelle culture. L'Instruction pouvant servir utilement à la diriger, nous croyons devoir la transcrire en substance.

Du Terrain.

Presque toutes les espèces de terre à blé conviennent à la culture du turneps; cependant elle réussit mieux dans les terres légères, profondes, un peu sabloneuses & même graveleuses; les terres fortes, dures, pierreuses, ou argilleuses, lui conviennent moins.

De l'Ensemencement.

Dans les terres destinées à la culture du turneps, il se sème du 10 Juin au 10 Juillet. Alors on peut en récolter les racines vers le commencement de l'hiver. Mais le tems qu'il a fallu pour se procurer de la semence & la distribuer, n'a pas permis de semer à cette époque; d'ailleurs les terres n'y étoient pas préparées. Il faut donc se borner à y employer les jachères & les terres sur lesquelles on aura récolté. Celui qu'on aura semé vers la fin de Juillet & dans le mois d'Août, ne produira de bons navets qu'en Février, Mars & même plus tard.

De la Culture.

Une livre & demie suffit pour un arpent de 900 toises carrées dans un bon terrain; il en faut de quatre à cinq dans les mauvaises terres, surtout dans les terres crayeuses.

On sème avec le semoir, ou à la volée; mêlant la semence avec du sable ou de la cendre, ou enfin par pincées.

De la Récolte.

Dans les terres où l'on vient de récolter, on peut à la rigueur semer sur le chaume, herfer

sur le champ pour enterrer la semence & passer le rouleau ; mais il vaut mieux donner un labour, semer, herser & applanir le terrain avec le rouleau. Ce n'est pas que l'opération du rouleau soit indispensable, mais elle est utile. Il faut, surtout dans les terres meubles, herser avec des épines qu'on attache à la herse, dont on a supprimé les dents. Elles déchirent trop le sol & enterrent trop profondément la semence. Lorsque les plantes commencent à lever, on remet de la graine, qu'on enterre avec le rateau, dans les places trop claires, & on éclaircit celles où il y a eu trop de semence de répan- due, il faut que les navets se trouvent environ à un pied de distance. Plus près, les racines deviendroient des fuseaux ; plus éloignées, elles acquerroient trop de grosseur. On conçoit que cette culture exige au moins les soins généraux ; biner, sarcler, ameublir la terre au pied des plantes. Il est bon de lâcher des canards & des dindons dans les champs de turneps, les premiers surtout font la guerre aux insectes & s'en engraisent. Les moutons ne touchent point aux navets, & servent d'autant à débarrasser l'herbe qui croît dans l'intervalle.

De la Récolte.

On doit se donner de garde de laisser monter le navet en graine ; la fructification nuit aux racines ; il faut couper les feuilles avant cette époque, & les donner aux bestiaux, ou conduire ceux-ci dans le champ. Vers la fin de Septembre, on coupe la totalité de la feuillée pour les en nourrir, en la mêlant avec la paille ou d'autres fourrages.

Quand on arrache les racines, il faut choisir les plus grosses, celles qui restent en terre ayant plus d'espace & étant environnées d'une terre plus meublée, continuent à grossir.

Les racines doivent être arrachées avant les gelées, le terrain durci rendroit l'opération impraticable, & la gelée d'ailleurs nuitoit aux navets.

Moyens de conserver les turneps.

On choisit un temt sec pour récolter les turneps. On en coupe les feuilles & le bout de la racine, on les entasse & on les recouvre de paille ou de litière sèche. Pour les conserver, on peut les amonceler dans une fosse ronde de deux pieds de profondeur & les couvrir. Ils se gardent aussi à la cave en les mêlant avec du sable, ou bien on choisit dans le champ un lieu sec & élevé; on y creuse une fosse de huit à neuf pieds de diamètre sur un de profondeur, & les navets entassés, recouverts de paille & d'une couche de terre qu'on raffermi à l'approche des gelées s'y conservent bien.

Manière de les faire manger.

Un moyen bien simple, c'est de mettre les animaux dans le champ même & de leur abandonner le soin de la récolte; il en résulte un avantage, celui de fumer le terrain & de rendre la terre excellente pour l'orge. On familiarise les animaux avec cet aliment, quand il est nouveau pour eux, en le faisant bouillir ou en le mêlant avec le son, & bientôt ils le mangent cru. On coupe les racines par morceaux; si les turneps sont trop gros, ils engouent l'animal; trop petits, il les avale sans mâcher.

Ses propriétés.

Le turneps est pour les animaux la plus excellente nourriture; préférable au fourrage sec, elle les engraisse, donne beaucoup de lait aux vaches; les bœufs, les chevaux, les moutons, les cochons, tous s'en accommodent également, en sorte qu'on pourroit dire que le turneps est

pour le bétail ce que le bled est pour l'homme ; un des plus riches présens de l'Agriculture.

L'événement suivant est une nouvelle preuve de l'imprudence avec laquelle on ne cesse de laisser des armes entre les mains des enfans. Un particulier de Toulouse remit un fusil chargé à un jeune garçon âgé de 13 ans, avec ordre de le porter en ville. Chemin faisant, le petit commissionnaire fut plaisanté par des ouvriers qui le défierent en lui disant qu'il ne sauroit pas se servir de son fusil. A ce propos, l'enfant lâche son coup dans le visage d'un garçon Cordonnier, dont le Maître reçut quelques grains de plombs sur la poitrine. Le premier est dans un état presque désespéré.

M. le Marquis de Bois-Linard de Margou, Chevalier, Grand Croix de l'Ordre de Malthe, Bailli de Lyon au Prieuré d'Auvergne, a célébré sa centenaire le 28 juillet dernier, & dans le nombre de ses convives se trouvoit le Comte de Maubourg, Comte de Lyon, âgé de 98 ans.

L'estampe de la ville & du port de Syra dans l'Archipel, dédiée & présentée au Roi par M. l'Abbé de la Roque, Vicaire général de Syra, représente la vue de cette isle, dont Homere a parlé dans le quinzieme chant de l'Odyssée. Ses habitans, au nombre de 4000, & très-attachés à la France, sont Grecs du rit latin. Des vexations les ayant appauvri, M. l'Abbé de la Roque est venu en France

solliciter des secours en leur faveur, & le produit de la Gravure annoncée est destinée à remplir ce but*.

La Princesse de Rohan - Guéménée, Religieuse de l'Abbaye Royale de S.-Léger de Préaux, est morte le 23 Juillet dernier, âgée de 87 ans; elle avoit préféré aux Abbayes dont ses vertus, plus encore que sa haute naissance, la rendoient digne, de rester dans sa Maison professe, qu'elle a toujours édifiée, où elle étoit également chérie & respectée.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 8. Août.

Les Inspecteurs des districts inondés par l'ouverture des digues de l'Escaut l'hiver dernier, se sont assemblés le mois passé, pour fixer le dommage occasionné par l'inondation.

On dit que le Commandant de Ruremonde a été mis aux arrêts, pour avoir laissé passer sur le territoire de S. M. I. le Comte de Maillebois, pendant la visite qu'a fait ce Général des forteresses de la Hollande.

Une autre nouvelle, dont nous ne sommes pas garants, est, que 35 soldats du Corps du Rhingrave de Salm ont déserté de Breda en plein jour, avec chevaux, armes & bagages, sans qu'on ait pu les atteindre.

* Elle se vend chez Chereau, rue des Mathurins; prix 3 liv. Il en est une autre petite dessinée & gravée par M. Godefroy, prix 2 liv.

Le Chevalier Harris, Envoyé extraordinaire de la Cour d'Angleterre à la Haye, est de retour en cette Résidence depuis la semaine dernière.

Les gazettes de Hollande présentent l'état suivant, exact ou non, des forces navales de la République en activité dans ce moment.

Dans les Indes Orientales.

<i>Vaisseaux</i>	<i>Commandans</i>	<i>Can.</i>	<i>Equip.</i>
L'Utrecht .	C. van Braam .	60	480
Le Wassenar .	Oorthuis . . .	60	450
Le Goes . . .	Stavorinus . . .	50	350
La Princ. Louise	Rechtoren . . .	50	375
Le Mo-neckend.	Kuiper . . .	40	295
La Junon .	de Witth . . .	36	255
Le Phenix .	Kuvel . . .	36	250
La Vigilance .	Willink . . .	20	160
L'Alarme .	Spingler . . .	20	160
		<hr/>	
		372	2775

Dans la Méditerranée.

	<i>Le Chef d'Escadre</i>		
Le Jupiter .	Kinsbergen . . .	70	500
La Hollande .	Reyneveld . . .	60	300
L'Alkmaar .	Rikkers . . .	50	300
Le Brakel .	Delvos . . .	50	300
Le Tygre .	Byland . . .	40	300
La Médée .	Vailland . . .	40	270
La Pallas .	Kinsbergen . . .	40	170
Le Brak .	Virieux . . .	14	80
La Guèpe .	Capelle . . .	14	100
Le Levrier .	A. Blois van Treflong	14	70
		<hr/>	
		392	2490

Aux Petites Indes.

L'Argo . . .	Reyntjes . . .	40	270
--------------	----------------	----	-----

La Bellone	St. Cyr	20	270
L'Hi-onnelle	Meuron	10	60
La Diligence	Heynxt	12	60
L'Expédition	Dekker	12	60
Le Cheval-Marin	Bosch	20	160
Le Linx	Cambier	12	70
St. Martensdyk	Haringzman	20	160
L'Aigle	Maffchop.	20	160
Le Pollux	Volbergen	40	300
L'Autour	v. Kerchem	20	90
Le Chev.(oiseau)	Hartman	12	90

168 910

Destinés à croiser dans la Mer du Nord.

L'Hector	Smiffaart	44	270
Le-Prince Guill.	Bols	60	300
La Cérés	van Helm	36	230
Le Medemblick	Blois de Tresslong	36	230
Le Scipion	van-Son	20	160
Le Chevreuil	Allier	16	60
Le Poisson-Vol.	Holzhey	14	60
La Panthere	Gobius	14	100
Le Protecteur	de Jong	14	100
L'Epervier	Grottenray	14	70
Le Brochet	Lucas	14	60
La Nimphe	Rynbender	14	60
Le Postillon	Hacker	4	13

300 1603

*Pour croiser sur le passage des Navires de la
Compagnie, revenant des Grandes-Indes.*

L'Amazone	Smaasent	36	203
Le Faucon	Aberfon	20	160
L'Enkhuyfen	Zeevold	20	160
La Sirène	Cuperus	18	60

94 610

Vaisseaux de Garde en Zélande.

Le Harlingue	de Rechteren	40	270
Le Walcheren	Haringman	20	150
Le Chasseur	Dekker	12	50
La Vigilance	van Dam	20	70
Le Corbeau	Klerk	14	60
Le Marsouin	Janffen	7	30
Le Renard	Kikkers	14	60
La Loutre	Shitfer	14	60
La Perche de Mer	de Leeuw	14	60
La Cornélie	Riese	14	60
Les Deux-Freres	Roelofs	10	60
La Marie Elisabeth	Griffelt	10	60
L'Aigle	Bastijans	10	60
La Mouette	van de Water	10	60

208 1150

Vaisseaux de Garde sur la Meuse.

La Direction	Smeer	14	60
L'Eturgeon	Swenke	12	40
Le Chien-Marin	van der Swan	20	120
Le Surveillant	Zoeterman	10	34

50 254

*Vaisseaux qu'on équipe pour la Mer du Nord,
& qui doivent se joindre à l'Escadre, aux
ordres du Capitaine Bols.*

Le Dordrecht	Satink	60	350
L'Overyffel	Boot	60	—
La Hollande	Sylvester	50	300
Le Batave	Spengler	50	300
L'Amphitrite	—	36	230
Le Défenseur	Frykenius	50	300

306 1480

Total.	Vaisseaux	Canons	Hommes
	72	1890	11232

Suivant nos lettres de Vienne, le nouveau Muphti Mollah Bey a été déposé le 21 Juin, c'est-à-dire, deux mois après avoir été investi de sa dignité. Le Tetsfedar a été enveloppé dans cette disgrâce & privé de tous ses emplois.

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

On assure que la Cour de Mayence a proposé à celle de Cologne d'abolir les jours de jeûne & l'abstinence de viande les Vendredi & Samedi. La même proposition a été faite aussi à la Cour Electorale de Treves; on ajoute que l'Electeur de Cologne l'a absolument rejetée. (*Cour. du Bas-Rhin, n°. 61.*)

On apprend des frontieres de la Gallicie, que l'armée d'observation Russe est toujours prête à marcher pour se porter dans les endroits de la Crimée que les Turcs & les Tartares entreprendroient d'envahir. On craint toujours en Géorgie une invasion de la part des Lesgis, & la Russie continue à envoyer des renforts aux troupes destinées à secourir le Prince Héraclius & qui occupent les frontieres de ses Etats. On s'occupe à Azof à l'équipement de plusieurs Navires destinés à protéger le commerce des Russes sur la Mer Noire. Il est déjà arrivé à Archangel plusieurs Officiers de Marine expérimentés & un grand nombre de cadets & de matelots qui doivent servir sur cette flotte. Les ports de la Crimée sont dans le meilleur état, & le commerce de la Mer Noire dans la Méditerranée est très-florissant, dit-on.

On vient de découvrir à Aix-la-Chapelle une trame des plus odieuses & des plus déshonorantes pour tous ceux qui y ont trempé. Il a été question, à ce qu'on prétend, d'enlever à force ouverte, les papiers de S. A. S. Monseigneur le Duc de Brunswick, qui réside dans cette

ville depuis plusieurs mois ; & l'on débite que ce noir complot devoit s'exécuter sans aucun ménagement , supposé que l'objet n'en pût pas être rempli autrement. La nuit dernière , on a arrêté plusieurs personnes qui sont soupçonnées d'avoir part à cette détestable exécution. (*Nouv. d'Allemagne* , numéro 122.)

*Cause extraite du Journal des Causes célèbres (1).
Accusation de pernicité formée contre un citoyen de
Genève , & jugée , depuis peu , par le magnifique
petit Conseil de cette Ville.*

Les Républiques , dit M. Desessarts , furent toujours la patrie de l'éloquence. L'égalité , la liberté , l'espoir d'arriver , par ses talens , aux premiers emplois de sa nation , aux premières places du Gouvernement ; l'intérêt vif & personnel que chaque membre de l'Etat prend aux affaires publiques , aux mœurs , aux vues de sa patrie , aux malversations de ses Officiers publics , tout concourt à donner à l'Orateur une énergie , une audace que le défaut de ces intérêts & mille considérations gênantes répriment nécessairement dans les Monarchies , où l'ambition de l'Avocat ne peut prétendre qu'au succès particulier de sa cause , & à cette considération publique , qui ne peut se refuser nulle part aux talens & au mérite en tout genre. Quoique le siècle des Démosthène & des Cicéron soit passé , on retrouve encore des vestiges éclatans de cette éloquence publique & politique dans les Gouvernemens où le peuple a conservé plus de part dans l'administration législative. Nous ne prétendons pas en offrir un exemple bien frappant dans l'affaire que nous insérons ici , ni comparer Genève à Athènes :

[1] On s'inscrit en tout temps pour le Journal des Causes célèbres , chez M. Desessarts , Avocat , rue Dauphine , Hôtel de Mouy , & chez Mérigot le jeune , Libraire , Quai des Augustins. Prix , 18 liv. pour Paris , & 24 liv. pour la Province.

où Rome : l'objet de la cause, purement particulier & léger par lui-même, ne demandoit pas le développement de toutes les forces de la parole, ni l'élan de tous les sentimens qu'impose la liberté; & il doit y avoir par-tout une proportion entre les moyens & l'objet. Mais ceux qui liront le n°. du 15 Juin du Journal des Causes célèbres, ne seront pas fâchés d'y trouver un essai du Barreau de Genève, & peut-être remarqueront-ils que le jeune Orateur qui a défendu cette cause avec une sage dialectique, en semant avec mesure & sobriété quelques traits d'imagination, pouvoit s'élever à un ton plus véhément & plus énergique, s'il y avoit eu de plus grands intérêts pour l'animer. Il n'avoit à défendre qu'un particulier, qui n'avoit rien de considérable que sa probité & son titre de citoyen; & tout le crime dont il falloit le justifier, étoit un enfant dont on lui attribuoit la paternité. Voici les faits.

Une fille nommée *Nicolas*, accusoit un jeune homme appelé *Merienne*, d'être le pere d'un enfant dont elle étoit accouchée. Elle n'avoit d'autre preuve de la paternité de *Merienne*, qu'une maxime étrangère. Elle avoit déclaré que *Merienne* étoit l'Auteur de sa grossesse, & suivant la maxime *creditur virginini*, &c. elle soutenoit que sa déclaration étoit suffisante. *M. Mallet*, Avocat, défenseur de *Merienne*, démontra tous les dangers qui résulteroient de l'admission de cette maxime.

Quel est l'auteur de cette coutume, disoit *M. Mallet*? Est-ce le Sénat? Non, c'est un particulier. Est-ce un des peres de la Patrie? Non, c'est un étranger, un *Faber* de *Chambery*. Pourquoi donc l'opinion de ce *Chamberysois* feroit-elle loi dans Genève? Qu'elle serve de règle à ses compatriotes de *Chambery*; mais les décisions

font-elles des oracles auxquels la terre entière doive obéir ?

Quelle fut, continuoit M. Mallet, la raison qui dicta cette opinion à Faber ? la crainte que la mere & l'enfant ne périssent de faim, *ne pereant fame*. Cette loi, utile peut-être pour un pauvre habitant de la Tarantaise & de la Maurienne, est inutile dans l'opulente, dans la charitable Genève : l'établissement de nos Maisons de charité & de la Chambre des tutelles, cette institution qui fait tant d'honneur à notre Gouvernement, ne rend-elle pas dérisoire, chez nous, le motif qui dicta cette opinion à Faber ?

Cette loi même manque son but ; son but est sans doute de donner un pere à l'enfant ; mais est-ce lui donner un pere, que contraindre un homme à fournir à cet enfant la subsistance ? autant vaudroit-il dire qu'un créancier qui tient en prison son débiteur, est le pere de ce débiteur ; & d'ailleurs inventée en faveur des filles mineures, cette maxime ne s'est appliquée que par abus aux filles majeures.

Cette coutume pouvoit être sans inconvénient lorsque Faber l'introduisit au Barreau, chez une nation & dans un siècle où le peuple avoit encore des mœurs ; mais aujourd'hui ce seroit un vrai fléau, c'est un objet de commerce pour des filles effrontées, & une amorce pour celles qui ont du penchant à le devenir, par l'espoir de remédier à leur foiblesse par l'imposture, ou de cacher cette foiblesse par une autre.

La défense de M. Mallet, Avocat, (jeune Orateur du Barreau de Genève) a eu le succès qu'elle devoit avoir. — Par Jugement du 3 Mars 1784, le Magnifique petit Conseil de Genève a ordonné que Jeanne Nicolas & Jacob Merienne seroient renvoyés au Jugement de Dieu dépens compensés entre les Parties.



JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

A L L E M A G N E.

DE HAMBOURG, le 6 Août.

LA Princesse douairiere Lubomirska, née Princesse Czartorinska, abandonne, à ce qu'on dit, la Pologne pour toujours. Après avoir voyagé deux ans, elle fixera son domicile à Vienne, auprès de son frere le Prince Czartorinski, dont les désagrémens à Varsovie ont déterminé la Princesse Lubormiska à cette résolution.

Le commerce maritime de Pétersbourg a occupé l'année dernière 1762 bâtimens, dont 872 sont sortis de son port, & 890 y sont entrés. On comptoit, dans le nombre des bâtimens sortis, 74 nationaux & 798 étrangers. Voici la destination de ces bâtimens; 366 pour la Grande-Bretagne & l'Irlande; 76 pour le Danemarck; 72 pour le Sund; 59 pour Lubek; 48 pour la Suede; 38 pour Amsterdam; 30 pour la France; 29 pour Rostok; 24 pour Stettin; 21 pour l'Espagne; 13 pour le Portugal; 9 pour

N^o. 34, 20 Août 1783.

e

Dantzick; 9 pour Hambourg; 6 pour l'Italie; 2 pour Ostende; 1 pour Boston; 1 pour Jersey, &c. Dans le nombre des bâtimens entrés, il y avoit 81 nationaux; 365 anglois; 108 Danois; 65 Suédois; 63 de Rostok; 58 Hollandois; 48 de Lubek; 37 prussiens; 13 portugais; 10 françois; 10 Espagnols; 9 de Hambourg; 7 de Dantzick; 5 autrichiens; 5 américains; 4 de Breme; 1 d'Oldenbourg & de Venise.

On lit dans le magasin historique du Docteur Busching les details suivans sur la principauté de Minden & sur le Comté de Ravensberg.

La Principauté de Minden a 24 milles quarrés d'étendue. On y a compté en 1783, une population de 57,117 ames, sans le militaire, ce qui fait près de 2380 ames sur un mille. La population dans les Villes étoit de 7887 Habitans, & celle de la campagne de 49230.

L'étendue du Comté de Ravensberg est d'environ 18 milles quarrés. Sa population monte à 71,366 ames sans l'état militaire, ce qui produit 3964 ames sur un mille quarré. La population des Villes est de 11,687 Habitans, & celle de la campagne de 59,679.

Pendant l'année 1784, il a été importé à Pétersbourg pour la valeur de 12,172,345 roubles & 98 copecks de marchandises de différens pays, & il en a été exporté pour la valeur de 12,941,513 roubles. Les Anglois seuls sont dans cette balance pour 3,000,935 roubles d'importation, & pour 8,390,755 roubles d'exportation. Les droits de douane à Pétersbourg & à Cronstadt ont formé cette année (1784) un objet de 3,199,385 rou-

bles & 15 copecks : ils ont excédé ceux de 1783 de 143,267 roubles.

Les toiles & linons exportés l'année dernière de *Hirschberg en Silésie* pesoient 22,000 quintaux, & étoient évaluées à deux millions d'écus. Les fabriques de *Golberg* ont fourni la même année 12,037 pieces de toile, dont 10,650 ont été exportées; celles de *Grunberg* 15,983 pieces, dont 11,193 ont passé à l'étranger.

On écrit de Pétersbourg que l'Impératrice a été à Cronstadt pour y voir l'escadre prête à faire voile. S. M. I. vient d'augmenter de 35,000 roubles le fonds pour l'entretien du Corps de cadets de terre, qui étoit de 165,000 roubles.

On a lancé à Carlsrone, le 9 de ce mois, deux vaisseaux, l'un de soixante canons, nommé l'*Audace*, & l'autre de quaranté canons, appelé la *Galathée*. On a employé dix semaines à leur construction. Deux autres vaisseaux de pareille force sont actuellement sur les chantiers.

Le *Disco*, vaisseau de la Compagnie Danoise d'Asie, est arrivé à Copenhague de Canton, avec une riche cargaison de marchandises. Il a été suivi par le *Hussar* venant des Indes Orientales, pour le compte des particuliers; & par la *Julienne-Marie*, appartenant à la Compagnie, arrivé le 23 Juillet.

DE VIENNE, le 7 Août.

Le 24 du mois dernier, les Députés Hollandois eurent leur première audience de

l'Empereur, & furent introduits par le Grand Chambellan Comte de Rosenberg. Le Comte de Wassenauer porta la parole, & dit à S. M. I.

S I R E,

Nous avons l'honneur d'offrir à V. M. I. & R. les sentimens de la haute considération, de l'attachement & des égards dont L. H. P. ont toujours été pénétrés envers l'auguste Maison, particulièrement envers la personne sacrée de Votre Majesté, & à l'égard desquels Elles n'ont jamais varié. Nous sommes chargés d'en porter de nouvelles assurances ; & c'est en nous acquittant de ce devoir, de donner à V. M. le pleine certitude :

« Que L. H. P. n'ont pu voir sans émotion &
 » sans regrets les commencemens d'un refroidis-
 » sement de cette amitié & de cette heureuse
 » harmonie, qui ont toujours subsisté entre V.
 » M. & la République : que L. H. P. n'ont jamais
 » eu la moindre intention d'offenser V. M. I.
 » & R., ni d'insulter son Pavillon, puisque
 » dans toute la conduite que le cours successif
 » des événemens les a obligé de tenir, Elles se
 » sont fait une loi constante d'allier toutes les
 » mesures que leur sûreté, leurs droits incon-
 » testables & leur dignité les forçoient à suivre,
 » aux égards & à la considération dus à V. M.
 » que L. H. P. desirent avec la plus vive ardeur
 » de rétablir au plutôt cette bonne harmonie,
 » interrompue si malheureusement, & de la voir
 » assurée sur des bases immuables : que L. H. P.
 » n'ont jamais pu former le projet d'en agir en-
 » vers les Sujets de V. M. que de la même façon
 » & sur le même pied qu'envers les Sujets de la
 » République même ».

« Que, d'après ces sentimens, L. H. P. se flattent que des assurances si claires rendront évidente l'impossibilité absolue de vues offensantes qu'on auroit pu leur prêter injustement, mais que leurs égards pour V. M. ne leur permettoient jamais d'admettre. »

Et c'est en conséquence de ces sentimens, SIRE, que les vœux de L. H. P. tendent au retour parfait de la bonne intelligence avec Votre Majesté Impériale & Royale, qu'Elles esperent ardemment de voir rétablie par les bons offices & la médiation d'un Monarque, qui, par les liens les plus chers, est l'ami & l'allié de V. M. I & R. — Epoque heureuse, qui ne pourront jamais éclorre assez tôt au gré de L. H. P. qui n'ont jamais varié, & ne varieront jamais dans la valeur du prix qu'Elles attachent à l'amitié & à la bienveillance de V. M. I. envers la République.

L'Empereur fit à ce discours une réponse dont voici les expressions.

Je suis charmé que L. H. P. par votre députation, MESSIEURS, aient satisfait à ce que j'avois désiré comme un préalable à tout accommodement. — Je vais faire passer des ordres à mon Ambassadeur à Paris de reprendre les négociations sous la médiation du Roi de France, mon allié & beau-frere : & je ne doute point qu'une prompt conclusion ne puisse faire éviter tous les facheux événemens, suite d'ultérieurs délais.

M. Caprara, Archevêque d'Iconium, & nouveau Nonce du S. Siege en cette Cour, arriva ici de Lucerne le 21 du mois dernier, & eut sa première audience de l'Empereur.

De tous les Couvens ou Abbayes de la Stirie, on n'en conserve que vingt-trois; encore a-t-on réduit au nombre de 345 les 590 Moines ou Chanoines réguliers qui les occupoient. Les Religieux sortis de ces Monastères ont été sécularisés. Du produit de ces suppressions, on a fondé un grand nombre de nouvelles Cures; la portion congrue des Curés a été fixée à 400 florins (800 liv. tourn.), & celle des Chapelains à charge d'ames à 300 fl.; les Chapelains ordinaires sont réduits à la portion de 250 florins, les Vicaires à 200.

L'Empereur, qui, à son retour d'Italie s'étoit fait rendre compte de toutes les affaires traitées & jugées en son absence, a écrit de sa main à toutes les Chancelleries, pour leur recommander de nouveau la plus prompte expédition dans toutes les affaires qui sont du ressort de leurs Tribunaux respectifs. Il leur donne à ce sujet les plus sages conseils, il leur représente que dans leurs emplois ils ne doivent pas être guidés par l'intérêt; que leur seul but doit être de se rendre utiles & de concourir, chacun selon ses forces, au bien général; que la promptitude dans l'exécution n'est pas la seule chose qu'il leur demande; qu'il faut en outre qu'ils sacrifient toute idée de repos pour se bien remplir de leur objet; que c'est, pour un homme chargé de l'intérêt de ses freres, la plus douce des satisfactions, de pouvoir se dire qu'il n'a rien négligé pour ne pas être trompé; qu'il leur donnera l'exemple lui-même, & qu'ils peuvent se conformer sur sa conduite.

Un bâtiment Turc, écrit-on de la Croatie,

qui avoit transporté des munitions & de l'artillerie à la forteresse de Berbix, est retourné de là à Belgrade. Un Musulman à bord de ce navire a osé tirer sur une sentinelle Autrichienne, placée à l'un des ouvrages avancés du vieux Gradisca ; heureusement la balle n'effleura que la giberne : la sentinelle fit feu à son tour sur le bâtiment, & on dit qu'un Turc a été dangereusement blessé.

Les fonds de la caisse des pauvres, à la fin du mois de Juin, montoient à la somme de 17,182 florins, dont 8706 ont été distribués parmi les pensionnaires. Leur nombre est actuellement de 5434.

Une lettre de la Stirie du 4 de ce mois porte, qu'un gros bâtiment chargé de fer, s'est brisé sur le Danube près de Bernegg.

On écrit de Prague l'historiette suivante, qui, ce nous semble, n'est pas de très-fraîche date.

A quelque distance de cette ville, réside un Ecclésiastique qui a coutume d'entretenir une soixantaine de coqs d'Inde dans sa basse-cour. Certain manant qui depuis long-temps avoit été un dévoté sur ces animaux, entra furtivement un soir dans la basse-cour, & se saisit de quatre des plus gras, qu'il met dans un sac. Le lendemain il se rend à la ville pour les vendre. A son arrivée il commença à pleuvoir. Essuyer la pluie sur le marché en attendant chaland, c'est à quoi notre homme ne pouvoit se résoudre; passe encore s'il avoit un manteau. L'idée lui vint de s'en procurer un, & voici comment il s'y prit. Il se rend chez

le Curé de H^{is}, le complimente de la part de son collègue & lui présente un beau dindon. Le Curé saisit d'une main le volatile, & met l'autre à la poche pour donner quelque monnoie au porteur. *Non, Monsieur, dit le fripon, je n'accepterai rien, on me l'a défendu; mais j'ai une grace à vous demander. Je porte du linge blanc de M. votre collègue; je crains que la pluie ne le souille, voudriez-vous me prêter votre manteau, que je vous renverrai sous peu d'heures.* Volontiers, répond le Curé; tout ce que j'ai est au service de mon confrere. Le rusé fileu prend le manteau, tire sa révérence, & s'en va; mais comme la pluie avoit cessé, il court vendre le manteau à un Juif, qui lui en donne 20 florins. Enhardi par le succès, il fait une seconde tentative auprès d'un autre Curé; il s'y prend de la même manière, & réussit pareillement: enfin il pousse l'effronterie jusqu'à tenter cet expédient auprès de deux autres Curés, qui furent également la dupe du stratagème, & en furent pour leur manteau. Le soir, le hasard voulut que ces Ecclésiastiques se trouvassent tous quatre ensemble. Le premier commença à parler du présent qui lui avoit été envoyé, & du prêt qu'il avoit fait de son manteau. A ce récit les bras tombèrent aux trois autres, & ils ne douterent plus qu'ils n'eussent été la dupe de la subtilité du porteur du présent.

On assure de nouveau que les 11 Régimens Hongrois seront portés à 25. Chaque Régiment d'Infanterie a actuellement en Hongrie un district pour faire ses recrues. La conscription, que l'on continue toujours dans ce Royaume, en a fait connoître la véritable force. On a trouvé 40,000 hommes, depuis l'âge de 18 jusqu'à 30 ans dans les

quatre Comitats de Presbourg, de Neutra, d'Eisenbourg & d'Oedenbourg.

Il résulte aussi des opérations de la conscription dans la Buckowine & dans la Gallicie, que ces deux pays aujourd'hui réunis ont de surface près de 2000 milles d'Allemagne quarrés, & qu'ils renferment une population de trois millions d'ames.

La répartition des Diocèses dans l'Autriche intérieure vient d'être finie. Le nouvel Evêché de Laybach fera érigé en Archevêché; l'Archevêque aura pour Suffragans les Evêques de Gradiska & de Zeng. L'Evêché de Graz portera le nom de celui de Sekan. L'Evêché de Leoben, fondé par l'Empereur, sera à la nomination de S. M. Imp. Cet Evêché, ainsi que les autres Evêchés dans l'Autriche intérieure, seront soumis, quant au spirituel, à l'Archevêché de Salzbourg.

Les établissemens pour l'entretien des pauvres, à l'instar de celui de cette Capitale, deviennent le principal objet des soins de toutes les provinces des Etats héréditaires. Les chef-lieux s'empressent d'imiter ce qu'on a fait ici pour détruire la mendicité, en occupant les pauvres valides, & en procurant tous les secours à ceux que les maladies ou l'âge rendent incapables de travailler.

On a fait, le 1er. de ce mois, à Brinn, l'ouverture solennelle d'un semblable établissement.

Les ouvrages extérieurs de la nouvelle

forteresse de Thérésienstadt sont finis, & on travaille actuellement, avec la plus grande activité, à achever les édifices de l'intérieur. L'Empereur a assigné pour cet objet une nouvelle somme de 70,000 florins.

Les dernières lettres de Constantinople confirment pleinement, que le Muphti Ibrahim Effendi, nommé dernièrement à cette dignité, a été déposé le 21 Juin, & relégué dans sa maison de campagne. Arabzade Attullah Effendi l'a remplacé. Ces lettres ajoutent que le 23, le Testesdar Faizi Ismail a été aussi renvoyé & remplacé par Soliman Effendi.

Le Pacha de Travnik a reçu l'ordre de Constantinople de se joindre, avec 10,000 hommes, au Pacha de Scutari, pour le soutenir contre les Monténégrins.

Les principales productions minérales du Tirol, lit on dans le Journal du Professeur de Lucca, sont le fer, le cuivre, le plomb & le sel. Le fer qu'on y fabrique, monte par an à 1500 quintaux, le cuivre à 240, & le plomb à 150. L'exportation du sel fait un objet annuel d'environ 1500 quintaux. L'éducation des bêtes à laine se fait aussi avec succès dans cette Province; on peut évaluer la laine que l'on y recueille par an à environ 200,000 livres pesant.

DE FRANCFORT, le 11 Août.

On prétend que la République de Genes a offert à la Cour de Pétersbourg le havre de *Spezia*, pour servir de relâche & de lieu

de réunion à la flotte Russe qui doit se rendre dans la Méditerranée.

Le 22 Juillet, la Princesse-Douairière de Schaumbourg-Lippe, Charlotte-Frédérique-Amélie de Nassau-Siegen, est morte à Buckebourg, dans la 83^{me}. année de son âge.

Depuis le retour de l'Empereur à Vienne, on parle beaucoup d'une triple alliance offensive & défensive entre la Cour de Vienne, celle de Petersbourg & la République de Venise; mais il est assez évident que personne ne fait sur quoi fonder cette opinion.

Le Prince Jérôme de Radziwill est arrivé le 20 à Ratisbonne, & tandis que les gazettes le chargeoient d'une grande négociation, il s'est rendu à Donaustauf, où s'est consommée sa réconciliation avec son épouse, née Princesse de la Tour-Taxis, & dont la fuite, il y a dix-huit mois, occupa une grande place dans les papiers publics.

Les Etats de Franconie, à l'imitation de ceux de Souabe, ont arrêté dans leur dernière assemblée de se convoquer tous les ans à Nuremberg pendant deux mois.

L'Electeur Palatin, parti le 26 Juillet de Schwetzingen, près de Manheim, est arrivé le lendemain à Munich, d'où il s'est rendu au château de Nymphenbourg, pour y passer, selon son usage, le reste de la belle saison.

Les Maisons de Nassau, des branches de Wallram & d'Orton, ont fait un nouveau pacte de famille, par lequel les différends qui avoient

subsisté jusqu'à présent entre les branches ont été terminés. Ce pacte, confirmé par l'Empereur, a réglé en même tems l'ordre de succession.

On prétend que les Comtés de Weibourg, d'Udingen & de Sairbruck, sont érigés en Principautés, & que les trois Princes souverains de ces Comtés seront introduits au College des Princes à la Diète de l'Empire. — On assure aussi que le droit d'aînesse sera rétabli dans la Maison de Nassau-Orange, dont on porte les revenus annuels dans ses États d'Allemagne à 400,000 florins.

Les marchandises exportées de Trieste à Constantinople ont monté en 1781 à la somme de 312,215 florins, en 1782 à celle de 383,574, & en 1783 à celle de 226,285.

Des lettres du Milanès disent que la soie écrue est renchérie d'une livre & demie par livre pesant. On attribue cette augmentation de prix à la permission que le Roi d'Espagne a accordé aux fabriques de Séville & de Valence d'importer librement 300,000 liv. pesant de soie.

Le Mathématicien Lanz a perdu la vie tragiquement, ainsi qu'on l'apprend de Ratisbonne.

Il étoit arrivé de *Sinchingen*, où il avoit fait élever un Para-tonnerre : vers les six heures du soir, il alla se promener avec un de ses amis dans l'allée nommée *Linden*, quoique le tems menaçât de tourner à l'orage. Et effectivement, il n'eut pas fait quelques tours, que l'orage se déclara par de violens coups de tonnerre : son ami voulut l'emmener, mais *M. Lanz*, qui aimoit à considérer la nature, même dans ses tableaux les plus

effrayans ; voulut absolument rester , & alla se mettre contre un mur pour être à l'abri de la pluie. Il y étoit à peine depuis quelques minutes , que le tonnerre tombe avec un horrible fracas & le renverse mort aux pieds de son ami. On accourt aussi-tôt , on lui ouvre la veine ; mais tous les secours furent inutiles , il ne donna aucun signe de vie. Le tonnerre étoit tombé sur son chapeau ; de-là se glissant le long de son visage , il étoit entré dans la bouche , & étoit sorti par son côté ; d'où il étoit tombé sur ses souliers , avoit endommagé ses boucles & s'étoit enfoncé dans la terre en lui perçant le pied. On regrette d'autant plus ce Savant , qu'à de profondes connoissances il joignoit la probité la plus intacte.

On a enterré , le 29 Juillet , à Sluchtem , une femme , âgée de 89 ans ; elle laisse une postérité de 116 personnes ; savoir , 13 enfans , 62 petits enfans & 41 arrière-petits-enfans.

On travaille dans la Silésie à faciliter par des canaux la navigation sur la riviere d'Oder ; mais ces travaux , loués des uns , sont hautement désapprouvés par d'autres. Les derniers prétendent que l'égalité de direction que l'on donne à cette riviere par l'établissement des nouveaux canaux dans les endroits où il y a des anses ou sinuosités , est absolument nuisible aux intérêts du pays , & contraire au but que l'on s'étoit proposé. Ils disent que ce plan détruit la pêche dans cette riviere , puisque c'est dans les sinuosités où le poisson aime à séjourner , que plus la direction d'une riviere est droite , plus ses eaux roulent avec rapidité , & plus les ravages , lorsqu'elles débordent , sont terribles ; qu'il faut attribuer à ce plan les eaux basses depuis Stelin jusqu'à Breslaw , parce que , comme il n'y a plus d'anses

dans la riviere, elle perd ses eaux plus vite, & se jette avec plus de rapidité dans la mer, d'où il arrive que les bâtimens allant de Stettin à Breslaw sont quelquefois huit à dix semaines en route avant d'y arriver; & enfin que la rapidité de la riviere étant augmentée, la navigation, en la remontant, se fait nécessairement beaucoup plus lentement qu'aparavant.

Les Sujets Westphaliens de l'Electeur de Cologne quittent par bandes leurs foyers pour s'établir ailleurs. Il en est parti dernièrement plus de 300, qui sont allés en Hongrie. Pour mettre un terme à ces émigrations, l'Electeur a ordonné de tirer sur les frontières un cordon de troupes qui doit empêcher ces désertions.

D'après une nouvelle description du Duché de Magdebourg, on y compte actuellement 863 villes, bourgs & villages, 45.145 feux, & une population de 249 595 ames. Le Prince Ferdinand de Prusse y possède 33 villages qui renferment 6083 habitans, & les Comtes de Schulembourg y sont Seigneurs de 31 villages, dont la population monte à 8205 personnes.

La Compagnie Hollandoise des Indes-Orientales, lit-on dans un Journal Allemand, dont l'exactitude est estimée, paroît toucher à son déclin. Ses affaires, autrefois si florissantes, diminuent à vue-d'œil. On en jugera par le tableau suivant. Depuis 1605 jusqu'en 1648, son dividende étoit de $22 \frac{1}{7}$ pour cent, année commune; depuis 1649 jusqu'en 1684, $17 \frac{25}{31}$ pour cent; depuis 1685 jusqu'en 1720, $27 \frac{1}{4}$ pour cent;

depuis 1721 jusqu'en 1756, 20 & $\frac{2}{3}$ pour cent, depuis 1757 jusqu'en 1774, 15 & $\frac{1}{3}$ pour cent; & depuis quatre ans, la Compagnie n'a plus réglé de dividende,

I T A L I E.

DE BOLOGNE, le 26 Juillet.

On a reçu ici la lettre suivante datée d'Ancone le 11 de ce mois.

Un vaisseau vénitien venant du Levant a jeté l'ancre hier matin dans ce port. Le Capitaine de vaisseau rapporte que le Bacha de Scutari, après s'être rendu maître de Montenegro, feignit de s'en retourner; mais qu'il se porta ensuite à l'embouchure du Cattaro sur le territoire de Venise où il commit d'horribles ravages. On craint qu'il n'ait pris d'assaut quelques forteresse, & qu'il ne canonne vivement celle de Castelnuovo, qui appartient à la République. Cette nouvelle cependant mérite confirmation, ayant été apportée par la voie de mer.

Un Ministre Ecclésiastique des confins de la Pologne vient d'avoir recours à la sacrée Congrégation du Concile à Rome, contre son Evêque, qui l'avoit interdit à perpétuité par le motif suivant. Un homme avoit tué sa femme de la manière la plus barbare; le Ministre en ayant été instruit, fit aussitôt arrêter l'assassin, & le fit renfermer dans le sépulcre où reposoit sa victime. Ce malheureux y périt de désespoir & de douleur. Le Tribunal Ecclésiastique de l'Evêché fit aussi tôt instruire le procès du Ministre, & le Prélat le fit emprisonner & le condamna à une interdiction perpétuelle.

DE LIVOURNE, le 25 Juillet.

Les Pères Camaldules du Sacré Désert de Sienne ont reçu un ordre, en date du 16 de ce mois, qui leur enjoint d'abandonner leur Monastère & de passer dans celui de la Chartreuse, supprimée à Pontignano.

Les moutons d'Espagne, destinés pour l'Empereur, sont arrivés ici dernièrement. On les voit au nombre de 250 dans nos campagnes, où on veut les faire reposer & recouvrer dans de bons pâturages les forces que les incommodités du voyage leur ont fait perdre.

Des lettres de Malthe portent que l'Escadre Vénitienne aux ordres du Chevalier Emo s'étoit arrêtée à Malthe pour y attendre trois autres vaisseaux de renfort, après quoi elle devoit faire voile pour Tunis; qu'il y avoit cependant toute apparence qu'on en viendroit à un accommodement, avant de commencer les hostilités.

L'Escadre Napolitaine a quitté ce port le 19 pour se rendre à Genes, d'où Leurs Majestés Siciliennes sont attendues ici vers le commencement du mois prochain.

GRANDE-BRETAGNE.

DE LONDRES, le 6 Août.

Mylord Duc de Dorset, est arrivé de Paris en cette ville, & s'est rendu le 3 au Palais de St.-James, où il a été introduit auprès de S. M. En l'absence de cet Ambassadeur, M. Hailes reste chargé en France

des affaires de la Nation. Le Comte de Réventlau , nouvel Envoyé de Danemarck , a aussi été présenté au Roi par le Marquis de Carmarthen , & a remis à S. M. ses Lettres de créance. Lord Dalrymple passe à Berlin en qualité d'Envoyé extraordinaire , & il a ordre de presser son départ.

Le 4 , le Général Archibald Campbell a pris congé du Roi , étant sur son départ pour l'Inde , où il va succéder à Lord Macartney dans le Gouvernement de Madras.

Le Parlement n'est pas prorogé , mais simplement ajourné au 27 Octobre prochain ; de manière que les deux sessions seront confondues , ou plutôt n'en feront qu'une seule , la suivante n'étant qu'une continuation à terme de celle qui vient d'expirer. Cette mesure abrégera les opérations & les affaires d'étiquette à l'expiration de l'ajournement.

Avant de le fixer , les deux Chambres présentèrent à S. M. , le 29 , leur Adresse , concernant l'arrangement de commerce avec l'Irlande , & le Roi leur répondit en ces termes :

« J'éprouve la plus vive satisfaction en re-
 » cevant ces arrêtés qu'un examen approfondi
 » vous fait regarder comme étant la base de
 » d'un système avantageux & solide entre les
 » deux Royaumes de la Grande-Bretagne &
 » d'Irlande. L'attention suivie que vous avez
 » donnée à cet objet important , fournit la preuve
 » la plus manifeste du zèle dont vous êtes ani-
 » més pour l'intérêt de mes deux Royaumes ,
 » & pour la propriété générale de mes Do-

20 maines, En faisant participer les deux pays
 20 pleinement & également aux avantages du
 20 commerce, & en les soumettant aux mêmes
 20 réglemens, relativement aux objets d'où dé-
 20 pendent la conservation & la sûreté de ces
 20 deux Royaumes, & vous leur avez ouvert la
 20 source d'avantages réciproques, & qui iront
 20 toujours en croissant. Je ne doute aucune-
 20 ment, que le même esprit qui a présidé au
 20 début & au progrès de ce grand ouvrage,
 20 ne se manifeste dans tous ses périodes, & je
 20 pense avec vous que le bonheur futur des deux
 20 pays, la sûreté, la gloire & la prospérité de
 20 l'Empire, exigent hautement qu'on y mette
 20 la dernière main. »

Le 30 Juillet, l'Amiral Montague s'est
 rendu de Portsmouth à la rade de Spithead,
 avec quatre vaisseaux de ligne, & a été suivi
 de six autres peu de jours après. Les 10 na-
 vires sont les suivans.

Le <i>Queen</i> . . . 90 can.	Le <i>Pégase</i> . . . 74 can.
Le <i>Triumph</i> . . . 74	Le <i>Ganges</i> . . . 74
L' <i>Hector</i> . . . 74	Le <i>Goliah</i> . . . 74
L' <i>Edgar</i> . . . 74	Le <i>Grampus</i> . . . 74
L' <i>Elisabeth</i> . . . 74	L' <i>Ardent</i> . . . 64

Le *Pégase* & l'*Ardent* ont reçu des vivres
 pour six mois : ce qui fait présumer qu'ils
 sont destinés pour les Grandes-Indes. Du
 reste, on ignore parfaitement l'objet du ser-
 vice de cette Escadre que l'Amiral Howe doit
 passer en revue, & qui sera, dit-on, sous les
 ordres du Commodore *Gower*, attendu
 sa tournée le long des côtes des trois Royau-
 mes. Le Gouvernement vient d'ordonner

aussi d'équiper sans délai à Plymouth, quatre vaisseaux de garde, qui doivent recevoir des vivres pour trois mois avant d'appareiller.

On arme aussi le *Trusty* de 50 canons, à bord duquel le Commodore *Cosby* ira prendre dans la Méditerranée le commandement de l'Escadre, actuellement sous les ordres du Chevalier *Lindsey*.

Le 26 Juillet, on a lancé à Rotherhite le *Ramillies* & l'*Audacieux*, tous deux de 74 canons; & dans peu de jours, l'*Imprenable* de 90 canons sera lancé à Deptford. On attend incessamment le *Montmouth* de 64 can. qui revient de l'Inde.

Nos papiers publics sont remplis d'assertions, de remarques, de paragraphes bilieux, plus ou moins absurdes, au sujet de l'Arrêt qui prohibe en France nos marchandises. Voici comment s'expriment à ce sujet les Gazettes de l'Opposition.

La première connoissance de cet Arrêt est parvenue à nos manufacturiers par les maisons françoises de commerce qui contremanderent tous les ordres qu'elles avoient donnés. Le travail de plus de 100 métiers a été suspendu le 30 Juillet dans la seule manufacture de gaze de Spitalfields. Les Manufacturiers ont eu une conférence avec le Marquis de Carmarthen, & ce Ministre leur a promis que le Gouvernement prendroit les mesures les plus convenables dans cette circonstance. Il leur dit que l'Angleterre n'avoit point provoqué une telle politique de la part de la France, & qu'il ne savoit à quoi en attribuer le motif.

Un autre papier prétend que la question de savoir si cette politique a été ou non provoquée par les Anglois, doit être discutée publiquement, & voici comme il la discute.

Les François, dit-il, nous reprochent d'avoir manqué de générosité à leur égard. Nous vous avons fourni des grains, disent-ils, lorsque vous en avez eu besoin, & dans ce moment-ci, où nous éprouvons une disette de fourrages, vous nous fermez vos ports. — Vous nous avez envoyé M. Crawford, pour négocier un traité de commerce avec nous, & vous ne l'avez pas muni de pouvoirs suffisans pour remplir l'objet de sa mission. Vous nous avez fait passer de la quincaillerie, des gazes de Manchester, &c. & vous n'avez rien pris en retour. Le Marquis de Landsdown avoit prédit que nous nous inquiéterions de toutes les menaces & de tous les arrêts de notre rivale, & celle-ci a voulu vérifier cette prédiction.

Les papiers attachés à la Cour voient le fait avec plus d'impartialité & de philosophie, & disent.

L'Arrêt du Conseil d'Etat de S. M. T. C. concernant les Marchandises étrangères prohibées, causera sans doute quelque préjudice à nos Manufactures, mais il ne peut pas fournir le prétexte d'une guerre entre les deux nations, comme semblent l'appréhender des personnes peu judiciaires ou mal intentionnées. Cet Arrêt, qui a fait ici une grande sensation, tend simplement à renouveler d'anciennes loix qui mettoient, au nombre des marchandises prohibées, toutes celles qui sont déclarées être de contrebande par le présent règlement. Il est vrai que tant que le commerce de contrebande a été en faveur de la France,

elle a fermé les yeux sur nos introductions interlopes , & comme il n'existoit point de loi dans ce pays qui autorisât à visiter la maison d'un particulier , pour vérifier s'il se trouvoit des marchandises de contrebande , & dans ce cas les saisir , & mettre le propriétaire d'icelles à l'amende , les marchandises de cette nature étoient en sûreté , si elles n'avoient pas été découvertes avant qu'on les eût enmagasinées.

Dans la présente occasion , le Gouvernement françois n'a donc fait qu'imiter nos réglemens , à la différence qu'il a mis moins de rigueur dans le sien , puisqu'il permet à ses sujets de faire venir d'Angleterre des marchandises prohibées pour leur consommation personnelle , à la charge de payer 30 pour cent de leur valeur. Il est notoire que nous ne lui avons pas donné l'exemple d'une telle modération , & cependant nous trouverions fort étrange que la France nous déclarât la guerre sur le motif que nous avons défendu l'introduction de ses batistés , & que nous avons mis sur ses vins & eaux-de-vie des droits qui se montent à beaucoup plus de 30 pour cent , dans le cas même où ces articles sont importés par des personnes qui ne font aucun commerce. Pour mettre le comble à l'absurdité , les partisans de l'opposition veulent que cet Arrêt soit une preuve de la foiblesse de l'Administration actuelle , & l'on fait cependant qu'il faut s'en prendre à l'un des Chefs de cette même opposition , de ce que la Grande-Bretagne , au lieu d'être en état de faire la loi à la France en ce qui concerne son Gouvernement intérieur & l'introduction de nos marchandises , (& qu'elle n'a jamais eu une aussi folle prétention , même à l'époque de sa plus grande prospérité) doit s'estimer trop heureuse de n'être point réduite elle-même à la honte de recevoir la loi de la France.

Suivant quelques personnes , la prohibition des Manufactures britanniques en France n'est pas pour le commerce anglois un aussi grand malheur qu'on le croit généralement. Les Edits & les Ordonnances sont des loix toujours sans force, quand elles contrarient celles de la nature , & si les François ont besoin des articles des Fabriques angloises, il faudra bien d'une maniere ou d'une autre que ces articles leur parviennent. La seule crainte que les Anglois doivent avoir , c'est de perdre la supériorité que leurs Manufactures ont sur celles de l'Etranger. Tant que cette supériorité se maintiendra, ils peuvent être bien sûrs que le débit en sera toujours assuré. Tout au plus seront-ils obligés de leur faire faire un circuit par la Flandre autrichienne , par la Meuse & par le Rhin.

» Lorsque M. Crawford, dit un troisieme
 » Papier, passa en France pour négocier le
 » Traité de commerce, il offrit de la part
 » de l'Angleterre l'admission de quelques
 » vins de France, en retour de toutes les
 » quincailleries, gazes & cotons d'Angle-
 » terre. La France ne trouva point dans ce
 » plan assez de réciprocité ; elle se plaignit
 » de ce que l'Angleterre ne vouloit admet-
 » tre que très-peu de vins, tandis qu'elle
 » tiroit d'Angleterre des quantités immenses
 » de quincailleries. A cela l'Angleterre ré-
 » pondit, que le climat de l'isle & le goût
 » particulier de ses habitans demandoient
 » de gros vins, & que le vin de Porto se-
 » roit toujours, comme il l'est en effet, leur
 » vin favori. La France exigeoit que l'on
 » permît en Angleterre l'importation de ses

» eaux-de-vie, de ses batistes, de ses gants,
 » de ses modes, &c. le gouvernement Bri-
 » tannique s'y est refusé péremptoirement.
 » On ne doit donc pas s'étonner que la
 » France ait pris des mesures définitives.

On écrit de Douvres que vers la fin du mois de Juillet, le Cutter le *Wasp*, se trouvant au large de Dungeness, aperçut un lougre français, qui refusa de saluer le pavillon britannique. Le Capitaine Hills, Commandant du *Wasp*, envoya à bord son Lieutenant, pour savoir les raisons de ce refus; le Capitaine du Lougre répondit qu'il avoit des ordres de sa Cour à cet égard, & que si on insistoit, il songeroit à se défendre, & aussi-tôt il fit branlebas. Le Capitaine Hills ne jugea pas à propos d'engager le combat, mais il envoya son Lieutenant à Londres pour faire son rapport, & savoir comment il devoit se conduire à l'avenir. Le Lieutenant est de retour à Douvres, mais rien n'a encore transpiré des instructions qui lui ont été données.

D'autres Feuilles s'inscrivent en faux contre ce paragraphe, & prétendent que toute cette dispute de cérémonie est une fiction; ainsi, on doit regarder ce fait comme douteux encore; ce qui ne l'est pas, c'est le degré d'absurdité & d'inconséquence des bizarres raisonnemens qu'il a dictés à nos Folliculaires.

Les récoltes de bled & d'orge sont très-belles dans le Comté de Worcester. Les dernières pluies ont ranimé les houblons qui promettent une récolte abondante. Mais le

cidre manquera absolument. Le foin dans ce même Comté se vend actuellement six guinées le tonneau (2000 lb.) tandis qu'il ne valoit que 35 schellings il y a quelques mois.

Le 28, le Secrétaire de la guerre a expédié des ordres dans toutes les garnisons du Royaume, pour que l'on se pourvoie immédiatement de munitions pour six mois, & à tous les Gardes-magâsins de donner avis des articles dont les magâsins peuvent manquer.

Le 30, l'Amirauté a reçu des dépêches de l'Amiral Campbell, en station à Terre-Neuve. Elles ont été apportées par la frégate la *Charlotte*, Capit. Bennet. Ces dépêches portent, que plus de 50 bâtimens pêcheurs ont appareillé de Terre-Neuve pour les ports d'Espagne & de Portugal, & qu'il arrive journellement à la pêche des bâtimens de toutes les nations.

Toutes les Compagnies des Indes étrangères, excepté les Compagnies Française & Hollandoise, ont cessé d'armer pour la Chine, depuis les reglemens du Ministère, pour mettre un frein à la contrebande des thés. La Compagnie Française n'expédie même que sept vaisseaux, & la Compagnie Hollandoise onze. La Compagnie Angloise en enverra trente en Chine cette année. Ce commerce seul va donc employer trois mille Matelots, & il y a lieu d'espérer que l'année prochaine

prochaine le nombre des armemens augmentera encore.

Le Lord Mulgrave, dit le Morning Herald, est un homme essentiel pour M. Pitt. Ses conseils lui sont très-utiles. Feu Lord Chatam, dans son fameux discours sur les Isles Malouines, dit que jamais il n'avoit projeté aucune expédition maritime sans consulter le Lord Anson, & qu'il s'en étoit toujours trouvé bien. M. Pitt agit très-sagement en suivant l'exemple de son pere. Il ne sauroit mieux faire que de consulter des gens expérimentés, car l'expérience après tout est la premiere & la meilleure leçon.

A l'une des dernières représentations au théâtre d'Haymarket, on a remarqué deux femmes de la premiere qualité, dont l'une ne cessa de rire, l'autre de crier tout haut durant la piece pleine d'intérêt. Cette liberté a excessivement déplû au public, & les deux Ladies en belle humeur ont été livrées au bras seculier des ministres de la presse, & vivement réprimandées dans les Papiers publics.

M. Crofdill, célèbre Violoncelle, aujourd'hui chef de la Musique du Vice-Roi d'Irlande, vient d'épouser Miss Colebrook, sœur du Chevalier Colebrook, ancien Directeur de la Compagnie des Indes. L'inégalité des rangs avoit d'abord fait remarquer cette union, en apparence mal-assortie; mais l'on a cessé de s'en étonner lorsqu'on a rapproché les fortunes des deux époux. Miss Colebrook jouit d'un revenu de mille livres sterlings, & M. Crofdill gagne par son talent au moins quinze cens liv. annuelle-

N^o. 34, 20 Août 1785.

f

ment , outre les cinq cent piéces que lui vaut sa place de Sur-Intendant de la Musique du Duc de Rutland.

Nous avons eu , dit le *Général Advertiser* , une triple alliance , une quintuple alliance , un club des Whigs , des constitutionnaires , des citoyens , & mille autres sociétés bavardes , formées des premiers Hommes de la Nation ; mais aucune n'a mérité les éloges qu'on doit à la Chambre actuelle des Manufacturiers. Ceux qui composent cette Chambre ont gagné les cœurs & les suffrages des 99 centièmes de la Nation.

Les Boutiquiers du fauxbourg de Soutwark se sont de nouveau égayés à brûler solennellement en effigie , les figures de M. Pitt , & de M. Thornton , l'un des représentans de ce faubourg. Dans la bouche d'un serpent en artifice , placé sur la poitrine des deux effigies , on avoit mis une langue rouge aussi en artifice , sur laquelle , lorsqu'on y mit le feu , chacun lut distinctement ces mots, *SECRETTE INFLUENCE!* Les Papiers de l'opposition ont rendu compte de cette parade sous le titre suivant ; *Narration du jugement & de l'exécution des deux Criminels d'Etat , dans le Bourg de Soutwarck , Mardi dernier.*

Les négocians de Philadelphie ont résolu d'une voix unanime de prendre des arrêtés entierement conformés à ceux de Boston ; relativement au commerce avec la Grande-Bretagne.

On assure aussi qu'ils se proposent, lors de leur prochaine assemblée, de prier la Législature de donner au Congrès les pouvoirs nécessaires pour régler les affaires commerciales des États-Unis.

La chambre de commerce de Nev-Yorck a pareillement nommé un comité pour faire le rapport de son opinion, & recommander les mesures qu'il est nécessaire de prendre pour secouer le joug, & briser les entraves dont les Anglois ont chargé le commerce des États-Unis. Les membres de ce comité ont déjà eu deux conférences, & on assure qu'ils ont demandé la convocation d'une assemblée générale de la ville, pour que toutes les classes de citoyens aient la liberté de faire connoître leurs sentimens sur un sujet si important pour leur bonheur & pour celui de leur postérité.

L'assemblée générale du Rhodisland, dans sa dernière Session, a passé un acte qui impose un droit de sept & demi pour cent sur toutes les marchandises Angloises qui seront importées sur des vaisseaux Anglois dans cet Etat, non compris le droit général de deux pour cent sur toutes les importations.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 10 Août.

Mesdames Adélaïde & Victoire de France, sont de retour ici, du 4 de ce mois, du voyage que ces Princesses viennent de faire à Vichy, où Madame Victoire a pris les Eaux qui lui ont très-bien réussi.

L'Abbé de Saint-Paul, Chantre & Chanoine de la Cathédrale de Montpellier, a eu

l'honneur d'être présenté à Monsieur , en qualité de Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel & Conseil de ce Prince.

Le sieur de Bérenger, que le Roi a nommé son Ministre plénipotentiaire près la Diète générale de l'Empire , a eu , le 7 de ce mois, l'honneur de faire ses remerciemens à S. M., à qui il a été présenté par le Comte de Vergennes, Chef du Conseil Royal des Finances, Ministre & Secrétaire d'Etat, ayant le département des Affaires étrangères.

Le même jour , le sieur Esmangard, Maître des Requêtes, Intendant de Flandre, présenté au Roi par le même Ministre, a eu l'honneur de prendre congé de S. M. pour se rendre à son Intendance.

Le sieur Allemand, Conservateur général de la Navigation de la Garonne, de plusieurs Académies , a eu l'honneur de présenter, le même jour, au Roi , à Monsieur & à Monseigneur Comte d'Artois, un Mémoire sur la Navigation intérieure du Royaume.

DE PARIS, le 17 Août.

Il a été rendu le 7 un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, concernant les négociations abusives de la Bourse; le préambule porte :

Le Roi est informé que depuis quelque temps il s'est introduit dans la Capitale un genre de marchés, ou de compromis, aussi dangereux pour les vendeurs que pour les acheteurs, par lesquels l'un s'engage à fournir, à des termes

éloignés, des effets qu'il n'a pas, & l'autre se soumet à les payer sans en avoir les fonds, avec réserve de pouvoir exiger la livraison avant l'échéance, moyennant l'escompte : que ces engagements qui, dépourvus de cause & de réalité, n'ont, suivant la loi, aucune valeur, occasionnent une infinité de manœuvres insidieuses, tendantes à dénaturer momentanément le cours des effets publics, à donner aux uns une valeur exagérée, & à faire des autres un emploi capable de les décrier : qu'il en résulte un agiorage déordonné, que tout sage Négociant réproouve, qui met au hasard les fortunes de ceux qui ont l'imprudence de s'y livrer, détourne les placements plus solides & plus favorables à l'industrie nationale, excite la cupidité à poursuivre des gains immodérés & suspects, substitue un trafic illicite aux négociations permises, & pourroit compromettre le crédit dont la place de Paris jouit à si juste titre dans le reste de l'Europe : Sa Majesté, par une suite de l'attention qu'Elle donne à tout ce qui intéresse la foi publique & la sûreté du Commerce de son Royaume, a voulu prévenir les suites pernicieuses que pourroit avoir un tel abus s'il subsistoit plus long-temps ; & s'étant fait représenter les Ordonnances & Réglemens rendus sur cette matière, notamment l'Édit du mois de Janvier 1723, & l'Arrêt du Conseil du 24 Septembre 1724, Elle a reconnu que ce n'est qu'en éludant leurs sages dispositions qui proscrivent toute négociation faite hors de la Bourse & par des personnes sans qualité, qu'on est parvenu à établir dans des Cafés & autres lieux, ce jeu effréné, consistant en paris & compromis clandestins sur les effets publics, lequel, dans les pays même où il est toléré, paroît avilissant aux yeux de tout Négociant ou Banquier jaloux de

conserver sa réputation. Sa Majesté a donc jugé nécessaire, pour y remédier, de renouveler les règles déjà prescrites par les anciennes Loix, & d'ordonner que leur exécution sera maintenue avec la plus grande sévérité.

Dans le dispositif, il est défendu de négocier aucuns Effets royaux, ou Effets publics, en d'autres lieux qu'à la Bourse, ni autrement que par l'entremise des Agens de change. S. M., de plus, déclare nuls à l'avenir les marchés & compromis d'Effets royaux à termes, sans livraison ou dépôt réel d'iceux, sous peine de 24 mille livres d'amende, & d'exclusion de la Bourse.

Par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, du 29 Juillet, S. M. a limité au 15 de ce mois la permission portée par l'Arrêt du 17 Mai précédent, de conduire & faire pâturer les bestiaux dans les bois du Roi & des Communautés séculières & régulières. Cette limitation est motivée dans le préambule, par les abus qui ont résulté en quelques endroits du premier Arrêt, par la crainte de la dégradation entière des forêts royales, & par les ressources que les pluies & l'état actuel des récoltes alloient procurer pour le pâturage des bestiaux.

Au commencement du mois, les orages ont été assez fréquens dans les environs de cette Capitale. Entr'autres, le tonnerre est tombé le 2 à Rambouillet, sur une des écuries où se trouvoient les chevaux de Monsieur, Frère du Roi. La Gazette de

France présente en ces termes les circonstances de cet accident.

Le tonnerre est tombé, le 2 de ce mois, à Rambouillet, sur une des écuries où sont les chevaux de Monsieur, frere du Roi. La foudre a pénétré par le toit du côté du midi, où elle n'a fait qu'une petite ouverture, & étant entrée dans le grenier rempli de paille jusqu'au faite, l'a traversé sans y mettre le feu, a fracassé un arcbutant de la charpente, & est descendue le long d'un montant. Arrêtée par une traverse, elle l'a suivie jusqu'à la piece de bois sur laquelle est appuyée une panne qu'elle a encore maltraitée en suivant toujours la même direction. De-là gagnant le côté du Nord, elle a brisé & haché en copeaux un chevron jusqu'à l'égoût. Ensuite elle est entrée dans l'écurie dont la porte étoit ouverte, a emporté un careau de cette porte, & s'étant divisée à droite, à gauche & en avant, elle a frappé d'une maniere plus remarquable le cheval en face de la porte, qui ayant eu sur la champ la moitié de la tête paralysée, est mort 24 heures après; & ceux qui étoient aux deux extrémités du rang, dont l'un, celui qui étoit à droite, a été tué roide, & l'autre dangereusement blessé. Tous les chevaux de l'écurie, frappés en même-temps, sont tombés, à l'exception de deux. La plupart n'ont eu d'autre marque de tonnerre que des traces aux jambes & aux cuisses, dont il n'est résulté qu'une enflure assez considérable aux premières. Quatre Palefreniers ont été blessés légèrement; deux seulement ont eu, l'un au bras, l'autre à la cuisse, des marques apparentes, consistant en une impression de rougeur avec quelques boutons d'érysipele. Le plus maltraité étoit dans la sellerie, derriere le mur auquel touchoit le cheval qui a été tué roide. Il paroît que la bande de fer qui

borde la mangeoire a servi de conducteur au tonnerre. L'estomac & les intestins du cheval qui a été tué roide, se sont trouvés d'un volume six fois plus considérable que dans l'état naturel, il s'en est dégagé beaucoup d'air qui n'étoit pas infect. Les vaisseaux au-dessous du cœur étoient flasques, mais ceux de la tête étoient gorgés d'un sang noir, presque coagulé, ce qui a lieu dans les suffocations subites.

Le 4, un violent orage a causé d'assez grands dommages dans le voisinage de Guise en Picardie. Aux tonnerres & aux éclairs succéda, vers les 3 heures & demi de l'après-midi, une pluie mêlée de grêle, & tellement abondante, que des torrens d'eau s'écoulant des collines, renversèrent des murs entiers dans le fauxbourg de Guise, remplirent les maisons à plus de six pieds de hauteur, & détruisirent les maisons, les meubles, les bestiaux. La rivière d'Oise se déborda, & augmenta les dommages en submergeant les jarlins, couverts aujourd'hui de limon & de gravier. L'orage s'étendit sur plusieurs villages peu éloignés de Guise, & a détruit une partie des récoltes.

L'Académie avoit donné le Prix de Vertu, qui est une Médaille d'or de douze cens livres, à M. Poultier, cet Huissier Priseur qui refusa la riche succession du fameux Charpentier Bougeault. Cet honnête homme s'est montré aussi modeste qu'il avoit été désintéressé. Ne trouvant pas que son action méritât des Eloges publics, il a indiqué à l'Académie un Portier, qui à ce qu'il prétend, mérite mieux que lui le prix d'une bonne action. Ce Portier a soigné pendant long-

temps un Commissionnaire malade, & lorsque cet homme est venu à mourir quelques années après, & que par reconnoissance, il a institué le Portier son héritier; celui-ci a fait chercher en Auvergne quels étoient les parens, il a fait remettre onze cens livres qu'il avoit retiré de cette succession, à un cousin fort éloigné & fort pauvre.

Le bateau pilote de S. Malo, en faisant sa tournée le 24 Juin dernier, prit à six lieues au large, un poisson monstrueux & inconnu, qui pese environ 500 livres. Sa tête est à peu près celle d'un requin, mais elle est plus pointue; ses yeux sont grands; il a cinq ouvertures de guines de chaque côté, deux grandes nageoires au-dessus; au bas de son ventre sont deux especes de fuseaux formés de chair & d'os, & vuides dans toute leur longueur: entre ces deux fuseaux, on voit un trou qui communique à son ventre; à l'ouverture de ce trou, il y a de petits mammelons qui suintent une especes de liqueur laiteuse. On croit que cet animal est femelle, & que c'est par-là qu'il nourrit ses petits. Sa mâchoire inférieure est armée dans le devant de quatre rangs de dents fort aigues: la mâchoire supérieure n'a que deux rangs de dents. Sa peau est plus brune, & n'est pas si rude que celle du chien de mer. Sa queue est singulièrement faite. Aucun de nos anciens navigans & pêcheurs ne connoît ce poisson. Un vent de nord-nord-est très-violent, qui souffle depuis long-temps & qui rend la mer fort houleuse, aura éloigné cet animal de ses parages, & il se fera comme égaré en poursuivant quelque proie pour sa nourriture. Les Matelots du bateau pilote ont obligé ce poisson de s'avancer sur le rivage, où ils l'ont poursuivi à coups de gaffes & à coups de couteaux. Un petit de son especes l'a suivi jus-

ques sur la vase ; mais comme il ne tiroit pas tant d'eau, il s'est sauvé.

En 1754, M. le Comte d'Espié, Chevalier de S.-Louis, &c. publia dans une brochure intéressante un procédé propre à rendre les bâtimens incombustibles. Ce procédé qui consistoit à séparer les étages des maisons par des voûtes plates & les couvertures par des combles briquetés, fut suivi en partie à Versailles dans la construction de l'hôtel de la guerre, & à Paris, complètement dans celle du Palais Bourbon. M. le Comte d'Espié touché des accidens qui se renouvellent dans les campagnes, nous a adressé à ce sujet les observations suivantes.

Dans nos Provinces méridionales, les maisons des Bourgs, des Villages & Hameaux, même des maisons éparées dans la campagne, sont toutes construites, ou en pierre ou en moilon, ou en brique, ou en caillou, ou en terre même, appelée vulgairement paroy ; presque tous les combles sont à deux eaux, avec une pente médiocre ; construits d'une charpente assez simple, couverte avec des thules creuses, le feu par conséquent n'a pas beaucoup de prise dans des maisons ainsi construites, il est très-facile d'en arrêter le progrès, quand même il prendroit dans quelque étage d'en bas.

D'ailleurs dans ces Provinces-ci on n'enferme point les gerbes de la récolte dans des granges, comme dans le reste de la France, les gerbes s'arrangent l'une sur l'autre, se terminant en pointe, afin qu'en cas de pluie, l'eau puisse s'écouler & n'entre point dans l'intérieur du gerbier ; ce gerbier est toujours placé à 60 pas ou

plus de la métairie ou de la maison du propriétaire , afin d'éviter les accidens du feu , & tout de suite la gerbe est battue au fleau. La paille qui en provient est arrangée de même & terminée en pointe , couverte de paille de seigle ; la paille ainsi arrangée s'appelle pallier , bridé avec des gros cables ou liens faits avec de la paille de seigle , afin que les vents n'aient point de prise. Les palliers sont toujours placés à la même distance , pour la même raison.

Au lieu que les granges dans le reste du Royaume remplies de gerbes ou de paille , attenantes presque toujours aux maisons des propriétaires , augmentent le ravage de l'incendie lorsque le feu peut y atteindre, il faudroit pour en prévenir les suites facheuses , que chacun eût sa grange hors du village ou du bourg , & qu'il y eût une défense générale , de ne couvrir jamais aucune maison avec de la paille , ce qui occasionne souvent la perte entière de tout le village.

Pour cela il seroit très-important de chercher les moyens d'arrêter le cours de ces malheurs. Je conviens que les voûtes plates & même les combles briquetés , exigent une dépense que tout le monde ne peut pas faire. M. le Duc de Croi , dont les qualités de l'esprit égaloient celles du cœur , dont l'ame sensible vivement touchée du triste sort des infortunés incendiés , donna au public un mémoire inséré dans le Mercure du mois de Janvier 1779 , page 178 , où il donne un très-bon procédé , qui ne paroît pas coûteux , & très aisé à suivre.

Mais comme les matériaux nécessaires pour son procédé & pour le mien sont abondans dans certaines Provinces , & manquent souvent dans d'autres où l'on ne pourroit les transporter qu'à

grands fraix , c'est pour lors qu'il faut s'intriguer & que le génie de l'ouvrier & de l'amateur travaille à chercher tous les moyens possibles pour construire des maisons aux moindres fraix , & autant que faire se pourra à l'abri de l'incendie , en se servant de matériaux que le pays fournit ; c'est de quoi tout bon patriote devoit sérieusement s'occuper.

Il est très-sûr que tous les moyens proposés jusqu'ici ne sont nullement applicables aux maisons des campagnes , comme trop dispendieux. Celui imaginé en Angleterre par *Milord Mahon* , qui consiste à garnir, en construisant, les planches & les cloisons, d'une préparation qui intercepte absolument la communication de l'air, a été jusqu'ici plus économique ; mais il ne l'est point encore assez pour les villages.

L'avis du Docteur Anglois Edouard Long Fox , aux personnes intéressées, comme propriétaires ou assureurs dans quelques Bâtimens pris pendant la dernière guerre, publié dans la Gazette du 25 Février dernier, n'a pas été sans effet. Les sieurs Elie Lefebvre freres de Rouen , & Catel pere , du Havre , Armateurs & propriétaires du Navire l'*Affurance* , Capitaine J. Fr. Quentin , du Havre , viennent d'écrire que le Docteur Edouard Long Fox a satisfait, à leur égard, à ce qu'il avoit fait annoncer. C'est conformément à leur vœu que l'on donne ici la publicité qu'il mérite , à ce trait unique de générosité & d'équité qui honore la société des Quakers , & prouve leur attachement constant aux principes de paix & d'union qui les caractérisent.

M. Mustel a lu à la dernière séance de l'A-

cadémie de Rouen un Mémoire très-précieux dans la circonstance, où il rend compte en ces termes de sa découverte d'un supplément aux fourrages ordinaires en tems de dilette.

Je suis, dit-il, dans l'usage, depuis 20 ans, de faire élaguer & ébrancher mes arbres pendant l'été; & l'expérience m'a prouvé, malgré les préjugés contraires, que cette saison n'est que plus favorable pour cette opération; parce que la seve étant alors en grand mouvement, les plaies se recouvrent mieux & plus promptement.

J'ai fait séparer les rameaux, c'est à-dire, les jeunes pousses, du gros bois, opération qui peut se faire par des femmes ou des enfans. J'ai fait étendre, retourner & fanner au soleil, comme du foin, ces rameaux; & sans attendre qu'ils soient entièrement secs, mais les feuilles étant encore dans un état de verdure qu'elles conservent longtemps, je les fais bottelet avec des hartz.

J'ai donné de cette espece de fourrage, que j'appellerois *arborique*, à des vaches & à des chevaux, & j'ai vu que les uns & les autres l'ont mangé de préférence au foin ordinaire.

Ce n'est donc point un vain procédé proposé, comme tant d'autres, par de prétendus Agriculteurs de cabinet: il est aussi sûr que praticable partout. Les chênes, les ormes, les hêtres, les frênes, les peupliers, &c., peuvent y fournir abondamment. Et où n'y a-t-il pas de ces arbres, dont la suppression des branches basses n'est que trop négligée! Les avenues, les futaies, & autres plantations autour des habitations & le long des grandes routes, peuvent fournir des dépouilles considérables, dont l'effet sera de former de plus belles tiges, & des têtes plus élevées & plus étendues,

qui ne donneront que plus d'ombrage. Outre la quantité de feuillages que peuvent fournir les grands arbres, on en peut tirer beaucoup des taillis, en supprimant les branches rampantes & chiffonnées, qui ne font que nuire à la prospérité des taillis, ou qui périssent étouffées dessous.

Que l'on ne croie pas que cette opération dégarnisse les taillis : on doit savoir qu'en coupant une certaine quantité de branches, il n'en repousse que plus d'autres.

Les baliveaux que l'on laisse isolés dans les taillis, auroient sur-tout besoin d'être purgés des branches basses, pour leur former de belles tiges, sans nœuds, & faire de beau & bon bois de service.

Mais ce qui produiroit abondamment, ce seroit un émondage utile dans les forêts du Roi, dans les bois des gens de main-morte. Je sens que la permission que l'on donneroit d'y couper, pourroit devenir abusive; mais elle pourroit cesser de l'être, en ne s'exécutant que sous les yeux des officiers des maîtrises, & des gardes surveillés par eux. Enfin, quand il y auroit quelques abus, ils seroient moins considérables & moins destructifs pour les forêts, que le concours permis des animaux broutans.

Loin qu'il en soit de même de l'ébranchage, plus utile aux riverains, qui viendroient en prendre des charretées, cette opération bien faite reveriroit à la prospérité & au bon état des forêts.

Si les chevaux & les vaches se nourrissent bien des rameaux verts, l'essai dont je viens de rendre compte les rend encore plus précieux; puisqu'étant fannés, comme je l'ai dit, ils feront une bonne nourriture pendant l'hiver, tems qui ne peut manquer d'être plus ou moins critique cette année par le défaut des fourrages ordinaires.

On peut faire usage de ce procédé jusqu'au mois d'Octobre; mais passé ce tems, j'ai lieu de croire que le soleil ayant moins de force dans notre cli-

mat, la saison de ce fourrage se feroit moins bien ; il ne seroit plus d'une aussi bonne qualité & d'une aussi longue conservation.

J'ai éprouvé qu'un homme peut émonder sur de moyens arbres, dans sa journée, de quoi faire 50 bottes de fourrage; un autre peut séparer du gros bois les menues branches, & trois femmes ou enfans peuvent les préparer. Ainsi, la dépense de ce travail ne va qu'à environ 2 sols la botte, travail dont on est d'ailleurs bien dédommagé par le profit du bois qui en provient.

On y peut joindre les tontures des haies & des charmilles, & autres branchages où il n'y a point de piquants.

On dit que les vaches qui mangent des feuilles vertes, donnent un lait qui n'est pas d'une aussi bonne qualité. Je ne me suis point assuré de ce fait : mais quand même cela seroit vrai des feuilles vertes, celles qui ayant été fannées, comme je l'ai dit, ont l'odeur du meilleur foin, ne doivent pas produire le même effet. Au surplus, heureux d'avoir les denrées de première nécessité cette année, quand elles ne seroient pas aussi parfaites !

Les Números sortis au Tirage de la Loterie Royale de France, le 16 de ce mois, sont : 57, 50, 60. 48, & 86.

P A Y S - B A S.

DE BRUXELLES, le 15 Août.

Le Capitaine Van Braam, qui commande l'escadre de la République de Hollande aux Indes Orientales, a fait une expédition contre le Roi de Riouw dans l'isle de Mars, aussi heureuse que les deux précédentes dont nous avons rendu compte. Cet Officier se rendit maître, le 30 Octobre

dernier, de l'isle de Mars, & ensuite de la place même de Riouw, sans avoir perdu beaucoup de monde. Après avoir pris possession du pays, il y fit arborer le pavillon Hollandois.

La Magistrature d'Utrecht ayant refusé à la Bourgeoisie de reconnoître ses représentans ou commissaires, trois mille personnes de tout état ont été appuyer cette demande de leur présence, avec l'attention néanmoins de paroître à l'Hôtel-de-ville, désarmées. La Régence trouvant que cette cohue d'insurgens représentoit fort bien, comme l'ont dit ingénieusement les gazetiers de ce pays-là, *les anciennes assemblées du peuple Romain*, a senti toute la justesse des trois mille argumens qui lui étoient adressés, & a consenti à tout ce qu'on a voulu. Reste à savoir les suites qu'aura cette affaire.

Le paysan de Zevenhuyfen, qui a si mal reçu M. Blanchard à la descente de son premier voyage aérien en Hollande, a gagné sa cause. » La loi porte, a-t-il dit aux » Juges, que tout ce qui tombe des airs » sur un champ, appartient au propriétaire ; » or M. Blanchard & son ballon sont tom- » bés des airs dans mon champ, donc M. » B. & son ballon m'appartiennent. Je lui » ai permis de se racheter pour dix ducats : » il est clair qu'il me les doit. » En vertu de ce syllogisme, l'Aéronaute a été débouvé de sa demande en dommages & intérêts,

& a eu le bon esprit de rire le premier de l'argument.

Samedi, 6 de ce mois, le Prince d'Orange est arrivé à la maison du Bois, de retour de son voyage dans le Brabant & dans la Flandre Hollandoise.

Quelques Papiers publics racontent en ces termes, un trait assez remarquable de courage & de sang froid.

Il y a quelques jours que deux Dragons du Régiment qui étoit en quartier à Bésfort en Alsace, désertèrent à cheval, avec armes & bagages, & voulurent gagner Basse en Suisse, où ils étoient sûs de ne pas être arrêtés. Comme ils manquoient d'argent, ils formerent le projet d'en aller demander dans le premier Château qui se présenteroit sur leur route. Celui de M. M*** s'offrit à peine à leurs yeux, qu'ils prirent le galop & s'y rendirent. La porte de l'anti-chambre, au rez de chaussée, se trouvant ouverte, ces Dragons, avec la plus grande hardiesse, monterent & ouvrirent la première porte qu'ils rencontrèrent; c'étoit précisément celle de la chambre à coucher de la Demoiselle M***, qui ne fut pas peu étonnée de voir deux hommes entrer dans son appartement, & sur-tout deux hommes en uniforme, & qui avoient bien l'air de ce qu'ils étoient. Un des Dragons demanda à la jeune Demoiselle si son pere étoit au logis? Elle répondit que non, & que même elle ne l'attendoit pas avant le soir. Aussi-tôt le Dragon l'instruisit du sujet de sa visite, & exigea d'elle cinquante louis d'or au moins, tant pour lui que pour son camarade. Mademoiselle M*** leur dit qu'elle n'avoit point d'argent, attendu que depuis la mort de sa mere, jamais son pere n'a

Sortoit sans emporter les clefs de son secrétaire. Le Dragon pour l'intimider tira un pistolet de sa poche, & lui jura qu'il alloit lui brûler la cervelle, si elle n'acquiesçoit à sa demande; & au même instant l'autre Dragon qui n'avoit encore rien dit, s'avança vers la table, près de laquelle la jeune Demoiselle étoit assise, tira aussi un pistolet, & le posa à côté d'elle, en jurant que si son camarade la manquoit, très-certainement il ne la manqueroit pas. Aussi tôt Mademoiselle M*** se leva comme pour aller chercher de l'argent; mais, s'arrêtant tout court, elle saisit le pistolet, si imprudemment laissé sur la table, & le tira sur le Dragon qui avoit un pistolet chargé à la main; & comme il tomboit, elle s'élança vers lui, lui arracha ce pistolet; &, en le présentant au Dragon qui n'étoit point armé, elle lui dit que s'il faisoit le moindre mouvement, elle étoit résolue à le traiter comme elle avoit fait son camarade: cependant l'explosion du pistolet attira bientôt tous les Domestiques, qui ne s'attendoient pas à trouver leur maîtresse en pareille compagnie. Le Dragon expira au bout de quelques minutes; l'autre fut reconduit à son Régiment par la Maréchaussée, & il est condamné à mort.

Paragraphes extraits des Gazettes Angl. & autres.

Quoique les piéces d'étoffes précieuses que les Députés Hollandois avoient apportées avec eux, eussent été confisquées par ordre de l'Empereur, S. M., par un effet de sa générosité ordinaire, vient d'ordonner que ces étoffes, dont le prix montoit à plus de 25000 florins, leur fussent rendues sans aucune prélevation de droits. Cependant cette confiscation avoit fait une grande sensation dans le public; les Députés y avoient paru fort sensibles, parce que, disoient-ils, ils n'avoient apporté ces étoffes que pour en faire

présent à différentes personnes. (*Nouvelles d'Allemagne*, no. 12.)

Nous avons à présent des nouvelles certaines de ce qui s'est passé sur le territoire de Venise. Le Pacha de Scutari, après son expédition contre les Monténégrins, entra à l'improviste sur les confins de l'Etat de Venise : quelques chefs de paysans vinrent pour s'opposer à son passage ; mais le Pacha les fit étrangler sur le champ. Il s'ensuivit une action sanglante entre les Esclavons & les Turcs, où plus de deux cents des premiers perdirent la vie. Il y eut du côté des Turcs un plus grand nombre de morts & de blessés. Les Esclavons trop foibles furent obligés de se retirer. Le Pacha irrité fit mettre le feu aux maisons & aux églises de Catarro, & pilla & ravagea tout le territoire. La République a envoyé un Député à la Porte pour faire des représentations au sujet de cette invasion du Pacha, qui tient en sa puissance tous les environs de Catarro, à l'exception de quelques forteresses.

On apprend de Raguse, que cette République a formé un cordon sur les frontieres de la Bosnie à quinze milles de son centre. On ajoute qu'un escadre Dulcignote avoit tenté d'entrer dans Raguse, mais que l'entrée lui a été interdite (*Nouvelles d'Allemagne* n°. 124.)

On n'a pas encore des éclaircissements décidés sur les vrais moteurs du complot infame tramé contre Mgr. le Duc de Brunswich. L'on avoit accusé à tort, à ce qu'il semble, tous les Officiers des nouveaux Corps au service de la Hollande, d'y avoir trempé. On dit que les seuls coupables sont dans le Régiment de Salm ; le Baron d'Arros, Lientenant-Colonel de ce Corps, est du nombre de ceux qui ont été arrêtés ici.

On nous mande de Liege que la Police de cette ville avoit été requise d'y arrêter un quidam

qui se faisoit nommer *Antoine*, & se disoit marchand, mais qui n'est réellement qu'un aventurier dangereux, François de naissance, tenant à une grande famille, & le principal moteur du complot détestable contre l'ancien Feld-Maréchal de la République. Il étoit effectivement à Liege Jeudi 26 Juillet, & il y passa encore la nuit du Jeudi au Vendredi; mais des Officiers Hollandois, prévenus sans doute des recherches que l'on faisoit, ont trouvé le moyen de l'y soustraire & l'on a su le lendemain matin qu'ils étoient venus à bout de le faire partir secrètement pour Maëstricht, où il étoit encore le Samedi soir, ayant été vu à la Comédie. On a d'autant plus de raison de soupçonner ce prétendu marchand, que dans un sac qui lui appartenoit & mis en dépôt dans la chambre d'un Officier Hollandois actuellement à Liege, l'on a trouvé des habillemens d'un Cavalier de la Maréchaussée de France. Ce costume n'étoit cependant pas celui de l'état qu'il se supposoit, ni celui d'un homme de sa qualité. Cette affaire donne lieu aux plus étranges soupçons, & aura très-certainement des suites sérieuses dont nous instruirons nos lecteurs à mesure que l'occasion s'en présentera. (*Nouvell. d'Allemagne, Gazette de Cologne, no. 124*).

GAZETTE ABRÉGÉE DES TRIBUNAUX.

PARLEMENT DE PARIS, GRAND'CHAMBRE.

*Cause entre les Boulangers de Rochefort en Aunis,
— & les Maire & Echevins de cette ville.*

Dans cette cause, l'Académie des Sciences ayant nommé sur les conclusions de M. d'Aguesseau, alors Avocat général, trois Commissaires, MM. Tillet, Leroy, & Desmarets, ces MM. ont fait, en présence de beaucoup de Chymistes, de Physiciens, de Boulangers & de Meuniers, des essais de meunerie & de panification, dont les détails ont été re-

cueillis dans un Rapport. Les *Boulangers* en ont demandé l'entérinement, & les *Echevins* s'en sont rapportés à la prudence de la Cour. Le 2 Juillet mil sept cent quatre-vingt cinq, sur les conclusions de M. l'Avocat Général, la Cour a entériné le rapport de l'Académie, & a ordonné l'exécution du tarif de 1703, l'impression & l'affiche de l'Arrêt, & a condamné les *Echevins de Rochefort* aux dépens. — Ce rapport offrant un moyen d'asseoir sur le pain un tarif exact, relatif aux prix du pain, nous croyons devoir présenter ici les résultats. — 1°. Il faut peser le froment, tel qu'il soit, bon ou médiocre, il donne pour la mouture économique trois quarts de son poids en farine, & l'autre quart en issues & en déchets. 2°. On obtient trois qualités de farine, dont on fait trois sortes de pain, pain *fine fleur*, pain *bis-blanc*, & pain *bis*. 3°. On retire de la farine son poids en pain; plus, cinq seizièmes de son poids: ainsi on aura le poids de la farine en pain *blanc*, trois seizièmes & demi en pain *bis-blanc*, & un seizième & demi en pain *bis*. — Dans les villes où l'on consomme plus de pain *bis-blanc* que de première qualité, on retirera en pain *blanc* les trois seizièmes & demi *blanc*, le poids de la farine en pain *bis-blanc*, & un seizième & demi en pain *bis*. — Ces résultats obtenus pour savoir à combien revient chaque liv, de pain intrinsèque, il faut répartir sur chaque livre de pain le prix du bled marchand, tel qu'il se vend dans les Marchés; le bled marchand est celui qui tient le milieu entre la tête des bleds & le bled médiocre. — 4°. La valeur intrinsèque de chaque livre de pain connue, il s'agit de régler ce que chaque livre de pain doit supporter pour frais de manipulation. « Il paroît plus simple, disent les Commissaires, suivant l'usage établi dans plusieurs villes du Royaume, d'accorder une somme fixe

» aux Boulangers par quantité déterminée de fa-
 » rine ou de pain ; de ne point entrer avec eux
 » dans le détail des frais de mouture & de bou-
 » langerie ; & après avoir réglé la valeur intrinse-
 » que de la livre de pain sur celle du bled , à me-
 » sure qu'elle varie , d'y ajouter le prix constant
 » de main-d'œuvre qu'on aura fixé. Il restera à faire
 » une autre opération, celle de décharger la livre
 » de pain inférieur en qualité de l'excédent du
 » prix qu'elle a reçu par un premier calcul , &
 » de le faire retomber sur la livre de pain d'une
 » meilleure qualité. Mais , dans cette taxe , il faut
 » avoir toujours égard au poids de chacun des
 » pains , soit à la forme qu'on leur donnera , puis-
 » qu'il est constant que les pains d'une liv. , d'une
 » demi-livre , & sur-tout de quatre onces , per-
 » dent beaucoup de leur poids au four , principa-
 » lement si on leur donne une forme plato ou al-
 » longée , qu'ils exigent des frais extraordinaires ,
 » & sortent par-là du prix commun qui se trouve
 » aux pains de la même qualité , mais d'un
 » poids très-supérieur. Il seroit difficile de pré-
 » senter une règle sur ce point particulier ,
 » il faut l'abandonner à la prudence des Magis-
 » trats , & se borner à leur offrir des bases géné-
 » rales qui leur deviendront toujours avantageu-
 » ses dans les circonstances même où l'esprit de
 » justice les forcera de s'en écarter ». L'Acadé-
 » mie prévient que ses données ne sont pas d'une
 » précision géométrique ; que , par exemple , quand
 » elle avance que le froment donne trois quarts de
 » son poids de farine , on peut en retirer ou plus ou
 » moins , la nature pouvant varier dans ses produc-
 » tions : mais cette variation n'est jamais assez
 » sensible pour inspirer de l'inquiétude au Juge qui
 » taxe le pain ; il peut prendre pour base générale
 » trois quarts du produit en farine par la mouture
 » économique. — De même , quand elle annonce

que la farine donne au pain son poids, plus cinq seiziemes de son poids, on conçoit qu'il peut y avoir augmentation ou diminution, suivant que le pain est plus ou moins cuit, suivant la dimension donnée aux pains, ou la sécheresse ou l'humidité des farines. Ces données étant dans l'approximation la plus exacte possible, on ne craint point de s'égarer sensiblement en s'y attachant. — Le tarif de 1703 accorde 6 liv. pour frais de manipulation aux Boulangers de Rochefort pour une mesure de 260 livres de farine, comme on peut retirer 340 livres de pain. Le prix de la main-d'œuvre, fixé par le tarif, revient à 4 deniers, 4 dix-septiemes par livre, cette somme pouvoit être excessive en 1703; mais l'Académie estime que l'on peut accorder ces 4 deniers 4 dix-septiemes comme un salaire raisonnable, c'est ce qu'a jugé l'Arrêt, en homologant le rapport de l'Académie, & ordonnant l'exécution du tarif de 1703. = Pour donner un modele de cette opération, l'Académie présente le tableau suivant. — Soit donné qu'un septier d'une ville de Province, contenant 200 livres de froment bien net & de bonne qualité, coûte 21 liv., si on emploie deux septiers 4 cinquiemes, ou 560 livres de froment, le bled, prix intrinsèque, reviendra à 60 l. 4 sols.

— De ces 560 livres de froment, on retirera :

320 liv. farine, 1ere qualité	} 420 l.	} 560 l.
54 liv. de la 2e qualité		
26 liv. de la 3e qualité		
20 liv. farine bise.	} 140 l.	
126 liv. issues ou son,		
14 liv. de déchets.		

Des 420 livres de farine, on retirera 551 liv. de pains de 4, 6 ou 12 liv.; savoir :

Dans les villes où l'on	Dans les villes où il
consomme plus de pain,	se débite plus de pain,
premiere qualité.	seconde qualité.

420 l. pain 1ere qualité	88 l. pain 1ere qualité
88 l. pain bis - blanc	420 l. pain bis - blanc
43 l. pain bis.	43 l. pain bis.

Ce froment revient à 60 livres 4 sols, partant chaque livre de pain revient à 2 sols, 2 deniers & un quart.

Qu'on ajoute ou suppose quatre deniers par l. de pain, tant pour frais de manipulation, que pour le bénéfice qu'il convient accorder aux Boulangers; les 551 l. de pain coûteront 9 l. 3 s. 8 d.

Qui ajoutées au prix du froment

cômmе ci-dessus	60	4	0
	<hr/>		
	69	7	8
	<hr/>		

Et chaque livre de pain vaudra 2 sols 6 deniers & un quart.

Mais il faut répartir ces 69 liv. 7. s. 8 den., & faire supporter au pain blanc les frais pour en décharger la livre de pain inférieur en qualité.

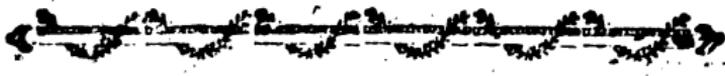
Dans les premieres villes,

420 l. 1ere qualité à 2 sols 9 den.	57 l. 15 s. 0 d.
88 l. 2e qualité à 1 sol 2 den.	8 8 8
43 l. pain bis, à 1 sol 6 deniers,	3 4 6
	<hr/>
	69 8 2

Dans les secondes villes,

88 l. 1ere qualité, à 2 s. 10 den.	12 l. 9 s. 4 d.
420 l. 2me qualité, à 2 s. 6 den.	52 10 0
43 livres pain bis, à 2 s. 1 den.	4 9 7
	<hr/>
	69 8 11
	<hr/>

Mais si l'on consomme plus de pains d'un quarteron, d'une demi - livre, d'une livre, il faudra donner quelque chose de plus. — On peut appliquer ce tableau aux diverses mesures des villes de province, par une regle de trois.



JOURNAL POLITIQUE
DE BRUXELLES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, le 13 Août.

NOUS apprenons de Pétersbourg que le 5 Juillet l'Amiral Russe Tschitschagoff, accompagné de deux Officiers de pavillon, passa en revue l'escadre mouillée dans le port de Cronstadt. Au départ des dernières lettres, cette escadre n'avoit pas encore appareillé. Elle est composée de deux vaisseaux de 100 pieces de canon, montés chacun de 1200 hommes, & de vaisseaux de 74 & de 64 canons. L'Amiral Russe qui la commande fera hisser son pavillon sur l'un des bâtimens de 100 can., & il aura sous ses ordres deux contr'Amiraux; l'escadre devant être répartie en trois divisions, chacune de 5 vaisseaux de ligne, sans compter les frégates.

L'année dernière nous donnâmes un état de la récolte des vins de Hongrie. On trou-
N^o. 35, 27 Août 1785. g

ve un exposé assez curieux & intéressant de ces vins & de leurs véritables dénominations dans un Journal de voyage imprimé à Berlin.

La plupart des Hongrois, dit le Voyageur, manquent des connoissances nécessaires à la préparation & à la conservation des Vins de leur pays. Il est vrai que dans les années abondantes, le Vin y est à bon marché, qu'il ne vaut presque pas la peine de faire quelques avances extraordinaires; mais c'est encore une vérité incontestable que les Hongrois sont très en arriere de leurs voisins, quant aux connoissances commerciales. Ils ignorent la véritable maniere de se défaire de leurs Vins avec avantage, & au lieu d'en être eux mêmes les marchands, ils n'en sont que les commissionnaires pour d'autres négocians. Ce sont les marchands de Vin de Vienne, de Prague, de Linz, &c. entre les mains desquels se trouve le commerce des Vins de Hongrie, & les marchands nationaux n'y gagnent que les droits de commission que les premiers veulent bien leur accorder. — Les diverses pieces & qualités de ces Vins, sont très-peu connues ailleurs. Dans le nord d'Allemagne, on est dans l'usage de les diviser en Vins de la haute & basse Hongrie; mais ces nominations, relativement aux especes des Vins, sont inconnues dans le pays même, où l'on distingue chaque espece d'après le le-comitat ou le côteau qui l'a produit. On compte plus de 200 especes de ces vins que le connoisseur sait très-bien distinguer. Dans la basse Allemagne, tous les vins de Hongrie sont appellés vins de Tockai, & souvent les vins doux & spiritueux, & sur-tout ceux de St. George sont vendus pour des vins de Tockai.

Beaucoup de gens ont prétendu que ces derniers ne se vendent jamais , & que l'Empereur seul en possédoit & en faisoit des présens ; mais cela est faux, La dénomination de vin de Tockai date de la Régence du Prince Ragoczi , qui avoit à Tockai une cave où étoient conservés les meilleurs vins de Hongrie ; ainsi quand ce Prince demandoit qu'on servit à sa table du vin exquis , on alloit prendre du Tockai , c'est-à-dire , des vins de la cave de Tockai. Il existe à la vérité un côteau appelé autrefois *Tockai* , & connu aujourd'hui sous le nom de *Thereseenberg* , qui produit de très-bon vin ; mais le meilleur vin de Hongrie vient des vignes de *Szarwasch* ; ces vins & ceux de *Talya* , de *Mada* , de *Tarzal* , de *Toischwa* , de *Benye* de *Schatorellya* , de *Kerestur* & de *Liska* passent tous dans la Hongrie pour des vins de *Tockai*. Ainsi le commerce ne doit pas manquer de ces vins , & on peut s'en procurer des meilleures qualités quand on a de bonnes adresses. On paye ces vins sur la place , depuis 12 jusqu'à 50 ducats l'antal ; mais ces prix varient selon que les années sont bonnes ou mauvaises. Les vins de Hongrie diffèrent infiniment entre eux tant pour la couleur que pour la qualité , & plusieurs especes de ces vins ne sont pas connues ailleurs , parce qu'elles se gâteroient en les exportant. Les vins de *Schomlya* ou de *Wacherhely* , du Comitat de *Wesprim* , ont la couleur verdâtre , & sont d'un goût agréable ; ceux de *Schirak* , du Comitat de *Nagyhont* , sont d'un jaune pâle & approchent beaucoup , quant au goût , des vins de Champagne ; quelques especes de vins sont d'un rouge clair & d'autres ressemblent pour la couleur & le goût aux vins de Bourgogne. Les vins de *Bude* sont les premières années d'un rouge foncé & du goût des vins fins de

Cahors; leur couleur change en rubis à 4 ou 5 ans, & alors ils sont comme les vins de Côtérotie. Les vins d'Erlau approchent le plus de ceux de Bourgogne; l'eimer en coûte sur la place 12 à 15 florins. Les vins de Menesch, du Comitat d'Arad, sont d'un jaune rouge & ne diffèrent gueres de ceux du Cap, mais ils ont plus de force que ceux-ci; ils sont difficiles à exporter & très chers dans le pays même, puisqu'on y paye l'antel depuis 12 jusqu'à 30 ducats. Les vins de Croswaradin, Comitat de Bihar, ont le goût des vins du Rhin; ceux de Ratschdorf, du Comitat de Presbourg, sont capiteux; ils passent pour les médiocres des vins de Hongrie.

La convention signée à Varsovie le 22 Février 1785, entre le Roi de Prusse & la ville de Danzick, a été ratifiée par S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, de la manière la plus solennelle. Voici la traduction fidèle de cette Déclaration, donnée à Czarko-Zelo, en langue Russe.

Nous Catherine II, par la grace de Dieu, Impératrice & Souveraine de toutes les Russies, déclarons que nous nous sommes engagées, à la très-humble demande de la ville de Danzick, & avec l'approbation de la Cour de Prusse, à nous charger de la convention & de tous ses articles, qui a été conclue par notre médiation entre S. M. le Roi de Prusse & la ville de Danzick, signée à Varsovie le 22 Février 1785. Ce double motif nous y a portés d'autant plus, qu'il prouve d'un côté notre desir de rendre toujours à S. M. le Roi de Prusse des services agréables, conformément à la bonne intelligence qui subsiste entre nous, & qu'il est de l'autre côté, quant à la ville de Danzick, une suite naturelle de

la protection qui a été accordée depuis long-tems par la Cour impériale de Russie à ladite ville, & que nous lui avons promise solennellement, & confirmée nous même. C'est en conséquence que nous sommes chargés de la garantie de ladite convention qui a été conclue entre S. M. le Roi de Prusse, & signée le 22 Février de l'année courante, dont le contenu est ajouté mot à mot pour meilleure éclaircissement. C'est pour ces raisons que nous nous chargeons par le présent acte, de la qualité & de l'obligation de garant; nous promettons sur notre parole impériale pour nous, pour nos héritiers & successeurs, de maintenir la présente transaction dans toute son étendue, vertu & effet, & de ne rien entreprendre ni permettre qui lui soit contraire. En foi de quoi nous avons signé de notre propre main le présent acte de garantie, & y avons fait apposer notre Sceau impérial. Fait à Czarsko - Zelo le 20 Mai de l'Année de grace 1781, & de la vingt-troisième de notre regne.

Le bruit court à Varsovie, que les Grecs mécontents du Gouvernement & des vexations des Grands, se sont révoltés dans l'Ukraine: qu'un grand nombre de Haidamaks se trouvent parmi les révoltés, & que l'on a été obligé de faire marcher des troupes pour les réduire à l'obéissance.

DE BERLIN, le 12 Août.

Le départ du Roi pour la grande revue en Silésie est fixé au 16 de ce mois. Le 20, S. M. sera rendue au camp près de Strehlen

à quatre lieues de Breslau. Les troupes doivent entrer au camp le jour même où notre Monarque partira de Potsdam, & elles exécuteront leurs manœuvres pendant quatre jours, sous le commandement de l'Inspecteur général. Après la revue, le Roi séjournera 48 heures à Breslau, & reprendra ensuite la route de Potsdam où il est attendu le 29. Le Duc d'York, Prince-Evêque d'Osnabruck, accompagnera S. M. en Silésie, reviendra à Potsdam avec elle, & assistera aux manœuvres d'Automne, qui s'exécuteront au mois de Septembre. Plusieurs Officiers Anglois & Hanoveriens de la première distinction ont suivi le jeune Prince : M. le Marquis de la Fayette est aussi dans cette Capitale, depuis quelques jours.

M. de Beulwitz, Ministre de l'Electeur d'Hanovre, ayant rempli l'objet de son séjour ici, doit en repartir incessamment : il vient d'expédier un nouveau courrier à Hanovre : le Capitaine Lensky, dépêché à Londres par la Cour de Pétersbourg, a traversé cette Capitale le 27 du mois dernier. Nous attendons au premier jour un Ministre du Landgrave de Hesse & de quelques autres Princes d'Empire.

DE VIENNE, le 14 Juillet.

• Nous avons été allarmés par une nouvelle inondation, il y a 15 jours. L'abondance des pluies a fait déborder les petites

rivieres de Vienne & d'Alsterbach ; le Danube s'est élevé au-dessus de son lit ordinaire, & plusieurs quartiers ont été couverts d'eau. Diverses maisons ont été détruites ; quelques habitans ont péri ; les dommages sont immenses, & l'on travaille à les réparer en partie. L'Empereur est monté à cheval dans cette cruelle conjoncture, pour ranimer par sa présence le courage des malheureux, & l'activité des secours.

Plus de douze villages des environs ont été inondés, & l'eau y a fait les plus grands ravages. Un grand nombre de maisons ont été emportées par la violence du torrent, & celles qui existent encore sont minées & menacent de s'écrouler. La route de poste de S.-Hippolyte est entièrement abîmée ; les voitures ne peuvent plus y passer. On a retiré de l'eau plus de 30 cadavres d'hommes. Toute la campagne où l'eau s'est portée, est devastée ; les pauvres habitans, pour lesquels on fait ici une quête, sont dans une misere inexprimable.

L'Empereur s'est transporté plusieurs fois dans ses divers endroits endommagés, pour ordonner les réparations & nétoiemens nécessaires. Les fondemens des fauxbourgs ont beaucoup souffert. Sa Majesté a enjoint à la police de prendre les plus sages précautions pour prévenir les suites fâcheuses qui pourroient résulter de ce débordement, & empêcher sur-tout que ses sujets n'éprouvent aucun accident de la part des maisons qui menacent ruine. On a déjà nétoyé tous les endroits où les eaux avoient déposé du limon

& d'autres sédimens, qui auroient pu infecter l'air & causer des maladies. On a visité toutes les maisons endommagées ; on en a étanconné une partie, celles qui ont trop souffert ont été vidées ; & on a assigné d'autres logemens à ceux qui les habitoient. On a déjà fait plusieurs collectes pour le soulagement de ceux que ce désastre imprévu a mis dans la dernière détresse. Notre Cardinal - Archevêque a contribué seul pour 400 florins.

La Gazette de cette ville du 3 de ce mois contient l'article suivant.

» Conformément à l'Ordonnance de l'Em-
 » pereur datée du 10 Février dernier ,
 » & par laquelle il est défendu de pos-
 » séder à la fois deux bénéfices à charge
 » d'ames , l'Evêché de Weizan , en Hon-
 » grie , possédé jusqu'à présent par l'Ar-
 » chevêque de Vienne , sera administré par
 » les Administrateurs des biens des couvens
 » supprimés , & les revenus en seront ver-
 » sés dans la caisse de religion ; cette ad-
 » ministration a commencé le premier de
 » ce mois ».

On fait que le Grand-Seigneur a envoyé il y a quelque tems des commissaires dans les Provinces de Bosnie & la Servie. Ces Commissaires y sont encore , & l'objet de leur mission, à ce qu'on assure, est d'empêcher les émigrations des Grecs dans les états de l'Empereur.

Ce Monarque vient de distribuer des récompenses aux personnes employées à pacifier les troubles de la Transylvanie. Le

Comte de Jankowitz de Daravar ayant rendu compte à S. M. des travaux de la Commission préposée à cet effet, il a été nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Etienne, & revêtu de cette décoration par l'Empereur lui-même. Les Evêques du Rit Grec non uni, Gédéon Nikiticz & Pierre Petrowitz, dont les efforts ont puissamment aidé à éteindre la révolte, reçoivent l'un, une gratification de 800, l'autre de 1000 florins. Le Général Papilla, les Comtes Illeshazy & Barhoczy ont été également favorisés des témoignages de la bienveillance du Souverain.

Les Députés Hollandois avoient pris avec eux des étoffes pour en faire des présens à certaines personnes attachées à la Cour, ou y ayant des relations intimes. MM. le Comte de Waffenaër & le Baron van Leyden, ne supposant pas que les commis des Douanes Autrichiennes exécuteroient à la lettre les ordres du Ministre Impérial, qu'ils supposoient avec raison ne devoir pas s'étendre jusqu'à eux. Les étoffes arrêtées aux Douanes Impériales montent à la somme de 25000 florins, & l'on ne peut pas supposer raisonnablement, que les Députés Hollandois eussent pris ces effets de contrebande, pour s'enrichir par des profits illicites. Aussi S. M. I. n'a-t-elle pas hésité d'ordonner aux commis de la Douane de laisser passer sans difficulté les coffres des

Députés Hollandois, sans percevoir aucun droit sur leurs effets.

DE FRANCFORT, le 18 Août.

Le 3, on a essuyé à Manheim un orage des plus affreux. Presque toutes les vitres des maisons ont été brisées par une grêle impétueuse, d'une grosseur extraordinaire : il ne reste pas une glace de Bohême au château de l'Electeur, au Sud & à l'Est. C'est encore pis dans les campagnes. Les toits enlevés, les arbres abattus. les moissons hachées ou dispersées, le chanvre, le tabac, les vignes, les vergers saccagés dans l'espace de dix minutes ont été l'effet de ce quart-d'heure désastreux.

On vend à Vienne une singuliere brochure politique, où l'on examine sept questions sur les négociations actuelles entre l'Empereur & la Hollande. Ces questions, sont :

1. Avons-nous effectivement la paix ?
2. Qui des deux a cédé à l'autre, de l'Empereur ou de la Hollande ?
3. Pourquoi les Députés hollandois sont-ils venus à Vienne ?
4. Comment les autres puissances se sont-elles conduites dans ce différend entre l'Empereur & la Hollande ? Quel rôle la France, la Russie, la Grande Bretagne & la Prusse ont-elles joué dans cette occasion ?
5. Quel avantage l'Austrie retire-t-elle à présent de cette paix ?
6. Quel est donc l'état de cette Hollande, de richesses, du territoire, des forces de

» terre & de mer, des dissensions intestines &
 » des disgrâces étrangères de laquelle on parle
 » tant aujourd'hui en Europe? 7. En quoi con-
 » siste donc la dignité d'un Stadhouder qui con-
 » tinue à causer tant de troubles en Hollande?
 » Est-il pour le plus grand avantage de la
 » Hollande de limiter les bornes de son au-
 » torité, comme on le fait aujourd'hui?

On vient de renouveler une anecdote
 qui, sans être publiquement connue, n'est
 pas aussi récente qu'on le prétend. Elle con-
 cerne un badinage du Roi de Prusse avec
 le Comte de Schwerin.

Ce Prince avoit fait présent au Comte de
 Schwerin d'une tabatiere d'or, que ce Seigneur
 reçut avec reconnoissance. En entrant chez lui,
 curieux d'examiner le présent, il l'ouvre &
 voit, non sans surprise, en-dedans du couver-
 cle, une miniature joliment faite, représentant
 un singe coëffé d'un chapeau avec un plumet
 blanc. — Il s'imagina sur le champ de
 rendre plaisanterie pour plaisanterie. Il envoïe
 sa boîte chez un peintre avec ordre d'y pla-
 cer sans délai, à la place du singe, le portrait le
 plus ressemblant de S. M. — Le lendemain
 le Roi donnoit un grand dîner; quelques per-
 sonnes, à qui il avoit donné le mot, demandent
 du tabac au Comte de Schwerin, qui présente
 sa tabatiere; elle fait le tour de la table. Le
 Roi examine tous les yeux & ne voit rire per-
 sonne. La boîte revient à son maître qui, la
 tenant ouverte devant lui, considéroit le por-
 trait avec une sorte d'attendrissement pour fixer
 sur lui les regards du Monarque. *Cette boîte*
vous plaît donc bien, lui dit ce Prince, je vous
y vois si fortement attaché? — Ce qui m'y at-

tache le plus , interrompit le Comte , c'est la fidelle ressemblance de ce portrait avec V. M. — Mon portrait ? dit le Roi avec un sourire forcé. Voyons. En effet , c'est moi même.

Cette ingénieuse galanterie valut au Comte de Schwerin une bague de diamans d'un très-grand prix.

On a arrêté à Vienne un particulier qui a su se procurer les instructions données aux Commissaires Royaux dans la Hongrie , & qui les a fait imprimer.

Un certain nombre de familles juives , écrit-on de Gallicie , se trouvant hors d'état de payer les taxes , ont été conduits sur le territoire de la république de Pologne ; mais comme la nation juive y est déjà très-nombreuse , on a refusé de les recevoir. Beaucoup de ces malheureux errans sont péris de misere , & le reste a été transporté dans la Buckovine , pour être conduits de là sur le territoire de la Porte Ottomane.

Un observateur a fait insérer dans les papiers publics l'article suivant sous le titre de *Calculs*. — Depuis vingt ans , dit-il , on a fait en Allemagne 65 nouveaux établissemens , publics pour donner à la jeunesse une meilleure éducation morale , & il existe un peu plus de vauriens qu'auparavant. Depuis 6 ans , on a découvert dans l'Europe 33 remèdes universels & 97 préservatifs infailibles contre certaines maladies , & , depuis 12 ans les Médecins ont découvert & classé 58 nouvelles especes de maladies.

I T A L I E.

DE VENISE, le 30 Juillet.

On a envoyé par une felouque au Provediteur général de Dalmatie, qui s'est déjà rendu à Cattaro, des sommes d'argent considérables, & 200 mille livres pesant de biscuit. Ces secours seront distribués aux familles de ce lieu qui ont le plus souffert de l'invasion des Turcs. Quoique les troupes Musulmanes se soient retirées du territoire Vénitien, on a cependant envoyé ordre au Baile à Constantinople d'informer la Porte de tout ce qui s'est passé, & de savoir à cet égard ses intentions particulières.

Voici une relation fidele & circonstanciée de cette irruption des Turcs dans la Dalmatie.

Dans la nuit du 29 du mois dernier, le pays de Pastrovich fut surpris par ce Pacha, qui étoit à la tête d'une armée d'environ 20,000 Turcs. Après avoir fait des courses dans le territoire occupé par les Monténégrins, il fit demander au Commandant de Cattaro le passage pour son armée, & qu'il fût rejoint aux Monténégrins de ne point prendre les armes pendant que ses troupes seroient en marche. Le Commandant lui fit répondre que le consentement du Senat étoit nécessaire. Le Pacha, peu satisfait de cette réponse, pénétra à l'improviste dans le territoire vénitien. Plusieurs Etats de villages, qui s'étoient avancés pour s'opposer à ses desseins furent ébranlés par

son ordre. Un Pope, accompagné d'un de ses freres, étant venu lui demander justice, & n'ayant pu l'obtenir, se retira le cœur plein de vengeance. Le Pacha faillit perdre la vie en cette occasion ; car, ayant ordonné qu'on étranglât ce Pope, celui-ci revint sur ses pas, & lui lâcha un coup de pistolet, qui heureusement ne l'atteignit point. Le Pacha, que ce péril récent n'avoit fait qu'irriter davantage, fit mettre le feu aux maisons & aux Eglises de Cattaro, & quoiqu'on parvint à l'éteindre ces édifices furent très - endommagés. Les Esclavons, manquant de munitions, & tenus en bride par le Commandant, ne purent se défendre comme ils le desiroient ; cependant ils firent feu des maisons tant qu'il leur resta de la poudre, & étant sortis ensuite de la place le sabre à la main, ils vendirent cher leur vie. Plus de 230 périrent en cette occasion ; quelques-uns d'entr'eux se sauverent à la nage & furent recueillis à bord d'une de nos galeres, qui cependant ne tira point sur l'ennemi, parce qu'elle en avoit reçu l'ordre du Commandant. Du côté des Turcs, le nombre des tués, parmi lesquels se trouvoit le Lieutenant du Pacha, fut encore considérable. Enfin, des pluies abondantes & le grand jeûne, ordonné par la loi mahométanne, suspendirent ces scenes meurtrières. On craint qu'après ce temps d'abstinence l'ennemi ne joigne ses armes à celles du Pacha de Bosnie, & qu'il ne renouvelle les hostilités. Une escadre de bâtimens dulcignottes ayant tenté d'entrer dans le port de Raguse, l'entrée lui en fut fermée. Les Esclavons ont demandé des secours aux Monténégrins, qui leur ont promis de leur en fournir. En attendant, le Gouvernement leur a fait passer mille barils de poudre, 60 pieces de canon, & 10 mille sequins à titre d'indemnité pour les pertes qu'ils ont éprouvées. Il a adressé

des représentations au Divan, dont il attend la réponse. Le Général de la ville de Zara & le Capitaine du Golfe sont en mouvement ; il est donc probable qu'on recevra avant peu des nouvelles ultérieures sur cette affaire.

Notre escadre, composée de 7 vaisseaux de ligne, aux ordres du Chevalier Emo, mouilloit au commencement du mois dans le port de Malthe, d'où elle a dû appareiller il y a 15 jours.

On travaille actuellement à une Inscription qui sera placée dans l'Amphithéâtre de Vérone, pour conserver la mémoire du séjour qu'y ont fait l'Empereur, le Roi & la Reine des deux Siciles, & l'Archiduc Ferdinand d'Autriche, Gouverneur du Milanois. Cette Inscription, ouvrage du sieur Niccòlo, Comte de Scamegatti, porte ce qui suit :

Joseph II, Cæsar Imp. Augustus Ferdinandus IV, Rex Siciliarum, M. Carolina Regina, Conjux Aug. Ferdinand, Archid. A. Præses Insubriæ, ab hac sublimi Sede Venationem, Taur. Plausu Cavææ, Ingentis Podiique

spectavere.

Aloysio II, Mocenico, Prætore, PP.

DE ROME, le 25 Juillet.

La réparation de l'ancien Obélisque de granit oriental rouge, étant entièrement terminée, ce monument va être élevé dans la place du Quirinal, sous la direction du célèbre Architecte Antinori. Cet Artiste se propose de la placer entre les deux chevaux de grandeur colossale que l'on voit dans cette place.

Une tartane Dulcignotte arrivée à Ancone le 17, a confirmé les bruits répandus dernièrement au sujet de l'expédition du Pacha de Scutari. Il a pénétré dans le territoire Vénitien, s'est emparé de presque toutes les forteresses & s'est avancé jusqu'à Cattaro. Le patron de la même barque nous a appris que les Ragusiens ont formé un cordon sur les frontières de la Bosnie.

DE NAPLES, le 26 Juillet.

Le 19 de ce mois, M. Denon, ci-devant chargé d'affaires de la Cour de France, a quitté cette ville; & aujourd'hui est arrivé M. le Baron de Talleyrand, nouvel Ambassadeur de France en cette Cour. M. Denon avoit reçu quelques jours avant son départ, le présent accoutumé, de la part du Ministre des Affaires étrangères, le Marquis della Sambucca; ce présent consistoit en une bague composée de sept gros brillans. En même temps on l'a chargé de porter à M. le Comte de Clermont d'Amboise, ci-devant Ambassadeur, le portrait de S. M. entouré de diamans, présent qu'on estime à 3 mille ducats.

Le 21, M. le Bailli de Suffren, vice-Amiral de France, & Chevalier des Ordres du Roi, est arrivé en ce port, à bord de la frégate Maltoise la *Sainte-Catherine*, commandée par le Commandeur de Suffren Saint-Tropèz son frere, & en second par le

Commandeur Baldinotti. Cette frégate doit retourner incessamment à Malthe. M. de Suffren doit se rendre bientôt à Rome, d'où il reviendra à Naples faire sa cour à LL. MM. Siciliennes, & delà partir pour la France. M. le Bailli Gaetan d'Aragon, Ministre plénipotentiaire de Malthe, & le Chevalier Acton, Ministre de la guerre & de la Marine, ont donné chacun à son occasion un magnifique repas.

Sa Majesté vient de donner une cédula en date du 7 Juin, portant création d'un emprunt de quatre millions deux cens mille piastres, distribué en 7000 billets de six cens piastres chacun, à l'effet de continuer les travaux du Canal-Royal d'Aragon, dont on a déjà ressenti les heureux effets dans cette Province. Les billets de cet emprunt seront assujettis absolument aux mêmes formes que les billets royaux des emprunts faits par Sa Majesté pendant la guerre dernière. Ils donneront à leurs propriétaires un intérêt annuel de 4 pour cent, pour le paiement duquel Sa Majesté hypothéquera le Canal-Royal lui-même ou la Ferme Royale des postes du Royaume.

Sa Majesté veut qu'il soit déposé dans ce moment une somme de deux millions & demi de réaux, entre les mains des directeurs de la Junte du Canal-Royal d'Aragon, pour payer les intérêts de la première année; & l'intention de Sa Majesté est d'augmenter successivement ce fonds jusqu'à la concurrence de six millions qui seront destinés à payer les intérêts courans, & à opérer l'amortissement du capital de l'emprunt dans le terme de vingt ans ou même auparavant. Ordonne Sa Majesté, que les billets commenceront à avoir cours dès le 15 de ce mois (Juillet).

GRANDE-BRETAGNE

DE LONDRES, le 13 Août.

Le Comte de Voronzoff, Ambassadeur de Russie, reçut, il y a 8 jours, des dépêches de sa Cour, qu'on croit très-importantes. Elles furent sur le champ envoyées au Marquis de Carnarthen, communiquées le lendemain au Roi par ce Ministre, & le même jour, on expédia un message à M. Pitt, qui se trouvoit à la campagne de sa mere, pour hâter son retour en cette capitale.

Cette circonstance, dont on exagere la gravité, jointe à l'armement d'une Escadre à Spithéad, & à toutes les assertions incendiaires de nos Périodistes, a multiplié les conjectures sur les apparences d'une rupture. Elles se sont fortifiées, lorsqu'on a vu ouvrir ici dans le quartier de Wapping deux maisons d'enrôlement pour les marelots; lorsque deux alléges ont jetté l'ancre sous la Tour, prêtes à recevoir les recrues, & lorsqu'on a appris que ces mouvemens se répétoient à Portsmouth & à Plymouth. Cependant les personnes instruites ne croient nullement que cet armement de Spithéad ait un but sérieux. Toutes les Gazettes ministérielles assurent qu'on n'a rassemblé des vaisseaux dans cette rade que pour les passer en revue, ou devant le premier Lord de l'Amirauté, ou en présence du Roi lui même.

D'autres font de cet armement une mesure de précaution, & envoient l'Escadre croiser dans le golfe de Gascogne, afin de s'y rencontrer avec des vaisseaux François qu'équipent nos Gazetiers, & d'y maintenir la dignité du pavillon Britannique.

Le Capitaine John Gell, montant ci-devant le *Monarca* de 70 canons, revenu de l'Inde, après la signature de la paix, a été nommé Commandant en chef de l'Escadre Angloise dans l'Inde. Il n'appareillera qu'au commencement du mois d'Octobre prochain. Le nombre de vaisseaux qu'il emmènera sera déterminé d'après la force de l'Escadre Française qui est sur le point de mettre à la voile du port de Brest. Indépendamment de ce motif de délai, on attend pour faire partir ce nouveau Commodore, l'arrivée du *Worcester* de 64 canons, & de l'*Active* de 32, qui ont dû sortir de la rade de Madras au mois de Mars dernier. L'Escadre dans l'Inde n'est composée actuellement que de deux vaisseaux de ligne seulement, un de 50 canons, & trois Sloops; savoir, la *Défense* de 74 can., l'*Eagle* de 64, le *Bristol* de 50, le *Cygnier*, le *Lézard* & la *Calypso*. Les vaisseaux nommés jusqu'ici pour suivre le Capitaine Gell, sont l'*Ardent* de 64 can., le *Grampus* de 50 can. & la Frégate le *Phaëton* de 36 canons.

Le Général Campbell, Commandant de Madras, doit s'embarquer aussi au premier jour sur le *Comte de Talbot*, vaisseau de la

-Compagnie des Indes , qu'on prépare à cet effet.

On assure qu'il a été conclu à la côte des Mosquites , une espece de traité entre les Officiers Commandans Anglois & Espagnols , rassemblés pour cet effet dans la ville de Truxillo. Ce traité porte que les colons Anglois resteront tranquilles & paisibles possesseurs du pays qu'ils occupent , pendant l'espace de deux ans ; & que durant ce temps les deux cours prendront les mesures propres à accélérer la conclusion d'un traité particulier , pour l'arrangement définitif de tout différend ultérieur sur ce territoire. En conséquence de cet arrangement les vaisseaux Anglois & les troupes devoient quitter le continent Espagnol pour retourner à la Jamaïque.

Depuis le 18 , on a adopté sur toutes les routes le plan proposé par M. Palmer , pour le service de la Poste aux lettres ; plan qui réunit le double avantage de la promptitude & de la sûreté. L'intérêt public en ceci , se trouvant en concurrence avec celui des Auberdistes , ils ont résolu de diminuer le nombre des diligences , carrosses & chaises de poste , dans l'espoir d'opérer une diminution de cette branche du revenu public , & de forcer par là le Ministère à rétablir les anciens chariots de poste. Cette conjuration , comme on le présume bien , n'aura d'autre effet que de caractériser de nouveau l'espece de résistance à laquelle doit s'attendre l'Administration quelconque de ce Royaume , dans les mesures même les plus utiles.

Nos Gazettes ont déjà disposé des Flamands , des Hollandois & des Suisses , pour

acheter nos marchandises & les verser en France par contrebande. Ces Nations limitrophes, disent elles, ont toutes sortes de facilités dans ce trafic, & ont déjà donné de fortes commissions à nos manufactures. Il ne manque plus aux incrédules que de lire les factures de ces commissions dans les papiers publics.

Le Prince de Galles a appareillé le 8 de Brightelmstone, sur un Yacht de la Marine Royale, pour faire une promenade sur mer. Ce petit bâtiment est complètement équipé. S. A. R. est accompagnée par les Colonels Lake & Gardner, & par plusieurs autres de ses amis.

Deux fois le Chancelier actuel a fait rejeter par la Chambre-Haute le bill d'abolition en faveur des débiteurs insolvables. Ceux de ces débiteurs, enfermés en très-grand nombre dans le vaste enclos du *Kings-Bench*, ou prison du Banc du Roi, sont montés à leur tour sur leur tribunal, & ont porté Sentence contre le premier Officier de la Couronne. Ils ont figuré son effigie en simarre, en large perruque, & ornés des sourcils épais qui caractérisent Lord T. Elle portoit une étiquette digne de cet excès de licence, & où le Chancelier étoit appelé *Chef suprême de la Haute Cour d'iniquité*. L'effigie a été portée à la barre de ces Juges scandaleux, & condamnée à être suspendue par des chaînes, l'espace de dix jours, puis brûlée en toutes formalités; ce qui a été fidèlement exécuté de point

en point. Pour achever la scene, on a imprimé & répandu la confession de Lord T, sa dernière lettre à son épouse, &c. Lord Mansfield, Chef du Banc du Roi, ayant vu cette effigie suspendue, en passant auprès de la prison, s'informa du nom des auteurs de cette pasquinade, qui ne réveillera pas la commiseration pour les malheureux qui ont osé se la permettre dans le premier accès de leur ressentiment.

Il conste par des observations météorologiques très-suivies, qu'il tombe en Angleterre, année moyenne, 24 pouces & demi d'eau, dont la plus grande partie dans les mois d'hiver. Cette moyenne proportionnelle résulte des calculs d'un grand nombre d'années. On trouve cependant qu'il est tombé de pluie,

depuis 1774 à 1775 — 27 & $\frac{1}{2}$ pouces.

1775 à 1776 — 29 & $\frac{1}{2}$

1776 à 1777 — 32 & $\frac{1}{2}$

1779 à 1780 — 17

L'année dernière on mesura à Lancaster 19 pouces d'eau en six mois, & dans la demi-année qui vient de s'écouler, il n'en est tombé que 7.

On observe que M. Pitt, au lieu d'établir la taxe sur les boutiques, si déplaisante pour une partie du peuple, auroit dû imposer les bas de soie. A ce sujet, on remarque, que les bas de soie sont évidemment d'invention espagnole, & qu'à l'exception de ceux qu'on envoyoit d'Espagne, ils ne furent connus en Angleterre que lorsqu'une des ouvrières de la Reine Elisabeth, nommée Montague, lui en eut présenté une

paire de couleur noire tricotée. La Reine en fut si contente, qu'elle cessa depuis d'en porter en drap. Le Chevalier Thomas Gresham, présenta aussi au Prince, fils d'Henry VIII, depuis Roi sous le nom d'Edouard VI, une paire de bas de soie noire Espagnols. Ce présent fit même du bruit. Quelle différence! aujourd'hui il n'est point d'apprentif cordonnier ou charpentier, de garçon barbier, qui ne sorte les jours de fête avec une frisure *françoise*, & des bas de soie blancs.

Il est extraordinaire que le Parlement d'Irlande n'ait jamais porté son attention sur la constitution pécuniaire de la Trésorerie de ce Royaume. En Angleterre, pour administrer un revenu annuel de 15 millions sterlings, par des Officiers constamment attachés à leurs Bureaux, & occupés sans relâche, l'Etat paye 14,400 liv. sterlings de salaires; savoir au premier Lord de la Trésorerie, 4000 liv. ster.; aux quatre autres Lords adjoints, 6400 liv. ster.; au Chancelier de l'Échiquier, 2000 liv. ster.; & aux deux Secretaires 2000 l. Mais en Irlande, pour *négliger* la gestion d'un revenu de 1,200,000 livres sterlings par année, on débourse, au Grand Trésorier, 2000 liv. st., à trois Vice-Trésoriers toujours absens, 10,500 l. au Chancelier de l'Échiquier, 2000 l. st.; & aux autres Officiers, 2000 l. Total 14,900 liv.

Les soins que les spéculateurs & la sécheresse avoient fait monter à environ 6 liv. st., les deux milliers pesant, sont retombés au prix plus modéré de 2 liv. st. & 18 schellings.

Le célèbre Peintre, Sir *Joshua Reynolds*, va passer sur le continent pour se trouver à la vente qui doit se faire à Bruxelles de tous les ta-

bleaux que l'Empereur a fait tirer des maisons Religieuses supprimées. Dans le nombre il y en a de Rubens & de Vandyk.

On lit dans le *Gazetier* la lettre suivante, au sujet de la découverte annoncée dans le *Journal de Paris* par M. Bottineau.

« M. l'Editeur,

» Je vous prie d'insérer dans votre Papier, la
 » traduction suivante du treizieme chapitre du
 » onzieme livre des *Histoires diverses d'Ælianus*,
 » qui peut servir de réponse à la demande de
 » M. Botineau.

» On rapporte qu'il y avoit un Sicilien dont
 » la vue étoit si perçante qu'il voyoit distincte-
 » ment de Lilybée en Sicile, le port de Cartha-
 » ge [*]. On assure aussi qu'il comptoit avec la
 » plus grande justesse le nombre des vaisseaux
 » mouillés dans le port de cette Ville.

» Ce Sicilien s'appelloit Strabon. Je conseil-
 » lerois donc à M. Bottineau d'appeller sa décou-
 » verte la science *Strabonico-Lilybée*; ce nom sem-
 » ble exprimer parfaitement les trois caracteres
 » du nouvel Art. Divers Auteurs assurent que ce
 » même Strabon voyoit au travers d'une mu-
 » raille.

» J'ai l'honneur d'être, &c. »

M. Beresford membre du Parlement & du Conseil privé d'Irlande, & qui paroît être le négociateur choisi par la Cour, pour faire réussir les propositions commerciales qu'on va présenter à l'Irlande, est frere du Comte de Tyrone. Il jouit par ses différentes places d'environ 4400 liv. sterl. de revenu.

[*] Ce port étoit cependant éloigné de Lilybée d'environ 128 milles.

ETATS-UNIS

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE.

PHILADELPHIE, le 2 Juin.

On a imprimé dans nos gazettes le paragraphe suivant, qui n'est pas l'ouvrage de la modération.

L'animosité, ou, pour mieux dire, la persécution des Anglois contre les citoyens des Etats-Unis d'Amérique, est portée à un point dont il seroit difficile de se former une idée. Cette nation impérieuse & vindicative ne s'est point contentée d'interdire l'entrée de ses ports dans les isles de l'Amérique aux bâtimens Américains, elle a pris des mesures pour empêcher tout Américain de commander aucun de ses bâtimens, à moins qu'il ne produise un certificat pour prouver qu'il a servi Sa Majesté Britannique dans la dernière guerre. Un capitaine récemment arrivé ici de la Grenade a perdu son emploi au moment même où il se préparoit à appareiller pour l'Europe, sans aucun autre motif que parce qu'il étoit Américain. Si quelques navires Américains passent par malheur à la portée du canon d'une frégate ou d'un fort britannique avec leur pavillon flottant, ils sont obligés de subir l'interrogatoire le plus impertinent, & très-souvent même on les salue d'une bordée entière. Se trouvent-ils forcés de chercher des secours par raison d'incommodité, de voies d'eau ou d'autres accidens, un ordre sévère les arrête à une grande distance, où une chaloupe vient les questionner sur l'objet de leur demande. Alors de quelque nature que soient leurs besoins, on ne souffre

N^o. 35, 27 Août 1785.

h

point qu'ils envoient une chaloupe à terre pour se procurer les objets qui leur manquent, mais par un effet de l'humanité britannique si vantée au moins par les Anglois, on les leur porte avec les ordres les plus péremptoires de lever l'ancre sur le champ pour continuer leur route. Tout cela est prouvé par des faits notoires, & qui ne peuvent être niés par les plus zélés partisans de cette nation hautaine.

DE NEW-YORCK, le 26 Mai.

Le 20 Mai, son excellence Don Diego de Gardoqui, Ministre plénipotentiaire de la Cour de Madrid auprès des Etats Unis d'Amérique est arrivée de la Havanne à Philadelphie. Ce Ministre qui a fait la traversée à bord d'une frégate de S. M. C. a descendu chez Don Francisco Rendon, nommé, dit-on, secrétaire de la Légation Espagnole. Don Diego de Gardoqui est attendu incessamment à New-Yorck, où il doit présenter sa lettre de créance au Congrès.

Le Général Gréen & le Colonel Hawkins ont fait une tournée dans la Georgie, pour prendre connoissance de cette province. Ils ont profité de cette occasion, pour aller voir Don Vincent de Zespedes, Gouverneur de la Floride orientale. Ils ont été reçus par cet Officier Espagnol de la manière la plus distinguée.

F R A N C E.

DE VERSAILLES, le 17 Août.

Le 11 de ce mois, l'Evêque de Saint-

Claude a prêté, pendant la Messe, serment de fidélité entre les mains du Roi.

Le Contrôleur général a eu l'honneur de présenter au Roi une pièce de drap, dite *Royale*, en $\frac{1}{2}$ de large, de 26 aunes $\frac{1}{4}$, fabriquée dans la Manufacture du sieur de Vanrobais, avec la laine provenante des moutons de la race Espagnole, tirés de la bergerie établie à Montbard par le sieur Daubenton, & élevés depuis plusieurs années à l'Ecole Vétérinaire. Il résulte des observations de ces célèbres Fabriquans, que par la confrontation qu'ils ont faite de ces laines avec celles d'Espagne, d'une *Royale semblable*, fabriquée avec la laine d'Espagne, il faut être connoisseur pour en constater la différence, & que du moins il est certain qu'il n'y en a aucune, tant sur le filage que sur le déchet.

Le 14 de ce mois, le sieur Delneuf, Recteur de l'Université de Paris, accompagné des quatre plus Anciens de la même Université, a eu l'honneur de remettre au Roi, à Monsieur & à Monseigneur Comte d'Artois, suivant l'usage, la distribution qui a été faite des Prix pour cette année.

Le 15, fête de l'Assomption de la Vierge, L. M. & la Famille Royale assistèrent, dans la Chapelle du Château, à la grand Messe célébrée par l'Evêque de Digne, & chantée par la Musique du Roi. La Comtesse de Sérent fit la quête. L'après midi, le Roi, ac-

(172)

compagné de la Famille Royale, se rendit à la Chapelle, & assista à la Procession qui a lieu tous les ans pour l'accomplissement du vœu de Louis XIII.

Le Roi a accordé un brevet & les honneurs de Duc, au Comte d'Agénois, Lieutenant en survivance de la Compagnie des Chevaux légers de la Garde ordinaire de Sa Majesté; il a eu l'honneur de faire, en cette qualité, ses remerciemens au Roi le 12 de ce mois.

DE PARIS, le 24 Août.

L'Assemblée du Clergé est prorogée: les Evêques retourneront au mois d'Octobre dans leurs Diocèses, & ne se rassembleront qu'au mois de Juillet 1786. Ils vont être occupés à la juste répartition qu'exigent les 1500 mille livres d'augmentation des portions congrues.

On assure que le Secrétaire de l'Académie Française fit part à ce Corps Littéraire, il y a 15 jours, qu'une personne de la plus haute distinction destinoit un Prix de 3 mille livres au Poète, Auteur du meilleur Poème héroïque, ou de la plus belle Ode sur la mort du Prince Léopold de Brunswick. Ce Prix, dit-on, sera délivré à la S. Louis 1786.

Le Conseil des Dépêches a rendu le 12 de ce mois un Jugement qui intéresse tous les Irlandois au service de France. Le Chevalier Nagle, Major au Régiment de Dillon, pré-

tendoit à l'héritage du feu Comte de Kearny, Irlandois domicilié en France, & Chevalier de S. Louis, mort en 1780. Cette succession fut disputée au Chevalier Nagle, cousin-germain du défunt, par la dame d'Oliveira, sœur de ce même Comte de Kearny, domiciliée à Corck en Irlande, & sujette du Roi d'Angleterre. Il s'agissoit de décider d'abord, si un Irlandois, abjurant sa patrie pour s'attacher au service du Roi de France & pour vivre dans le Royaume, devoit être regardé encore comme étranger & comme sujet du Roi d'Angleterre; si, en un mot, il étoit Anglois ou François : en second lieu, si les loix & les traités donnent aux sujets ordinaires du Roi d'Angleterre, le droit de succéder *ab intestat*, au mobilier des Officiers des Régimens Irlandois en France. M. Cahier de Gerville, Avocat au Parlement, & Défenseur du Chevalier Nagle, ayant traité ces différentes questions avec beaucoup d'étendue, de connoissances historiques & de talent; le Parlement jugea en faveur du Chevalier Nagle, & le Conseil des Dépêches a confirmé cet Arrêt, en déboutant la dame d'Oliveira de sa demande en cassation. Mr. de Chevignard, Maître des Requêtes, étoit Rapporteur; Mrs. de la Michodiere, de Fourqueux, de Monthion, & Vidault de la Tour, Commissaires. Ce Jugement tiendra lieu à l'avenir aux Officiers Irlandois, de lettres de naturalité, au moins pour les successions & pour testamens.

(174)

Un Arrêt du Conseil du Roi, en date du 14 de ce mois, a fixé au courant de Janvier 1786, la démolition des maisons qui obstruent le Pont au Change & le pont Notre-Dame. S. M. autorise le Corps Municipal à donner congé aux locataires de ces maisons appartenantes à la Ville, & pour indemniser celle-ci de la perte de ces immeubles, elle sera déchargée à l'avenir de l'entretien des Jurisdiccions & Prisons de la Capitale, qui exigeoient annuellement une dépense de cinquante mille livres : c'est l'équivalent des loyers supprimés par la démolition.

M. l'Intendant de la Généralité de Paris vient d'y faire répandre une Instruction sur le *blé moucheté*, dont la Société Royale d'Agriculture avoit confié la rédaction à MM. Parmentier & Cadet de Vaux. Voici en substance les articles essentiels de cette Instruction d'autant plus importante, que cette année, plusieurs Provinces seront exposées à l'inconvénient dont elle indique le remède.

On nomme *Blé moucheté* tout blé plus ou moins taché à son écorce, d'une poussière noire que le fléau du Batteur fait sortir de l'enveloppe qui la renferme.

Inconvéniens du Blé moucheté.

Jamais ce blé ne se ressue complètement, & conséquemment il ne peut pas se garder aussi longtemps.

Si on l'envoie au marché, il est vendu com-

munément quatre francs ou cent sous de moins par setier que le blé de même qualité, mais sans être moucheté.

Le porte-t on au moulin, même après un long séjour au grenier, il engrappe les meules, graisse les bluteaux, ralentit le moulage, & donne moins de farine.

La mouture du bon blé qui succède à celle du blé moucheté, donne de la farine de médiocre qualité.

La farine du blé moucheté est d'un blanc sale; molle & grasse au toucher; elle absorbe peu d'eau au pétrissage, répand une odeur de graisse rance, & est d'une garde difficile.

Le pain qui en provient est d'un noir violet, d'un mauvais goût, & fait peu de profit.

Moyens insuffisans employés pour nettoyer le Blé moucheté.

On a cru pouvoir enlever au grain la poussière noire que fait le blé moucheté, en le passant plusieurs fois aux différens cribles; mais aucun de ces instrumens n'a la faculté de la détacher entièrement.

On a cru encore qu'avec le tems cette poussière parviendroit à se dessécher, & qu'alors on pourroit l'enlever plus aisément à l'aide du crible; en conséquence on a abandonné le blé moucheté dans le grenier, en le remuant souvent avec la pelle. L'événement a prouvé que cette poussière, qui est de nature grasse, devient au contraire de plus en plus adhérente au grain.

Enfin, on a proposé de faire sécher au four de la terre franche, de la mettre ensuite en poudre, & d'en répandre sur le grain moucheté en le battant, de manière que l'argile pût se mêler avec la poussière noire, & la détacher du grain, pour

être l'une & l'autre enlevées au van ou au crible.

Mais tous ces moyens & autres, reconnus comme insuffisans, ne peuvent enlever, à beaucoup près, la totalité de la poussière du blé moucheté; il n'y a absolument que le lavage à grande eau qui en vienne à bout.

Plusieurs Fermiers intelligens, ont ordinairement recours à cette opération si simple.

Les eaux de puits, de fontaine ou de rivière, peuvent être également employées au lavage du blé moucheté.

On se servira à cet effet de vaisseaux commodes.

Le mouvement de l'eau ne suffiroit pas pour détacher le noir du blé, il faut le frotter avec un balai usé, & même entre les mains, n'en prenant qu'une petite quantité à la fois: on laisse couler l'eau sale si c'est dans le cuvier qu'on fait le lavage, & on en remet de nouvelle sur le blé jusqu'à ce que l'eau sorte claire & limpide. Si on lave à la rivière, on plonge le panier dans l'eau à plusieurs reprises.

Mais on observera qu'il est utile de faire cette opération le plus promptement possible, afin que l'eau lave seulement le grain sans le pénétrer, dans la crainte que le dessèchement ne devienne plus difficile, & que l'écorce attendrie ne se ride.

Du moment où le blé est retiré de l'eau, on l'étend sur des draps à l'air libre: dans les provinces méridionales, où on lave assez ordinairement les grains: on les expose au soleil pour sécher. Ce moyen, préférable à tous, est en même-tems le plus économique.

Si le tems ne permettoit pas de faire le dessèchement du blé au soleil, on le mettra en couche

mince dans le gr'nier le plus aéré , ayant soin de le remuer souvent pour prévenir son échauffement , & favoriser la perte de son humidité étrangere.

Dans le cas où le tems seroit chaud & humide , & où l'on auroit à craindre que le blé ne vint à germer , on auroit recours à la chaleur modérée du four.

De quelque maniere que le grain ait été desséché , il faut avoir la précaution de ne pas le mettre en tas , & sur-tout de ne pas le resserrer qu'il ne soit parfaitement refroidi , & qu'on ne l'ait passé au crible à deux ou trois fois.

Ces précautions suffiront si le grain a été parfaitement lavé & bien desséché.

On pourroit peut-être , en convenant des avantages que procure le lavage des blés mouchetés , objecter qu'il fait perdre au blé cette qualité extérieure qu'on appelle dans le commerce *la main* , & qu'il occasionne encore des déchets.

Mais on remarquera que si l'opération a été exécutée promptement , sur-tout si le blé est sec , comme il se trouve l'être cette année , l'écorce n'aura pas pu être pénétrée par l'eau ; elle ne se sera pas ridée , & le blé conservera son volume & son coulant : ainsi n'étant point retrait , il ne perdra point à la mesure.

Pour le déchet en poids , il sera réduit à très-peu de chose ; d'ailleurs n'en est-on pas bien dédommagé par tous les avantages qui ont été exposés ci-dessus.

Dans les circonstances qui l'ont exigé , cette pratique a été mise en usage avec succès par des Fermiers , des Laboureurs , des Meuniers faisant le commerce des farines , ainsi que par nombre de Propriétaires qui consomment leur blé ;

elle est journellement suivie par les bons Boulangers.

Il est de l'intérêt du Cultivateur de recourir à ce procédé, parce que s'il ne le fait pas, le Meunier ou le Boulanger le feront à sa place, & auront pour eux le bénéfice auquel il auroit pu prétendre. Il doit y recourir pour sa propre consommation, parce que lui & ses gens, mangeront de meilleur pain, qui ne coûtera pas autant de frais de cuisson; enfin il doit employer ce moyen par honneur & par humanité, parce que le pain d'un pareil blé ne pouvant plus être réputé mal-sain, le Fermier sera à l'abri d'inquiétudes & de tous reproches fondés.

Dans le cahier de ce Journal, du 26 Mars dernier, nous donnâmes, d'après les Ecrivains Anglois, une notice sur le feu Capitaine Elphinston, où l'on disoit, que dans l'avant-dernière guerre, il avoit fait échouer & brûler la Frégate Françoise la *Félicité*, très-supérieure. M. Papillon du Havre a réclamé contre cette assertion, & nous lui devons de publier la lettre qu'il nous écrit à ce sujet.

J'étois Lieutenant sur cette frégate (*la Félicité*) en 1761. Le 24 Janvier, nous fumes attaqués par le *Richmond* de 32 canons à 9 heures du matin; ne montant qu'une Frégate de 24 canons, chargée d'une riche cargaison pour Saint-Domingue; à 11 heures nous fumes joints par une autre frégate de 32 canons à un degré de 18; à midi, nous eumes le malheur de perdre M. Denel notre Capitaine, faisant route pour entrer à Gorée en Hollande, les vents ne nous le permirent pas, & nous fumes contraint d'échouer la frégate. Nous soutinmes le combat jusqu'à 3 heures après midi, que nous fumes obligés d'abandonner notre

va'sseau. L'on doit les plus grands éloges à mon Capitaine , tant dans cette action que dans nombre d'autres. Je ne prétends cependant pas attaquer la mémoire du Capitaine Elphinston , mais je me flatte que vous voudrez bien aussi rendre justice au Capitaine Denel , mon Supérieur & mon ami , &c. &c.

On peut se rappeler d'avoir lu dans la vie de Coypel , que le Duc d'Orléans lui payant un carrosse, un jour, il pria ce Prince de permettre qu'il convertît ce bienfait en aumônes ; demande qui lui fut accordée. Ce trait vient de se renouveler à Amiens, ainsi qu'on nous le mande.

Une Demoiselle fort âgée, sans être fort riche, avoit trouvé dans son économie les moyens de se procurer toutes les commodités de la vie , & même un équipage , qu'elle conservoit depuis un grand nombre d'années. Son cocher tomba malade il y a quelque tems , & sentant approcher sa fin , il la fit prier de lui accorder quelques momens d'entretien : « Mademoiselle , lui dit-il en » la voyant approcher de son lit, je vais mourir , » & une seule chose trouble mes derniers momens. » Je vais laisser une femme & des enfans dont je » suis l'unique soutien , & qui vont tomber dans » la misère ; permettez-moi de les recommander » à votre pitié : si vous daignez leur promettre » votre protection , je mourrai content ». Cette bonne maîtresse lui promit , si Dieu dispoit de lui, de ne point abandonner sa famille , & sa promesse n'a point été illusoire. A peine avoit-elle fait rendre les derniers devoirs à ce malheureux pere de famille , qu'après avoir vendu sa voiture & ses chevaux , elle prit chez elle sa veuve & ses sept enfans, tous sept en bas âge. Fidelle à ses en-

gagemens , elle procure à chacun d'eux une éducation convenable à leur âge & aux dispositions qu'ils annoncent. Je vous prie d'observer, Monsieur, que c'est à l'âge de quatre - vingt six ans que Mlle M. vient de faire le sacrifice d'une commodité, qui étoit devenue pour elle une sorte de besoin. Je souhaite, pour l'honneur de la nation, que MM. de l'Académie françoise trouvent beaucoup d'actions vertueuses qui méritent mieux que celle dont je viens de vous rendre compte, la couronne de vertu, dont ils sont les dispensateurs.

On nous envoie du Quercy le récit d'une fête touchante, célébrée à Parnac, & dont voici les principales circonstances.

Monsieur & Madame Guilhou, négocians à Parnac en Quercy, ont vu renouveler la cérémonie de leur mariage, après cinquante deux ans d'une union aussi douce que fortunée. Toute la parenté a été invitée à cette fête, & les deux époux ont eu la satisfaction de se voir accompagnés aux Autels, par cinquante fils ou petits fils.

Les chemins étoient semés de fleurs, & de distance en distance, on voyoit des arcs de triomphe, d'où pendoient des couronnes de myrthe & de laurier, avec cette inscription : *Respect & longue vie à notre Pere commun.* Les bons Vieillards assis sur des bancs de gazon, recevoient le salut de toute la famille, & puis se remettoient en marche au son des instrumens, & aux acclamations du peuple.

Arrivés à l'Eglise, M. Guilhou, Capitaine de Navire à Bordeaux, & dix-huitième fils, donna la main à sa mere pour la conduire au balustre; tandis que Mademoiselle Guilhou, sa sœur, & dix-septième fille, tous deux nouvellement ma-

riés, la donnoit à son pere. L'Abbé Guilhou, Curé de Gramat en Quercy, & vingt-deuxieme fils, leur mit une couronne sur la tête, il entonna en même tems le *Te Deum*, & prononça un discours, tel que la circonstance le demandoit. La cérémonie achevée, les Epoux furent reconduits dans leur maison.

Un Officier Invalide, qui ne se nomme pas, a trouvé fort peu exacte l'estimation faite par les Gazettes Hollandoises, du dommage causé au paysan, sur le champ duquel descendit M. Blanchard, le mois dernier. Reprenant la chose par le principe, & le compas à la main, cet Officier se fâche & raisonne, en nous priant d'imprimer son raisonnement. Sa lettre & son sang-froid font un plaisant contraste avec la fièvre chaude de certains maniaques.

C'est un rapport bien peu judicieux, Monsieur, de dire dans votre Journal du 23 Juillet, que le paysan Hollandois a exigé du sieur Blanchard, dix ducats pour une botte de foin; ne prévoyez-vous pas que la *posée de cet assompteur* a dû faire amasser tous les gens de la campagne des environs, occupés à la fanaison & à d'autres ouvrages; & qui s'étant portés autour de cet *Air-Gazeur*, ils ont dus fouler l'herbe, au point de la perdre entierement; or, quel a dû être ce dommage? Le Pré, dites-vous, étoit au bord d'un étang, & conséquemment d'un grand rapport: si le dégât n'a été seulement que de l'étendue de la place des Victoires, il est sûr qu'il étoit pour le Propriétaire de plus de cinquante ducats, vu la quantité du rapport du pré & la cherté du foin; or, il est probable que le dommage a du avoir plus d'étendue que la place

des Victoires, il a dû s'y amasser plus de deux mille Spectateurs, dont plusieurs à cheval, vu l'heure, le lieu, les circonstances; pourquoi donc ne l'estimer qu'une botte de foin, & pourquoi le Gazetier de la Haye appelle-t-il un paysan un cannibale? Est-il quelque Souscripteur de la Haye, qui eût voulu faire un pareil sacrifice? Le sieur Blanchard est évidemment l'auteur ou la cause de la perte; il n'est pas douteux qu'il ne retire quelques bénéfices de son spectacle, il a donc dû réparer le dommage qu'il a causé au paysan. Il faut, Monsieur, ne pas accuser des malheureux qui ne sont, ni en état de se justifier, ni de se défendre: c'est l'avis que vous propose votre abonné, Officier des Invalides, en vous priant de l'insérer dans votre premier Journal.

Après cela, il est curieux de lire les premières lignes du *Prospectus* d'une nouvelle expérience de M. Blanchard à Lille. Ce morceau est digne d'être retenu, & il est bon d'observer que c'est dans ce style qu'on a toujours écrit sur les Aérostats, & qu'on écrit journellement pour célébrer une nouvelle mode, une danseuse, un ballet, une ariette, une brochure.

Les Arts créés par l'homme, tiennent de sa nature; long-tems enfans, ils arrivent lentement à leur point de perfection. Foible & sans défense, l'homme alloit devenir la proie des animaux, la mécanique vient à son secours, & les monstres de la terre & des eaux furent soumis à son empire. Chaque jour cette science nous découvre de nouveaux secrets, & souvent la réussite seule a démontré la possibilité de l'entreprise. Au fond des mers hyperborées, le pouvoir de l'homme s'est fait sentir: l'or caché dans les entrailles de la terre n'a

pu se soustraire à ses recherches : les vastes plaines de l'air ne lui étoient pas fermées pour jamais , & M. Blanchard , qui depuis dix ans travaille à cette découverte sublime , a toujours pensé que l'Aigle qui plane au-dessus de la foudre , n'avoit pas reçu de la nature un don que l'art ne pouvoit imiter. Il s'en faut de beaucoup encore que l'aërostation soit parvenue au degré d'utilité ou de perfection qu'on est en droit d'en attendre , & ce n'est que par des essais successifs & multipliés qu'on pourra , peut-être , l'obtenir. Consacré entièrement à la recherche de ce but , M. Blanchard qui a déjà fait treize voyages avec succès dans les airs , propose d'en faire en cette Ville un quatorzième qui sera le plus brillant de tous ceux qui l'ont précédé , & a ouvert , à cet effet , une souscription , dont voici les conditions.

Le prix des billets est de 3 liv. & de 6 francs.

Belle conclusion & digne de l'exorde.

L'Académie de la Rochelle décernera , dans sa séance publique d'après Pâques 1786 , une Médaille de trois cens livres , à la meilleure Piece de vers françois qui lui sera adressée avant le 15 Mars de la même année.

Elle laisse aux Auteurs le choix du Sujet.

L'Académie n'admettra au concours que des Poèmes , Eptres ou Discours de 150 vers au moins , & de 250 au plus.

Les Membres de l'Académie sont exclus du concours ; les Auteurs qui se feront connoître , directement ou indirectement , n'y feront point admis.

Les paquets doivent être adressés , francs de ports , à M. Seignette , premier Secrétaire perpétuel de l'Académie.

Chaque piece de vers portera , en tête , une

devise , répétée sur un billet cacheté qui contiendra le nom & la demeure de l'Auteur.

L'on se plaiat depuis long-tems & avec raison , du mauvais air qui regne dans les Hôpitaux , dans les Dépôts de mendicité , & dans tous les endroits où il y a beaucoup d'hommes réunis. L'on prétend , avec fondement , que ce mauvais air , en séjournant , occasionne des maladies , & augmente l'intensité de celles qui existent déjà. Le sieur Weulerffe , Ingénieur Mécanicien de la Marine du Roi , a inventé une Machine propre à faire cesser cet inconvénient grave ; & le Ministre a ordonné qu'il en fût établi une dans l'Hôpital Militaire de Strasbourg. Le sieur Weulerffe est venu la poser & la faire jouer lui-même en présence de plusieurs Officiers Généraux , & des Officiers de Santé , qui ont tous reconnu qu'elle remplissoit parfaitement son objet , en extrayant très-promptement le mauvais air qui circule dans les Salles , & en le repoussant au dehors. Cette Machine fait honneur au sieur Weulerffe , & elle mérite , autant par son utilité que par sa simplicité , d'être mise au rang des inventions dont notre siècle s'honore.

A Strasbourg , ce 14 Août , 1785.

FRADEL D'ARLY, *Contrôleur des Hôpitaux Militaires.*

Sophie-Joséphine Antoinette de Ligny , épouse de Louis-Etienne-François , Comte de Damas de Crux , Chevalier des Ordres du Roi , Maréchal de Camp , Commandant dans la province des Trois-Evêchés , est morte à Paris le 23 Juillet.

Adélaïde-Henriette-Elisabeth de Beziade-d'Avaray , Marquise de Grave , Dame pour accompagner Madame Comtesse d'Artois ,

est morte à Versailles le 24 du même mois, âgée de 23 ans.

P A Y S - B A S .

DE BRUXELLES, le 22 Août.

Les Etats Généraux ont ordonné à leurs Ambassadeurs à Paris, de reprendre les négociations avec l'Ambassadeur de S. M. I., sous la médiation de la France, aussitôt que cet Ambassadeur aura reçu de sa Cour les instructions nécessaires.

Deux circonstances récentes ont porté l'attention générale en Hollande, sur le complot, encore obscur, médité contre le Duc de Brunswick. On assure que M. Olden-Barneveld, Fiscal de la Généralité, est parti pour Aix-la-Chapelle, chargé d'une commission des Etats Généraux. En même tems, le Rhingrave de Salm a quitté subitement la Haye pour se rendre à Breda, où la Légion est cantonnée. Deux des personnes, arrêtées à Aix-la-Chapelle, la nuit du 27 au 28 Juillet, ont été conduites, le 4 de ce mois par 12 Grenadiers, dans les prisons publiques, & 9 autres prévenus sont gardés à vue.

Voici de quelle maniere on raconte à Aix-la-Chapelle la découverte de cette conspiration contre l'ancien Feldt-Maréchal.

Il y a quelque temps qu'une lettre fut adressée à un étranger demeurant à Bruxelles. Cette lettre arriva justement après la mort de l'étranger. L'hôte du défunt, l'ayant ouverte, trouva

qu'elle parloit d'un plan pour enlever les papiers de Monseigneur le Duc de Brunswik , & de ne pas ménager sa personne. Ce particulier s'adressa sur cela au Gouvernement , & y remit la lettre ; le Gouvernement de Bruxelles en donna d'abord connoissance à Monseigneur le Duc , lui conseillant d'être sur ses gardes. Deux Officiers Impériaux , demeurant ici (*Aix la-Chapelle*) firent jour & nuit le guet , jusqu'à ce qu'enfin le Baron d'Arros , sa femme , son beau-frere & trois autres furent arrêtés. Un des prisonniers a avoué , dit-on , avoir reçu 200 ducats à Liège , pour l'exécution de cet attentat. Le fait a été communiqué à l'Empereur par un Exprès dont on attend le retour à tout moment. Sa réponse décidera probablement du sort des prisonniers , qui en attendant subissent journellement des interrogatoires.

On mande de la Haie ce qui suit :

Lorsque la Princesse d'Orange revint il y a 9 à 10 jours , de son petit voyage à Breda , quelques particuliers de Rotterdam , attachés à la maison Stadhoudérienne , donnerent des marques de joie sur la Meuse , en se promenant le long de cette riviere sur un Yacht pavoisé d'Orange , tirant le canon & criant houzée. Le baillif ou grand officier de la ville , partant d'après le placard des états de la province , cita ces particuliers en justice , comme ayant contrevenu aux ordres du Souverain , qui défendent absolument tous signes , marques de parti , réjouissances tumultueuses , &c. Ce procès se poursuit aujourd'hui criminellement , & les particuliers se défendent sur ce que le baillif n'a aucune autorité ni juridiction sur la Meuse , & que le Schout particulier de la riviere ne les attaquant point , personne n'a droit de le faire.

Ces mouvemens ayant semé l'alarme, le Magistrat de Rotterdam a rendu un Placard en ces termes :

Le grand Bailli, Bourguemaîtres & Echevins de la ville de Rotterdam, voyant avec le plus grand étonnement, & avec un mécontentement proportionné, que plusieurs habitans tâchent d'é luder & de rendre inutile l'Ordonnance des états de la Province, en date du 23 Février 1785, & l'admonition du Magistrat de cette ville, en date du 4 Mars suivant, en continuant de porter publiquement des *Mouchoirs couleur d'Orange*, dont ils se parent avec affectation & autres marques distinctives & propres à les faire remarquer :

A ces Causes, le Magistrat de cette ville, à ce porté par un soin paternel, avertit encore une fois, de la maniere la plus sérieuse, tous & un chacun des habitans de se garder soigneusement de porter à l'avenir aucune sorte de ces marques distinctives & reconnoissables, que Leurs grandes Seigneuries jugent être contraires à la lettre de la susdite publication; & que ceux qui les porteroient à l'avenir, se mettront dans le cas de la punition décernée contre les désobéissans.

Une lettre de Spa, du 8 de ce mois, s'exprime ainsi :

« La Société d'étrangers en cet endroit a pris
 » en haine le propriétaire de la grande redoute
 » à Spa, & ne voulant point dépenser leur ar-
 » gent chez lui, ces étrangers firent hier la par-
 » tie de donner un souper & bal à Theux, vil-
 » lage distant d'une demi-lieue. Cette Société,
 » composée de ce qu'il y a de plus illustre, &
 » même de plusieurs Princes Souverains d'Alle-
 » magne, fut fort étonnée de voir arriver au mi-

» lieu du bal , un Officier du Prince de Liège
 » avec 70 Soldats , qui , insolemment signifia
 » à l'assemblée de se retirer d'abord , ou qu'il al-
 » loit les y forcer ; il ordonna à ses satellites de
 » chasser les musiciens , sans aucun ménage-
 » ment , ni pour basse , ni pour violons , qui la
 » plupart furent brisés. Plusieurs Dames s'éva-
 » nouirent , entr'autres l'épouse du Landgrave
 » de Hesse Rheinfeld , qui d'abord écrivit au
 » Prince de Liege , pour se plaindre du ton d'ar-
 » rogance & de véhémence que l'Officier avoit
 » mis dans l'exécution de ses ordres , enfin tout
 » le monde part de Spa ».

Paragraphes extraits des Papiers Anglois & autres.

Au moment , écrit-on de Madrid , où nous nous
 flattions du succès des Négociations avec la Ré-
 gence d'Alger , nous apprenons que tout espoir
 de paix avec les pirates Algériens est évanoui. Il
 est vrai que nous n'avons jamais pensé que notre
 glorieux Monarque soufcriroit aux conditions hu-
 miliantes de paix que la plupart des Gazettes
 étrangères ont eu l'imprudence de divulguer , sur
 la foi d'une simple Lettre , écrite d'Alger par
 quelque mal intentionné , mais nous savions que
 le Roi avoit offert de faire des sacrifices assez
 grands pour porter ces Barbaresques à un accom-
 modement avantageux. Le Dey a porté la pré-
 somption jusqu'à vouloir stipuler , que la paix
 qu'on concluroit , ne seroit observée qu'en pleine mer ;
 & d'autre sur les côtes des deux Empires. En consé-
 quence du refus fait d'un accommodement si
 extraordinaire , & suggéré dans le dessein de faire
 échouer les négociations , les corsaires Algériens
 se sont déjà emparés d'un de nos navires. Sa Ma-

jesté a fait insérer dans la Gazette de la Cour, les ordres qu'elle avoit jugé à propos de faire donner, en conséquence de la ruptute des conférences & du nouvel attentat commis par les pirates. *Gaz. d'Amsterdam*, n^o. LXV.

Les Croates & les Chasseurs qui sont ici, écrit-on d'Inspruck, ont reçu le 3 un ordre du Conseil militaire pour se mettre aussi - tôt en marche, & pour quel endroit? — Pour les Pays-Bas. — S. A. le Duc Albert de Saxe Teschen a pareillement reçu ordre de faire marcher tous les régimens qui, depuis cinq mois, s'étoient mis en marche, & avoient fait halte dans différens endroits, d'après les ordres qu'ils avoient reçu de s'arrêter. De ce nombre, sont nos Croates & Chasseurs, le corps franc de Brentano, les Hussards & les divisions d'Oulans, qui avoient fait halte à Vienne en attendant leur destination ultérieure. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cet ordre du Conseil militaire est daté du même jour que les députés hollandois ont reçu leur première audience de l'Empereur. *Nouvelliste d'Allemagne*, n^o 129.

Cause extraite du Journal des Causes célèbres (1).

Privilege des Habitans & Commeaçans de la Ville de Lyon.

Tout le monde connoît en général, les privilèges de la ville de Lyon, pour son commerce, & pour assurer le paiement de ses débiteurs. On fait avec quelle célérité s'exécutent les actes éma-

[1] On souscrit en tout temps pour le Journal des Causes célèbres, chez M. Desjarts, Avocat, rue Dauphine, Hôtel de Mouy, & chez Méricot le jeune, Libraire; Quai des Augustins. Prix, 18 liv. pour Paris, & 24 liv. pour la Province.

nés de son tribunal de commerce, appelé *Conser-
vation*. On fait aussi ce qu'est son privilege d'ame-
ner, pied à pied, un débiteur étranger devant
l'hôtel du Juge, pour le faire payer sur le champ.
Mais tout le monde ne connoît pas les distinctions
& exceptions de ce privilege, ni l'abus qu'en font
quelquefois la mauvaise foi & l'avidité de quel-
ques particuliers; abus qui seroient plus fréquens
encore, s'ils n'étoient quelquefois séyèrement
réprimés & punis.

En 1773, Milord Duc de Gordon, allant en
Italie, passe à Lyon, & s'arrête pour faire rac-
commoder le ressort de sa voiture. Il alloit partir;
mais le Forgeron, qui avoit fait prix à quatre
louis, double la somme. Le Duc de Gordon, in-
digné de sa mauvaise foi, refuse de les payer. Le
Forgeron présente sa requête au Juge contre un
sieur Gordon, Marchand, qui veut partir sans
payer. Milord arrive devant le Juge. La fraude
est découverte, l'ouvrage estimé à 80 livres, &
le Forgeron est puni.

En 1775, M. Aubry, Chevalier Baronnet;
membre du Parlement d'Angleterre, fait faire
un habit. Premier mémoire présenté, où la façon
de l'habit est porté à 76 liv. Elle augmente bien-
tôt dans un second, & monte à 96 livres; enfin,
dans un troisieme compte, il s'agissoit de 133 l.
Le Tailleur étoit ennemi des délais, & s'adjugeoit
lui-même de forts interêts pour le retard. Le Che-
valier Anglois refuse de souscrire à cette progres-
sion arithmétique. Le Tailleur le menace de le
faire arrêter pied à pied. L'Anglois se présente au
Juge avec les comptes & demande justice. Le
Tailleur mandé sur le champ, reconnoît ses trois
mémoires différens & écrits de sa main, rougit
d'abord, sourit ensuite, & se retranche, 1^o. sur
ce que le dernier compte ayant été arrêté par ses

Maitres Gardes à 133 livres, le Magistrat n'a plus rien à y voir ; 2°. sur ce qu'il veut se pourvoir devant un Tribunal qui lui accordera sûrement l'amené à pied. Le Magistrat, sans égard à ces exceptions, fait venir des Experts qui n'estiment pas l'ouvrage même au montant du premier compte.

L'Anglois paie, donne le surplus aux pauvres & demande grace pour le Tailleur qui méritoit d'être puni, & part convaincu que le préjugé, qui en Angleterre, avilit au dernier étage la profession de Tailleur, pouvoit du moins s'appliquer justement à cet avide & frauduleux Tailleur de Lyon.

L'anecdote suivante n'est pas propre à le démentir. Au mois d'Octobre 1770, Madame la comtesse de Rotembourg, Grande Maréchale de la Cour de Prusse, & Madame la Baronne de Gurtz sa sœur, pendant quelques séjours à Lyon, commandent à une Tailleuse nommée Munic, quelques ouvrages peu considérables. Le 22, le mémoire examiné, paroît beaucoup trop cher à une Dame de qualité de Lyon, qui se trouvoit présente, & l'on renvoie au lendemain.

La Tailleuse ne perd pas de temps, présente requête, expose que deux Dames, se disant Comtesses de Rotembourg en Allemagne, l'ont fait travailler; qu'elle leur a livré le 17, & qu'elle n'est pas payée; qu'elle vient d'être informée que ces soi-disant Comtesses, inconnues dans cette Ville, se proposent de partir demain; demande de 96 livres 14 sols, son paiement entre les mains de l'Huissier porteur de l'Ordonnance, sans délai; & à refus, permission de les faire arrêter & mener, pied à pied, à l'hôtel du Juge; pour y avouer ou désavouer, sauf à requérir qu'à défaut de paiement elles soient constituées prison-

nieres , & la permission en outre de faire saisir , à l'auberge , tous les effets qui se trouveront leur appartenir. Ordonnance conforme à la requête. Le lendemain , ces deux Dames étrangères sont accueillies par une nombreuse cohorte , qui les traite comme des demoiselles soi-disant comtesses ; elles sont indignées , effrayées d'un pareil traitement dans la seconde ville de France. Pour ne pas subir l'indignité de se voir mener pied à pied dans les rues de Lyon , elles se hâtent de consigner le capital de 96 liv. 14 s. & 42 liv. pour les frais entre les mains de l'Huissier , & s'éloignent au plus vite du théâtre d'une pareille scene , qu'elles ne savent concilier avec la politesse Françoisé.

Leur Banquier , justement indigné , se pourvoit en révocation , & le 29 Octobre , Jugement à l'Hôtel , qui , après avoir donné acte du consentement de payer les ouvrages suivant l'estimation , déclare les exécutions vexatoires , tortionnaires , injurieuses ; les révoque , avec 200 liv. de dommages-intérêts , au paiement desquelles la Munic sera contrainte par corps , avec restitution des 42 liv. de frais , & impression & affiche du Jugement. Les dommages & intérêts furent modérés à 50 liv. & les sommes appliquées aux deux Hôpitaux , du consentement des parties vengées.

Le jugement n'est point affiché : le public crie ; on se plaint. Le 15 Novembre la Tailleuse est arrêtée , en vertu d'ordres du Roi , & conduite aux prisons de S. Joseph , d'où elle n'est sortie que le 4 Décembre , & après avoir imploré la pitié des deux Dames qu'elle avoit si indignement outragé.

adieux de la Présidente de Tourvel au Chevalier de Valmont, avec accompagnement de harpe, par M. D. G. D. V. & un air de *Dardanus*, avec accompagnement de harpe, par M. Ragné: chacun 1 liv. 4 sols. *A Paris*, chez Cousineau, père & fils, Luthiers, rue des Poulies; & Salomon, Luthier, place de l'Ecole.

Journal de harpe, par les meilleurs maîtres; cinquième année, Numéro 27, contenant un air d'*Alexandre aux Indes*, avec accompagnement par M. J. Eloüis, 12 sols. *A Paris*, chez Leduc, rue du Roule, à la Croix d'or, Numéro 6.

Recueil d'airs en duo, choisis dans différens opéras & opéras-comiques, pour deux clarinettes; par Armand Vandheragen: pour Paris & la Province, port franc par la poste, 7 liv. 4 sols. *A Paris*, chez le même.

Deux Symphonies pour le clavecin ou le piano-forté, avec accompagnement de violon, basse, & deux cors *ad libitum*, dédiées à S. A. M^{te}. la Princesse de Nassau Utingen, par M. Darondeau: Œuvre I., 7 liv. 4 sols. *A Paris*, chez l'Auteur, rue des Moulins, buste S. Roch, numéro 9; & chez Leduc, rue du Roule, à la Croix d'or, numéro 6.

LIVRES ETRANGERS.

Aventures & plaisante éducation du courtois Chevalier Charles le Bon, Sire d'Armagnac, contenant profitables leçons à jeunes Chevaliers, & à Dames de haut parage; par M. de Mayer: 3 petit vol. in-12. d'environ 300 pages chacun, avec des gravures. *A Paris*, rue & hôtel Serpente.

Le Bonheur dans les campagnes: 1 vol. in-8°. de 212 pag. *A Paris*, chez Prault, Impr. du Roi, quai des Augustins.

Considérations philosophiques sur le Christianisme: 1 v. in-8°. de 348 p. br. 3 l. 12 s. *A Paris*, chez Belin, Libr. rue S. Jacques, pres S. Yves.

Cryptographie universelle, ou Essai sur la Cryptographie; par N. D. L. P. D. V. broch. de 12 pag. d'impression: 1 liv. 4 sols. *A Paris*, chez Monory, Libr. rue de la Comédie française.

Les Dangers d'un premier choix, ou Lettres de Laure à Emilie; par M. de la Dixmerie; 3 part. formant 558 pag. *A Paris*, chez Dalalain le jeune, Libr. rue S. Jacques, numéro 13.

Essai sur les moyens de perfectionner les études en médecine; par M. S. A. D. Tiffot: 1785, in-8°. br. 1 liv. 10 sols. *A Paris*, chez Didot le jeune, Libr. quai des Augustins.

Essai sur les probabilités du somnambulisme magnétique, pour servir à l'histoire du magnétisme animal; par M. F. in-8°. de 70 pages. *A Paris*, chez les Lib. qui vendent les nouveautés.

Le Duc Léopold de Brunswick, l'Ami des hommes; esquisse tenue par M. Nathaniel-Frédéric From, Professe. royal, & Archidiacre de l'Eglise de Ste Marie à Francfort-sur-l'Oder: 1785, pct. in-8°. avec fig. *A Berlin*, chez les L. qui vendent les nouv.

Histoire générale des poissons de Bloch: septième cahier in-f. en grand papier 12 l., en papier ordinaire 10 l. *A Paris*, chez Didot le jeune, L. quai des Augustins.

On souloit séparément pour le JOURNAL DE LA LIBRAIRE, chez M. D. PIERRES, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue Sain. Jacques Le prix de l'abonnement est de 7 liv. 4 sols par année, avec la Table.

On s'abonne en tout temps, à Paris, Hôtel de
Thoy, rue des Poitevins. Le prix est, pour Paris,
de trente livres, & pour la Province, port franc,
trente-deux livres, que l'on remettra à la Poste,
en affranchissant le Port de l'argent & la lettre
l'avis, dans laquelle il faut insérer le reçu du
Directeur des Postes.

*Messieurs les Souscripteurs du mois de Septembre
sont priés de renouveler au plus tôt leur abonnement,
afin qu'on ait le temps de réimprimer leur adresses,
& qu'ils n'éprouvent aucun retard dans l'expédition.
Ils voudront bien donner aussi leurs noms & quali-
tés d'une écriture lisible, & affranchir les lettres,
sans quoi elles ne seront point reçues.*

